



S. 805. A.

after Aug. 1, 1836, see p. 407

La Société Royale d'Émulation
Le Président

M. de la Roche

MÉMOIRES

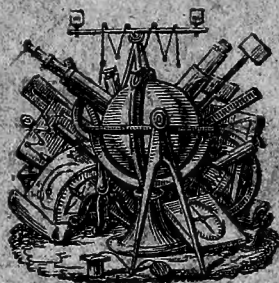


SOCIÉTÉ ROYALE

D'ÉMULATION

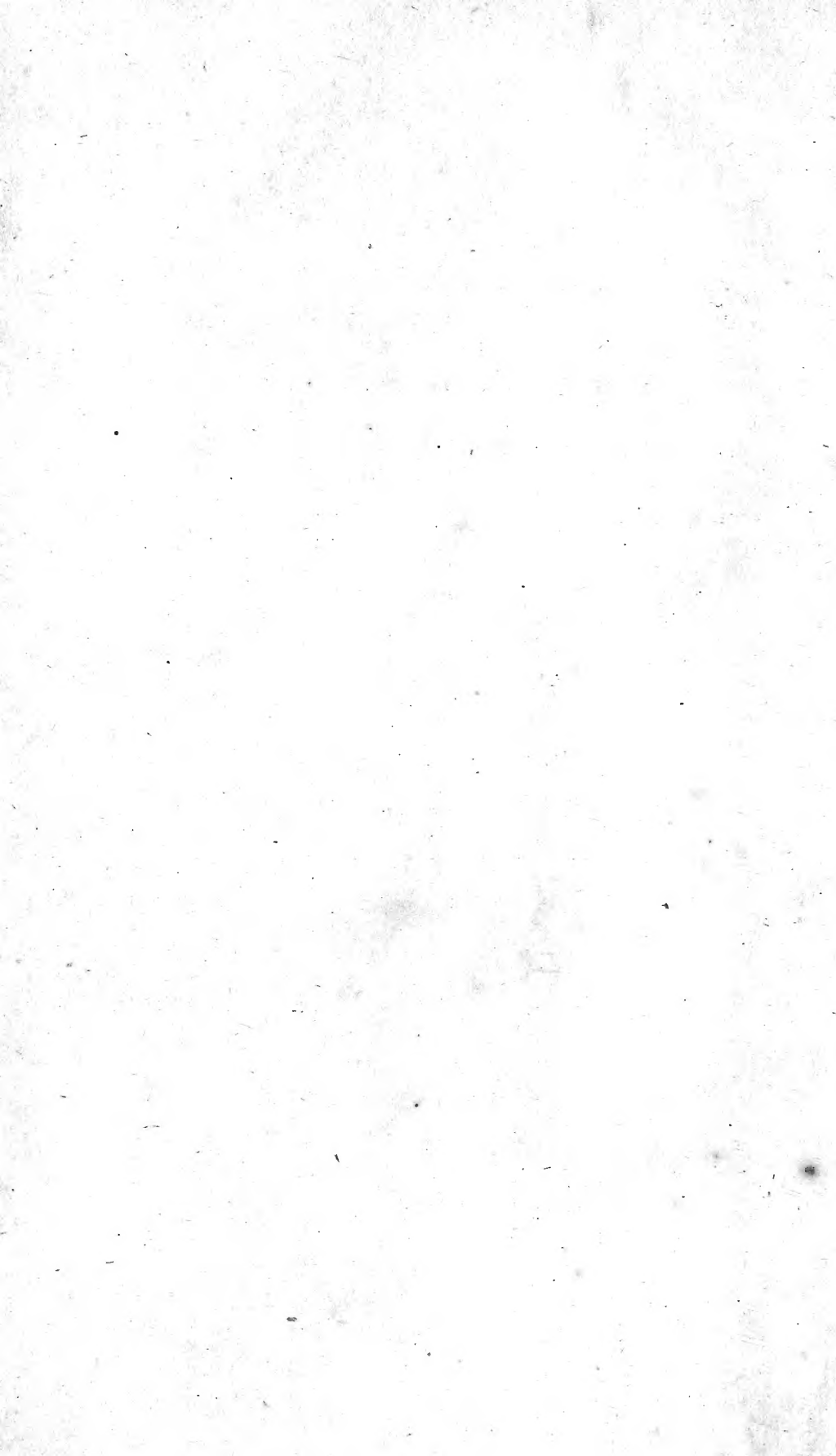
D'ABBEVILLE.

1834 et 1835.



ABBEVILLE,
IMPRIMERIE DE A. BOULANGER,
Éditeur du *Mémorial*.





Société Royale

D'ÉMULATION.

S. 805.A

NOT A MEMBER OF

MÉMOIRES

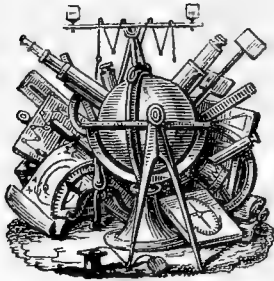
DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE.

1834 et 1835.



ABBEVILLE,
IMPRIMERIE DE A. BOULANGER,
Éditeur du *Mémorial*.

Après Aug. 1, 1836 sur p. 407



MEMORANDUM

TO : SAC, NEW YORK

FROM : SAC, NEW YORK

RE : [Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

SOCIÉTÉ ROYALE

D'ÉMULATION.

DE LA PROBITÉ.

Fragment d'un Discours prononcé par le Président de la Société d'Émulation, dans la séance du 25 octobre 1835.

« Droiture de cœur et d'esprit, intégrité de vie et de mœurs,
» la probité est proprement la vertu qui constitue l'honnête
» homme. »

Telle est la définition qu'en donne l'Académie; nous allons essayer, Messieurs, d'y ajouter quelques mots. Mais, avant de considérer la probité sous l'aspect moral et comme vertu privée, nous examinerons son action d'ensemble et ses résultats sociaux, nous tâcherons ensuite d'en approfondir les causes.

La probité, comme l'entend notre civilisation, n'est souvent qu'un calcul, mais ce calcul est le plus juste qu'on puisse faire, c'est le meilleur de tous les placemens. Dès qu'un homme a quelque part un renom de probité, il y trouve partout crédit; or, le crédit, comme chacun sait, est une fortune. L'individu probe, connu pour tel, est par cela seul capitaliste; et quelque peu riche qu'il soit en réalité, il y a plus de sûreté à placer sur sa tête que sur celle du millionnaire sans conscience: ainsi, la probité, envisagée seulement comme moyen dans les affaires, comme spéculation, doit, en assurant nos intérêts, conserver ceux d'autrui; elle est pour tous une garantie et une source de prospérité.

Ce qui est devoir et profit pour les particuliers ne l'est pas moins pour les gouvernemens; leur puissance, leur force, sont fondées sur leur crédit qu'ils doivent autant à la fidélité à remplir leurs engagemens qu'à leur aisance effective. La France s'est enrichie en payant des milliards de dettes; la probité fait donc aussi la fortune publique, et c'est sur elle que repose la stabilité des états. Que les hommes du pouvoir, que les chefs des peuples, quelles que soient leur couleur et leur religion, ne l'oublent jamais, que leur première loi soit l'amour de la justice, que leur première richesse, que leur dernière ressource soit la probité; car elle est le trésor de tous, et un trésor inépuisable.

Et si cette probité est la base de la patrie, sa

fortune et son renom , elle est aussi l'avenir du citoyen : sans elle, point de réputation durable, point d'estime à attendre de la postérité ; non, il n'est pas de grand homme où il n'y a pas un honnête homme , et si la probité n'est pas la gloire, elle est la première condition pour l'acquérir.

Dans les arts , dans les lettres, la question est la même ; point de talent réel sans la probité , parce que l'art c'est la vérité. L'erreur ou l'imposture entache toujours l'homme et son œuvre. Sans doute, il y a de belles choses faites par des gens dont la vie ne fut pas honnête, mais leur cœur l'était quand ils les firent, et si, en les composant , ils eussent rêvé le mal, ces choses n'eussent pas été parfaitement belles.

Puis, la probité exclut le charlatanisme, elle dédaigne le clinquant, ce vernis trompeur qu'applique la paresse pour cacher les taches. L'homme probe travaille à fond , travaille en conscience ; l'œuvre du génie consiste dans la création de l'ensemble et aussi dans la science des détails dont chacun est encore une étincelle de l'artiste ; son imagination commence , sa probité finit.

Mais cette probité n'est pas seulement dans les faits, elle est dans les paroles. Un mensonge n'est jamais innocent ; que vous le disiez , que vous l'écriviez , il est un mal ; il n'en est pas d'excusable, il n'en est pas d'utile. La probité des paroles tient de si près à celle des actions qu'un mot hasardé nous mène presque toujours à une démarche fausse ; on croit , par un men-

songe, réparer une erreur ou une inconséquence, et l'on tombe dans un gouffre; tout grand coupable a commencé par mentir, ne fut-ce qu'à sa conscience.

Que l'homme probe, qui veut rester tel, résiste donc à cette propension à exagérer, si commune, si entraînante; on ne veut d'abord qu'embellir le récit, qu'intéresser l'auditeur; la tromperie n'est presque encore que jeu du monde, causerie de salon; mais rarement on en reste là; dès qu'on a transigé avec la vérité sur une petite chose, on transigera bientôt sur une plus importante: c'est ainsi qu'on arrive à l'habitude de tromper et à la fausseté continue, car il est des êtres qui y parviennent, et qui, toute leur vie, se trompent eux-mêmes en voulant tromper les autres. Ce sont heureusement des exceptions; l'improbité totale est moins commune qu'on pourrait le croire, et les hommes qui ont traversé le juste et le vrai sont partout assez rares. Mais il est beaucoup de cœurs abusés qui, par une fausse application de leurs droits ou de ceux d'autrui, se créeront des devoirs où il n'y en a pas, et ne les verront point où ils sont véritablement.

Il en est aussi, et ceux-là sont plus nuisibles qui se feront une probité de détail pour se dispenser de l'autre. Ils seront honnêtes jusqu'à un certain point. L'improbité pour eux, n'est que dans les petites choses, dans les petits moyens; les grands, c'est combinaison, c'est négoce. Ils ne voudront pas prendre une épingle, ils vous re-

mettront fidèlement votre bourse, et ils feront une entreprise qui vous ruinera, et avec vous vingt familles, et qui les tuera peut-être. Ces spéculateurs quelle qu'ait pu être leur réputation financière, n'ont jamais eu la véritable honnêteté; celle-là jamais ne s'écarte de l'humanité et ne compose avec la justice. Il n'est pas de bonne foi partielle, spéciale et conditionnelle: le cœur véritablement probe l'est toujours et partout.

La probité naturelle peut quelquefois s'égarer par un préjugé fortement enraciné, par la coutume, par la tradition. Il est des peuples qui ne croient point voler en dépouillant un naufragé. Les riverains de la Bretagne, ordinairement bons et religieux, ne voient pas un acte répréhensible dans le pillage d'un navire que la tempête aura jeté sur leurs côtes: il y est venu, c'est Dieu qui l'envoie, il est à eux. Telle est leur morale; l'être injuste et malhonnête à leurs yeux est le garde-côte qui les empêche de piller, ou même le propriétaire qui leur reprend son bien.

Ce sont là de ces erreurs funestes, que les gouvernans et notamment le clergé, doivent s'efforcer de détruire par l'instruction, car si ces pauvres gens sont voleurs sans le savoir, le vol sera toujours commis, et quand bien même leur délicatesse naturelle ne serait point altérée par un désordre qu'ils regardent comme innocent, le dommage n'en est pas moins réel pour le malheureux sur lequel il tombe. Ici comme en

toute chose on aperçoit les dangers de l'ignorance, et ses suites partout fâcheuses : on est malhonnête parce qu'on ne connaît pas l'honnêteté, on est spoliateur parce qu'on n'a pas compris la propriété.

Ah ! si chaque homme, chaque citoyen, chaque membre d'un état appréciait tous les degrés de cette bienveillance réciproque, basée sur l'humanité, qui, sans distinction de rivage, de langue ou de couleur nous dit partout qu'un homme est un homme ; si toujours nous apprécions l'étendue de ces mots : *droits des gens*, combien seraient plus rares ces convulsions sanglantes, ces agressions injustes, ces coalitions, ces invasions, ces guerres qui amènent à leur suite toutes les plaies qui affligent la terre !

Parmi les devoirs de la probité, n'oublions pas ceux qui concernent la patrie : ils ne sont que trop souvent méconnus et beaucoup d'hommes ne veulent pas ranger la loi civile parmi les préceptes de la conscience ; ils se trompent, l'obéissance aux institutions du pays fait partie de la probité du régnicole ; il jouit des bénéfices d'une société, il doit en accepter les charges. Sans doute il a le droit de protester contre ce qui le blesse, contre ce qui lui semble injuste, mais il doit d'abord obéir et remplir les clauses du contrat. C'est donc un acte d'improbité que de vouloir par force ou par adresse se soustraire à un impôt, à un service ; c'est un vol non-seulement fait à la masse, mais au voisin, car le

centime que nous ne payons pas, il faut qu'il le paie; la corvée dont nous nous dispensons il faut qu'il la fasse, et pour nous sauver d'une fatigue ou d'une dépense, nous la faisons retomber sur un plus pauvre, sur un plus malheureux.

C'est aussi un acte d'improbité que la conduite de ces magistrats qui acceptent ou sollicitent des fonctions pour ne pas les remplir. Quoiqu'elles soient gratuites elles n'en sont pas moins pour eux une obligation d'autant plus sacrée qu'elle est volontaire; et quand ils font mal ou ne font pas ce qu'un autre ferait bien, c'est un dommage qu'il causent au pays, un tort peut-être irréparable. De tels hommes sont souvent plus nuisibles que le fripon même qui cesse de prendre, quand il s'est gorgé, au lieu que le mal causé par l'insouciance est sans terme, sans répit. La négligence de l'homme public n'est donc point compatible avec l'honnêteté.

S'il y a eu des fonctionnaires sans zèle, sans délicatesse, il faut convenir cependant qu'en France on compterait bien plus d'exemples contraires; on en trouverait même où la probité a été portée jusqu'au scrupule. On cite un avocat qui, par une erreur involontaire ayant contribué à la ruine d'un de ses clients, se crut obligé de lui abandonner tout ce qu'il possédait: ceci était sans doute d'une belle âme, d'un cœur pur; mais l'application de ce principe, que l'on est responsable de tous les préjudices que l'on peut causer sans le vouloir, rendrait toute défense,

tout conseil, toute assistance impossibles. Je dis plus : une probité que l'on mesurerait sur ses résultats et non sur l'intention n'en serait pas une, car elle nous égarerait continuellement, et probablement serait plus nuisible à l'ensemble que l'improbité même. L'honnêteté doit reposer sur ce principe : *fais ce que dois, advienne que pourra*.

La probité n'est pas une vertu passive, elle est action. Jamais elle ne peut être faiblesse; si elle va jusqu'à l'abandon d'un droit commun, si elle est une concession à l'injustice, elle cesse d'être qualité utile et devient un mal pour la masse, puisqu'elle est de fait un encouragement à l'indélicatesse qui spéculé sur cette honnêteté négative, si je puis m'exprimer ainsi, et qui en profite contre l'intérêt de tous.

Quoique la probité ne soit qu'une et que le principe dont elle émane soit identique, il est peu d'états, peu de situations dans la vie qui ne puissent avoir des obligations spéciales et une honnêteté qui leur soient propres. En indiquer toutes les nuances nous conduirait trop loin; nous n'en ébaucherons ici que quelques traits.

La probité du magistrat, de l'administrateur, consiste non-seulement à être juste, consciencieux et soumis à la loi, mais encore à y soumettre ses administrés par ses conseils, son exemple et sa fermeté : homme de bien, il doit faire que les autres le soient.

La probité du père de famille se compose à

peu près des mêmes qualités. Comme l'administrateur il est un père, et comme père il doit être administrateur. C'est de sa conduite que dépendra celle de ses enfans. Le père consciencieux a ordinairement un fils qui lui ressemble, car si le mal se gagne aisément, on peut dire la même chose du bien.

Le devoir spécial du commis, de l'employé, son honneur à lui, est d'être exact et assidu, de ne point perdre ou mal employer ce temps qu'il a vendu, de faire pour l'état ce qu'il ferait pour lui-même, et surtout de s'instruire, car le manque d'instruction quand il est volontaire, quand il peut compromettre les intérêts d'un tiers est une improbité véritable.

Il est un genre de vertu qui, plus que tous les autres, a une influence directe sur le bonheur de la société, vertu surtout nécessaire sur le sol de la liberté : c'est la probité de l'homme de lettres. Ah ! c'est qu'un mauvais livre n'est pas seulement un mal présent, c'est une peste qui frappe sur l'avenir, et qui, des siècles après l'auteur, corrompra encore les générations futures. Oui, un homme qui écrit contre la morale, contre la vérité, est le moins probe des hommes, il en est le plus coupable. Pourquoi encourageons-nous son crime en lisant son œuvre, en le payant ? Il y aurait bien plus d'écrivains honnêtes, s'il n'y avait pas tant de lecteurs qui ne le sont pas.

La probité des femmes a d'autres devoirs que

celle des hommes ; cette probité, toute intérieure, toute de sentiment, devient, quand elle est comprise par l'épouse et par la mère, la sauvegarde de la famille, elle fait le bien de tout ce qui l'entoure, et de tout ce qu'elle touche ; elle est la paix du ménage, et le bonheur de l'époux.

Elle se montre d'abord dans une franchise entière, dans l'absence de cette dissimulation, résultat peut-être de l'éducation que nous donnons à nos filles, impression première qui dirige ensuite les actions de la femme : dissimuler est toujours un faux calcul, une erreur funeste. Que l'épouse oublie donc les leçons données à la pensionnaire, et les subtilités d'une école imprudente, qu'elle redevienne ce que le créateur l'a faite, bonne et simple. Attentive, soigneuse, qu'elle ne sépare jamais ses intérêts de ceux de son mari, de ses enfans, qu'elle les défende partout. C'est cet esprit de famille, ce sentiment d'ordre et de conduite qu'il faut inspirer aux jeunes filles, à la plus riche comme à la plus pauvre ; c'est surtout à en faire d'honnêtes femmes que les institutrices doivent s'attacher. Avec cette qualité, elles seront partout dignes de plaire et de fixer, si ce n'est par leurs charmes, au moins par leurs bienfaits, car la probité d'une mère est le plus sûr garant de la force morale et physique de ses enfans. La mère probe ne les abandonne pas à l'étrangère, elle les nourrit, les soigne, les surveille. Ainsi entourés, le malheur les respecte, les accidens les atteignent moins,

leur santé se forme et leur cœur reste pur et ferme. Ils deviennent des hommes.

Jusqu'ici nous n'avons considéré la probité que sous un point de vue purement matériel et même local, c'est-à-dire dans ses rapports avec nos mœurs, nos habitudes, nos lois; nous y avons vu moins une propension de l'âme ou une disposition physique, qu'une règle imposée, qu'une condition nécessaire de l'état social, sujétion indispensable pour obtenir la vie légale.

Cette probité, que nous pourrions nommer secondaire ou politique, n'est réellement qu'un échange, car, sans être dans la volonté, elle peut être constamment dans les œuvres. C'est une probité qu'on n'a peut-être pas, mais qu'on se fait, parce qu'elle est la base d'une position, l'outil d'une profession. Elle ne prouve pas la délicatesse du cœur, mais elle indique le bon raisonnement de la tête. Tel individu n'a jamais fait tort à qui que ce soit, parce qu'il habite un quartier où ce tort à autrui pourrait lui en causer un plus grand à lui-même; il ne vole pas, pour n'être point puni et encore pour n'être point déshonoré, ou bien pour ne pas perdre son crédit; il est honnête par peur, par intérêt, par ambition, au fond il n'est que spéculateur, sa vertu n'est qu'une règle de proportion qui a des résultats vrais parce que les chiffres le sont toujours; mais la proportion peut changer avec les nombres, la valeur du chiffre, du zéro même est dans sa position; cette probité de calcul pourrait donc être aussi de convention. Ainsi la vertu,

devenant variable , l'acte malhonnête dans un pays ne le serait pas dans l'autre , et l'homme probe du jour ne serait pas celui du lendemain. Certes, on pourrait argumenter longuement sur ce système et présenter à l'appui des faits , des préceptes , des lois et même des codes entiers. Mais, avec une apparence de raison, il n'y aurait là que sophismes. La probité, la vraie probité, celle de la nature , est la même partout , parce qu'elle a apparu avec cette nature et qu'elle en fait partie.

Le sentiment du juste et de l'injuste , perfectionné par l'éducation, n'en est pas la création ; il ne dérive pas des lois humaines , il vient de l'ame, il touche à l'être, il naît avec lui. La preuve c'est que le plus petit enfant , avec son premier besoin qui amène sa première pensée , aura la conscience d'une injustice : s'il tient quelque chose à la main, ôtez-le lui de force, il se dépîte, il s'indigne , et non-seulement il s'afflige , il pleure , il crie , mais tout en lui exprime la colère. D'où vient-elle ? C'est que cet enfant regardait comme à lui ce qu'il tenait ; sa volonté l'avait choisi, sa main l'embrassait ou seulement le touchait ; là était son droit , premier droit de la terre ; c'était sa conquête devenue son bien ; sa propriété.

Or, s'il a ressenti cette impression, et il la ressent, n'en doutons pas , il est bien près de la reporter sur autrui , et de savoir qu'en faisant subir à un autre la violence qui vient d'être exercée sur lui,

il est injuste envers cet autre.

Que cet enfant convoite la dépouille de son petit camarade, qu'il lui ravisse son jouet, il ne le fera pas de la même manière que s'il le ramassait à terre. Voyez ses yeux dans l'une et l'autre situation, l'expression n'est point semblable, ce n'est donc point la même intention qui le dirige, et avant qu'on lui ait défendu de dérober, il sait qu'il ne doit pas le faire.

J'irai plus loin, la brute même a aperçu la propriété. Dans l'état sauvage comme dans l'état domestique, l'animal défend sa proie, sa touffe d'herbe, sa place, son nid. Quand il veut s'emparer de ce qui est au voisin, il prend ses précautions pour n'être point surpris, il attend qu'il dorme ou qu'il s'éloigne, enfin, il ruse, il dissimule, parce qu'il a des motifs pour en agir ainsi et qu'il les connaît. Or, dès qu'un être a entrevu le droit d'autrui, il a le sentiment de la justice, par conséquent, il est jusqu'à un certain point susceptible d'y manquer sciemment.

Nous en voyons journellement des exemples : le chien est un animal essentiellement probe, puisqu'il mourra de faim plutôt que de toucher au repas qu'on a confié à sa garde. Sans doute le contact des hommes a perfectionné cette délicatesse ou cet instinct comme nous l'appelons ; mais l'éducation ne fait pas naître l'affection dont le germe n'existe pas ; si le chien n'eut pas été susceptible d'honnêteté, si elle n'eut pas été en lui, quel moyen, quelle instruction

auraient pu l'y mettre? . . .

On dira que c'est la crainte. — Non, car il est des animaux qui agissent ainsi dans un isolement complet. — Mais c'est le souvenir du châtement. — Pas davantage; on en a vu, gardiens fidèles peu de jours après leur naissance, et sans jamais avoir été maltraités, ni même menacés.

La probité peut donc n'être pas une qualité acquise, elle est donc innée, et elle est commune à presque tous les êtres. Ensuite elle croît ou décroît d'après les circonstances et présente mille variétés, mille incidens, résultats de la volonté ou de la faiblesse, de l'exemple ou des passions, qui peuvent jusqu'à un certain point fasciner cette probité, l'étourdir, l'endormir même, mais non l'étouffer; tant que la raison n'est pas détruite, la probité vit en nous, elle y est quelque part.

Mais ce penchant de l'ame, ce bon vouloir, cette équité qui pèse l'avoir et l'honneur, comment naît-il? Tâchons de l'expliquer :

Quand l'être reçoit l'existence, c'est assurément pour la conserver, sinon sa naissance serait un contre-sens; et si conserver la vie est une conséquence de l'action qui la donne, la probité est aussi une nécessité de cette conservation qui n'aurait pas lieu sans elle. Il en est ainsi dans la nature comme dans la civilisation. Sans réciprocité, l'être, quel qu'il soit, homme, ange ou brute, ne pourrait pas vivre en société, parce que, s'il ne comptait pas autrui,

lui-même n'en serait pas compté ; parce que la considération qu'on obtient n'est que la suite de celle qu'on donne ou qu'on promet ; parce que sans échange il n'y a point de famille , et que si la force remplaçait le droit , il ne resterait plus sur la terre qu'un seul individu , c'est-à-dire le plus fort ou le plus habile. Mais réduit à cette solitude , sa force ou son adresse n'assurerait point sa conservation , aucune créature dans l'univers ne pouvant vivre seule.

Admettons qu'elle le puisse , un homme isolé aurait-il le moyen d'être probe ? Non , dans l'acception absolue du mot , car la probité est toujours un acte de propriété , et si la propriété existe par le seul fait de l'existence d'un possesseur , la probité ne peut cependant , dans cet isolement de l'avoir , trouver son application , puisque , tant qu'un possède tout , il ne peut faire tort à un autre dans sa propriété , en un mot , il ne saurait voler personne , et cela par la raison qu'on ne peut rien prendre où il n'y a rien. Pour que la probité se manifeste il faut donc la co-propriété , c'est-à-dire le partage de cette propriété entre deux êtres au moins.

On dira que la probité peut s'exercer intérieurement dans l'ame même et par intuition. — Peut-être , mais c'est toujours dans la supposition qu'il y a un autre être qui possède ou qui peut posséder.

La probité , sentiment inné , est donc une qualité réciproque , solidaire , et qu'on ne peut

déployer dans l'égoïsme et la solitude.

Si elle suppose toujours la réunion de plusieurs êtres, elle comporte aussi des êtres d'une nature à peu près semblable et dont les besoins et les passions sont de même essence. Entre deux individus chez qui les plaisirs, les douleurs, les désirs et la volonté seraient absolument distincts, entre lesquels enfin il n'y aurait rien de commun ou nul rapprochement possible il ne pourrait y avoir ni bienfait ni grief : car ce n'est pas assez que deux créatures existent pour qu'elles puissent se mettre en rapport, il faut encore qu'il y ait en elles un organe sympathique et entr'elles au moins une sensation sur laquelle l'une ou l'autre ait prise : or, si l'être immatériel peut l'avoir sur l'être de la matière, celui-ci ne peut rien sur l'immatérialité et pas davantage sur la matière autre que la sienne.

De ce qui précède, on peut d'abord induire ceci : l'improbité exprime toujours un tort fait ou à faire.

Et pour faire ce tort, il faut que la volonté prenne quelque chose qu'elle ne doit pas prendre.

Il faut en outre que cet objet soit à quelqu'un et encore que celui qui le prend le sache ; car, si l'objet n'est à personne ou qu'il le croie ainsi, il ne commet pas réellement un acte de mauvaise foi.

Ensuite, on voit que sans dérober matériellement, sans empiéter sur la propriété, on peut cependant commettre un acte d'improbité, en

nuisant à autrui dans son individualité, en blessant son corps ou son ame, en lui causant enfin une douleur physique ou morale. Mais pour cela il faut avoir connaissance de cet être, et aussi avoir une influence sur lui; de plus savoir en quoi on l'a, et en le sachant, pouvoir combiner le moyen d'en faire usage contre lui.

Telle est la suite de calculs ou de sensations réfléchies qu'amène la conscience de la propriété. Or, l'impossibilité de ce sentiment d'où dérive directement la probité mère de la justice, son impossibilité dis-je quand il n'existait qu'un être propriétaire, explique la loi imposée au premier possesseur, et la défense de Dieu à Adam, défense qui fait la base et le principe de toutes les lois et de toutes les religions et qu'on trouve sous des symboles différens, dans toutes les traditions, défense qui pouvait seule ouvrir une carrière à la volonté. Pour que l'homme conçût le bien il fallait lui donner la possibilité du mal; pour qu'il fut probe il fallait qu'il pût ne l'être pas; et comme il était unique dans la nature, comme la terre entière et tout ce qui la couvrait était à lui, une restriction était nécessaire: ainsi seulement l'homme pouvait comprendre la propriété, puisque c'est par la privation qu'on mesure la jouissance et par la comparaison qu'on pèse les choses. Ce n'était que par cette double voie, que son libre arbitre, sa raison et sa justice devaient s'exercer, et qu'il devenait un être pensant, raisonnable,

et susceptible du bien moral ou de la vertu.

La première qui a été imposée à l'être est donc la probité, c'est aussi de celle-là que dérivent toutes les autres, ou plutôt toutes les autres, si nous les approfondissons, ne sont que des nuances de la probité, comme tous les vices ne sont que la modification de la qualité opposée. Un homme probe non-seulement ne déroge pas, mais il n'est ni envieux, ni menteur, ni séducteur, ni fourbe, ni médisant, ni calomniateur, car il n'est aucun de ces caractères qui ne dénonce une attaque à autrui.

C'est l'improbité, le désir de posséder ou l'orgueil de conquérir, qui fait la tyrannie, le despotisme public ou particulier, c'est-à-dire l'emploi de la force contre la faiblesse. C'est l'improbité qui nous empêche de sentir les droits de l'humanité ou qui nous entraîne à en abuser lorsque nous les connaissons. C'est elle qui fait la discorde, la guerre, enfin tous les maux de la terre. C'est la vertu contraire qui les guérit.

Nous résumons donc ce que nous venons de dire en définissant ainsi la probité :

C'est un sentiment plus ou moins développé, mais qui procède d'un principe égal dans tous les individus, et qui n'est mis en jeu que par le contact de plusieurs.

Réfléchie, réciproque, née en nous, conséquence de notre forme, de notre être, et garantie de leur conservation, la probité fait partie du *moi* de cette âme qui dit: *je suis*. Or, la créature

le dit dès qu'elle sent la vie, et elle la sent dès qu'elle s'agite pour la conserver.

Défendre ce qu'on a, c'est posséder, et de plus c'est savoir qu'on possède. Si on le sait, on comprend par cela même qu'on peut cesser de posséder, et on en conclut que quelqu'un peut nous enlever ce que nous possédons. Si nous admettons cette possibilité, et si nous avons senti le tort qu'il peut nous faire en nous dépouillant, nous sentons aussi celui que nous lui ferions en agissant de même envers lui.

D'après ce raisonnement, que je crois mathématiquement juste, il est certain que la probité est la première combinaison de la nature, la première lueur de la conscience et de la raison, la première condition de la sociabilité, enfin la base comme le résumé de toutes les vertus, même de toutes les créations, car si elle est la source des biens, elle est aussi la toise qui sert à les mesurer.

Je ne terminerai pas cette définition, Messieurs, sans lui donner une application, et citer un exemple, il vous touche, peu importe puisqu'il est vrai: depuis quarante ans qui a maintenu la Société d'Émulation paisible et honorée au milieu de tant d'orages? Qui a amené successivement dans ses rangs tant d'hommes dont se glorifient la France et l'étranger? C'est sa bonne foi, c'est sa probité; oui, hier comme aujourd'hui, libre de passions politiques, elle a voulu le bien, et elle l'a fait; et je puis dire aussi que

dans tous les temps elle en a reçu d'éclatans témoignages, et ses annales tiennent maintenant à l'histoire.

Il y a peu de jours, le 15 septembre, quand en votre nom j'ai remis au Roi dans son château d'Eu, la médaille que vous avez fait frapper à son effigie, S. M. s'est, avec bienveillance, rappelé l'association qu'elle protège depuis tant d'années, parce que toujours cette association s'est montrée française.

L'année qui s'écoule n'a pas été perdue pour vous, Messieurs; vous avez voté une médaille de probité et de tempérance, et une prime en argent à l'ouvrier ou à l'apprenti de l'arrondissement, qui se sera fait remarquer par sa bonne conduite, son amour du travail, et surtout par son éloignement de tous les excès. Ces prix seront décernés chaque année par un jury d'ouvriers, choisi par les ouvriers eux-mêmes. La prime sera placée à la caisse d'épargne au profit de l'ouvrier désigné.

Vous avez distribué des récompenses littéraires:

Au collège communal,

Aux écoles d'enseignement mutuel,

Aux écoles des frères,

A celle de dessin,

A celle de géométrie appliquée aux arts,

A celle de musique.

Vous avez voté pour 1836, une médaille de 300 fr., comme encouragement à l'agriculture.

Vous avez exécuté des fouilles archéologiques, dont les résultats présenteront des lumières nouvelles.

Vous avez approfondi plusieurs questions de géologie ; d'histoire naturelle, et le mémoire d'un de vos membres a été couronné par l'académie royale de médecine. Le premier grand prix de gravure, a été décerné à un élève, le jeune Bridoux, maintenant à Rome, dont vous aviez signalé et encouragé les essais.

Vous avez utilement compulsé les chartes, les chroniques et autres documens qui intéressent le pays et vous avez préparé des matériaux à l'histoire.

Vous vous êtes activement occupés, d'accord avec l'autorité et le clergé, de la conservation des églises monumentales.

Vous avez par vos efforts, vos conseils et vos écrits, secondé l'instruction des classes pauvres, l'instruction le meilleur remède contre la pauvreté, l'instruction mère de la probité !

Vous avez émis le vœu de la création de salles d'asile, et nos fonctionnaires et nos municipaux si probes, si humains, si éclairés y ont répondu avec empressement. Honneur à ces magistrats qui viennent de fonder une caisse d'épargne, honneur à eux encore pour le bien qu'ils vont faire en établissant des salles d'asile !

Enfin de nombreux mémoires dirigés vers le progrès des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, ont été lus dans vos

séances ; le résumé en sera présenté et viendra encore en témoignage de ce que je ne saurais trop vous répéter : règle , inspiration , guide unique , la probité n'égare jamais , et si toujours elle ne crée pas une œuvre brillante , toujours elle produit une action utile.

Abbeville , 25 octobre 1835.

J. BOUCHER DE PERTHES.



ARCHÉOLOGIE.



*Mémoire sur le PORTUS ITIUS de Jules-César,
et Appendice à ce Mémoire, par M. Morel de
Campennelle.*



MESSIEURS,

M'étant proposé de rechercher à quel endroit de la Gaule Jules-César s'embarqua dans ses deux expéditions contre la Grande-Bretagne, j'ai examiné, avec toute l'attention dont je suis capable, la plupart des mémoires qui ont paru sur le même sujet. Je dois avouer que d'abord le nombre de ces mémoires et ensuite la diversité des opinions que les savans, les historiens, les géographes, soit anciens, soit modernes, français ou étrangers, ont émises sur ce point d'histoire, m'ont étonné et surtout intimidé. Aussi, ce n'est qu'après avoir long-temps hésité que j'essaie de parcourir la même carrière. Je vous prie, Messieurs, de m'accompagner, dans cette

excursion , sur le domaine de la géographie ancienne , et de m'aider , dans ces recherches , de vos lumières et de votre expérience.

Pour moins s'égarer en entrant dans ce dédale, il faut tacher de saisir , dans les *Commentaires* mêmes de Jules-César , le fil conducteur. Ce général fit deux expéditions contre les Bretons : et d'abord, pour savoir si, dans le récit de l'une des deux, on peut trouver des ressources pour éclairer quelques points obscurs de l'autre, examinons si les deux embarquemens se firent au même port. César ne nomme que le port d'où il partit pour sa seconde expédition, il se tait sur le nom du port où il s'embarqua la première fois, mais Strabon supplée à ce silence. En effet, ce géographe dit positivement que « chez les Morins, » peuple voisin des Ménapiens, est le port *Itius* » où César mit à la voile dans la nuit ; » puis, il ajoute « qu'il arriva en Bretagne le lendemain » vers la quatrième heure du jour. » (*Strab.*, lib. iv.) Or, ces circonstances sont uniquement applicables au premier trajet tel que César l'a décrit, sans nommer, comme Strabon, le port *Itius*. « On était presque à la troisième veille » (minuit) quand on leva l'ancre.... et les premiers vaisseaux arrivèrent en Bretagne vers la » quatrième heure du jour (dix heures du » matin), tertiâ ferè vigiliâ solvit..... ipse horâ » diei circiter quartâ, cum primis navibus Britanniam attigit (*de Bell. Gall.*, lib. iv). » D'ailleurs, on lit dans les mémoires du général

romain qu'il partit du port *Itius* à sa seconde expédition ; « *parce qu'à sa première il avait* » reconnu que le trajet de ce port en la Grande- » Bretagne était très-facile » : Quo ex portu » (*Itio*) commodissimum in Britanniam trans- » jectum esse cognoverat » (de Bell. Gall., lib. v). Donc , les deux embarquemens se firent dans le même port, le port *Itius*. Mais, où est ce port? — Puisqu'il est le même dans les deux trajets , il est chez les Morins d'après Jules-César. « *Ipse in Morinos proficiscitur* » (de Bell. Gall., lib. iv). Strabon , que nous venons de citer , le dit formellement : Florus nous apprend que c'est d'un port situé chez les *Morins* que César sortit à la troisième veille (minuit), et qu'il arriva en Bretagne avant midi. « *Quippe quum* » tertiâ vigiliâ Morino solvisset à portu, minis » quàm medio die insulam ingressus est (*Ann.* » *Flori*, lib. 3, cap. 10). Pline peut encore accréditer cette opinion, il dit : « *Indè per Lug-* » *dunum ad portum Morinorum Britannicum.* »

Mais sur quel point du pays des Morins peut avoir été ce port? Pour parvenir à cette découverte, examinons la situation politique du général romain avec ces peuples.

A l'époque de son expédition contre la Bretagne , des députés , en grande partie Morins , arrivent près de lui et s'excusent de leur conduite passée. Ils sont bien accueillis par César qui ne voulant pas laisser d'ennemis derrière lui, trouva la circonstance heureuse. Mais les Ménapiens

restaient encore non soumis, et même beaucoup de Morins. Il n'en eût pas été ainsi de ces derniers au moment de l'embarquement, si à cette époque, par suite de ses conquêtes, César eût été au cœur de leur pays. Aussi le voit-on, avant son départ, faire occuper le port d'embarquement par Publius Sulpitius Rufus, et peu rassuré sur les dispositions des peuples au-delà de ce port, confier à Titurinus Sabinus et Aurunculeius Cotta, un corps destiné à tenir en échec et à combattre, au besoin, les Ménapiens et ceux des Morins leurs voisins qui n'avaient pas encore envoyé de député.

Il n'est donc pas vraisemblable que Jules-César s'embarqua dans cette partie nord des Morins non encore soumise et contiguë aux Ménapiens. Ainsi son embarquement a dû s'effectuer non à Boulogne ou au-delà ; mais plutôt en deçà, sur un point du pays des Morins plus rapproché de la Somme.

A ces considérations, ajoutons que Ptolémée, décrivant le côté occidental de la Gaule Belgique et allant du sud au nord, place *Iccium promontorium* avant *Gessoriacum Morinorum navale*; or, beaucoup de savans regardent *Gessoriacum* comme Boulogne, d'autres croient le retrouver dans Saint-Josse (1) en deçà de la Canche; nou-

(1) Poinset de Sivry (trad. de Plin. liv. 4, chap. 46), croit que c'est Brique-Saint-Josse. « De plus Saint-Josse, dit-il, s'appelle encore aujourd'hui *Ourier-Gense-Saint-Josse*, comme on peut

velle preuve , de quelque côté que soit la vérité dans ces deux assertions, qu'il ne faut pas cher-

» le voir chez Hondius dans sa carte de l'Artois. Or, dans ce dicton » se trouve, *Gess'oriacum*, à savoir *Oriacum* dans *Ourier* et Saint-
 » Josse dans *Gessum*. De même que Gessocribate de la table peun-
 » tingerienne ne saurait être que quelque ville aux environs de
 » Josselin en Bretagne. » Je penche beaucoup pour l'opinion de
 M. Poinciset de Sivry, quant au placement de *Gessoriacum* à Brique-
 Saint-Josse, mais je diffère essentiellement de lui dans l'étymologie
 de ce mot.

Il pourrait se décomposer, suivant moi, en *Oriacum*, *Ourier* en
Gess' Gense.

L'expression *Gess* paraît dériver comme l'anglais *Geese* et *Goose*,
 soit du saxon ou de l'anglo-saxon *Gos*, soit du slavyon *Ges*, soit de
 l'islandais *Gas*, soit de l'armorique *Goas* ou du suédois *Gaos*, soit du
 danois *Gaasz* tous mots signifiant *Oie*.

Quant à la dénomination française *Gense*, ainsi que le latin *Anser*,
 l'anglais *Gander*, l'espagnol *Ganso* et *Ansar*, elle me paraît dériver
 du teuton ou ancien germain *Gausz* qui signifie également *Oie*.
 Cette expression *Gansz*, encore employée aujourd'hui par les alle-
 mands et les belges avec cette signification était réellement en
 usage, et avait la même acception dans la Germanie dès l'époque
 reculée dont nous parlons. Témoin ce passage de Pline. « *Candidi*
 » (anseres), *ibi (in Germaniâ), verum minores Ganzæ vocantur*, les
 Oies germaniques sont blanches; mais plus petites. Les germains
 leur donnent le nom de *Ganzæ* (Pline, hist. nat. lib. x, cap. 22).

Ainsi *Ourier Gense* pourrait signifier *Ourier-aux-Oies*, vrai-
 semblablement parce que dans cette contrée on élevait beaucoup
 d'oies, et que ces animaux ont pu y donner lieu à un commerce
 important. Un passage de Pline rend cette opinion très-probable.
 Ce naturaliste après avoir parlé des oies, etc., etc., de la manière
 d'accomoder leur foie, etc., etc., dit : « Une chose étonnante dans
 » ces animaux, c'est que *du pays des Morins il en vient à Rome des*
 » *troupeaux* qui font la route à pied. S'en trouve-t-il quelques-unes
 » qui soient fatiguées, leurs conducteurs les replacent vers la tête;
 » et ces animaux marchant naturellement serrés, ceux qui sont sur
 » le derrière donnent l'impulsion à ceux du devant; etc.

» *Mirum in hac alite (ansere), à Morinis usque ad Romam pedibus*
 » *venire, etc.* (Pline, hist. nat. lib. x, cap. 22).

Quant à la dénomination additionnelle Saint-Josse, elle ne peut
 remonter au-delà du 7^e siècle.

cher le port Itius à Boulogne, encore moins au-delà, mais plutôt en-deçà vers le midi.

L'embouchure de la Somme aurait-elle fourni à Jules-César le port d'embarquement? je n'en crois rien; car, par l'expression *in Morinos*, peuples chez lesquels cet embarquement se fit, César n'a pas compris ceux des rives de la Somme.

Effectivement, nous voyons ce général forcé, parce que la récolte des grains avait été moindre cette année dans les Gaules, d'établir ses quartiers d'hiver différemment des années précédentes, et sur huit légions qu'il avait, d'en placer quatre chez les *Morini*, les *Nervii*, les *Essui* et les *Rhemi*, et trois dans le *Belgium* (*Cæs. de Bell. Gall.*, lib. v).

Tachons de spécifier les peuples du *Belgium* que César distingue des *Morini*; César sera encore notre guide. On le voit effectivement peu après averti, vers la onzième heure du jour, du péril de Quintus Cicéron, envoyer aussitôt l'ordre à Marcus Crassus, qui avait ses quartiers d'hiver chez les *Bellovaci*, à peu près à la distance de vingt-cinq mille pas, de partir au milieu de la nuit avec sa légion et de venir à lui en toute diligence. Mais ce Marcus Crassus, que nous voyons ici chez les *Bellovaci*, est l'un des trois lieutenans que César avait envoyés en cantonnement d'hiver dans le *Belgium* sans désigner dans quelle partie (*Tres in Belgio collocavit, his M. Crassum quæstorem; et L. M. Plancum*,

et *Trebonium legatos præfecit*), (*de Bell. Gall.*, lib. v), donc les Bellovaci faisaient partie du *Belgium*.

Le huitième livre des Commentaires de Jules-César nous donne encore le nom d'une des villes du *Belgium*, et cette ville c'est *Nemetocenna* (Arras) la principale ville des Atrebates : *his rebus confectis ad legiones in Belgium se recepit*, hibernavit que *Nemetocennæ* (*de Bell. Gall.*, lib. VIII).

Mais, en faisant attention que César était à Samarobriva (Amiens), que cette ville est à peu près à égale distance de *Nemetocenna* (Arras), et de *Bratuspantium* (Beauvais), et que ces trois villes sont presque rangées en ligne droite, il faut admettre que *Samarobriva* (Amiens) était aussi une des cités du *Belgium* ; car on répugnerait à la supposition peu vraisemblable que le *Belgium* était morcelé et ses cités tout-à-fait isolées l'une de l'autre par l'interposition d'un autre peuple. Ainsi, les *Ambiani*, qui s'étendaient jusqu'à la Somme, faisaient partie du *Belgium* et non des *Morini*.

Ptolémée, dans sa géographie (lib. 2), distingue positivement les *Ambiani* des *Morini*.

Pline, procédant du septentrion au midi, à partir de l'Escaut, nomme d'abord les *Menapii*, les *Morini* et les *Oromansaci* qui touchent au *Pagus Gessoriacus*, puis les *Britanni*, les *Ambiani*, etc.

..... *Deinde Menapii, Morini, Oromansaci juncti pago qui Gessoriacus vocatur ; Britanni,*

Ambiani, *Bellovaci*. (Plin., *Hist. nat.*, lib. IV, cap. 17.)

Ptolémée, que nous venons de citer, procédant le long de la côte d'une manière inverse à celle de Pline, c'est-à-dire du midi au septentrion, à partir de la Seine à la Meuse, dit: après l'embouchure de la Seine est celle du fleuve Phrudis (1), puis le *Promotorium iccium*, puis le *Gessoriacum Morinorum* navale.

Danville, qui parmi les géographes modernes peut faire autorité, distingue également, dans sa carte de la vieille Gaule, les *Ambiani* des *Morini*, dont il les sépare par l'Authie; donc il ne faut pas chercher *Itius* à l'embouchure de la Somme,

1°. Parce que ce port était chez les *Morini*, dont les *Ambiani* ne faisaient point partie à l'époque de Jules-César, ou que du moins ce général, et comme lui Pline et Ptolémée, distinguent positivement ces deux peuples l'un de l'autre;

2°. Parce que, comme nous venons de le voir, si nous suivons la côte de la Gaule Belgique du sud au nord, l'embouchure de la Somme se trouve avant le *Promotorium Itium*.

Mais ce port, ne pourrait-on pas le trouver à ou vers l'embouchure de l'Authie? Tout, je l'avoue, me paraît favoriser cette conjecture.

(1) L'embouchure de la Somme vers la pointe du Hourdel, suivant beaucoup de géographes et notamment M. Danville.

Là, César, si nous suivons Pline du nord au sud le long de la côte Belgique, serait aux confins des Morini et des Britanni. Ces Britanni occupaient le pays vers la mer, entre l'Authie et la Somme, à peu près le Ponthieu; ils faisaient partie du Belgium, peuples dont beaucoup étaient passés en la Grande-Bretagne pour y porter la guerre et y faire du butin. Ceux qui s'établirent sur la partie maritime de cette île y conservèrent presque tous les noms de leurs cités natales. « *Ma-*
 » *ritima pars (Britannicæ) incolitur ab iis qui*
 » *prædæ ac belli inferendi causâ; ex Belgio*
 » *transierant, qui omnes ferè iis nominibus ci-*
 » *vitatum appellantur, quibus orti ex civitatibus*
 » *èò pervenerunt, etc. (de Bell. Gall., lib. v).*

Si on consulte la carte de l'Académie, on y trouve la pointe de *Ritiouville* indiquée à l'embouchure de l'Authie. Cette pointe de *Ritiouville* serait-elle le commencement du *Promontorium Itium* placé conformément à Ptolémée après le fleuve *Phrudis*.

Pontieu me paraît la traduction de *Pontus Itius* mot-à-mot Pont-Ithieu, d'où par contraction *Ponthieu*. On voit dans l'itinéraire d'Antonin une des routes de l'empire romain passant par Soissons, Amiens, Ponches et de là traversant l'Authie. Les divers manuscrits des commentaires de César offrent les uns *Iccius* les autres *Icius* d'autres aussi *Itius*. Il y a cependant lieu de présumer que la véritable leçon est *Itius*: car Strabon qui paraît avoir tout emprunté de César

dans cette partie de sa géographie écrit *Πτω* par un *τ*. L'orthographe des mots *Authie* et *Ponthieu* n'est pas fixe ; car nous les trouvons sans *h* ou avec *h* suivant les auteurs. Ce mot *itius* sans *h* dans les exemplaires actuels ne nous paraît pas moins en offrir la racine. On sait combien du temps de Jules-César, avant et après lui, les latins ont varié dans l'admission ou le rejet de l'*h* et tous les dérivés des mots latins dans lesquels cette lettre a pu figurer, ont dû se ressentir de cette variation (1).

(4) Tout le monde connaît la fameuse épigramme de Catulle :

Commoda dicebat, si quandò *commoda* vellet

Dicere, et *hinsidias* Arrius *insidias*

Et tam mirifice sperabat se esse locutum,

Cùm, quantum poterat ; dixerat *hinsidias*.

D'un autre côté Cicéron nous dit que dans sa jeunesse, partageant l'aversion des anciens romains pour l'aspiration grecque ailleurs qu'entre deux voyelles, il prononçait toujours sans *h* *puleros*, *celegos*, *trionpos* etc., etc., qu'il a finalement laissé au peuple sa prononciation habituelle, mais qu'il a toutefois réservé pour lui les vrais principes de l'art. (Orator. c. 48).

S'il faut en croire Aulu-Gelle, il aurait vu dans les mains d'un célèbre grammairien de Rome un manuscrit du second livre de de l'Énéide que celui-ci regardait comme un autographe, et qui, pour cela, avait été acheté fort cher, on y lisait ainsi écrits ces deux vers :

Vestibulum ante ipsum primo que in limine, Pyrrhus

Exultat telis et luce coruscus *Aenâ*,

cependant Alde et la plupart des imprimeurs postérieurs ont écrit *Ahenâ* : ils ont également imprimé :

Aut foliis nudam tepidi despumat *Aheni*.

Il résulte de ces citations :

1°. Que les écrivains prosateurs et poètes du premier rang tels que Cicéron et Virgile ne partageaient pas l'engouement de leurs contemporains pour cette aspiration ou lettre.

S'il fallait indiquer la racine du mot *Itius* lui-même, peut-être la trouverait-on sans la désinence latine, dans le motsaxon *Hythe* qui signifie *Havre*, ou *port de chargement et de déchargement*. Nous verrons plus tard que l'endroit de la Bretagne où probablement César aborda définitivement s'appelle encore *Hyth*.

Cambden dérive *Kent* de l'ancienne appellation écossaise *Candir*. Nous remarquerons seulement que le général romain traduit le mot *Kent* par *Cantium*. Notre *Marquenterre* répondrait-il à *maris cantii terra*? Si on trouve le comté de Kent dans l'île de la Grande-Bretagne, on trouve aussi *Quent-le-Viel*, *Quent-le-Jeune* dans notre Marquenterre : on y trouve aussi *Bretagne* près de Villers-sur-Authie, c'est-à-dire dans le pays de ces anciens *Britanni* du Belgium d'où étaient sortis ces guerriers, qui s'étant emparés des parties maritimes de l'île de la Grande-Bretagne, ont peut-être donné à cette île le nom de leur pays, comme, au rapport de Jules-César, ils avaient désigné la majeure partie de leurs nouvelles cités par les noms de leurs cités natales.

Et puisque nous parlons du Marquenterre, peut-être serait-ce le moment de dire que *Cantate* ou

2°. Que l'un aurait fini par céder à l'usage et que les copistes et imprimeurs ont successivement modifié l'orthographe de l'autre.

D'où l'on peut croire que les copies des mémoires de César ont dû se ressentir de ces variations et conséquemment offrir tantôt *Ithius*; tantôt *Itius*; ou *Icius*.

Cantatre (situé sur la lisière du Marquenterre), paraît n'être autre chose que *Cantii Atrium* et non *Campus Ater*, à cause de quelques tombelles qui sont aux environs; que *Cantii villa* a pu être syncopée en *Cantiulla* et devenir *Centula* ancien nom de Saint-Riquier, et que cette appellation ne viendrait ni de *Turribus* à *Centum*, suivant une opinion assez répandue, ni de *Centum cellis*, suivant la dissertation d'un membre de notre société, M. Collenot.

J'abandonne à d'autres plus érudits que moi, la discussion de toutes ces étymologies. Je ne m'y serais pas arrêté sans toutes les circonstances prises des Commentaires mêmes de Jules-César, qui viennent corroborer nos conjectures et leur donner l'ensemble d'un système.

Mais, dira-t-on, où est ce *Promontorium Icium* de Ptolémée? On n'aperçoit vers le point où vous placez le port Itius, rien qui ressemble à un promontoire.

L'exposé de l'ancienne acception de ce mot suffira pour donner la solution de cette question. Par promontoire, les anciens géographes entendaient, soit une élévation isolée, soit l'ensemble de toute une côte élevée, faisant l'une et l'autre saillie dans la mer. Telle est l'ancienne acception du mot *promontoire*, d'après le savant Sanson, qui appuie son sentiment des autorités spéciales de Diodore de Sicile (l. 14 c. 17), de Pomponius Mela (l. 3 c. 7), (voyez Sanson, chap.

8 de sa dissertation manuscrite sur le port Itius 1672).

Or, d'après cette définition, tout le littoral, à partir de l'Authie jusqu'à l'embouchure de l'Aa, comparé à la côte en deça et au-delà de ces deux points est relativement plus avancé dans la mer, et offre très-bien, d'après la définition ci-dessus, l'ensemble du promontoire itien, comme Grinez en présente le cap ou la pointe, c'est-à-dire la partie la plus saillante.

Si l'on admet ces premisses, alors le gissement du port Itius tel que nous l'établissons, n'est pas discordant avec le texte de Ptolémée, puisqu'il est sur une partie du promontoire itien un peu en deça de Gessoriaque : il convient, en outre, à la position politique de Jules-César, puisqu'il est situé en Morinie, et sur la lisière qu'il eût été imprudent à ce général de dépasser dans le choix d'un port, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer.

Hâtons-nous de prévenir deux objections qui pourraient être faites.

La première, que César choisit le trajet le plus court ;

La deuxième, qu'il dit que la distance du port *Itius* à l'île est d'environ *trente milles (dix lieues)*.

Quant à la première objection, il y a deux manières de la réfuter. D'abord rien ne prouve que par ces mots *Brevissimus in Britanniam transjectus*, il faille entendre le trajet le plus

court. *Brevissimus* peut très-bien être traduit par
fort court.

C'est ainsi que ce passage a été entendu par l'auteur du *Théâtre du monde* et par M. Hennebert, dans son histoire générale de la province d'Artois, liv. 1^{er}. introd., p. 92.

D'ailleurs quand il serait vrai que *brevissimus* signifiât ici le *plus court* et non pas *très-court* (ce que nous sommes loin d'accorder), s'en suivrait-il que César s'embarqua au port d'où le trajet était le plus court? Non; car on lit dans les mémoires de ce général: « *Ipse* » (*Cæsar*) *in Morinos proficiscitur quòd indè brevissimus erat in Britanniam transjectus.* » Ce qui ne voudrait pas dire dans l'hypothèse admise qu'il se rendit *au port d'où le trajet est le plus court*; mais qu'il se rendit *chez les Morins, contrée à partir de laquelle le trajet dans la Bretagne est le plus court*: ce qui ne serait pas la même chose. Il est inutile de s'appesantir sur cette objection; sa solution, au surplus, ne tient pas aux mots mêmes, puisqu'incontestablement ils peuvent avoir les deux significations désignées. Ce sont donc les circonstances et les faits consignés dans ses écrits, qu'il faut considérer pour déduire de l'expression *brevissimus* la véritable intention de Jules-César; et c'est ce que nous ferons bientôt.

Quant à la deuxième objection: que César dit

que la distance du port Itius à l'île, est d'environ trente milles :

D'abord tient-on rigoureusement à cette objection? Alors il faut renoncer à la première. Car trente milles ne sont pas la distance la plus courte de France en Angleterre, la distance entre Wissant et le point le plus rapproché de la côte Britannique, est de vingt-deux milles (7 lieues environ). Ensuite si nous compulsions les manuscrits, nous trouvons tantôt *millium passuum* xxx ; tantôt, et dans les exemplaires qui passent pour les meilleurs xl (13 lieues 173).

D'ailleurs quelque chose prouve-t-il que la traversée la plus courte fut adoptée et préférée à cette époque? Non, certes rien ne le prouve; et même le contraire est probable.

En effet, si nous consultons l'itinéraire maritime et l'itinéraire d'Antonin, nous y voyons que les Romains partaient de Gessoriaque et se rendaient à Rutupiæ ; que la distance entre ces deux ports est évaluée dans ces deux itinéraires quatre cent cinquante stades, quarante-cinq ou cinquante-six milles romains (selon qu'on adoptera l'un ou l'autre des deux modes de calculer le stade, ce dont nous aurons occasion de parler). Cette traversée était donc ou moitié en sus, ou presque double des trente milles, objet de la présente recherche. Maintenant s'il est prouvé que les Romains, à une époque peu éloignée de celle qui nous occupe, préféreraient une traversée plus

longue par des motifs que nous n'avons pas à discuter ici (1), il n'y aurait rien d'étonnant que des motifs semblables existassent du temps de Jules-César qui avait, en outre, besoin d'éviter de se placer pour son embarquement au *centre* de la partie du pays des Morins, restée insoumise : il n'est donc pas invraisemblable que ce général ne devait et ne pouvait pas alors préférer le plus court trajet.

D'un autre côté, si nous remarquons que Pline évalue la distance la plus rapprochée du littoral de la Morinie à la côte de la Grande-Bretagne, cinquante milles (16 lieues 2/3) « *Abest (Britannia insula), a Gessoriaci Morinorum gentis littore proximo trajectu L milium;* » que l'itinéraire maritime et l'itinéraire d'Antonin, donnent au passage habituel des Romains, une distance dont l'évaluation moyenne est tout-à-fait conforme à celle-ci, ainsi que nous venons de le voir ; si enfin nous ne perdons pas de vue que, suivant Ptolémée, Gessoriaque et tout le littoral de cette contrée sont plus voisins

(1) Ces motifs étaient probablement la sûreté de la navigation : on pourrait le prouver par Ammien-Marcelin, « *Rutupiæ stationem ex adverso tranquillam*, etc. (lib. 20 et 27) ; » par Cluvier (lib. 2 p. 128 Germ. ant.), qui judicieusement regarde le détroit comme plus dangereux entre les deux points les plus resserrés : opinion justifiée par la prière même de Louis le jeune, qui étant allé visiter le tombeau de Saint Thomas de Cantorbéry, le supplia humblement de préserver du naufrage les passagers de l'un et de l'autre port (Douvres et Wissant).

de cette île qu'Itius, puisque procédant du sud au nord, il désigne ce dernier port avant l'autre, ne sommes-nous pas de plus en plus assurés qu'il y a réellement erreur de copistes dans les exemplaires de Jules-César, et fondés à soupçonner qu'il y a eu transposition de chiffres et que la véritable leçon est non pas XL (40); mais bien LX (60) milles (19 à 20 lieues); ce qui donnerait à peu près le trajet de l'embouchure de l'Authie à l'île Britannique.

Mais il faut que César, lui-même, approuve cette correction ou plutôt la restitution de la leçon que nous proposons. Eh bien! César dit: « *Quâ ex parte est Hibernia, dimidio minor,* » *ut existimatur, quam Britannia; sed pari* » *spatio transmissus atque ex Galliâ est in* » *Britanniam;* c'est dans cette partie que se » trouve l'Hibernie; elle est plus petite de moi- » tié que la Grande-Bretagne; le trajet de l'une » à l'autre est le même que de la Gaule à la Bretagne. » (*de Bell. Gall.*, lib. v).

Donc le trajet de la Gaule en Bretagne, qualifié par César de *brevissimus*, est tel qu'il égale, selon lui, la distance de la Bretagne à l'Hibernie. Or, le canal Saint-Georges, qui sépare ces deux îles a, vers les points les plus rapprochés, à peu près cinquante-cinq milles anglais (19 à 20 lieues), c'est-à-dire, à peu près la même largeur que de l'embouchure de l'Authie, ou des points voisins de cette embouchure aux côtes de la Grande-Bretagne. Donc *brevis-*

simus; doit se traduire ici par *très-court* et non *le plus court*; donc la leçon que nous proposons LX paraît offrir la pensée de César; donc aussi nous avons eu raison d'énoncer, que pour bien déterminer la position du port Itius, il fallait moins considérer la distance indiquée par les lettres numérales qui se trouvent sur les exemplaires actuels de ses Commentaires, que toutes les circonstances et les faits consignés dans ses écrits.

Mais ne dissimulons rien, et loin d'é luder les objections et les difficultés, présentons-les nous-mêmes.

Je sais qu'on peut m'opposer Strabon, qui donne au trajet de César, trois cent vingt stades ou seulement trois cents, suivant Eustathe. A cela je ré ponds :

Pourquoi ne pas vouloir expliquer César par lui-même, et préférer, à sa pensée manifeste, l'expression d'un auteur postérieur et étranger, expression qu'il faut encore corriger, si l'on veut faire concorder les deux textes. En effet, Strabon donne pour distance trois cent vingt stades; mais rien n'est moins fixe que la valeur du stade: elle varie du huitième au dixième du mille romain. On a donc, d'après Strabon, quarante ou trente-deux milles, selon la base qu'on a prise pour arriver à trente milles. Il faut corriger avec Eustathe, lire trois cents stades, ensuite employer la réduction de la valeur de cette mesure au dixième du mille romain: alors enfin on a

trente milles, autrement on aurait obtenu trente-sept milles et demi.

Cette manière de procéder serait assez bizarre : ce serait expliquer, par un écrivain postérieur et étranger, le passage d'un auteur qui offre lui-même, dans une autre partie de ses écrits, une explication satisfaisante de ce même passage. Eh quel est l'auteur à qui l'on hésite de se fier pour l'interprétation de sa propre pensée ? L'écrivain le plus pur, le plus habile grammairien de son temps, l'auteur enfin des deux livres sur *l'analogie des mots* ?

Au surplus, admettant que les mémoires autographes de César n'aient pas été légèrement altérés de la part des copistes, pas même par le seul déplacement d'une lettre en cet endroit, et que Strabon qui, dans cette partie de sa géographie, n'a guère fait que le copier, ait posé le même chiffre que lui, on ne prouve qu'une chose en citant ce dernier, c'est qu'il a copié le chiffre erroné de César. Je dis *erroné* ; car alors l'auteur des Commentaires aurait posé un chiffre étranger à sa pensée ; chiffre qui ne peut convenir qu'à un des points de la côte les plus rapprochés de l'île. Ce point trop avancé dans la partie insoumise du pays des Morins, n'a pu (nous l'avons vu plus haut), être choisi par ce général pour le lieu de préparatifs d'embarquement, et de départ. Cette probabilité devient certitude quand on apprend de César lui-même, que la distance qu'il a voulu indiquer ici par

un chiffre, est égale à celle du détroit qui sépare l'Angleterre de l'Irlande.

Maintenant, les Commentaires de César à la main, examinons si, nous embarquant à l'embouchure de l'Authie, nous pouvons le suivre dans ses deux expéditions contre la Bretagne.

Première expédition, vers la fin de l'été.

« Quoique l'été fût déjà très-avancé, et que
 » l'hiver commence de bonne heure dans la
 » Gaule, parce qu'elle est placée au septentrion,
 » César se détermina néanmoins à passer dans
 » la Bretagne.... Il se rendit avec toutes ses
 » troupes dans la Morinie, d'où le trajet pour
 » passer en Bretagne est fort court. Là il fit
 » venir des vaisseaux..... à huit milles du lieu
 » du rendez-vous général, étaient dix-huit vais-
 » seaux de charge qui, retenus par les vents,
 » n'avaient pu se rendre dans le même port,
 » il les destina à sa cavalerie, etc., etc. *Exiguâ*
 » *parte æstatis reliquâ*, etc. (*de Bell. Gall.*,
 » lib. IV). »

» Ce plan arrêté, César trouvant le temps fa-
 » vorable, leva l'ancre presque à la troisième
 » veille (minuit), ordonna à sa cavalerie d'aller
 » au port situé au-delà du lieu de l'embarquement
 » général, d'y monter les dix-huit vaisseaux et
 » de le suivre. Cette opération ne put être faite
 » assez à temps; mais quant à lui, il arriva sur

» les côtes de la Bretagne , avec la première
 » division de sa flotte , vers la quatrième heure
 » du jour (dix heures du matin). *His constitutis*
 » *rebus* , etc. (*de Bell. Gall.* , lib. IV.) »

« Là il vit les troupes ennemies rangées et
 » retranchées sur toutes les collines. Il vit aussi
 » que la mer était tellement dominée et resserrée
 » en cet endroit , que des traits lancés des hau-
 » teurs pourraient atteindre le rivage. Ayant
 » jugé qu'un tel emplacement n'était nullement
 » propre à un débarquement , il se tint sur les
 » ancres , jusqu'à la neuvième heure (3 heures
 » après midi) , attendant l'arrivée du reste de
 » la flotte. » *Atque ibi in omnibus collibus* , etc.
 (*de Bell. Gall.* , lib. IV.) .

César fit donc le premier trajet en dix heures ,
 cependant il était parti avec un vent favorable ,
 et , au rapport de Florus , la célérité de sa
 traversée tint du prodige. « *Classe igitur compa-*
 » *ratâ* , *Britanniam transit* , mirâ celeritate ;
 » *quippe cum tertiâ vigiliâ Morino solvisset à*
 » *portu minùs quàm medio die insulam in-*
 » *gressus est.* (*Ann. Flor.* , lib. III.) » Le grand
 prodige de vitesse si , avec un vent favorable , il
 n'eut fait que sept lieues en dix heures ! César n'a
 donc pas choisi , pour s'embarquer le point le
 plus rapproché , mais un point de la côte de
 Morinie d'où le trajet en Bretagne est fort court ;
 et qu'est-ce , en effet , qu'une traversée de dix
 heures pour une distance de vingt lieues ?

Deuxième expédition.

« Pendant vingt-cinq jours environ , César se
 » vit retenu à Itius par le vent Corus (nord-
 » ouest) qui souffle dans ces parages pendant la
 » plus grande partie de la saison. *Itaque dies*
 » *circiter xxv in eo loco*, etc. (*de Bell. Gall.*,
 » lib. v.) Il leva l'ancre au coucher du soleil et
 » partit sous un léger vent sud-ouest (africo);
 » mais ce vent tomba vers minuit et il ne put
 » tenir sa route. Le jour étant venu, il s'aperçut
 » que le flot de la nuit l'avait fait dériver beau-
 » coup et qu'il avait laissé la Bretagne sur sa
 » gauche. Alors, profitant du reflux, il s'efforça
 » de gagner , à force de rames, le même point
 » de l'île que l'été précédent il avait reconnu
 » être très-favorable à la descente.... Il aborda
 » vers midi avec toute sa flotte , etc. *Iipse.... ad*
 » *solis occasum* (*de Bell. Gall.*, lib. v).

» L'ennemi ne parut pas, etc, etc. Effrayé à
 » la vue de la flotte, il avait abandonné la côte
 » et s'était caché sur les hauteurs. César fait ses
 » dispositions , il laisse ses vaisseaux à l'ancre
 » sur un rivage uni et découvert à la garde de
 » Q. Atrius ; et après une marche de douze
 » milles , il aperçoit les troupes ennemies.
 » *Neque in eo loco*, etc. (*de Bell. Gall.*, lib. v.)»

César part donc au coucher du soleil (vers sept heures), et le jour étant venu , *ortâ luce* , vers cinq heures , c'est-à-dire après dix heures de route, comme dans la première traversée, au

lieu d'arriver , il voit l'île sur sa gauche , parce que le vent étant tombé vers minuit , le flot l'avait fait beaucoup dériver. Ainsi on ne peut apprécier rigoureusement la durée de cette traversée.

Cependant, pour tirer quelques inductions de ce récit , commençons par reconnaître le point de l'île où César voulait aborder et où il aborda en effet. C'était la partie que, l'été précédent, il avait reconnue offrir une descente commode. « *Ut eam partem insulæ caperet, quâ optimum* » *esse egressum superiore æstate cognoverat* (de Bell. Gall., lib. v). » Quel est cet endroit ? — Nous croyons, avec Danville, que c'est Hyth. En effet, César effectua sa descente sur un rivage uni et découvert ; *molli et aperto littore* : tels sont les abords de Hyth, d'où la mer s'est aujourd'hui un peu retirée. On retrouve, derrière Hyth, les hauteurs où l'ennemi s'était réfugié à la vue de César : elles forment une chaîne qui se rattache à Folkestone. La rivière dont l'ennemi, qu'il a rencontré après une marche de douze milles, veut lui disputer le passage, est la rivière de Stows, qu'on trouve à la même distance si l'on va de Hyth à Wye; elle continue de couler vers Canterbury. Tout le récit du débarquement de César paraît donc concorder avec la situation de Hyth. Mais je crois que ce récit et l'interprétation même de Danville rendent encore plus suspect le système d'établir le port Itius à Witsant. En effet , César nous dit qu'il partit par

un léger vent sud-ouest (africo). Il est difficile de croire qu'à cette époque de la navigation chez les Romains et avec une flotte aussi nombreuse, ce général se fût hasardé à mettre à la voile avec un pareil vent, à Witsand, quand son intention était de se diriger vers Hyth.

Il nous reste encore une difficulté à résoudre. On lit dans César : « *His rebus pace firmatâ,*
 » *post diem IV quam est in Britanniam ventum,*
 » *naves XVIII, de quibus supra demonstratum*
 » *est, ex superiore portu leni vento solverunt*
 (Cæs., lib. IV, cap. 28). » Un peu auparavant, César avait parlé d'un port qu'il appelait *ulterior*. Quels étaient ces ports *superior* et *ulterior*, examinons la valeur de ces deux mots abstractivement, puis relativement à la position de César ; ensuite essayons de trouver dans les Commentaires quelque passage dont le sens non équivoque vienne confirmer nos assertions.

Ulterior et *superior* sont deux comparatifs qui ont les racines *ultrâ* (delà) et *suprà* (au-dessus) ; ainsi, *Portus superior* doit signifier port *en avant* ou *au-delà* de celui où était César prêt à se rendre en Bretagne. Dans cette hypothèse ce port gisait vers le nord ; car, de quoi était composée la flotte de César réunie au port de départ ? — De vaisseaux rassemblés de toutes parts des contrées voisines et de la flotte qu'il avait formée, l'été précédent, dans la guerre contre les Venètes. « *Huc naves undiquè ex finitimis regionibus, et, quam superiore aestate*

» *ad Veneticum bellum, fecerat classem, con-*
 » *venire jubet (de Bell. Gall., lib. IV). »*

Or, la flotte qui avait servi contre les Venetes arrivait de ports en-deçà de celui où était César ; il en était de même de la très-grande majorité des autres vaisseaux, les secours venus de chez les Morins étant nécessairement les moindres, puisque, comme nous l'avons fait observer, ces peuples, un peu au-delà du port de départ, n'étaient pas soumis. Ainsi, la ligne de route pour la plupart des vaisseaux qui devaient se rendre à Itius était du sud au nord, tandis qu'elle était du nord au sud pour les dix-huit vaisseaux de charge retenus dans le port *ultérieur*.

Ainsi, le vent qui avait favorisé l'arrivée des premiers, devait retenir ceux-ci, loin de les aider à se rendre au port commun : « *Quæ (XVIII*
 » *onerariæ naves...) vento tenebantur, quominus*
 » *in eundem portum convenire possent (de Bell.*
 » *Gall., lib. IV). »* Mais le vent, qui déterminait le départ de la flotte réunie au port Itius pour la Bretagne, pouvait également favoriser celui des dix-huit vaisseaux de charge retenus dans le port ultérieur, car alors sa direction de route était la même. Aussi César, pour ne pas perdre son temps à attendre, y dépêche-t-il sa cavalerie avec ordre de s'embarquer et de le suivre ; ce port, étant en effet à trois lieues environ au-delà, la flotte sur laquelle il se préparait à partir en personne devait, outrepasser

ce point en se rendant en Bretagne; mais on mit un peu trop de lenteur à exécuter ses ordres. « *Equitesque in ulteriorem portum progredi, ac naves conscendere, ac se sequi jussit : ab quibus quum paulo tardius esset administratum (de Bell. Gall., lib. IV). »*

Ce n'est que quatre jours après l'arrivée de César en Bretagne que les dix-huit vaisseaux de charge sur lesquels sa cavalerie s'était embarquée, profitant d'un vent frais, sortirent du *port supérieur*, c'est-à-dire du port au-dessus ou au-delà de celui où le général romain était au moment de son départ. On peut tirer, du texte même des Commentaires, une explication précise et conforme à la nôtre du mot *superior*. César, parlant de la Bretagne où il s'était rendu, dit : « Cette île » représente un triangle.... l'angle *inférieur* est » situé au midi, etc., etc. *Insula naturâ triquetra..... inferior (angulus) in meridiem spectat (de Bell. Gall., lib. V). »* Donc, si César désigne par le mot *inferior* l'angle qui regarde le midi, il eut entendu par le mot *superior*, la pointe opposée; donc, en disant le *port supérieur*, il a voulu désigner un port situé plus au nord que celui d'où il était parti; et comme le *portus ulterior* est incontestablement le même que ce *portus superior*, il faut reconnaître, dans l'une et l'autre circonstance, un port situé à près de trois lieues nord d'*Itius*; probablement à ou vers l'embouchure de la Canche. Il est possible aussi que le mot *superiore* équivaille ici à *suprà*

dicto (ci-dessus dit), signification qu'il serait bien facile de justifier par des auteurs contemporains, et que César ait préféré ici cette expression *superiore* pour éviter la répétition du mot *suprà* dans la même phrase ; mais le *port ci-dessus dit* est le *port ultérieur* : la solution alors reste encore la même.

Il est temps que je termine ; heureux, Messieurs, si je n'ai pas abusé de votre patience, et si j'ai jeté quelque jour sur un point assez obscur de la géographie ancienne. Une réflexion m'a constamment soutenu : j'ai pensé que, comme littérateurs et voisins des lieux qui font l'objet de cet essai, vous vous intéresseriez doublement à cette discussion.

J'ai encore à m'expliquer sur un point :

Il paraîtra peut-être étrange que je n'aie pas essayé de réfuter toutes les opinions qui diffèrent de la mienne ; une telle entreprise eût dépassé les limites de cette notice. D'ailleurs, en vous communiquant ces recherches, je n'ai eu pour but que de vous soumettre, Messieurs, les idées particulières qu'une lecture répétée et attentive des écrits de César, m'a fournies sur le port Itius. Si, voulant reconnaître et indiquer la route de ce guerrier, j'ai constamment cherché et toujours trouvé mes points de repère dans le texte même de ses mémoires militaires ; si ces points sont maintenant là comme les jalons indicateurs de la route du général romain et les garans de l'exactitude de mon travail, je ne

puis m'être égaré, ou du moins les probabilités sont en ma faveur ; et dès lors il serait superflu de prouver que toute autre direction est inexacte.

J'avouerai aussi, avant de terminer, que je n'ai pas cru devoir joindre à mon travail une carte indicative des principaux points discutés et de leurs gisemens respectifs à l'époque dont nous nous occupons.

Depuis dix-neuf cents ans, les lieux voisins de la mer ont subi des altérations considérables qui les rendent aujourd'hui méconnaissables ; et il y aurait, suivant moi, une présomption ridicule à croire qu'on puisse, de son cabinet ou sur un simple examen de la superficie, reconnaître ces anciens terrains voilés par la main des siècles, et parvenir ainsi à représenter fidèlement et dans leurs limites précises leur ancien aspect et leurs accidens. Dès lors, on sent que cette opération, toute scientifique, exige des fouilles méthodiques dirigées avec habileté et persévérance. Ce n'est pas à moi, c'est aux géologues qu'il faut alors recourir ; à eux il appartient de lire les faits dans le grand livre de la nature.

Ah ! que des circonstances heureuses se présentent ; que les richesses, secondant les talens, assurent les frais et le succès de ces explorations d'un intérêt si grand ; et bientôt, grâce à l'heureux emploi des méthodes théoriques et pratiques dans l'examen du problème qui nous occupe, on aura l'espoir fondé de parvenir à connaître sur quelles bases reposent les opinions émises jus-

qu'à ce jour, et ce que l'histoire, qui ne devrait jamais être que la tradition impartiale d'âge en âge de la vérité, doit admettre, modifier et rejeter.

APPENDICE.

Depuis la rédaction de cet essai, il a paru un ouvrage, de M. de Cambry, intitulé les *Monumens celtiques*. Je m'aperçois que je suis en opposition avec cet auteur, qui avance (p. 35) que, dès le temps de Jules-César, on désignait déjà par *Britannia* et le pays des Bretons armoricains et l'île d'Albion; et que cette île doit son nom actuel de Bretagne à notre Bretagne armoricaine.

Cette proposition, à laquelle il attache beaucoup d'importance, principalement parce qu'il voudrait par là dériver le culte druidique, non de l'île de Bretagne, mais de la Bretagne armoricaine, ne supporte pas un examen sérieux. Voici, en peu de mots, le raisonnement de M. de Cambry :

« Jules-César, au moment de s'embarquer
» pour la Bretagne, ne put obtenir des Gaulois,
» qu'il interrogea vers la côte d'Itius, le moindre
» renseignement sur l'île qu'il voulait attaquer;
» donc, quand ce général dit (lib. vi) qu'on croit
» que la doctrine druidique a été trouvée dans
» la Grande-Bretagne, et que c'est de là qu'elle
» a passé dans la Gaule; il faut entendre non
» l'île de Bretagne mais la Bretagne armoricaine.»

Qu'y a-t-il d'étonnant que le général romain n'ait pu obtenir des Gaulois aucun renseignement sur l'île de Bretagne? Les Bretons insulaires avaient fait passer des secours aux Gaulois dans presque toutes leurs guerres avec les Romains; et c'était même une des raisons ou plutôt le prétexte de César pour passer dans l'île. « *In* » *Britanniam proficisci contendit, quod omnibus fere gallicis bellis, hostibus nostris inde* » *subministrata auxilia intelligebat, etc.* (*de* » *Bell. Gall.*, lib. iv). L'ignorance des Gaulois relativement à l'île de Bretagne ne peut donc pas être regardée comme réelle, mais plutôt comme feinte; c'est une ruse assez générale, en pareil cas, de la part de peuples nouvellement conquis en faveur de leurs anciens et fidèles auxiliaires. Ajoutez que César écrivit lui-même ses Commentaires, qu'il avait intérêt à exagérer les difficultés pour relever d'autant le mérite de ses succès. On entrevoit qu'il sacrifie à dessein la vérité. En effet, comment croire à cette prétendue impossibilité d'avoir le moindre renseignement sur la Bretagne?

Mais nous venons de voir que les côtes de cette île étaient peuplées d'anciens habitans du Belgium; et même un roi du Soissonnais (*Divitiacus*) y avait régné (1).

(1) Apud eos (Suissones) fuisse regem nostrâ etiam memoriâ Divitiacum totius Galliæ potentissimum, qui quum magnæ partis harum regionum, tunc etiam *Britanniæ imperium obtinuerit* (*de Bell. Gall. lib. 2*).

Mais Commius , que César avait fait roi des Atrebatés , jouissait encore d'un grand crédit et d'une grande autorité en Bretagne. César le savait , il s'en servit même , etc. , etc. (1).

Les communications avec l'île étaient tellement faciles et fréquentes que les auteurs de la révolte des Bellovaci s'étaient retirés en Bretagne (2).

Mais César se trahit lui-même , car il nous dit que les Bretons , instruits de son projet par les marchands , lui envoyèrent des députés de beaucoup de cités de leur île (3).

César prouve donc lui-même qu'il n'était pas très-difficile d'obtenir les renseignemens sur l'île qu'il avait le projet d'envahir.

M. de Cambry cite encore ce passage :

« *Hujus civitatis (venetarum) est longa et amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum, quod et naves habent plurimas quibus in Britanniam insulam navigare consueverunt (de Bell. Gall., lib. III). »*

Pourquoi *insulam*, dit M. de Cambry, si César

(1) Commium quem ipse Atrebatibus superatis , regem ibi constituerat. cujusque autoritas in his regionibus (Britanniâ) magna habebatur mittit (ibid. lib. IV).

(2) Qui (Bellovaci) , hujus consilii principes fuissent , quod intelligerent , quantam calamitatem civitati intulissent , in Britanniam profugissent (ibid. lib. 2).

(3) Interim, consilio ejus cognito, et per mercatores perlato ad Britannos, à compluribus ejus insulæ civitatibus adeum legati veniunt etc., etc., (de Bell. Gall. lib. IV.).

n'eût pas craint que le mot *Britanniam* ne se fût entendu de la Bretagne continentale ?

D'abord, je ne connais aucune édition dans laquelle cette apposition *insulam* se trouve, soit dans le texte soit dans les variantes; mais quand on admettrait cette leçon, devrait-on argumenter alors comme M. de Cambry ? — Non, car si César pouvait craindre une équivoque, ce ne pouvait être que pour ces *Britanni* dont parlent Pline et Strabon, situés dans le Belgium, d'où, au rapport de Jules-César, étaient passés tant de colons en l'île de Bretagne, et non pour les Armoricaïns, qui ne prirent le nom de Bretons que lorsque Maximus, chef de la milice romaine en Bretagne, se fit déclarer empereur par son armée et passa, vers l'an 383, dans cette partie de la Gaule celtique. Pline dit, et nous avons déjà cité ce passage : « *Indè per Lugdunum ad portum Morinorum Britannicum* (*Hist. nat.*, lib. iv, cap. 23). Ce port, je crois l'avoir retrouvé chez les *Britanni du Belgium*. Si Pline le spécifie par ce mot *Britannicus*, n'est-ce pas une induction de plus en faveur de mon opinion, et même n'en résulte-t-il pas une très-grande présomption que l'île d'Albion, dont tant de cités avaient reçu, au rapport de César (*de Bell. Gall.*, lib. v), des noms semblables aux noms des cités du Belgium, a reçu aussi de nos *Britanni* son nom de *Bretagne*? Ce nom, appliqué d'abord, sous les divisions de Bretagne supérieure et de Bretagne inférieure, aux contrées en-deçà de

l'Écosse, devint, par la suite des temps, l'appellation générale de l'île entière.

Quant aux auteurs postérieurs à Jules-César, cités par M. de Cambry, il est désormais inutile de les réfuter. Tous fournissent la preuve, il est vrai, que des Gaulois passèrent en l'île de Bretagne et y imposèrent beaucoup de noms de leurs cités natales ; mais aucun ne prouve que ce furent les Armoricains, et toutes les présomptions restent en faveur des *Britanni du Belgium*.

Quelques personnes, essayant de justifier l'assertion de M. de Cambry ou au moins de lui donner une grande vraisemblance, citeront peut-être Plutarque, qui dit (Vie de cet empereur, p. 719) que lorsque Jules-César porta la guerre en la Grande-Bretagne, on la connaissait si peu que l'on n'était pas sûr que *ce fût une île*. Ce n'est même, ajoutera-t-on, que du temps d'Agri cola que la chose fut avérée. Témoin Tacite : « *Hanc oram novissimi maris tum primum romana classis circumvecta, insulam esse Britanniam affirmavit (Tac. vit. Agric., n°. 10.)* »

Ici Plutarque est inexact. En effet, Polybe, qui vivait deux siècles avant César et dont les écrits étaient connus des Romains, notamment de Brutus, nomme, dans le troisième livre de la deuxième guerre punique, non pas l'île seulement, mais les Iles Britanniques, c'est-à-dire l'île de Bretagne, celle d'Hybernie, et les autres îles circonvoisines.

César d'ailleurs, dans le quatrième livre de la

guerre des Gaules, appelle lui-même la Grande-Bretagne une île.

Quant à Tacite, qu'on ne peut taxer d'ignorance et chez qui la qualité de gendre d'Agricola rend ici, en quelque sorte, plus excusable l'inexactitude de l'historien, il exagère évidemment, pour rehausser le mérite de son beau-père, les difficultés et les résultats de l'expédition de celui-ci contre la Bretagne.

Au surplus, la deuxième expédition projetée contre la Grande-Bretagne par César fit grand bruit à Rome. Cicéron, en particulier, fut d'abord très-préoccupé du sort de son frère Quintus, lieutenant, qui devait accompagner le général romain. Il confia ses inquiétudes à son ami Atticus. « *Ex Quinti fratris literis suspicor* » *jàm eum esse in Britannia*: *suspensio animo* » *expecto quid agat* (*ad Att.*, 4, 15). »

On le voit bientôt rassuré par des lettres de son frère, et dans sa réponse, il s'abandonne à la joie. « *O jucundas mihi tuas de Britannia li-* » *teras! timebam Oceanum, timebam littus* » *insulæ, etc.* (*ad Quint.*, 2, 16).

On voit, par ces citations, ce qu'on doit penser de la prétendue ignorance dans laquelle on était à Rome que la Grande-Bretagne fût une île

Églises Monumentales.

Rapport de la Société royale d'Émulation d'Abbeville sur les Églises monumentales de l'arrondissement, en réponse à la circulaire du 20 décembre 1834 de M. le Ministre de la Justice et des Cultes, et à la lettre du 25 janvier 1835 de M. le Préfet de la Somme.

Pour être à même de fournir sur les Églises principales de l'arrondissement d'Abbeville les renseignements demandés par M. le Ministre des Cultes , la Société royale d'Émulation a choisi dans son sein une Commission chargée de l'examen spécial de ces monumens.

La Commission, après'être consciencieusement occupée de cette matière importante, expose ainsi qu'il suit, l'état actuel des édifices consacrés au culte, et dignes, soit par leur beauté, soit par leur antiquité , de recevoir les réparations que leur état de dégradation exige.

ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-RIQUIER.

Detruites en 1487 par un violent incendie , l'abbaye et l'église de Saint-Riquier furent

reconstruites par l'abbé Eustache Lequeux. — L'église, très-remarquable par la beauté de ses proportions et l'ensemble harmonieux de toutes ses parties, a 104 mètres de longueur sur 27 mètres de largeur, et 43 mètres d'élévation depuis le niveau du pavé jusqu'au toit. Le portail, richement ciselé, est surmonté d'une tour carrée dont la plateforme est à 50 mètres de hauteur.

Plusieurs parties des sculptures de la façade, et les statues qui ornent les voussures de la porte principale ont été mutilées pendant la révolution. Deux de ces statues, d'une grande dimension, représentaient les rois Louis XII et François I^{er}.

La conservation de ce précieux monument réclame des travaux promptement exécutés, et dont le retard pourrait lui porter une funeste atteinte.

Un bâtiment, servant aux usages extérieurs de l'abbaye, et accolé à la traverse méridionale de la croix, en appuyait la construction, et aidait à la maintenir dans son à-plomb, en servant de contrefort à la poussée des voûtes. — Ce bâtiment n'existe plus ; aussi, la muraille, cédant au poids énorme des voûtes, a-t-elle perdu sa ligne perpendiculaire, et causé, au centre même de l'édifice, au point d'intersection des quatre nefs, une crevasse assez large pour mettre en danger de chute et de complète destruction cet admirable travail.

La Commission pense que deux moyens existent de prévenir ce malheur : ou par la

construction d'un contre-fort extérieur en pierres, qui aurait le double inconvénient de déparer l'unité de l'architecture, et de coûter une somme très-considérable, ou par l'application de liens de fer, courant dans les combles, d'une extrémité à l'autre de la travée, moyen employé déjà pour la nef entière, et qui présenterait la plus grande utilité, appliqué à la totalité de l'église.

Ce même mouvement d'écartement s'est aussi fait vivement sentir à l'extrémité septentrionale de la travée; la partie la plus élevée du mur qui la termine, et qui renferme trois ogives d'une coupe très-gracieuse et très-légère a subi une altération, un affaissement marqué; il serait urgent de diminuer l'ogive centrale en la doublant intérieurement d'une voûte de pierres de taille exactement de même forme que la baie qui la renfermerait. — Ceci tenté au midi, a complètement produit l'effet désiré.

Les réparations nécessaires à l'extérieur sont de peu d'importance. — La galerie en pierre et à jour qui couronne l'église et l'entoure serait à consolider ou à replacer dans un seul espace très-peu étendu, et l'extrémité d'une tourelle fortement crevassée, et qui contient un escalier, à la paroi septentrionale, réclamerait un remaniement dans ses huit ou dix derniers pieds seulement.

La légère toiture pyramidale de pierre et le globe sculpté qui la surmonte et termine la tourelle du grand escalier sur la plate forme du portail n'exigent qu'un travail fort peu considé-

nable pour arrêter les dégradations existantes et qui ne peuvent que s'accroître rapidement sous les injures du temps.

La charpente générale des toitures est bonne, à l'exception des sablières, réduites à l'état le plus complet de décomposition ; au point même, qu'en plusieurs endroits, la pesanteur des chevrons ne reposant plus sur le bois, a brisé les dernières assises de pierres de la muraille, et que le toit, ne trouvant d'autre obstacle pour s'arrêter que le plomb qui garnit les galeries supérieures, menace de s'évaser, de fermer ces passages, peut-être même d'en renverser les balustres.

Tel est l'état du corps de l'édifice; quant aux statues et aux peintures qui le décorent, à l'aide d'une légère dépense, on parviendrait à réparer les désastres qu'elles ont eu à souffrir pendant de longues années.

Il serait indispensable de restaurer le buste, la tête et les bras d'un saint Christophe et d'un saint Jacques, statues colossales accolées aux deux premiers piliers de la nef.

Dans la trésorerie existent deux peintures à fresque qui exigent les soins les plus éclairés; comme la plupart des ouvrages de ce genre exécutés au moyen-âge, elles sont divisées en compartimens et accompagnées de légendes en vers français.

La première, qui occupe le sommet de deux panneaux de murailles de forme ogivale, re-

présente une *danse macabre* ou danse des morts, sujet philosophique et religieux très-fréquent autrefois et si rare aujourd'hui qu'à peine s'il en reste cinq ou six en Europe.

Les compartimens de la seconde peinture, placés au-dessous de ceux-ci, et d'une moindre dimension, retracent la cérémonie de la translation du corps de saint Riquier, rapporté de Flandre par Hug-Capet en 981. Plusieurs de ces compartimens sont masqués par une énorme armoire.

Il est nécessaire qu'un artiste de talent soit chargé des retouches à faire, afin que sa main exercée n'altère en rien la naïve physionomie de cet inestimable œuvre d'art.

Voici la désignation des tableaux qui servent de fond d'autel dans les chapelles des ailes et de l'abside et dont quelques-uns sont vraiment des morceaux de prix.

Aile droite.

PREMIÈRE CHAPELLE :

Crucifiment de saint André, par Lépiciier.

DEUXIÈME CHAPELLE :

Louis XIV touchant les écrouelles, par Jean Jouvenet.

TROISIÈME CHAPELLE :

Baptême de Jésus-Christ, par Coypel. — 1690.

Aile gauche.

CHAPELLE CONTENUE DANS L'EXTRÉMITÉ NORD

DE LA TRAVÉE :

Saint Michel terrassant Satan, par Sylvestre.

PREMIÈRE CHAPELLE LATÉRALE DU CHOEUR :

Prise d'habit de saint Angilbert , par Boulanger.

DEUXIÈME CHAPELLE :

Translation du corps de saint Angilbert , par Sylvestre. — 1712.

TROISIÈME CHAPELLE :

GrandsseigneursprésentantdesenfantsàéleverauxmoinesdeSaint-Riquier, par Paillet.

QUATRIÈME CHAPELLE :

Saint Pierre recevant de Jésus la clé du paradis, par Hallé.

Ces tableaux n'ont besoin que d'être nettoyés et vernis à neuf.

ÉGLISE COLLEGIALE DE SAINT-WILFRAN.

Cette église fut commencée en 1488 sur les débris d'un autre édifice consacré au même saint. La nef, les deux ailes, leurs six chapelles et le portail étaient achevés en 1534, mais l'argent manqua pour continuer ce magnifique monument sur les plans de l'architecte, et le chœur, lourd et écrasé, ainsi que ses bas côtés, ne furent construits que de 1620 à 1662.

Le portail de Saint-Wilfran est couvert de sculptures de la plus grande richesse. Des statues colossales de saints en décorent la partie basse

ainsi que les voussures profondes des trois larges portes. — La largeur totale est de 26 mètres, et la hauteur des deux énormes tours quadrilatères qui le flanquent de chaque côté de 64 mètres. La nef a 31 mètres d'élévation sous clé de voûte, et 30 mètres de longueur. Au-dessous de ses fenêtres règne une galerie à jour ornée d'arabesques d'un effet léger et hardi.

Malheureusement, érigé sur un terrain mobile, Saint-Wlfran a eu déjà beaucoup à souffrir, et sa solidité est fortement ébranlée; de nombreuses réparations sont inévitables pour le conserver, et la magnificence rare de toutes ses parties terminées, mérite les égards qui peuvent le protéger.

Les voûtes supérieures des bas côtés et des chapelles latérales menacent ruine et ne sont guères soutenues que par des liens de fer qui en embrassent les nervures et les suspendent aux poutres placées dans les combles. — Une profonde crevasse s'est ouverte dans une des parois de la tour méridionale du portail, et une forte agraffe de fer pourrait seule arrêter les progrès de l'écartement.

Une corniche qui sert de communication à l'extérieur lorsqu'on doit remettre des vitres aux fenêtres, ayant été, pendant la Révolution, dépouillée du plomb qui la garnissait, a souffert de l'écoulement des eaux au point que, parfois, les pierres minées s'en détachent et crèvent le toit des bas côtés qu'elle domine.

En plusieurs endroits, la galerie à jour du couronnement est détruite; en d'autres, elle a été raccommodée en briques ordinaires, de manière à dénaturer complètement l'élégance de son effet et à altérer la physionomie générale de l'ensemble. Il en est de même d'une petite tourelle au midi, et qui renferme un escalier. Les crevasses et les lézardes de son toit de pierre hexagone ont été bouchées avec de la brique.

Une tourelle, haute de plus de 40 mètres et de la plus grande élégance, nommée tour de Saint-Firmin, terminant l'extrémité septentrionale du grand mur inachevé qui devait former un des côtés de la travée, a perdu entièrement son aplomb et semble vouloir se détacher de la muraille. On s'est vu contraint à remplir en maçonnerie une grande arche ogive dont la voûte menaçait de s'enfoncer par suite de ce mouvement; mais cette précaution n'a pu arrêter le mal. Attacher solidement au moyen de chaînes cette partie au corps même de l'édifice serait peut-être la seule manière de le préserver d'un écroulement, imminent, puisque le mouvement seul des cloches en branle y détermine chaque fois une oscillation très-visible à l'œil nu.

Les meneaux ou compartimens en pierre de la grande fenêtre rose du portail ont été maintenus jusqu'à-présent par des liens de fer, mais cette précaution devient chaque jour plus illusoire, ils se rompent, des morceaux s'en détachent; la Commission elle-même en a trouvé plusieurs fragmens

tout récemment tombés sur le pavé de la galerie inférieure.

Les balustres sculptés qui garnissent la plate-forme des tours sont rongés par l'intempérie des saisons, et demanderaient une réparation générale ; il faudrait travailler aussi aux deux campanilles octogones situées sur ces mêmes plate-formes et qui servent de tours de garde.

Quant aux églises de l'arrondissement, dans les villages, celles de Longpré-les-Corps-Saints, de Fontaine et de Pont-Remi, remarquables par la beauté et l'élégance de leurs vitraux et de leur architecture, ont besoin, dans plusieurs de leurs parties, de restaurations. De minutieux détails seraient déplacés ici.—Il en est de même de la célèbre chapelle du St.-Esprit à Rue, dont les sculptures admirables se brisent et tombent chaque jour. Malgré l'état de ruine auquel ce monument est actuellement réduit, il importerait de le conserver comme étude précieuse d'art et comme souvenir des nombreux pèlerinages que nos rois y faisaient jadis.

La Commission se réunit pour demander qu'un homme d'art, un architecte expérimenté dans tout ce qui touche aux constructions du moyen-âge soit envoyé pour présider aux réparations et restaurations de ces monumens, regardant comme de la plus haute importance que le caractère fidèle de l'époque soit sévèrement suivi dans les

(66)

travaux à exécuter, et que le style naïf de leur beauté ne soit altéré dans aucune de leurs parties.

Abbeville, le 23 juin 1835.

L. C. DE BELLEVAL.



*Rapport sur une Cheminée gothique située à
l'Hôpital d'Abbeville.*

Dans une des nombreuses dépendances de l'hôpital, se trouve une cheminée, dont la construction gothique, intéressante déjà par elle-même, l'est davantage encore par le contraste qu'elle forme avec le bâtiment qui la renferme.

Ce corps de logis, affecté à l'usage de buanderie et de tisannerie, remonte au dix-septième siècle, autant qu'on en peut juger par le style de son architecture qui n'a rien de remarquable, mais est conforme en tout point aux usages de cette époque. — Et c'est cependant dans la principale salle que s'élève, parfaitement conservée, la cheminée dont nous voulons parler et qui remonte sans aucun doute au moyen âge.

Construite en pierres blanches, il est aisé de voir que les murs de briques qui la joignent lui sont de beaucoup postérieurs; — malheureusement aucun document existant aux archives de cet établissement ne saurait, nous a-t-on assuré, fixer une date précise à ce sujet.

La cheminée est large et basse; cinq grandes pierres (sans compter les deux latérales) habilement emboîtées et que le temps n'a pu séparer composent la voûte plate de l'ouverture, large

de dedans en dedans de 2 mètres 10 centimètres.

Cette voûte ne forme cependant pas une ligne exactement horizontale ; le centre en est légèrement plus élevé que les deux extrémités , et , de ce centre même au niveau du pavé de l'appartement, la distance n'est que d'un mètre 48 centimètres.

Les deux côtés de la voûte s'arrondissent rapidement lorsqu'ils s'approchent des piliers hauts d'un mètre 4 centimètres qui supportent la cheminée à ses extrémités. — Une moulure profondément creusée dans la pierre fait le tour de la voûte , et , à son point culminant , s'élève comme la pointe d'une ogive ; disposition très-fréquente dans les portes du style dit gothique.

Le corps de la cheminée porte , au-dessus de la voûte une largeur de 3 mètres 18 centimètres , tandis qu'au-dessous , se rétrécissant fortement à la faveur d'une corniche volumineuse , il n'a plus que 2 mètres 86 centimètres.

Les piliers latéraux, larges de 36 centimètres, offrent chacun dans leur façade une petite ogive creuse longue de 62 centimètres large de 19. Elles ne sont accompagnées d'aucun ornement ; leur tête, seulement, est trilobée. — L'une d'elles, celle de droite, conserve un petit crochet de fer placé dans un interstice de la pierre et qui a peut-être autrefois servi à y fixer quelque statuette.

A 52 centimètres au-dessus du point le plus élevé de l'ouverture du foyer règne une corniche

anguleuse détachée en relief, prononcée sur toute sa longueur, et que coupent trois culs-de-lampe, destinés probablement aussi jadis à servir de pedestaux à autant de figures.

Celui du milieu, le moins considérable des trois, large de 27 centimètres et haut de 26, a la forme d'un demi-octogone, c'est-à-dire, d'un octogone se présentant carrément et qui aurait été coupé du milieu d'une de ses faces au milieu de l'autre. — La partie inférieure, terminée en cône renversé et dont la pointe est légèrement brisée, représente des feuilles de vigne et quelques grains de raisin sculptés à jour dans la pierre.

Le cul-de-lampe de gauche, large de 38 et haut de 28 centimètres, est carré dans le haut, puis, au-dessous porte une moulure saillante décrivant un demi-hexagone, se présentant de pointe, et coupé comme nous l'avons dit plus haut pour l'octogone. — Le bas est terminé par une sculpture à jour aussi et qui nous a semblé offrir des feuilles de chardon.

Le troisième cul-de-lampe, celui de droite, large de 36 et haut de 30 centimètres, présente la même disposition que le précédent, excepté que le chardon y est remplacé par une branche de vigne avec grappe de raisin, et que sous sa base un peu plus allongée se lisent sur un court champ de pierre les caractères gothiques D. H. B. R. — Ces deux dernières lettres sont unies, ainsi qu'on peut l'observer communément sur les manuscrits.

Tel est ce curieux débris, dont nous croyons pouvoir reporter la construction au quinzième siècle, d'après son caractère général et les ornemens qui le décorent; la forme de ses moulures est en effet celle habituellement usitée alors, et la vigne et le chardon sculptés sont un des traits les plus distinctifs de la physionomie artistique de cette époque.

Actuellement que chaque jour enlève avec lui quelque précieux reste du passé et que les dernières traces de la vie privée des Français des âges écoulés s'effacent toujours davantage, nous pensons qu'il est du devoir des sociétés savantes de chercher à préserver ce que le temps n'a point encore atteint, et c'est à ce titre que nous recommandons à la Société d'Émulation de veiller à la conservation de la cheminée de l'Hôpital.

Abbeville, le 19 avril 1835.

L. G. DE BELLEVAL.





Groupe antique, en bronze trouvé près d'Abbeville.

Notice sur un Groupe de bronze composé de deux lutteurs qui ont été trouvés, l'un à Coquerel (Somme) en 1802, l'autre à Long en 1803, par M. MOREL DE CAMPENELLE.

MESSIEURS,

Vous avez accueilli avec bienveillance et admis au nombre de vos travaux archéologiques mon Mémoire sur le port *Itius*. Encouragé par vos suffrages, je désire appeler votre attention sur un des objets les plus curieux qui aient été trouvés dans cet arrondissement et peut-être dans l'ancienne Gaule. C'est un groupe de deux lutteurs en bronze, reproduits dans leur grandeur naturelle par les deux plâtres exposés à vos regards, et par les deux dessins qui accompagnent cette notice. Ces dessins sont de M. A. Bridoux, de cette ville, graveur-pensionnaire à l'Académie de France à Rome; M. du Grosriez a bien voulu les lithographier.

Dans l'hiver de 1802 à 1803, je fis l'acquisition d'une statuette de bronze trouvée récemment sur le bord de la Somme à Long, village à trois lieues d'Abbeville. C'est le lutteur qui est debout

Notice sur un Groupe de bronze composé de deux lutteurs qui ont été trouvés, l'un à Coquerel (Somme) en 1802, l'autre à Long en 1803, par M. MOREL DE CAMPENNELLE.



MESSIEURS ,

Vous avez accueilli avec bienveillance et admis au nombre de vos travaux archéologiques mon *Mémoire sur le port Itius*. Encouragé par vos suffrages, je désire appeler votre attention sur un des objets les plus curieux qui aient été trouvés dans cet arrondissement et peut-être dans l'ancienne Gaule. C'est un groupe de deux lutteurs en bronze, reproduits dans leur grandeur naturelle par les deux plâtres exposés à vos regards, et par les deux dessins qui accompagnent cette notice. Ces dessins sont de M. A. Bridoux, de cette ville, graveur-pensionnaire à l'Académie de France à Rome; M. du Grosriez a bien voulu les lithographier.

Dans l'hiver de 1802 à 1803, je fis l'acquisition d'une statuette de bronze trouvée récemment sur le bord de la Somme à Long, village à trois lieues d'Abbeville. C'est le lutteur qui est debout

dans le groupe , la jambe droite en avant , la gauche en arrière ; son attitude est celle d'un homme qui s'affermit pour exécuter quelque chose qui exige beaucoup de force et un grand aplomb. Effectivement , il pose en plein sur le pied droit , le genou un peu plié ; l'autre jambe tendue et jetée en arrière , il s'étaie sur l'extrémité du pied gauche : tout le corps se porte vers le côté droit ; les épaules , arrondies et tendues , annoncent un grand effort ; malheureusement les bras manquaient alors et la représentation était incomplète. Sur l'un des plâtres , on peut encore voir la cassure qui avait long-temps séparé les deux lutteurs , et les portions respectives de chacun d'eux avant leur réunion dont il sera bientôt parlé. La tête est entièrement tournée vers le côté gauche. La figure pleine d'expression caractérise d'une manière frappante la colère et l'indignation.

Etonné de la beauté de cette statuette , je courus faire part de mon acquisition à M. Traullé. Sur la seule description que je lui en fis , il soupçonna qu'elle avait beaucoup de rapport avec une autre de même dimension et en bronze qu'il avait achetée au commencement de 1802 , et qui avait été aussi trouvée dans la vallée de Somme , près de Coquerel , à une demi-lieue de distance de Long , d'où venait la mienne. Il me montra cette statue : elle était debout ; il l'avait fixée , à l'aide d'une vis , sur une base ovale en bronze. Aussitôt que je la vis et que j'aperçus

deux bras étrangers rompus à leur naissance et qui enlaçaient le corps de cette statue, je partageai sans hésiter l'opinion de M. Traullé. Je reconnus aussi ce bronze pour être celui que M. Fauvel avait remarqué dans le cabinet de cet antiquaire et dont il m'avait parlé avec éloge à diverses reprises.

M. Traullé se rendit chez moi avec son bronze. Après divers essais, nous parvîmes à rétablir si bien le groupe qu'on distinguait à peine la brisure des bras. Il avait fallu, pour y parvenir, dévisser la statue de M. Traullé qui, placée debout par lui sur la base, se trouvait alors dans une position fautive. Nous lui substituâmes la mienne (1) et alors le groupe nous représenta un athlète serrant fortement dans ses bras son rival renversé. Cependant notre curiosité n'était encore qu'à demi-satisfaite. Quels sont ces deux athlètes ? sont-ce deux lutteurs inconnus ? ou ce groupe est-il la représentation d'un fait particulier attribué à des personnages mythologiques connus ? n'est-ce qu'un jeu de l'imagination de l'artiste ? — Après quelques recherches, je dis à M. Traullé que probablement on avait voulu représenter le combat d'Hercule et d'Antée, et que je trouvais une grande parité entre cette

(1) Un examen détaillé m'avait fait remarquer à la plante de chaque pied de celle-ci une protubérance, en partie corrodée aujourd'hui ; indice non équivoque des deux points qui la fixaient anciennement sur sa base.

scène et la fin de la description, donnée par Lucain, du combat de ces deux fameux adversaires. M. Traullé partagea mon avis. Je l'invitai alors à rédiger une petite notice sur ce monument antique ; il s'en excusa sur le défaut de temps et m'engagea à m'en occuper moi-même. Je me vis, à regret, privé de sa co-opération, et je procédai seul aux recherches spéciales qui devaient arrêter mes idées et me fournir les élémens de cette notice. Mon premier travail resta long-temps en porte-feuille. J'avais vainement essayé, pendant plusieurs années, d'obtenir de M. Traullé qu'il me vendît ou me prêtât pour quelques jours son bronze et le socle, lorsque j'appris, en 1808, qu'il venait de vendre son cabinet et ces objets qui en faisaient partie à M. Ch. Beau cousin, d'Amiens. Enfin, après plus de deux ans de négociations infructueuses, je parvins à échanger des médailles d'or et de bronze contre la portion du groupe qui me manquait. Cette nouvelle acquisition, si long-temps désirée et si chèrement terminée, m'a donné les moyens de rectifier et de compléter mon travail.

Les deux lutteurs sont nus : Lucain, qui nous a laissé une description du combat d'Hercule et d'Antée, les représente se dépouillant de la peau de lion qui les couvre l'un et l'autre.

« Ille Cleonici projecit terga leonis ,
» Antæus Lybici , etc. (*Luc*, IV, 643). »

Le même poète dit qu'avant le combat Antée

craint déjà d'être soulevé de terre par son antagoniste :

« Ille (*Antæus*) parum fidens pedibus contingere matrem
» Auxilium membris calidas infundit arenas (ibid., 615).

Ils s'entrelacent :

« Conseruere manus et multo brachia nexu, etc. (ibid., 617). »

La description de Lucain s'applique très-bien au groupe, objet de cette notice.

Dans tous les anciens monimens connus jusqu'ici qui consacrent ce trait de la Mythologie, Antée est droit, tenu par Hercule, ce qui répond assez bien à ces vers de la Thébaïde :

« Herculeis pressum sic fama lacertis
» Terrigenam sudasse Lybin, cum fraude repertâ
» Raptus in excelsum, nec jam spes ulla cadendi,
» Nec licet extremâ matrem contingere plantâ (Theb. VI).

Mais dans ce groupe-ci la scène est, comme nous l'avons dit, conforme à la description de Lucain :

Le vigoureux fils d'Alcmène a saisi Antée au moment où incliné il cherchait à recouvrer ses forces en tombant pour toucher la Terre sa mère, dont le seul contact était pour lui une source intarissable de vigueur.....

« Sustulit alte
» Nitentem in terras juvenem, etc. (*Luc.*, IV, 649). »

Hercule tient le géant africain par-derrière, dans l'exacte position d'une personne qui, tom-

bant sur le ventre, la tête vers son adversaire, est saisi par celui-ci dans cet instant même. Il est donc tenu par-derrière, les pieds en haut, les jambes évasées, la tête renversée, le haut du fémur pressé contre l'extrémité haute et droite de la poitrine de son vainqueur qui est alors obligé d'effacer la tête en la tournant vers la gauche; le bras d'Antée est dirigé vers la terre qu'il s'efforce de toucher et qu'il touche presque de la main gauche. Heureuse idée! En effet, l'instant pendant lequel Antée a été enlevé reste bien précisé, et cette position montre le géant dans la double impuissance de nuire à Hercule et de recouvrer ses forces en touchant la Terre. Il mourra étouffé.

« Morientis in artus

» Non potuit nati Tellus submittere vires.»

(*Luc.*, IV, 650-651).

Hercule qui, dans le cours du combat, s'était aperçu de la ruse d'Antée, l'avait menacé de le faire périr ainsi serré contre sa poitrine :

» Hærebis pressis intrà mea pectora membris :

« Huc, Antæe, cades (*ibid.*, IV, 648-649).

Le groupe paraît donc offrir Hercule et Antée; il offre aussi la représentation fidèle de la pose d'Hercule au moment de sa victoire, et cela n'a rien d'étonnant; il était tout naturel aux personnes couronnées de désirer, et aux artistes de préférer, dans l'érection des statues, la représen-

tation de l'attitude du vainqueur au moment de la victoire. Ces réflexions semblent justifiées par l'absence de tout monument antique offrant Hercule et Antée dans la première partie du combat. Un passage de Cornelius Nepos peut aussi corroborer cette assertion : voici ce passage :

« Chabrius voulut être représenté dans l'attitude qui lui valut la victoire pour laquelle les Athéniens lui firent élever une statue sur la place publique. De là vint que, dans la suite, les athlètes et tous ceux qui figuraient dans les jeux publics firent donner à leurs statues la pose qu'ils avaient au moment de leur victoire » (*in Chabr.*, cap. 1). »

Les vers de Lucain, qui nous ont fait reconnaître Antée étouffé dans les bras d'Hercule, nous déterminent aussi à admettre que ces deux adversaires sont ici, moins sous la forme de deux *lutteurs* proprement dits que sous celle de deux *pancratiastes*. On reconnaît en effet, dans la description que le poète donne du combat de ces deux athlètes, un mélange de la lutte, du pugilat, etc.; l'emploi, en un mot, de tous les moyens naturels défensifs et offensifs. D'ailleurs, une inspection sévère du groupe donne encore lieu de remarquer que, conformément aux statues des *pancratiastes* (1), Hercule et Antée sont remarquables par la petitesse de leurs

(1) Winckelmann, *Essai sur l'allégorie*, tom. 1, préf., p. 8.

oreilles comprimées contre la tête, rétrécies à leur ouverture à cause du gonflement du cartilage; le bord intérieur est marqué par des traits qui ressemblent à des incisions.

Tout, dans Hercule, décèle ici la vigueur de ce demi-dieu : son cou est fort sans être d'une grosseur excessive, sa tête bien proportionnée et pleine d'expression, son nez aquilin, ses sourcils épais, ses cheveux extrêmement crépus; il est sans barbe comme beaucoup d'Hercules le sont. Tous ces traits, qui caractérisent vraiment la force, ne sont pas outrés, et ici l'artiste, en évitant l'exagération, a offert un Hercule nerveux, élégant et noble tout à la fois, ce qui n'aurait pu avoir lieu s'il l'avait fait massif.

Je dois ajouter que M. Fauvel, qui a demeuré très-long-temps à Athènes, où, dominé par son goût pour les arts, il a étudié sans relâche les monumens de cette ville célèbre, m'a dit plusieurs fois, pendant un court séjour qu'il fit chez moi à Abbeville, qu'il regardait ce bronze comme exécuté sur un modèle grec, ou plutôt comme l'ouvrage d'un ancien artiste grec : il penchait pour ce dernier avis. M. Traullé m'a dit aussi que M. Mongez avait admiré sa portion du groupe et manifesté une opinion semblable.

Il me reste à vous informer, Messieurs, que les deux lutteurs de bronze et le socle ont été donnés, par moi, en 1810, à M. Morel d'Arleux, mon oncle, alors l'un des Administrateurs du

du Musée à Paris, que cet amateur très-éclairé des arts a fait, de concert avec MM. Percier et Fontaine, ses amis, rétablir, par une main habile, le groupe sur son socle. Ce groupe, restitué avec l'intelligence qu'on doit attendre du concours des artistes qui ont surveillé l'exécution de cette délicate entreprise, est toujours chez M^{me}. d'Arleux, sa veuve, rue Bertin-Poiré, n^o. 10, à Paris.

Je suis entré dans bien des détails, Messieurs, mais j'avais à vous faire connaître un ancien monument, admirable par la beauté de l'exécution, et peut-être unique en son genre, si on le considère sous le rapport de sa découverte; car les parties qui le composent, long-temps séparées, ont été trouvées, par deux personnes différentes, à des époques et à des distances assez éloignées l'une de l'autre, et ces parties, restées ensuite isolées, n'ont été réunies qu'après bien des vicissitudes.

Vous partagerez sans doute, Messieurs, mon admiration pour ce bronze, et vous ne confondrez pas l'éloge que j'en fais par conviction avec les éloges outrés de ceux dont parle Juvenal, qui ne craignent pas de comparer un ami débile et efflanqué à un Hercule, au vigoureux Alcide lui-même étouffant Antée :

- « Faciem deformis amici,
- » Et longum invalidi collum cervicibus æquat
- » Hercules; Antæum procul à Tellure tenentis. »

(*Juv., sat. III, v. 87-89.*)

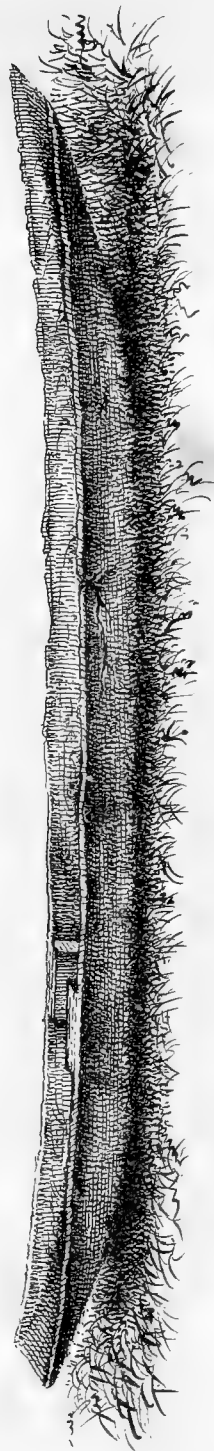
Dans l'épigramme suivante, qu'on trouve dans un recueil de poésies grecques où elle a pour titre: *sur Hercule étouffant Antée*, l'auteur avait-il en vue le bronze, objet de la notice qui précède?

Χαλκὸν ἀποιμῶζοντα τίς ἔπλασε; τίς δ' ὑπὸ τέχνας
Καὶ πόνον ἐν μορφᾷ καὶ θράσος εἰργάσατο;
Ἐμφυχον τὸ πλάσμα. Καὶ οἰκτεῖρω μογέοντα,
Καὶ φρίσσω κρατερόν τὸν θρασὺν Ἡρακλέην.
Αντᾶιον γὰρ ἔχει πεπονημένον ἐκ παλαμῶν
Ἰδῶθεις δὲ δοκεῖ καὶ σοναχὰν ἰέναι. (1)

(1) Qui a façonné ce brouze gémissant? quel artiste y a si bien mis l'empreinte de la douleur et de l'audace? Vivante image; je compatis aux souffrances de l'un et je frissonne violemment à la vue de l'impassible Hercule étouffant Antée dans ses bras. Épuisé de douleur, Antée se tord et semble exhiler un gémissement.



I



2



N.º 1. la Pirogue telle qu'on l'a trouvée dans le marais, au dessous de la tourbe
N.º 2. une partie du fond de cette pirogue

Notice sur une Pirogue gauloise, trouvée à Estrebœuf, près de Saint-Valery-sur-Somme, en mai 1834, par M. F.-P. RAVIN.

Une petite rivière, nommée *Amboise*, qui se jette dans la Somme auprès de Saint-Valery, prend sa source à deux lieues de là, au village de Pendé. Elle parcourt une vallée plate, mais assez large, où sont établis les villages d'Estrebœuf, de Ribeaupville, de Neuville et de Drancourt. La mer y pénétrait autrefois et la couvrait entièrement de ses eaux pendant le reflux. Des digues, qui sont aujourd'hui de belles chaussées, ont été élevées contre elle à différentes époques, entre Ribeaupville et Estrebœuf, entre le Mont-Blanc et Neuville, entre le Molnel et Pinchevalise; puis, enfin, à l'embouchure même de la vallée lorsqu'on a creusé le canal de la Somme. La mer n'y peut plus entrer maintenant, mais avant la construction de la dernière digue, malgré les trois barrages qu'on lui avait déjà opposés, il arrivait encore qu'elle y pénétrât dans des marées extraordinaires. On en eut, je crois, un dernier exemple dans l'automne de 1795, vers la fin d'octobre.

La partie la plus creuse de la vallée de l'Amboise se trouve vers le milieu de son cours, dans l'espace qui est compris entre Drancourt, Estrebœuf et Ribeauville. Quand cette vallée était ouverte, il devait rester là, à marée basse, des eaux stagnantes qui y formaient de petits lacs. Aujourd'hui, cet espace est rempli par une couche de tourbe alluvienne dont l'épaisseur est, à Drancourt, de douze à quinze pieds, et de six seulement à Estrebœuf, où elle repose sur un fond de gravier.

L'inondation journalière de la vallée et sa communication avec la mer par la baie de Somme font concevoir comment elle a pu, à une certaine époque, être fréquentée par de petites embarcations qui y prenaient retraite, ou qui y servaient à quelque industrie.

En mai 1834, des ouvriers occupés à extraire de la tourbe dans la partie du marais qui touche à l'ouest du village d'Estrebœuf, et assez près du bord de la vallée, y découvrirent une longue et étroite barque. Elle gisait sur le gravier, au-dessous du banc de tourbe. Cette barque était une ancienne pirogue, faite d'un seul tronc d'arbre, d'un chêne, dont le bois, assez bien conservé, se reconnaissait aisément. Elle était longue de trente pieds et présentait une largeur moyenne de vingt pouces. Elle avait le fond plat en dessus comme en dessous, mais un peu arquée sur sa longueur; ses bouts n'étaient pas terminés en pointe. Une de ses extrémités, qui devait être

la postérieure , était plus étroite et plus longue que l'autre. Cela tenait , d'une part , à la forme naturelle du tronc d'arbre qui allait en s'aminçant , et d'une autre part , au calcul de l'ouvrier qui avait dû s'arranger de manière à conserver de l'équilibre entre les diverses parties de son embarcation. La proue, plus large et chargée du mât, ne devait pas s'enfoncer dans l'eau plus profondément que la poupe , qui était plus étroite et ne portait rien (fig. 1^{re}).

Les bords de la pirogue étaient droits, coupés verticalement en dedans et en dehors : leur plus grande élévation ne dépassait pas dix-huit pouces. Ils avaient partout une épaisseur de deux pouces, excepté vis-à-vis du mât. Là, leur épaisseur était doublée ; elle avait quatre pouces sur une longueur de dix-huit, à neuf pieds de la proue.

L'emplacement du mât était indiqué en cet endroit, non-seulement par la saillie et l'épaississement des bords, mais encore par une saillie pareille ménagée dans le fond de la barque. On avait omis exprès de la creuser en ce point. Le relief qu'on y voyait présentait une surface quadrangulaire, de huit pouces sur six, élevée de deux pouces au-dessus du plancher ; ce qui doublait l'épaisseur du fond de la même manière que l'avait été celle des bords. Partout ailleurs il n'était épais que de deux pouces, comme eux (fig. 2^{me}).

Le relief dont nous parlons représentait une petite plate-forme au milieu de laquelle était

percé un trou qui avait un pouce de diamètre et deux de profondeur. Ainsi, le fond de la pirogue conservait encore au-dessous du trou son épaisseur commune de deux pouces.

Puisque cette plate-forme était destinée à porter le mât, on peut penser que le pied de celui-ci était quadrangulaire comme elle, et qu'il avait, au milieu de sa base, un tenon arrondi, de mêmes dimensions que le trou du fond de la pirogue dans lequel on devait l'introduire. Il est présumable que cette mâture était fort basse, et qu'en s'élevant elle passait au milieu d'une planche ou entre deux traverses qui s'attachaient de quelque manière sur les bords épaissis de l'embarcation. Elle était placée, au tiers de sa longueur, sur l'avant.

On n'avait pratiqué, sur les bords de la pirogue, ni trous ni échancrures qui dussent servir, soit à passer, soit à attacher des cordages, d'après lesquels on aurait pu découvrir quel avait été son grément. Je ne peux donc pas dire si elle portait un balancier, ni de quelle manière sa voile était maintenue, ni de quelles rames on se servait pour la faire mouvoir. Cependant, quant aux rames, l'absence de toute échancrure sur les bords, et l'étroitesse extrême de l'embarcation, ne permettent pas de croire qu'on ait pu y faire usage d'avirons. C'est avec des perches ou des pagaies qu'on a dû la faire glisser sur les eaux, toutes les fois qu'on n'a pas employé le vent. Les

mêmes instrumens ont aussi servi pour la gouverner.

Dans la fouille assez large qu'on a faite autour d'elle en extrayant la tourbe, on n'a découvert aucun objet susceptible de fournir des éclaircissemens plus positifs sur ces divers points.

Toute simple qu'elle soit, cette pirogue a déjà de la perfection. La pièce de bois dont elle est faite n'a pas été uniquement équarrie et creusée comme une auge : la forme qu'elle a reçue et les dispositions qu'on y remarque annoncent de l'expérience et de la réflexion de la part de l'ouvrier qui l'a construite. Le travail a été exécuté avec des instrumens tranchans ; il était évident qu'on n'y avait pas employé le feu.

En creusant, à Paris, dans l'île des Cygnes, les fondations du pont des Invalides, en 1800, on a trouvé une barque pareille à celle que nous décrivons, enfouie dans le sol (1).

Ces barques étaient les canots de nos ancêtres. Annibal, arrêté devant le Rhône avec toute son armée, rassemblait à grands frais toutes les embarcations qu'il pouvait trouver. « Nombre de » grands bateaux lui furent amenés. Il y joignit les batelets qui servaient à la communication des deux rives. Mais, de plus, les » Gaulois, donnant l'exemple aux soldats car-

(1) *Description géologique des environs de Paris*, par Cuvier et Brongniart ; voyez *Ossemens fossiles*, tom. II, pag. 302.

» thaginois , construisirent sous leurs yeux , à la
» manière du pays , des canots d'un seul tronc
» d'arbre creusé dans sa longueur (1). » — Les
Espagnols passèrent le fleuve sur leurs boucliers.

Au rapport de Pline, les pirates de la Germa-
nie naviguaient sur des embarcations pareilles,
dont quelques-unes pouvaient porter jusqu'à
trente hommes (2).

Tout ceci ramène aux pirogues simples des
habitans de l'Océanie. « Dans la région inter-
» tropicale du continent austral, un tronc d'arbre
» creusé y suffit (3). »

La pirogue faite d'un seul tronc d'arbre se
retrouve à l'origine de la navigation chez tous
les peuples. C'était le *σκαφη* et le *μονοξυλον* des
Phéniciens et des Grecs. Les Romains don-
naient à des embarcations pareilles le nom
d'*alvei* à cause de leur cavité, et celui de *traba-*
riæ parce qu'elles n'étaient composées que d'une
seule pièce de bois.

Malgré l'extrême simplicité de ces grossiers es-
quifs , ces poutres creuses révélaient un progrès

(1) *Histoire des Gaulois*, par Amédée Thierry, tom. 1, pag. 269.
Titus-Livius, lib. XXI, cap. 26. « Lintres.... alias primùm Galli
» inchoantés cavabant ex singulis arboribus : deindè et ipsi mi-
» lites.... »

(2) *Plinius*, lib. XVI, cap. 41. « Germaniæ prædones singulis
» arboribus cavatis navigant, quarum quadam et triginta homines
» ferunt. »

(3) Adrien Balbi, *Abrégé de Géographie*, pag. 1220, d'après
Lesson, in-8°, Paris, 1834.

déjà loin du premier pas qu'on avait dû faire dans l'art de naviguer ; car avant même d'avoir pour cela une solive équarrie et sans creux , on eut le tronc d'arbre brut , depouillé de ses branches , dont se servent encore les habitans de l'Archipel de Dampier. Mais a dû venir bientôt après l'idée d'en réunir deux ensemble, puis trois et davantage, pour en former des radeaux. On ne tarda certainement pas à sentir le besoin d'en aplanir la surface pour y poser plus commodément et celui d'en tailler les côtés afin de les unir d'une manière plus ferme et plus étroite. Les Siciliens passaient sur des radeaux de leur île en Italie.

La pirogue d'Estrebœuf ne prouve pas que cette espèce d'embarcation ait été la seule dont on se servît dans nos contrées à l'époque où elle fut construite ; elle indique seulement qu'on en faisait encore usage dans ce temps-là , qui vraisemblablement appartenait à un siècle fort reculé.

Explication de la planche.

Fig. 1^{re}. La pirogue telle qu'elle a été trouvée dans le marais, au-dessous de la tourbe.

Fig. 2^{me}. Une partie du fond de la pirogue dont on a retranché les bords , afin de laisser voir la plate-forme quadrangulaire destinée à recevoir le pied et le tenon de la mâture. Cette fig. montre aussi l'épaisseur du fond, qui est pareille à celle des bords :

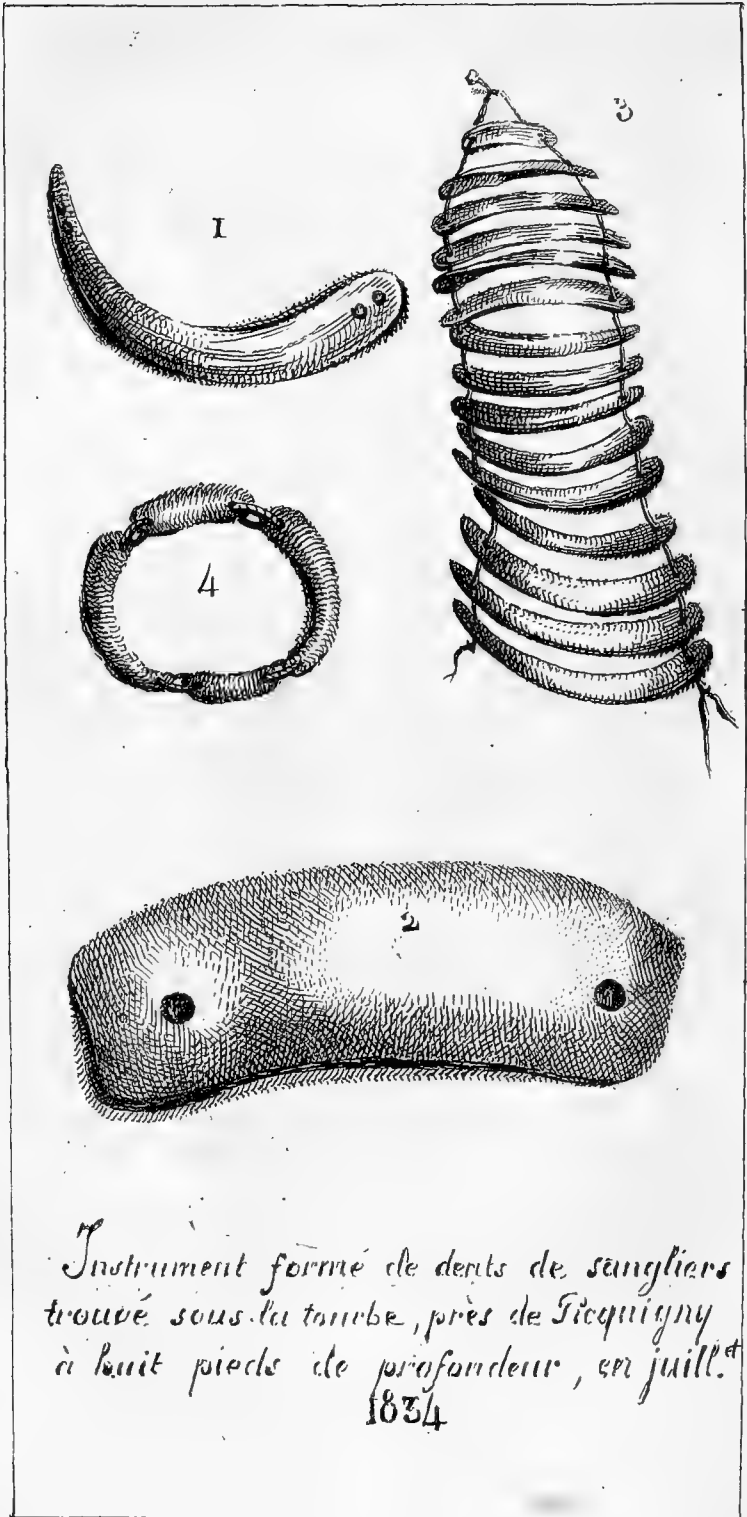


*Notice sur des défenses de sanglier trouvées
dans la tourbe , par un Membre de la
Société d'Émulation d'Abbeville.*

En juillet 1834, des ouvriers extracteurs, occupés à déblayer un terrain situé dans la prairie de Crouy, canton de Picquigny, arrondissement d'Amiens, découvrirent, à environ huit pieds de profondeur, au moment où ils atteignaient la tourbe blanche, quelques défenses de sangliers; bientôt un plus grand nombre s'offrit à leurs regards, et ils en recueillirent jusqu'à vingt-six. Toutes n'étaient pas intactes, mais la majeure partie se trouvait encore dans un état de conservation parfaite : quelques-unes semblaient réunies, mais au toucher les ligatures tombèrent en poussière.

Il résulte des observations faites sur les lieux, à l'endroit où ces défenses ont été trouvées, que le site se compose de : 1°. une couche de terre végétale ; 2°. une seconde d'un tuf gras blanchâtre ; 3°. une autre de gravier fin entremêlé de très-petites coquilles fluviales ; 4°. une couche moins épaisse d'un tuf blanc composé de trius de craie ; et enfin de cinq à six pointes de





Instrument formé de dents de sangliers
 trouvé sous la tourbe, près de Ficquigny
 à huit pieds de profondeur, en juill.⁴
 1834

tourbe blanche sulfureuse, d'une qualité inférieure, et que l'on brûle sur le terrain pour en retirer la cendre.

Il a fallu un travail spécial et long pour parvenir à réduire ces défenses au point qu'elles n'aient plus qu'une épaisseur de deux ou trois lignes; l'émail et la partie osseuse ont seuls été conservés; arrondies à l'extrémité adhérente aux alvéoles, elles ont nécessairement été diminuées de longueur par cette opération: elles portent huit, sept et six pouces et demi de long (cette dernière mesure est la plus commune), leur largeur est de onze à treize lignes, chaque extrémité est percée d'un trou d'environ deux lignes, assez grand pour y introduire une ficelle double. Deux seulement étaient percées de deux trous à chaque extrémité (voir la planche ci-jointe, n^o. 1). Sur le nombre total, trois étaient beaucoup plus petites et réduites aux proportions exactes indiquées au n^o 2 de la planche; une seule, qui a servi de modèle, est parfaitement conservée, les autres étaient mutilées.

L'usage auquel étaient destinés ces objets est susceptible de faire naître de nombreuses conjectures; selon moi, c'est encore un mystère que pourront seuls dévoiler ceux qui se livrent avec succès à l'étude de ces antiquités. Je me bornerai à vous soumettre, sans prétendre vous les présenter comme une véritable solution, quelques réflexions que vous apprécierez à leur juste valeur.

Après avoir recueilli ces défenses, ma première pensée a été qu'originellement elles avaient pu servir, en les disposant comme elles le sont, n°. 3 de la planche, à former un instrument de musique dans le genre de nos harmonicas, mais en y réfléchissant, j'ai dû abandonner cette idée par la raison que maintenant, quoique fossiles et parvenues à leur plus haut degré de consistance et de dureté, ces défenses ne rendent aucun son ; il est donc évident que dans leur état primitif, lorsqu'elles participaient encore d'une nature plus molle et plus charnue, elles n'ont pu présenter aucune ressource pour l'harmonica ; en second lieu, le plus grand nombre étant d'une égale longueur, elles ne pouvaient composer cet instrument qui, pour rendre les diverses notes dont il se compose, doit être fait de touches inégales et toujours décroissantes, afin de modifier les différens sons qu'il doit produire.

Réunies en faisceau, elles auraient pu composer un trophée de chasse, et dans la même disposition, on aurait peut-être réuni, comme une offrande digne d'être déposée aux pieds de quelque divinité du paganisme, ces nombreuses dépouilles enlevées aux hôtes des forêts qui couvraient notre sol à une époque bien ancienne, mais, dans l'une de ces deux hypothèses, elles eussent été conservées entières et il eut été inutile d'employer un travail aussi long, pour les réduire à leur épaisseur actuelle, et d'après lequel

leurs parties intérieures sont parfaitement polies et sans aucune aspérité. Il paraît donc plus rationnel de supposer une autre destination à ces objets, celle, par exemple, de concourir à l'ornement d'un costume militaire; en s'attachant à cette dernière supposition, on s'approcherait probablement davantage de la vérité. En effet, la figure n^o. 2 représente exactement la forme et les dimensions d'un hausse-col; la concavité qu'on remarque à l'orifice intérieur des trous percés aux extrémités de quelques-unes de ces défenses indiquerait l'intention de dissimuler l'épaisseur des nœuds des lanières qui servaient à les attacher.

Quatre de ces dents, réunies comme elles le sont au n^o. 4 de la planche, forment un collier posant exactement autour du cou, elles auraient donc pu servir à composer une semblable parure. Un guerrier, possesseur d'une quantité suffisante de ces défenses, aurait aussi, en les distribuant sur les hanches et le devant de son costume, pu en former une armure réunissant la force à la légèreté.

Après avoir autant hésité à soumettre mes présomptions sur l'usage qu'on a pu faire de ces défenses, je dois être encore plus circonspect en cherchant à déterminer avec vous à quels peuples et à quelle époque on peut attribuer la mise en œuvre de ces ornemens; la profondeur à laquelle ils ont été trouvés; le temps qui a dû s'écouler pour qu'ils se recouvrirent d'une couche

aussi épaisse, surtout quand on considère que le terrain qui les renfermait était, comme tout l'indique, un ancien lit de rivière, où les débris des végétaux qui ont concouru à la formation de la tourbe, n'ont pu s'amasser aussi promptement qu'ailleurs à cause des courans qui les entraînent; on jugera avec raison que ces fossiles remontent à une époque bien reculée.

Je ferai remarquer que la multiplicité d'objets d'origine romaine que l'on a trouvés dans ces contrées ne présentent aucune analogie avec ces morceaux-ci, qui appellent l'attention spéciale des antiquaires. Tout porte à croire que c'est à un peuple plus ancien et moins civilisé que les Romains qu'il faut en reporter la collection et l'usage. Cette dernière opinion est basée sur plusieurs considérations difficiles à repousser, mais surtout sur les suivantes: 1°. la profondeur à laquelle ces défenses ont été trouvées; 2°. la nature du terrain qui les renfermait; 3°. la manière dont elles ont été polies et amincies, ce qui présente une grande similitude avec les moyens employés pour opérer la taille des haches en silex, dites celtiques, et dont il est fait mention dans la notice suivante, de cette section; 4°. enfin, la découverte de plusieurs de ces mêmes haches, qui a eu lieu dans les environs du terrain renfermant les défenses dont nous parlons.

Ces objets et les réflexions que j'y ai jointes auront, je l'espère, au moins l'avantage de

faciliter les recherches de nos collègues de la Société d'Émulation et de toutes les personnes qui se livrent à l'étude de cette branche d'érudition : tels sont les motifs qui m'ont déterminé à vous les soumettre et à vous inviter à vouloir bien vous en occuper.



*Notice sur des instrumens celtiques en corne
de cerf, par M. Casimir PICARD.*



La civilisation, pendant les premiers âges de la Gaule, nous apparaît dans un lointain si obscur, et les débris des arts, dans ces temps reculés, sont arrivés jusqu'à nous en si petit nombre et sont si peu connus, qu'il doit être permis de s'occuper avec quelque détail de tout ce qui a rapport à cette époque.

Il n'est aucun fait, quelque peu important qu'il nous paraisse, qui ne devienne intéressant, s'il se rattache à un état social que nous ne connaissons encore que très-imparfaitement.

Tout le monde sait que c'est avec des silex que les Gaulois fabriquaient des haches, des couteaux et divers instrumens tranchans, dont les formes et les dimensions étaient extrêmement diversifiées, ce qui peut nous faire supposer qu'elles variaient selon le caprice de l'ouvrier.

Si l'on est d'accord sur ce point, on ne l'est guère sur celui de savoir comment on pouvait se servir de ces haches; pour résoudre cette difficulté, les conjectures n'ont point manqué.

Tandis que des hommes exercés aux études archéologiques cherchaient les moyens employés

chez ces peuples antiques pour emmancher les morceaux de pierre dure ; un homme, qui a honoré la science , faisait de son côté de longs et impuissans efforts pour deviner l'emploi de fragmens de bois de cerf évidemment travaillés et dont l'origine d'une haute antiquité lui paraissait d'ailleurs démontrée ; il ne put arriver , par le raisonnement, à la connaissance du véritable usage de ces fragmens.

Un heureux hasard devait donner enfin la solution de ces deux problèmes et lever un coin du voile qui couvre encore l'histoire des arts chez les premiers habitans de notre sol.

L'un de ces morceaux de corne de cerf travaillé , fut un jour trouvé , joint à une hache en pierre , laquelle était solidement fixée dans l'ouverture creusée à l'une des extrémités de la corne.

Dès lors , tout fut expliqué pour M. Traullé , et il communiqua verbalement cette découverte à plusieurs personnes ; mais une longue maladie terminée par la mort l'empêcha de publier une notice sur cet objet ; ses connaissances étendues en archéologie eussent rendu ce travail beaucoup plus intéressant que je ne puis le faire.

N'ayant que fort peu de savoir en antiquité , je n'ai pu être guidé que par le désir de faire connaître un fait qui , malgré la découverte de notre ancien collègue , ne paraît point encore avoir pris place dans la science.

On lit , en effet , dans le *Cours d'antiquité*

celtique, par M. de Caumont, page 219 : « Il » n'est pas facile de concevoir comment les » Gaulois se servaient de l'instrument dont nous » venons de parler (haches en silex). Plusieurs » antiquaires croient qu'on fixait l'extrémité » pointue de la pierre dans une espèce de » maillet, et que ce maillet, muni d'un manche, » pouvait servir en guise de hache ; ou bien que » les haches les plus longues et les moins convexes » étaient engagées par le milieu, au bout d'un » bâton fendu, auquel on les attachait solide- » ment au moyen de ligatures. D'autres ont » pensé que les haches en pierre se tenaient » dans la main quand on se battait corps à » corps, c'est de là que leur est venu le nom de » casse-tête sous lequel on les désigne quelque- » fois. »

D'après ce que j'ai recueilli de la bouche même des personnes qui ont été en relation avec M. Traullé, il paraît que la découverte des premières gâines remonte à plus de quinze ans.

L'antiquaire Abbevillois fut pendant longtemps le seul qui en possédât des échantillons authentiques.

Il n'est guère possible de savoir ce que sont devenus les objets amassés par notre savant compatriote : son cabinet fut vendu à Paris, et si les instrumens qui nous occupent n'étaient point étiquetés avec soin lors de la vente, il est probable qu'ils auront été perdus ; leur apparence ne pouvant attirer l'attention d'une manière

particulière. Il ne peut être question, dans cette note, des gâines recueillies par M. Traullé, puisque je ne les ai point vues; d'ailleurs, la copie qui en a été faite et que m'a communiquée M. d'Orval rendrait une description spéciale complètement inutile, cette copie ressemblant exactement aux morceaux qui vont être décrits.

En 1830, pendant les travaux de creusement pour le canal de dérivation, après avoir enlevé les couches superficielles de la tourbe et avoir atteint celles que l'on nomme tourbes bocageuses, sous l'emplacement de l'ancien couvent de St.-Jean-des-Prés et aussi vers la Portelette, les ouvriers rencontrèrent un grand nombre d'ossements appartenants aux espèces d'animaux reconnus précédemment dans les tourbières de notre vallée, tels que ceux d'urus, de castor, de cerf, etc. Parmi ces débris animaux plus ou moins bien conservés, se trouvèrent cinq morceaux de corne de cerf, remarquables par les traces évidentes d'un travail particulier. Quatre se rattachent à la même espèce d'instrumens, c'est-à-dire aux gâines de haches celtiques; le cinquième s'en éloigne beaucoup par sa forme et surtout par l'usage auquel il a dû être employé; il en sera question plus tard.

De ces quatre gâines, une seule est parfaitement conservée, elle m'appartient, voyez fig. 1^{re}; deux autres, un peu endommagées, sont à M. Baillon; la quatrième est tronquée, et présente

une légère différence avec les autres , elle m'appartient aussi.

Il est probable que ce sont actuellement les seules qui existent dans les collections , mais je ne doute point que des recherches attentives ne multiplient bientôt les découvertes en ce genre d'instrumens. Je pense que jusqu'ici la plupart de ceux qui ont dû être rencontrés ont été négligés et perdus. (Voir la note qui termine ce mémoire.)

Voici la description de ces gaines. Il est bon de faire observer que celles-ci sont considérées comme si elles étaient emmanchées, afin que la description en soit plus claire.

La partie du bois de cerf qui a servi à les confectionner est celle qui avoisine l'insertion au crâne.

On remarque dans cet instrument une extrémité postérieure arrondie et assez grossièrement travaillée. Une extrémité antérieure plus large, comprimée et creusée par un trou conique et aplati.

Ce trou, destiné à recevoir l'une des extrémités de la hache en pierre , est pratiqué aux dépens de la partie médullaire de l'os.

Vers le tiers postérieur de la longueur de cette arme, on remarque un autre trou ou canal plus long que large , arrondi , ovalaire dans le sens de sa largeur, perçant l'os de part en part, et , à l'une des extrémités, plus grand d'un millimètre dans son diamètre.

Cette espèce de canal , destiné à recevoir le manche , n'est pas toujours placé exactement au même endroit. La longueur totale de l'instrument et celle de l'ouverture antérieure ne sont pas toujours les mêmes non plus, mais les formes principales sont toujours conservées. Voici , au reste , les dimensions de l'échantillon représenté par la fig. 1^{re}.

Longueur totale , ligne médiane.	^{m.} 0,170
— — sur les côtés.	0,154
Diam. de l'extrémité postérieure.	0,037
Diam. perpend. de l'extrém. ant.	0,066
Diam. transvers. id. id.	0,033
Diam. perpend. de l'ouverture.	0,051
Diam. transvers. id.	0,023
Profondeur de l'ouvert. conique.	0,069
Larg. du fond de l'ouverture id.	0,015
Diam. longitudinal du trou recevant le manche.	0,034 à 0,035
Diam. transversal du trou recevant le manche.	0,026 à 0,027

L'ouverture recevant la hache présente des traces évidentes d'une grande pression , probablement qu'on y enchassait avec force le morceau de silex poli , servant à compléter l'arme.

L'intérieur du trou recevant le manche est poli par le frottement , et travaillé avec soin , ainsi qu'on peut le voir sur toutes les parties compactes de l'os. Néanmoins il n'en était pas toujours ainsi. L'un des échantillons appartenant à M. Bail-

lon est travaillé grossièrement. Dans l'échantillon qui est ici décrit, se trouve, à la partie postérieure, une sorte de cul-de-lampe, formé au dépend de la substance spongieuse, mais c'est un trou accidentel produit par la destruction de cette partie pendant son séjour dans la tourbe.

De ceci, il est facile de conclure que l'instrument gaulois complet, et méritant alors véritablement le nom de hache, se composait de trois parties bien distinctes: 1°. d'un manche probablement en bois dur et d'une longueur plus ou moins grande; 2°. d'une gaine en corne de cerf, pièce intermédiaire qui servait pour ainsi dire de lien aux deux autres; 3°. enfin d'un morceau de silex poli et tranchant, de forme variable que l'on connaît sous le nom de hache en pierre.

Ces trois parties étaient enchassées fortement l'une dans l'autre; le manche dans la gaine par son extrémité supérieure, et la hache aussi dans la gaine par l'un de ses bouts dans une étendue peu variable, et qui devait être au moins le tiers de sa totalité. Voyez fig. 2.

Maintenant il est naturel de se demander si le mode d'emmanchement, qui vient d'être décrit, suffit pour expliquer l'usage de tous les instrumens en silex que nous rencontrons fréquemment dans toutes les parties de la France; et si la question de savoir comment les Gaulois se servaient des haches en pierre est complètement résolue.

Quant à moi je ne le crois pas. Il est facile de voir que le trou antérieur de la gaine ne peut admettre, à cause de son exiguité, que des haches d'une petite dimension dans toutes leurs parties. Il n'est guère probable que celles qui avaient plus de six ou huit pouces de longueur, aient été emmanchées de cette manière, et cependant on en trouve qui portent un pied et même dix-huit pouces. On comprend que la gaine n'admettant qu'une petite portion du silex travaillé, l'emmanchement n'aurait pu avoir pour ces dernières aucune solidité.

Si donc il paraît certain d'après la découverte de M. Traullé, que quelques haches étaient ainsi ajustées, la difficulté reste la même pour celles d'un grand volume, et nous en sommes encore réduits pour celles-ci aux conjectures de M. de Caumont.

Il en est de même lorsqu'il s'agit de déterminer l'usage de l'instrument complet. Il ne peut être permis, dans une semblable matière, d'émettre une opinion positive, et ce qui va suivre ne doit être considéré que comme une conjecture déduite de faits plus ou moins bien établis.

Si l'on considère combien devait être faible un instrument ainsi construit, avec quelle facilité la gaine contenant la hache devait se dégrader, se fendre ou se briser sous les efforts imprimés à cette partie pendant qu'on s'en servait, on devra conclure que jamais son usage n'a pu être ni très-fréquent, ni très-répandu.

Le nombre des gâines que l'on a découvertes jusqu'à présent paraît fort restreint. Leur totalité ne s'élève pas à plus d'une douzaine.

Il est vrai que toutes celles que les fouilles ont fait découvrir n'ont point été conservées; il est vrai que le temps a dû faire disparaître toutes celles qui déposées ou perdues à la surface du sol, furent soumises à tant de causes destructives. Mais quelques-unes ont dû se trouver enfouies dans les couches superficielles de la terre, et cependant les haches qui ont été retirées de quelques fouilles exécutées dans ces terrains, étaient dépourvues de gâines. N'est-il pas remarquable encore que toutes les gâines de hache soient fabriquées avec des cornes de cerf? que jusqu'à présent aucun des ossemens trouvés dans les tourbières ne portent les marques d'un travail ayant quelque rapport avec celui des gâines, tandis que, comme nous le verrons plus tard, beaucoup de bois de cerf semblent avoir été coupés et ébauchés de diverses façons?

Ce choix exclusif tient-il seulement à la qualité de la matière, et ne pourrait-on point voir dans cette sorte de prédilection la trace de quelques idées qui se rattacheraient d'une manière plus ou moins directe aux cultes des Celtes?

D'après ces considérations réunies, on est autorisé à penser que cet instrument a dû servir à l'exécution de certains actes religieux, c'est-à-dire à l'immolation des victimes offertes en sacrifice.

Peut-être employait-on cette arme à la guerre. Mais on ne saurait s'empêcher de remarquer que, dans cette supposition, elle devait être d'un secours bien minime, d'un effet peu formidable.

Cette question me paraît au reste trop difficile pour que je me hasarde à la résoudre, je laisse aux hommes plus avancés que je ne le suis dans les études archéologiques le soin de l'admettre ou de la rejeter entièrement.

Quelles que soient les suppositions qu'il est possible de faire touchant l'usage véritable des haches, il est nécessaire de faire observer ici que l'emploi du bois de cerf comme matière première dans les arts celtiques, a dû être assez fréquent. Ce fait, complètement nouveau pour la science, et par cela même d'un grand intérêt, ressort naturellement de ce qui va suivre.

Quoique la figure 3 représente bien clairement un fragment de gaine, cependant la partie postérieure très-courte, très-grosse et arrondie, semble avoir pu servir de marteau ou de maillet; tandis que d'un autre côté, la partie antérieure se rétrécit beaucoup et n'est propre à admettre qu'un objet d'un très-petit volume; on peut penser qu'elle était destinée à recevoir une des haches en bronze, dont se servaient les Gaulois avant la conquête, ou bien une hache en silex plus petite que celle dont nous avons parlé plus haut.

On rencontre aussi un assez grand nombre de bois de cerf, dont une partie a été enlevée avec

un instrument tranchant; le travail est inachevé, c'est une ébauche abandonnée, ou bien, le reste du bois devenu inutile, après en avoir séparé ce qu'il fallait pour fabriquer une gaine.

Il nous reste maintenant à parler d'un morceau non moins curieux que les gaines; c'est le cinquième de ceux qui ont été extraits de la tourbe, et dont il a été fait mention au commencement de cette note.

Avant de rechercher à quel usage il a pu être appliqué, il est nécessaire d'en donner une description succincte.

C'est un morceau de corne de cerf, pris aussi à son insertion au crâne, long de 0^m,175 et foré dans toute son étendue par un trou cylindroïde, de 0^m,018 à 0^m,020 de diamètre. Ce trou est terminé par un évasement en entonnoir à l'une de ses extrémités; à l'autre il conserve sa forme sub-cylindrique, mais il se prolonge sur l'un des côtés de la circonférence par une sorte de canal étroit, recourbé et descendant sur le corps de l'instrument. Ce canal est creusé au dépend d'une portion du premier andouiller, qui paraît avoir été conservé exprès. Voyez fig. 3, 4 et 5.

La forme extérieure est celle d'un cylindre dont les deux bouts sont plus gros que le milieu. Quand l'instrument est posé horizontalement, on voit que ce cylindroïde est formé d'un côté par une ligne droite dans toute sa longueur, tandis que l'autre, qui lui est parallèle dans une por-

tion de sa longueur, décrit un arc de cercle de plus en plus recourbé vers chaque extrémité. De ces bouts, l'un est formé par l'empatement naturel qui se trouve à l'insertion de la corne sur le front; c'est cette partie qui, dans les gaines, a été creusée pour recevoir la hachette, l'autre extrémité doit son renflement à la portion d'andouiller respectée avec intention.

En B, figure 4, on remarque un trou que l'on peut attribuer également, soit à un accident, soit au travail de l'ouvrier; l'état de détérioration de cette partie empêche qu'on puisse se décider pour l'une ou l'autre de ces opinions.

Les bords de toutes ces ouvertures sont taillés en biseau, dont le plan s'incline en dehors. On peut juger par ces coupures machées et irrégulières, quelles difficultés les Gaulois éprouvaient à travailler des corps d'une dureté médiocre, et combien les instrumens tranchans dont ils se servaient alors étaient imparfaits.

Si l'on considère les diverses formes de cette pièce, le trou cylindrique, qui lui donne l'apparence d'un gros tube, le canal qui termine l'un de ses bouts disposé de manière à enchasser exactement un crochet, ou l'extrémité recourbée d'un objet contenu dans le canal cylindrique, on ne pourra se refuser à penser que ce fragment d'os a dû servir à emmancher l'extrémité supérieure d'un instrument probablement métallique.

Ce qui vient encore à l'appui de notre hypothèse, c'est la forme extérieure conservée à cet os; il semble taillé pour empêcher la main de glisser soit par en haut soit par en bas, les renflemens étant destinés à faire obstacle.

Quant au canal recourbé, voyez B, fig. 4, A fig. 6, il est très-aisé de voir qu'il servait de point d'arrêt à l'extrémité supérieure de la partie métallique de l'instrument.

Enfin par le trou en entonnoir, devait s'échapper la lame. Il est difficile d'assigner un usage à l'ouverture percée vers le tiers supérieur de cylindre, peut-être servait-elle à un moyen d'attache supplémentaire que je ne puis guère m'expliquer, ou peut-être, comme je l'ai fait observer, n'est-elle que le produit d'un accident.

Il est naturel de penser que ce morceau de corne de cerf ne servait point à l'emmanchement d'une hache; 1°. parce que dans les gâines, le trou propre à recevoir l'instrument en silex, s'arrête à une certaine profondeur, et ne se prolonge point le long de l'os; 2°. parce que l'un de ces bouts présente une petite entaille ou canal propre à loger un crochet; 3°. parce que l'ouverture propre à recevoir la troisième pièce de la hache ou le baton, C C, fig. 2, manque dans celui-ci. Le trou B, fig. 4, dont il a été parlé plus haut, ne peut en effet servir à cet usage, en ce qu'il est très-petit, taillé en biseau, et en ce qu'il ne traverse point l'os de part en part, condition nécessaire pour que la jonc-

tion des deux pièces présente quelque solidité. On pourrait objecter cependant que le canal cylindrique est très-large, et que s'il était destiné à servir de manche à un instrument en métal, celui-ci devait offrir en cet endroit une grosseur assez grande pour ne point vaciller et pour que les deux pièces fissent un tout bien solide.

Deplus, l'extrémité évasée, fig. 5, devait recevoir un corps d'un volume plus considérable que ne l'est ordinairement la lame d'un instrument quelconque.

Ces objections ne me paraîtraient point propres à changer mon opinion. Il faut remarquer que la nature de la corne de cerf a forcé de toute nécessité ce mode de construction.

Il a fallu avant tout, pour que l'emmanchement fût solide, enlever en totalité la partie spongieuse de l'os, partie qui se fût vite écrasée et détruite.

Il me paraît vraisemblable, ou que cet endroit de la lame était assez épais pour remplir le cylindre, ou que s'il ne l'était point, on remplissait le reste de la cavité par des morceaux d'un corps dur, introduits de force et de manière à faire l'office de coins. Supposition que semble confirmer la partie évasée du manche correspondant à la naissance de la lame.

Il est probable enfin, que ce curieux morceau d'antiquité, unique jusqu'à présent, fut destiné à emmancher une épée celtique, ou quelqu'autre

instrument du même genre, il appartient à M. Baillon, qui a eu l'obligeance de me le communiquer.

Les divers objets d'art qui viennent de nous occuper sont rares encore dans les collections. Je doute qu'on en rencontre ailleurs qu'à Abbeville, leur forme n'ayant rien de bien remarquable pour les ouvriers employés aux travaux de terrassements, ou à l'extraction de la tourbe; ils ont dû les négliger et les rejeter avec les ossemens, que l'on trouve fréquemment dans nos tourbières.

Je crois que par la suite, on découvrira un plus grand nombre d'objets en corne de cerf. Mais pour les admettre comme appartenant à l'époque celtique, il sera nécessaire d'apporter quelque soin dans leur recherche et dans leur examen.

D'abord je ne sache pas qu'on en ait trouvé ailleurs que dans la tourbe, et toujours dans les couches inférieures de tourbe dites bocageuse, c'est-à-dire, formée de rameaux et souvent de troncs d'arbres.

Il ne faut cependant point conclure de là qu'il ne soit point possible d'en rencontrer autre part. Il est fort probable, au contraire, que des fouilles exécutées avec soin dans d'autres terrains pourront en faire découvrir dans des gisemens différens. Les circonstances de gisemens doivent toujours être prises en grande considération dans la détermination de l'époque à laquelle se

rattachent les antiquités recueillies dans les fouilles; les caractères tirés du travail complètent la certitude. Les instrumens en corne de cerf, appartenants à la période celtique, sont remarquables en ce que les arêtes qui les terminent sont irrégulières et mâchées, et que les endroits travaillés, qui n'ont point été polis par le frottement, présentent les traces d'un instrument tranchant qui aurait enlevé difficilement et par petits fragmens les parties excédantes.

Il nous a paru nécessaire d'ajouter cette observation, afin qu'on ne puisse confondre ces objets, d'une haute antiquité, avec des morceaux de corne de cerf trouvés dans la Somme à diverses époques.

M. Boucher de Perthes en conserve un assez grand nombre qui ne sont point sans intérêt, mais aucun ne peut être regardé comme celtique; tous sont coupés très-nettement et portent plus ou moins évidemment les marques du travail de la scie, ce qui constitue des différences faciles à reconnaître, et qui les rapportent nécessairement à une époque plus rapprochée de nous.

D'ailleurs, aucune de ces pièces, que M. de Perthes a eu la bonté de me laisser examiner, ne présente une forme déterminée.

Mais, si les instrumens qui viennent d'être décrits, sont intéressans par eux-mêmes, ils le deviennent plus encore si l'on considère leur gisement.

Une question de géologie fort importante est soulevée par la question archéologique; toutes les deux se tiennent étroitement et peuvent mutuellement s'éclairer. Jusqu'à présent, nous l'avons déjà dit, ces restes gisaient à une assez grande profondeur au-dessous du sol, c'est-à-dire dans les couches inférieures de la tourbe.

On peut *à priori* conclure de là que ce fossile commençait à se former dans le temps même où ces instrumens étaient en usage.

Voici, au reste, les motifs qui m'ont paru devoir rendre cette opinion, sinon certaine, au moins probable.

Il n'est pas possible de préciser avec une grande exactitude l'épaisseur des couches de tourbe qui recouvraient les gâines découvertes à St-Jean-des-Prés et dans d'autres lieux. Cette épaisseur doit nécessairement varier selon les accidens de localité. Cependant, on a toujours rencontré ces instrumens dans les couches les plus inférieures, parmi les troncs d'arbres transformés en tourbe et mêlés à des ossemens de cerf, de castor, de chevreuil, d'urus, etc., si communs dans cette formation.

Sans doute, on objectera que la place occupée dans la tourbe par ces objets peut bien n'être pas celle où ils ont été déposés primitivement; on pourra peut-être avancer que, tombés au fond de l'eau sur une masse vaseuse et à demi-liquide, ils ont dû s'enfoncer peu à peu en vertu de leur propre poids, jusqu'à ce qu'enfin, arrêtés par

des couches plus denses , ils se soient fixés à une certaine hauteur. Il sera facile de répondre à ces objections si l'on veut bien se rappeler que les instrumens dont il est ici question se trouvent à un même niveau que les ossemens d'animaux précités ; que lors de leur chute dans l'eau , la matière de ces instrumens était desséchée et par conséquent d'un poids moindre que les ossemens frais et imprégnés de sucs ; que , dans la supposition où les divers objets se seraient enfoncés dans la vase , ils se seraient donc arrêtés à des profondeurs sensiblement différentes , et c'est ce qui ne paraît pas exister.

Mais si l'on examine avec un peu de soin de quelle manière la tourbe se forme encore de nos jours , on verra qu'il eût été difficile que des corps , présentant une certaine surface , pussent s'enfoncer même de quelques pouces.

Dans aucun temps la tourbe n'est assez liquide pour se laisser pénétrer même à une petite profondeur. Formée en grande partie par l'enchevêtrement des racines de *scirpus* , de *carex* , d'*arundo* , etc. , et à une époque plus reculée , par ces diverses racines auxquelles se joignaient des branches et des troncs d'arbres , il est impossible de concevoir comment un objet , même assez pesant , eût pu traverser une masse de cette nature.

Il est facile , d'ailleurs , de s'assurer qu'une pierre jetée avec force au milieu de ces herbes aquatiques reste suspendue parmi leurs racines

et ne pénètre pas au-delà.

Enfin, si l'on suppose : 1°. que la formation de la tourbe s'est opérée lentement et dans des eaux tranquilles (Lacustres);

2°. Que ce fossile est le résultat d'une décomposition lente et successive des racines et des diverses autres parties de plantes aquatiques, on sera facilement convaincu qu'il n'a jamais pu être d'une consistance assez liquide pour que les objets déposés à sa surface pussent s'y enfoncer.

D'après ces motifs, on peut conclure ainsi : 1°. que les gâines de haches celtiques en cornes de cerf et d'autres morceaux de même matière diversement travaillés étaient en usage à l'époque où vivaient, dans notre pays, des espèces d'animaux, ou perdues ou éloignées, tels que l'urus, le castor, etc.

2°. Que par conséquent, les haches en silex sont contemporaines de ces mêmes animaux;

3°. Que la formation de la tourbe, au moins en grande partie, est contemporaine de ces deux faits historiques;

4°. Que dans notre vallée du moins, la formation d'une partie de la tourbe date des temps historiques.



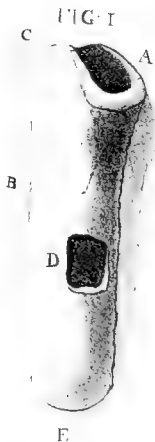


Fig. 1 Gaine de hache en corne de cerf, c. A. extrémité antérieure, e. extrémité postérieure.

D. Trou canaliculé pour recevoir le manche.

A. B. C. Contour de la cavité conique pour recevoir la hache en silex.

c. A. Ouverture de cette cavité.

B. Son fond.

Demi-grandeur naturelle.

Fig. 2. Instrument (hache celtique) completé.

c. c. Le manche en bois passant à travers le trou canaliculé D de la fig. 1^{re}.

B. B. Gaine en corne de cerf.

A. A. Silex taillé dit hache celtique.

Un quart grandeur naturelle.

Fig. 3. Autre gaine incomplète et brisée à sa partie antérieure.

A. Sa partie postérieure.

Demi-grandeur naturelle.

Fig. 4. Poignée d'épée celtique.

A. Extrémité supérieure recevant en D. le crochet.

D. Petit canal recourbé taillé dans le premier andouiller et propre à recevoir le crochet de la lame.

C. Extrémité inférieure.

A. c. Étendue du canal qui fore la poignée dans toute sa longueur.

B. Trou probablement accidentel.

Demi-grandeur naturelle.

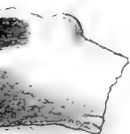
Fig. 5. Extrémité inférieure de la poignée vue de face.

Demi-grandeur naturelle.

FIG 6



FIG 3



Explication de la planche.

Fig. 1 Gaine de hache en corne de cerf , c. A. extrémité antérieure , E. extrémité postérieure.

D. Trou caniculé pour recevoir le manche.

A. B. C. Contour de la cavité conique pour recevoir la hache en silex.

C. A. Ouverture de cette cavité.

B. Son fond.

Demi-grandeur naturelle.

Fig. 2. Instrument (hache celtique) complété.

c. c. Le manche en bois passant à travers le trou caniculé D de la fig. 1^{re}.

B. B. B. Gaine en corne de cerf.

A. A. Silex taillé dit hache celtique.

Un quart grandeur naturelle.

Fig. 3. Autre gaine incomplète et brisée à sa partie antérieure.

A. Sa partie postérieure.

Demi-grandeur naturelle.

Fig. 4. Poignée d'épée celtique.

A. Extrémité supérieure recevant en D. le crochet.

D. Petit canal recourbé taillé dans le premier andouiller et propre à recevoir le crochet de la lame.

C. Extrémité inférieure.

A. c. Étendue du canal qui fore la poignée dans toute sa longueur.

B. Trou probablement accidentel.

Demi-grandeur naturelle.

Fig. 5. Extrémité inférieure de la poignée vue de face.

Demi-grandeur naturelle.

Fig. 6. Extrémité supérieure vue de même.

A. Canal recourbé figuré en D. fig. 4.

Demi-grandeur naturelle.

N. B. Le trou D, fig. 4^{re}., est plus complètement arrondi dans l'original qu'il ne l'est dans la figure.

Le canal D, fig. 4, ne paraît pas non plus assez recourbé pour représenter fidèlement l'objet naturel.

Novembre 1835.



Note supplémentaire.

Au moment où cette notice allait être livrée à l'impression, un des Membres de la Société nous a communiqué deux instrumens celtiques qui ont été découverts, dans les marais qui avoisinent Condé-Folie.

L'un de ces instrumens, que notre collègue s'est chargé de décrire, est fait de défenses de sanglier; l'autre est une gaine de hache remarquable par sa forme et son gisement.

Dans une portion de notre vallée, on rencontre des restes de l'ancien lit de la Somme (croupe de la Somme); c'est dans une de ces croupes et dans la partie la plus inférieure de ses couches que cette gaine paraît avoir été trouvée. Nous souhaiterions que le gisement de cette pièce eût été plus complètement établi, mais à son aspect blanchâtre et à la facilité avec laquelle on détache la couche corticale de la corne, il est aisé de reconnaître que celle-ci n'a point été rencontrée dans la tourbe.

Voici quels sont les caractères qui distinguent cette gaine de celles qui ont été trouvées jusqu'alors: 1°. la longueur totale est plus grande, elle est de 0^m,2.

2°. La longueur du trou ou canal destiné à recevoir le manche est plus long et plus étroit, cette longueur vient de ce qu'il a été pratiqué à

travers le premier andouiller, dont une portion considérable a été conservée; cette disposition devait beaucoup ajouter à la solidité de l'emmanchement; enfin, ce trou est placé presque au milieu de l'instrument.

3°. La partie antérieure est malheureusement brisée, mais ce qu'il en reste suffit pour laisser voir qu'elle était creusée de manière à n'admettre qu'une hache de très-petite dimension.

Ce caractère, qui la rapproche de l'un des fragmens que je possède et qui est représenté fig. 3, a fait penser à notre collègue qu'elle devait avoir servi à emmancher une petite hache en silex trouvée à peu de distance et dans des terrains semblables. Voici les dimensions de ces deux objets :

GAINE.

	m.
Longueur totale	0,200
Largeur aux extrémités.	0,045
Largeur prise au trou recevant le manche	0,070
Largeur de ce trou, d'un côté.	0,030
Id. id. de l'autre côté	0,024

HACHE.

Longueur.	0,124
Épaisseur	0,018
Largeur au centre.	0,029
Largeur aux extrémités.	0,024

HISTOIRE.

Documens Historiques.

Statuts des Sœurs de la Magdeleine d'Abbeville
(filles publiques repentantes), communiqués
par M. LOUANDRE.

L'original de cette pièce, petit in-4°. vélin, écriture du quinzième siècle, existe dans le cabinet de M. de Bommy.

Chi commencent les reigles des Sœurs de la benoite Marie Magdalene de la bonne ville d'Abbeville.

Pour obeir aux Commandemens de notre benoit Createur et commun pere qui a a chascun de nous commandé avoir cure et sollicitude du salut de son prosme et pour toute charité acomplir en le reverenche et honneur de Jhesucrist Nostre Seigneur qui dist parlant aux Juifs. *Publicani et Meretrices precedent vos in regno celorum.* Aulcunes bonnes personnes ont a grande diligence a leurs grans despens prouveu d'une maison en Abbeville a recevoir et recœuilir les femmes de bonne volenté qui sont et auront esté ou tems passé publicques pecheresses a celle fin que nulle ne se excuse ou delaie sa conversion par faulte de trouver demourance

ou retenue. et sont ces femmes par bonne congruité appellées *les Sœurs de la Magdalene* desquelles Sœurs la reigle et les ordonnances qui sensuivent sont moult honnestes et benignes a toutes bonnes vollentés non chargables et non mains en toutes maisons ou est grand nombre de personnes necessaires pour nourrir paix et unité.

Le premier chappitre est des gouvernemens de la maison desdites Sœurs de la Magdalene.

La maison des Sœurs de la Magdalene est subjecte a la seignourie gouvernement et tutelle de tres honnourés seigneurs maires et eschevins de la bonne ville d'Abbeville qui pour le tamps seront lesquels commecteront deux hommes de la loy pour avoir super antendance sur la maison et gouvernement dicelle et de celles qui il seront pour y tenir la main. Et aussi faire rapport à la loy pour par icelle y estre besongnié ainssy qu'il appartendera. Pour lesquelles aussi sera commis ung bon preudomme comme connestable avœucq le fondateur qui plus particullierement et totalement ait regart sur toutes ches choses.

Item par lesdis gouverneurs sera mise en la maison ugne maistresse femme de bonne renommée et sans reprœuce qui pourra pour le tamps se trouver a cheste charité volluntaire qui aura charge de toute la maison et des sœurs sous les dits gouverneurs et a qui toutes les sœurs de leens seront subjectes et tenues de obeir et rendre compte a elle ugne fois la sepmaine en la présence d'aulcunes aultres. Et la maistresse sera tenuc de

rendre compte de tout son gouvernement ausdis maistres et gouverneurs touteffois qu'elle en sera requise et en la presence d'aulcunes aultres a ce convocqués. Et sera au povoir deulx de corrugier la maistresse se faulte est en elle trovée ou de la deposer et restituer ou den mettre ugne aultre quant bon leur samblera pour le bien de la maison.

Et s'il y a en la maison quelque correction ou aultre chose a faire qui passece le povoir de la ditte maistresse elle aura retour ausdis gouverneurs qui en toute bonne raison luy assisteront.

Il appartendera aux commis au connestable et a la maistresse de songneusement observer et garder s'il y a homme ou femme qui contende à retraire aulcunes des Sœurs de la Malgdalene au pechié de la cheir. Et aussi avoir lœul sur lesdittes Sœurs de la benoite Magdalene se aulcunes vaulroit en confusion de la maison et esclandre de ses sœurs et compaignes retourner a vomissement et reculler de bon propos pour incontinent les denunchier à Messeigneurs de la loy. Car contre tel meffait par certains bams proclamés et publiés a la Bretecque le xvii^e. jour d'apvril avant Pasques l'an mil quatrechens et quatre vins fust pourveu en fourme qui sensient.

Pour ce que depuis nagaires par inspiration du benoit Saint Esperit pluseurs filles de fol gouvernement se sont retraittes de pechié publicque et reduittes a voie de salut. Et que les eschevins de ceste bonne ville d'Abbeville sont

avertis que aucuns qui par chy devant les ont hantées ou aultres s'efforcent de les distraire de leur bon vouloir jen fai le bam.

Qu'il ne soit aucun tel ne sy hardy soit homme ou femme de quelque estat condition ou vocation quil soit depuis maintenant en avant parle ou faiche parler ausdittes filles passe ou rapasse au devant de la maison ou elles se tenrront ou aultrement faiche chose par quelque maniere ou faichon que che soit affin de les distraire de leurs bons pourpos et intention a peril tel que se aucuns sont trouvés faisans le contraire ils seront bannis de la ditte ville d'Abbeville tel tamps et sur telle peine que par lesdis eschevins sera advisé selon lexigence du cas chascun sen garde de meffaire.

Et au regart des filles meismes qui se mefferront ou contenderont a meffaire se elles sont telles trouvées mesdis seigneurs les eschevins en feront telle pugnition que les aultres y prenront exemple et cremeur.

Le second chappitre est de celles qui doibvent estre recheutes en laditte maison.

Ceste maison est principalement ordonnée pour recœullir femmes qui auront esté publiques pecheresses de quelque pays que elles viengnent se on voit en elles signes de vraie repentance. et que elles se vœullent amender.

Et neanmoins se le nombre y est maindre que lestatu ne porte lon pourra recevoir celles qui aultrement se seront meffaites selon la discretion des gouverneurs.

Nulle ne soit recheute qui soit frenetique ou qui ait maladie caducque ou contagieuse perseverante. Et se elle est trouvée avoir eu telle maladie avant que en la maison entrast puisque la chose persevere elle soit mise hors. Mais se en la maison demourant encœurt icelle ou aultres maladies elle sera servie selon la faculté de la maison.

Le nombre de celles qui seront recheutes venrra a..... et la maistresse sera la.....

Au regart de leage au dessus de quarante ans nulle nest digne d'estre recheute pour tant que la fleur de leur jonesse est passée. Neantmoins il sera en la discretion des gouverneurs de diligemment enquerir et scavoir se elles viennent a repentance pour tant que le monde les laisse ou pour tant que elles mesmes laissent le monde. Et sur ce les recepvoir ou refuser.

Item, avant que aucune soit recheute pour totalement demourer elle soit premierement enseignée par les Sœurs de la reigle de la maison et de toute la maniere de faire et de vivre. Et soit envoyée a confession. Et par cette maniere soit en la maison esprouvée se elle sera constante en bonne volonté. Et sur ce apres trois mois elle porra estre incorporée en la compaignie ou deboutée.

Depuis quelles seront en ceste compaignie recheuptes et acceptées pour tout nulle desdittes Sœurs ne pourra aler demourer hors pour quelque raison honneste quelle allegue se la

maistresse et les gouverneurs ne jugent que la cause du dpartement soit raisonnable. Et la maison ou elle doibt aler se elle est seure et honneste selon les conditions mises au chappitre de la communauté.

Le troisièmè chappitre est des clostures et des sourvenans et widans de laditte maison.

La porte de devant sera en tous tamps close. Et aussy sera luy qui va de leur maison à la chapelle. Car adoncq elles cloront luy par lequel les estrangiers entrent en la chappelle si non quant on preparra laditte chappelle.

Pour laissier entrer et issir en la maison ara pour luy de devant une des Sœurs portiere deputtée de par la maistresse seure et discrette qui ne laisse partir de la maison nulles des Sœurs qui ne ait congié et compaignie avœucq elle. Et qui sache discerner lesquelz sourvenans doibvent estre mis dedens ou non. Et ossi que la ditte sœur qui sera mise de par la maistresse pour estre portiere sache par gracieuse voie et maniere contenter ceulx ou celles qui fault mettre dedens la maison ou laissier issir dehors.

Et quant les personnes sont telles qu'il convient par honnesteté les laissier entrer les premieres nouvelles en soient apportées à la maistresse. Et en apres face la portiere diligence que celle des Sœurs qui est demandée et requise soit querue et du congié de la maistresse puisse parler aux sourvenans en gardant toute honnesteté.

Nul homme ne soit permis entrer dedens la maison s'il ne vient pour les besongnes ou avancement de la maison. Ou se il nest telque pour son honneur et honnesteté ce seroit ruidesse de luy refuser la visitation du lieu.

Quiconcques desdittes Sœurs de la Magdalene aura a faire en aucun lieu en la ville elle sera tenue de point partir hors de la maison sans le congié de la maistresse ou de sa lieutenante en son absence. Et laditte sœur qui vourra aler hors de la maison comme en la ville. a lesglise au sermon et aultres lieux honestes aura compagnie digne de ses sœurs non point laquelle quelle vourra. Mais à la voulenté et ou plaisir de la ditte maistresse. Et ainssy elles procedant hors de la maison ne yront en nulles places ou maisons de quoy elles nayent especial mandement et congié de leur maistresse.

Et sur ce ait regart la maistresse quelle ne soit trop legière a donner congié de widier hors de la maison mais toujours ait consideration se leurs transport sert à bonne utilité ou charité..

Et n'est point a oublier que lesdittes sœurs en leur aler estre et seoir elles ne fachent chose quelle que che soit ou il y aist que dire ne en quelque manière indecente. Mais comme celles qui vœullent a Dieu requerer merci et envers le monde recouvrer honneur aient lesdittes sœurs en cheminant les yeulx enclins. la fache sombre. le maintieng rassis par telle fachon

quen tous leurs mouvemens riens ne fachent qui soit en offense a quelque personne.

— *Le quatrième chappitre est de la communauté dicelluy convent.*

Pour tant que l'intention des fondateurs de ceste maison est de donner faculté ou opportunité de retirer les filles hors du lieu publicque et d'estat de pechié pour les mettre en lieu et estat de salut. Et pour tant que aucunes filles retarderoient et redoubteroient et du tout délaisseroient leur conversion se elles se veoient en ceste maison contraintes a estat et veu de religion il est proveu que cesdittes filles ne feront nulz veus de religion se che nest de leur propre volenté et grande devotion quelles airont à nostre benoit sauveur Jhesucrist et à sa tres glorieuse vierge mere et à la benoite Magdalene pour acquerir sa grace et misericorde et impetrer pardon de leurs pechiés et meffais. Mais tenront honneste estat soubz certaines reigles et ordonnances servans à passible et honneste conversation.

Dont porra estre que quant lesdittes sœurs aront demouré enicelle maison et honneste compaignie une espace de tamps et elles accoustumées a labeur et sobresse lesdittes sœurs pourront se leur volenté si tourne et ossi se chest du gré de la maistresse et des gouverneurs de eslire aultre estat honneste et salutaire. comme le saint estat de mariage. Aucunes pourront servir aux hospitaux pour acomplir les œuvres de

misericorde. comme de servir les malades. ensevelir les mors et faire les services que on fait ausdis hospitaux. Aulcunes entrer en religion et celles qui vauront perseverer et demourer le residu de toute leur vie en la dite maison ne seront pas mises hors sy non pour tel meffait qui ait desservi expulsion.

La vie desdites sœurs en ceste maison sera commune tellement que toutes les aulmosnes données à la maison seront mises en commun. Aussy tous les labeurs toutes les ouvrages et gagnages venrront a une bourse et au pourfit commun. Dont la maistresse en sera recepvresse gardienne ministre et distriburesse avœucques aulcunes des plus secrettes par elle et à son aide commises a distribuer en la maniere que dist saint Augustin nonpoint equallement a toutes mais a chacune selon sa necessité.

Toutes celles qui seront recheutes en ceste maison des le premier commencement elles metteront tout en commun tout ce quelles aront. soit argent. vaisselle. habis. ou maisnage. et se les choses sont de notable valeur il sera en la discretion des gouverneurs de laditte maison de le garder et lappliquer sil leur semble bon a lutilité dicelles sil avenoit que par aucunes de manières honnestes devant dites elles se partoient de la ditte maison.

Nulla ne pourra prendre quelque chose pour son particulier usaige si non par la distribution de la maistresse sur paine destre pugnée comme

de larchin. Et nulle ne soit sy hardie de prendre ou emprunter la chose qui est appliquée a l'usage d'une aultre sans le gré et congié de la maistresse.

La maistresse pourvera a chascune des sœurs au plus pres quelle pourra en mengier et en vesture selon la necessité et selon le pouvoir de la maison. Et chascune des sœurs sera contente et sans murmurer de la provision qui lui sera faicte.

— *Le chinquième chappittre est des offices et labeurs de toutes les sœurs.*

L'wiseusete est nourriture de tous pechies et donne lieu et ouverture a tous assaulx de l'ame, et est en femme souverainement huniseuse. Et paine et labeur est chose agréable à Dieu et aux hommes. Et pourtant il convient que en cette compaignie nulle ne soit huniseuse. Mais soit chascune desdittes sœurs appliquée a faire ce aquoy elle est le plus ydoine. ou soit aprinse à faire et ouvrer ce que faire ne scet. En quoi celle qui apprend doit estre attentive de comprendre et de scavoir et souffrir de sa maistresse. et celle qui lenseigne le doit doucement et charitablement endoctriner.

Se entre les aultres il en y avoit aucunes qui ne vaulsissent ouvrer ou apprendre a ouvrer celles ne sont pas dignes de mengier le pain des aumosnes ou du gaignage des aultres. Car comme dist saint Pol qui ne labeure ne doit point mengier. et pourtant une telle femme doit

estre corrigée et pugnée par abstinence et autrement par la maistresse jusque a che quelle se sera amendée.

A la discretion de la maistresse sera de donner charge et soing de la cuisine et de la despence a aucunes des sœurs pour appointier les viandes et recevoir les aulmosnes et ossy les garder, et pareillement ordonner par sepmaines une desdittes sœurs ou plusieurs pour préparer la chappelle. pour servir à table et pour nettoier le dortoir refectoir t autres places de la maison.

Aussy a la maistresse appartient de ordonner aucunes desdittes Sœurs seures pour aler quérir les aulmosnes a certaines maisons ou le gré de aucunes bonnes personnes sera de leur donner. Et si doibvent tressongneusement garder lesdittes Sœurs servantes et celles qui ont a recevoir et à ministrer et recœuillir les viandes. et les autres biens que par leur negligence riens ne soit perdu ou pourri. Car ce seroit sacrilieg de laisser perdre ou perir les saintes aulmosnes t les biens appartenans à la communaulté desdittes Sœurs.

Toutes les Sœurs se doibvent garder de murmurer par impasaence contre leur maistresse et les officiers et contre le gouvernement et conduite de la maison. Mais se a la vérité il y a chose qui ne doibve point estre permise lesdittes Sœurs le doibvent remonstrer humblement a la maistresse ou aux gouverneurs ou aux échevins tant que la faulte soit en mieulx amendée.

— *Le sixième chappitre est des abbis et du couchier desdittes Sœurs.*

Les sœurs de la Magdalene doibvent estre simplement habituées et closes devant. et mettre en non challoir toute curiosité. soit en preciosité de cœuyrechielz. et de robes. ou en faichon comme celles qui ont renonchié a fol penssement. Syl en y a aulcune desdittes Sœurs qui de sa france volenté desire porter secretement aulcune aspre vesture a sa char ou en aultre manière faire aulcune austerité. Mais que telle pénitance soit modéré et non point excessive on ne luy doibt point donner empeschement anchois le confermer en sa bonne volenté. Touteffois il est salutaire de faire telle grant chose ou delaissier selon la prudence de son discret confesseur. qui aime pénitance et perfection. Toutes enssamble coucheront en dortoir lesdittes Sœurs excepté celles qui seront malades. Et nulle ne ara chambre particuliere et ne couchera en bas se les gouverneurs et la maistresse nen ordonnent aultrement d'aulcune pour sa vilesse.

Que nulle desdittes Sœurs ne fache en dortoir ou ailleurs chose qui soit deshonneste a la veue ou a louye des aultres Sœurs. Chascune des Sœurs ara sa couche a par soy. Et nulle ne se couchera quelle ne soit vestue au mains de sa chemise. Chascunese doibt garder de faire quelque bruit ou bucquerie en tant que les aultres dorment. Casçune se doibt aler couchier mettre à deux genoux devant sa couche et soy recom-

mander à Dieu pour la nuitie et demander pardon pour les offenses commises en ce jour. Et pareillement au lever.

— *Le septiesme chappitre est des mangiers abstinences et junes desdittes Sœurs.*

La refection corporelle ordinaire de disner ou soupper se fera par lesdittes Sœurs toutes ensamble en refector et nen aura nulle qui menguce a part se elle nest malade ou par aultre cause sourvenante raisonnable et par congie. Celles qui ont a preparer la viande feront diligence de lavoir preste a heure deue. et ne seront point les Sœurs appelées a mengier tant que tout soit prest.

Quant lesdittes Sœurs seront pour mengier assablées avant quelles se assiechent mises en ordonnance feront reveranmant la benediction et apres quelles seront levées en telle reverence elles diront graces.

Et affin que avœuc la refection du corps lame soit aussy espirituellement repeute lespace que la refection se fera une des Sœurs lira aulcunes bonnes doctrines a laquelle toutes les aultres doibvent en mangant ententivement escouter.

Nulles des Sœurs ne pourra boire ne mangier dedans la ville d'Abbeville ne es faubourgs sy non avœucq femmes tres-honestes, et peu souvent et par congié.

Nul homme ne pourra mengier avœucq lesdites Sœurs en leur maison se aulcuns des gou-

verneurs nest present. et mesmes à la table commune de tout le couvent.

Lesdittes Sœurs feront abstinences de chars les mercquedis et tous les advens et rogations et juneront oultre les junes commandés de l'eglise tous les vendredis. sil nest jour de haulte feste. et toutes les nuis des festes Notre-Dame et aussy le jour du vendredi saint pour soy reconfermer en la passion juneront en pain et en yaue. Sur lesquelles abstinences et junes non commandés de leglise la maistresse aura pouvoir de donner congié aulcunes fois a aulcunes des Sœurs syl lui samble bon.

— *Le huitiesme chappitre est desmalades desdittes Sœurs.*

Il convient que en ceste maison ait ung lieu qui soit appelé lenfermerie où les malades soient logiés et appartenra à la maistresse de ordonner aucun ou aulcunes pour servir icelles. Aulxmalades doibvent toutes les Sœurs saines volentiers servir et pour elles labourer et gaignier. et monstres grant charité. avoir ossy grant pitié delles car chascune attend tel dangier de maladie quant que ce soit. et soit secouru au malade de remede et de toute douceur selon le pover de la maison.

Celle qui sert soit souffrante ou diligente a servir et contenter le malade de bien faire et de belles paroles. et celle qui est malade soit pasciente et prende en gré le bon service et la petite provision que on luy peult faire.

— *Le neuvième chapitre est du silence que doivent faire lesdites Sœurs.*

Lesdites Sœurs de la Magdalene tenront silence en leur dortoir depuis le signe fait pour aler coucher jusques apres lever au matin. et aultres tamps pourront la parler de leurs affaires sans clameur.

Item en refectoir en toutes réfections ordinaires comme de disner ou de soupper. sy non pour les necessités de la table tout bas et a peu de parolles ou du congé de la maistresse.

Item au commun ouvroir sy non pour besongnes qui sont illec affaire. excepté celle qui du congé de la maistresse dist aucune bonne doctrine ou raconte aucune bonne exemple.

Item lesdites Sœurs ne parleront à nulles personnes qui viengnent en la maison sans congé de la maistresse et sans avoir compaignie qui puist oir toutes les devises et en lieu publique. et sur ce ait regart la maistresse quelle ne otroice congé de parler a personne de quoy puist estre senistre suspicion quelle ne soit presente.

Item lesdites Sœurs en leur oratoire et en leglise paroissiale tenront silence. sy non autant que necessité le requiert pour lors tout bas et à peu de parolles.

Item en tous aultres lieux lesdites Sœurs pourront parler de parolles utiles sans aucunement blasmer aultruy. et en observant toujours honnesteté gravité et manieres sans clameur et dissolutions.

Item ou que lesdites Sœurs soient elles tenront scillence depuis le soupper. ou depuis le signe que on fait aux oroisons au vespre quant on ne soupe point jusques a lendemain neuf heures devant midi. et depuis le disner jusques à deulx heures.

— *Le diziesme chappitre est de oroisons et services de Dieu que doibvent faire lesdites Sœurs.*

Pour tant que non point de seul pain materiel pœult l'homme vivre mais fault recreer lesprit doraison et de la parolle de Dieu pour lentretenement des Sœurs en bonne voullenté et devotion il est expedient que lesdites Sœurs voient tous les dimences et festes a la messe et vespres et a matines quant on les dit en leur paroisse. et souvent au sermon et a la messe quant bonnement faire se pourra. a quoy la maistresse ne se rende point difficile soubz umbre de paureté et labeur necessaire.

Lesquelles Sœurs avœucq la conduite de leur maistresse ou aultre en son lieu soient ensemble en allant et en demourant a lesglise en revenant a leur maison.

Quant lesdites Sœurs sont a l'esglise elles se doibvent garder d'avoir les yeulx espars à regarder les vanités et les persounes. Mais soient quoiement et simplement ententives a leurs oroisons, et les Sœurs qui seront ordonnées pour garder lostel ne doibvent point en riens murmurer, car elles partiront au merite du bienfait

des aultres. et une aultre fois a leur tour yront à lesglise et au sermon.

Celles qui ne scevent point les heures de Notre-Dame diront les sept heures en ceste maniere. Pour matines diront quinze Patre Nostre, et pour vespres elles en diront dix Patre Nostre. et pour prime. tierche. midi. nonne et complies. pour chascune de ces heures elles en diront sept Patre Nostres.

Item pour chascune de leurs Sœurs morans en leur maison elles diront chascune chent Patre Nostre.

Item tous les jours diront deulx fois dumains au matin et au vespre le Credo.

Et quant lesdittes Sœurs diront leurs heures ou leurs devociions gardent quelles ne dient sy hault que les aultres en soient empeschiées.

Au sourplus soient ces Sœurs songneuses de soy confermer a leur mere et patronne sainte Marie Magdalene. et faichent des meditations et oroisons particulieres cordialles et devotes à leur entendement. plourant souvent pour leurs pechiés et en criant a Dieu merci et pardon. Désirant avoir bonne fin. et bien mourir. et joie perpetuelle en paradis.

Et a celle fin que lesdittes Sœurs puissent plus aisement mortifier leurs passions et embraser leur amour en Dieu elles se confesseront une fois le mois a confesseur de bonne vie et bonne renommée et recepveront le saint sacrement de lautel du moings chincq fois lan. cest assavoir

a le Pasque. a le Penthecouste. a l'Assumption Nostre-Dame. a le Toussains. et au Noel. et celles qui en aultre tamps le vauront recevoir elles le pourront faire du conseil de leur confesseur.

— *Le onzieme chappitre est des instructions et bonnes meurs que doibvent acomplir les Sœurs de la Magdalene*

Toutes les Sœurs demourans en ceste maison seront tenues d'apprendre le Credo et le Pater Noster et Ave Maria celles qui ne le scevent point. Et aussy a celle fin quelles puissent conduire leur vie au sauvent de leurs ames en lobedience de leur createur seront tenues de scavoir expressement les dix commandemens de Dieu et de scavoir nommer les sept pechiés morteux capitaulx qui sont appelés mortels. Elles doibvent mettre toute leur entente de acquerir pureté de cœur. Car en quelque part quelles soient soit en manage ou en religion ou en aultre faichon quelles soient ou que elles se mettent et bouttent pureté de cœur leur est toujours bien necessaire.

Les dittes sœurs doibvent estre humbles et debonnaires car chest la doctrine laquelle Jhesu Crist principalement nous commande a apprendre de luy disant apprenez de moi car je suis bening et humble de cœur.

Quant lesdittes sœurs doibvent estre ensamble soit a mengier. coucher ou aler a lesglise chascune doibt diligenter de venir au commenche-

ment sans faire attendre apres elle.

Nullc des dittes sœurs nait les yeulx espars et sil eschiet de regarder aulcun homme garde soy touteffois de'y fichier lœul car il n'est point deffendu de regarder les hommes mais de fichier lœul sur eulx est chose vicieuse. Et ne doibt point cuidier estre caste celle qui a lœul inconstant et deshonneste. Car le regart qui est imput est messagier de l'impureté du cœur.

Quant doncques lesdittes sœurs seront ensambles a lesglise ou en aultres lieux elles doibvent garder la chasteté lune de lautre. Et par ainsy lesainct esperit qui habite en elles les gardera par elles mesmes.

Nullc ne die injure ou face desplaisir a lautre et se aulcune est si mal advisée que de le faire lautre sœuffrece et ait pascience. Neantmoins celle qui a offensé soit accusée a la maistresse et delle corrigée.

Les dittes sœurs se doibvent garder de estriver lune contre lautre et de molester celles qui ont administration des choses. Et aussy les servantes ne doibvent point estre negligentes. Mais songneusement et paisiblement servir les aultres.

Chascune des sœurs se doibt garder de blasmer aultruy en son absence et de jugier aussy en chose qui n'est point magnifeste. Car lejugement humain souvent sabuse.

Nullc des sœurs ne reprenge le parolle daultroy en mal sil nest tout evident que la parolle soit mauvaise. Nul ne se vantece des follies pas-

sées ne ramentoive en plaisance les follies daultroy. Car il leur en est plus hate den plourer que den rire.

Nulles des sœurs ne faice nulx juremens ou ne die aucunes mentiries en ceste maison ne en celle compaignie mais toutes soient de si bonne conversation que on les doibve croire a leur simple parolle. Nulle ne desmente sa compaignie mais se taise ou doucement responde a ses propos.

Nulle ne reproche a laultre quelque vice du temps passé. Car puis que Dieu et le monde en sont rapaisiez et les ont en honneur ce n'est mie raison que une sœur ait laultre en contemptement.

Quant aucunes des sœurs seront mal daccord la maistresse et les aultres sœurs les doibvent hastivement accorder. Et celle qui aura fait l'offence sera tenue de demander pardon et de satisfaire a la discrecion de la maistresse. Et celle qui sera offenssée sans tardement luy debvera pardonner. A quoy se elle se rend difficile elle sera pugnée comme offenssant toute la maison.

— *Le douziesme chappitre est des chappitres et accusations que doibvent faire les dittes sœurs.*

A celle fin que toutes les ordonnances et mandemens devant dits soient bien observés la maistresse pourra une fois quant bon luy samblera assamblar devant elle tout le couvent et la

soient par elle proposées les offences qui auront esté faites contre les dittes ordonnances et bonnes meurs. Et soient accusées ou de la maistresse ou mesmes d'aucunés des sœurs qui aimeront le bien commun. Celles qui auront offensé soient pugnies de la maistresse selon l'exigence du cas.

Toulteffois il fault bien garder que en cestuy cappitre nul ne parle sans congié et quil ny ait point de clameur et que lune parlant lautre se taise. Et que nulle ne deffende son pechié ne le pechié d'aultuy et que nulle ne responde sy non a ce quelle sera interroguée. Et que nulle n'accuse lautre de chose criminelle se elle ne peut prouver ce quelle dist. Aultrement elle sera pugnie comme eust esté lautre qui eust esté en criesme convaincue mais neantmoins celle qui scara aucun criesme secret elle le doibt a congnoistre a part a la maistresse et aulx gouverneurs affin que par bonne manière il y soit pourveu.

Quant aucunes des dittes sœurs vont avant la ville et nne d'elles a commis aucune faulte en regard. en aler. en parler. ou en sa contenance. sa compaigne elles revenues en la maison le doibt signifier a la maistresse affin que de ce elle soit salutairement amonnestée et amendée.

Nulle ne doit cuidier quelle soit malvœillante ou haynneuse quant elle accuse la faulte d'aultuy pour le amender. car celle ou celui qui en soy taisant laisse a faire a scavoir a la maistresse le faulte de sa sœur elle est coupable du meschief

quelle fait puis que par le nonchier la chose seroit amendée.

Car se ta sœur avoit une playe secrette au corps quelle voulut celer creniant que son membre ne fust coppé ne seroit-ce mie grant crudelité de se taire et grant misericorde de le dire pour sauver la vie de la personne.

Combien doncq doibt on plus magnifester les vices affin que la playe plus perilleuse ne pourrisse au cœur.

Et ce qui est dist des accusations monitions prœuves ou jugemens tout soit songneusement tenu en gardant tousiours amour aux personnes et hayne aux pechiez.

Quant aulcune fait chose qui nest pas bonne il nest point licite a quelque aultre de le reprendre par maistrise synon a la maistresse seullement. mais chascune le doibt amiablement et doucement ammonester et sa faulte luy remonstrer.

La sœur qui de la maistresse est reprise soit a tort ou a droit se doibt taire ou soy accuser ou humblement soy excuser se elle ny a coulpe ou dire benignement quelle se amendera ou que une aultre fois elle fera mieulx.

— *Le treiziesme chappitre est des paines et corrections que doibvent soustenir et porter les dites sœurs de la Magdalene.*

Et pour tant que la facilité ou legiereté des souverains a pardonner donne aux imprudens plus grant motif et hardement de mal faire et

impugnité cest a dire non pugnir les meffais selon que dist saint Bernard est de non challoir cause de infolence rachine de folle hardiesse et nourrisse de transgressions. il est necessaire de corrugier les faultes et pechiéz et selon le mesure du pechié doibt estre la paine amoderée. les quelles moderations sont en ce quil sensieut aucunement exprimées. et selon leur contenu la maistresse doibt les jugemens reigler.

Quiconcques desdittes sœurs sera trouvée avoir legierement juré ou fait aulcune bucquerie en dortoir au tamps de dormition. ou avoir eu les yeulx vagues parmi les rues ou en lesglise. ou mal gardé les choses communes. ou rompu aulcune utenssille. ou ne revient a la maison a lheure deue. ou ne vient point au commenchement du disner. ou aura trespasé une commune ordonnance. ou aura mengié ou but en la ville sans congié. ou se vantera de follie. ou aura fait aulcune faulte en son office. comme la cuisiniere en sa cuisine. la despensiere en gardant la viande. les servantes en servant à table. la portiere en gardant la porte. la vacquiere en affourant les vacques. ou en appointant le compenage. et ainsy des aultres. en toutes ces manieres dessus dittes celles qui auront offencé seront par junes ou abstinences ou en aultres manieres pugnies selon la discretion de la maistresse.

Quiconcques rompera scilence a table buvera pour chacune fois ung godet deaue.

Quiconcques sera trouvée avoir apensseement
menty buvera de leaue en tout ung disner.

Quiconcques fera grant serment ou dira aulcune parolle deshoneste. ou pertinacement estrivera contre une aultre. ou deffendera son pechié. ou le pechié daultroy. ou mauldira aultroy. ou reprœuchera aulcune vilenie du tamps passé. ou dira aultre injure ou recelera aulcune aulmosne de viande a elle donnée. ou revelera aux femmes de dehors les secretz et les penitances de la maison. ou dira aulcune blasme de ses sœurs. ou murmurra pour les viandes. en tous ces cas qui aura offenssé junera ung jour en pain et en yauue et recepvera une discipline de la maistresse.

. Quiconcques desdittes sœurs recepvera ou recœuillera aulcun argent ou aultre chose grande ou petite baillée a elle pour la communauté des sœurs. ou sera rebelle ou inobédiente à la maistresse. ou reffusera a faire la penitance enjoite pour ses deffaultes. ou se combattera a sa compaigne en tappant ou tirant par violence. ou jurera vilain serment. ou par les membres de Jhesu Crist. celle junera dedens dix jours trois jours en pain et en yauue et recepvera une discipline de la main de la maistresse.

Quiconcques desdittes sœurs sera incorrigible cest assavoir qui ne crient point accoutumellement meffaire et avœucq ce refuse à faire les penitances.

Item celles qui auront commis fornication ou

larchin de chose notable celle sera sans esperance de retour boutée hors de la maison. et tous ses biens à la maison demourant. ou se ce nest par la grant grace des gouverneurs en cas de fornication et de larchin elle soit apres grandes pugnitions de junes et de disciplines recheute a misericorde. et lui soit de rechief rendu le droit de la maison quelle avoit perdu.

En toutes penitances qui sont en pain et en yauue celles qui les font ne doibvent point seoir a table avœuc les aultres mais doibvent seoir a terre en la presence des aultres et la mengier sans nappe.

Lesquelles penitances la maistresse se elle voit en elle humilité de cœur et grant volenté de s'amender les pourra amenrrir. et aussy au contraire se elle voit aulcune qui soit dure et difficile ou acoustumée et encline a telle faulte elle debvera la penitance accroistre.

Et celles qui feront les penitances selon les deulx articles derraines precedentes ne doibvent point aller en la ville durant ce temps de penitance sy non pour moult grande et evidente necessité.

Plaise a Nostre Seigneur Jhehu Crist ottroyer par sa grande bonté que vous devotes sœurs gardes toutes ces choses devant dittes comme amoureuses de la beaulté de l'ame. et que en lieu du deshonneur en tous desia aboly soyés de la bonne odeur de Ihesu Crist et de bonne conversation odorante et renommées comme deschergiés de

la servitude de pechié et constituées soubs la liberté de grace.

Soies humbles en obediencie. chastes de corps. nettes de cœur. sobres en mengier. honnestes en parler. charitables a vostre proisme. reconnoissans vos bienffaiteurs. patientes en tribulation. amans penitance. devotes en oraison. vivans en la crainte de Dieu en desiramment attendant la vie qui met a fin toute douleur. et commencement sans fin a gloire bien heurée.

Et a ceste fin que en cestui livret comme en ung miroir vous puissiez mirer et congnoistre et que riens par negligence ne soit oublié une fois la sepmaine vous soit lut. Et quant vous vous trouveres avoir acompli tout ce qui est escript rendés graces a Nostre Seigneur sorge dhonneur et de tous biens. Et se aulcune desdites sœurs se treuve en aulcun point defaillante elle ait douleur du tamps passé et sy soit. . . . pour le tamps advenir. en priant a Dieu que ses faultes lui soient pardonnées et que elle ne soit plus vaincue par temptation.

AMEN

HISTOIRE NATURELLE.

*Mémoire géologique sur le Bassin d'Amiens ,
et en particulier sur les Cantons Littoraux
de la Somme , par M. F.-P. RAVIN.*

A l'époque où les terrains oolitiques ont été soulevés, la masse de craie déposée entre les Vosges en France et les montagnes du pays de Galles en Angleterre, n'a pas entièrement conservé sa disposition horizontale primitive. Suivant les relèvemens divers que le sol a subis dans ce temps, elle a été dans certains lieux complètement bouleversée et détruite, tandis que sur d'autres points elle n'a perdu qu'une partie de ses couches. Elle s'est trouvée de cette manière divisée en plusieurs bassins parmi lesquels on a remarqué principalement celui de Paris. Mais au-dessus et en avant de ce bassin, dans le large espace qui est ouvert au nord-ouest, il s'en est formé un autre, dont l'étendue n'est pas moins vaste, et qu'on n'avait jusqu'à présent ni indiqué, ni décrit. Je lui donnerais volontiers le nom de bassin de la Manche, parce qu'il est traversé par cette mer. Elle le coupe dans sa largeur; elle le divise en deux parties inégales, l'une anglaise,

l'autre française, et en constitue elle-même une troisième.

La figure de ce bassin est irrégulière à cause des sinuosités et des angles de ses bords, mais elle se rapproche de celle d'un ovale allongé, dont le grand diamètre serait une ligne tirée depuis Salisbury en Angleterre jusqu'à St.-Quentin en France.

Cette ligne serait le grand axe de ce bassin; celui du bassin de Paris pourrait être exactement représenté par une autre ligne tirée depuis Laon jusqu'à Blois. On verrait alors que ces deux axes se joindraient au-dessus de Laon en faisant un angle très-ouvert, un angle de 76° ; et que celui du bassin de la Manche serait à-peu-près d'un tiers plus long que celui du bassin de Paris. On trouverait la même différence en largeur, mais il y en aurait moins en surface, parce que le bassin de Paris a ses extrémités plus larges, plus équarries que le bassin de la Manche.

La partie anglaise de ce bassin est la moins grande des trois, elle s'étend sur la mer, où elle fait plusieurs caps remarquables, entre Douvres et Weymouth. A l'intérieur, sa limite se rend presque en ligne droite de Douvres à Marlborough; de là elle se courbe en passant aux environs de Livington, Warminster et Hindon, pour faire une pointe rentrante derrière Salisbury, vers Crambourne, d'où elle s'éloigne en faisant une seconde courbe qui doit passer près de Shafts-

bury, entre Sherborne et Stalbridge, entre Holnest et Cerne-Abbas, puis entre Dorchester et Weymouth, pour se terminer au cap S. Aldan. Elle comprend de cette manière les comtés de Hamps et de Sussex en entier, et une grande partie de ceux de Dorset, Wilts, Kent et Surrey. On trouverait dans les ouvrages de MM. Mantell, Murchison, Webster, Conybeare et Phillips, et dans ceux de MM. Elie de Beaumont et Constant Prévost, la description géologique des diverses régions dont elle est composée.

La partie moyenne de notre bassin est une portion de la Manche comprise entre le détroit du Pas-de-Calais au nord et une ligne tirée au sud entre le cap S. Aldan sur la côte d'Angleterre et le cap d'Antifer sur la côte de France. Il appartient aux navigateurs et aux hydrographes de nous en donner l'histoire; de décrire les divers courans qui y circulent; de nous fournir des notions précises sur la hauteur et le jeu des marées, sur la nature et la profondeur de ses eaux, sur la position, l'étendue, la forme et la hauteur de ses plateaux, de ses bancs, de ses rochers, sur la pente de ses rives, sur la direction et la forme de son thalweg. Nous pouvons même en attendre des renseignemens utiles sur la nature, la profondeur et la consistance du terrain superficiel qui la couvre, au moyen des sondages diversement pratiqués avec le plomb, les lances ou le dipsiclame (deep-sea-clamm), dernièrement inventé par le capitaine John

Ross. De nombreux travaux exécutés depuis peu en France et en Angleterre , nous ont déjà beaucoup appris sur ces divers points. (1)

(4) En suivant les sondes indiquées sur les excellentes cartes marines publiées à Paris en 1807 par le ministère (carte réduite de la mer du Nord), et à Londres en 1820 par J. Dessiou (the english Channel), on trouve que le canal de la Manche est creusé à-peu-près à distance égale de France et d'Angleterre suivant une ligne centrale qui prend un peu de la courbure de la côte française; que la largeur de son fond est variable; que si, en général, on peut dire qu'elle diminue graduellement à mesure que les deux côtes se rapprochent, elle a cependant des inégalités qui lui sont propres, et qu'elle subit dans son cours deux forts rétrécissemens, dont l'un se trouve entre l'île de Bas et le cap Lézard, et l'autre entre le cap de la Hogue et l'île de Portland. Quant à la profondeur de ses eaux, on observe que du large à l'entrée de la Manche, entre les îles Sorlingues et l'île d'Ouessant; elle diminue progressivement de 90 brasses à 69; qu'elle baisse ensuite avec assez de rapidité pour n'avoir plus que 53 brasses vis-à-vis du cap Lézard, dans le premier rétrécissement; qu'elle se maintient à cette hauteur jusqu'aux environs de la pointe de Start et de l'île de Guernesey, vers lesquelles le canal se creuse en une fosse profonde de 62 brasses, en avant et tout près du second rétrécissement, où il n'a plus que de 45 à 47 brasses; et que de là jusqu'au détroit sa profondeur diminue graduellement jusqu'à n'avoir plus dans le Pas-de-Calais que 25 brasses; qu'entre Dungeness et le cap Gris-Nez, à la rencontre des deux bancs, le Ridge et le Varne, qui le ferment en grande partie, il se divise en deux branches, dont une passe du côté de l'Angleterre et ne contient que 18 ou 20 brasses d'eau, tandis que l'autre qui passe du côté de la France en conserve jusqu'à 27; qu'enfin, entre Calais et Douvres, ces deux branches se réunissent et que leurs eaux reprennent de la profondeur jusqu'à 30 brasses. On voit encore qu'il existe près des bords

La partie française est la seule dont je doive m'occuper dans ce mémoire. Je lui donnerai le nom de *Bassin d'Amiens*, pour la distinguer des deux autres, en priant le lecteur de se souvenir que ce n'est en réalité qu'un demi-bassin géologique. Elle représente la petite extrémité de l'ovale du bassin complet. C'est un triangle curviligne dont tous les angles sont aigus, et dont les points angulaires sont situés, pour le sommet, dans les hauteurs qui séparent les villes de Guise et de Saint-Quentin, pour la base, sur la mer, au cap d'Antifer et à Wissant.

Le sol de la partie française du bassin de la Manche (*Bassin d'Amiens*), a été soigneuse-

du Thalweg, vis-à-vis de l'île de Wight, deux hauts-fonds remarquables sur lesquels il ne reste que 7 et 10 brasses d'eau, tandis que sur le bord opposé, près du cap de la Hogue, il se trouve un enfoncement qui est creux de 68 brasses. L'inégalité des sondes qu'on a trouvées sur les rives du canal indique combien en a lui-même le sol dont elles sont formées. Il paraît qu'en général la rive française a une pente plus rapide que la rive anglaise et qu'il s'y dépose plus de gravier et de sable que du côté opposé; que de ce côté, au contraire, le fond est plus souvent limoneux ou glaiseux, qu'il se mêle fréquemment à la glaise et au sable des coquilles brisées, réduites en poudre, quelquefois entières; qu'il se rencontre en plusieurs points au milieu du canal des galets et du limon; que les fucus et les polypiers croissent principalement sur les fonds argileux qui ont de la consistance; que le courant qui revient dans le Pas-de-Calais par la mer du Nord, après avoir fait le tour de l'Angletrre, s'y rencontre avec celui de la Manche aux environs de la pointe de Dungeness et du cap Gris-Nez; que les eaux sont très-rapides sur les bancs du détroit. etc.

ment étudié et savamment décrit, pour ce qui concerne les départemens de l'Oise et de la Seine-Inférieure, par MM. L. Graves et Ant. Passy, et pour le Bas-Boullonnais par MM. Garnier, Filton et Rozet. MM. d'Omalus d'Halloy, d'Aubuisson de Voisins, Webster, Elie de Beaumont et Constant Prévost ont jeté quelques aperçus sur différentes parties de nos contrées. MM. Lamblardie et de la Bèche ont observé nos côtes maritimes sur une grande étendue. Pour ce qui est du département de la Somme, M. Girard a écrit un mémoire ingénieux sur la grande vallée qui le traverse, et dernièrement M. J. Buteux en a fait connaître une partie située dans les arrondissemens de Péronne et de Montdidier. On trouve dans la Flore de M. Pauquy, dans l'Histoire d'Amiens de M. H. Dusével, et dans l'Histoire d'Abbeville de M. Ch. Louandre, quelques notions sur d'autres points de ce département. Notre savant confrère, M. Rigollot, prépare depuis long-temps un ouvrage dans lequel il doit en faire une description générale : j'ai regretté qu'il ne l'eût pas encore publié. J'ai aussi le regret de n'avoir pas pu me procurer les mémoires devenus fort rares ou restés manuscrits de MM. Bizet, Bellery et Desmarests; mais j'ai profité des autres travaux que j'ai connus, de même que des indications et des renseignemens qu'ont bien voulu me donner MM. Baillon, Tillette de Clermont, Benj. Gaillon,

Casimir Picard, Emile d'Orval et Edouard Falize.

J'ai divisé ce mémoire en deux parties. Dans la première, j'entrerai dans des considérations générales sur le bassin d'Amiens; je me bornerai dans la seconde, à la description particulière des cantons littoraux de la Somme.

PREMIÈRE PARTIE.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU BASSIN D'AMIENS

I. — *Configuration du sol.*

Le bassin d'Amiens, partie française du bassin de la Manche, a la forme d'un triangle curviligne dont tous les angles sont aigus, et dont les points angulaires sont situés, pour la base, sur la mer, au cap d'Antifer et à Wissant; pour le sommet, dans les hauteurs qui séparent la ville de Guise de celle de Saint-Quentin, vers les villages de Bernoville et de Sehoncourt. Les collines qui en font les côtés s'élèvent de 200 à 250 mètres au-dessus de l'Océan; et ce sont des

limites si naturelles et si vraies qu'elles déterminent le partage des eaux, à droite, entre la Somme et l'Escaut; à gauche, entre la Somme et la Seine.

Le côté ou branche gauche se rend au sommet du bassin en décrivant une courbure sinueuse, alongée, dont la convexité est vers le sud-est. MM. Cartier et Passy l'ont suivie et décrite depuis le cap d'Antifer jusqu'au pays de Bray, où elle parvient après avoir passé par Goderville, Yvetot et Buchy. Elle le traverse à Forges et se trouve ensuite sur Formerie, Grandvillers, Crevecœur, Camp-Remy, Coivrel, la forêt de Bouvresse et Cugny au-dessus de Ham. Parvenu là, on se trouve déjà fort près de la Somme, devant le canal qui joint cette rivière à l'Oise. La dépression qui existe en ce point a dû faire communiquer autrefois notre bassin avec celui de Paris. Au-dessus de cette dépression les hauteurs reparaissent: elles suivent la Somme jusqu'à l'extrémité du bassin, en passant par Essigny, Itencourt, Marcy et Montigny.

La branche droite descend depuis le sommet du bassin jusqu'à la mer, en se courbant au sud-ouest. Elle passe aux villages de Joncourt et d'Epéhy au-dessus de Péronne, sur Bapaume et sur Avesnes, auprès de Saint-Pol, entre Hesdin et Fruges, entre Guignes et Marquise, pour se terminer sur la côte au mont de Couple, au-dessus de Wissant, entre Boulogne et Calais.

La base, appuyée sur la Manche, y forme

un golfe ouvert au nord-ouest, et dont le point le plus rentrant correspond à l'embouchure de la Somme (Voy. la carte).

A partir du sommet, la surface du bassin d'Amiens s'élargit et se creuse de plus en plus, à mesure qu'on avance vers la mer. Elle s'incline suivant trois pentes principales, dont l'une est dans le sens de sa longueur: les deux autres sont latérales et descendent de chaque côté sur l'axe du bassin ou sur la Somme, la plus centrale des rivières qui l'arrosent. On peut aisément mesurer ces deux pentes sur la côte: les falaises qui la forment s'abaissent à droite et à gauche d'une hauteur d'environ 200 mètres en marchant vers l'embouchure de cette rivière. (Pl. fig. 1^{re}., coupe transversale du bassin, depuis Boulogne jusqu'à Forges).

L'établissement de cette double pente latérale est dû visiblement au relèvement que le sol a subi sur chaque côté du bassin, comme l'indiquent d'une manière positive le pays de Bray et la région du Bas-Boulonnais (portion séparée de celle des Wealds en Sussex) qui se trouvent précisément sur ses limites, l'un à gauche, l'autre à droite; et dans lesquels toutes les couches de la craie ont été percées et détruites par les terrains qui leur sont inférieurs.

Il est si vrai que le bassin d'Amiens n'est en effet qu'un demi-bassin, une partie séparée d'un bassin plus vaste, que ses rivières ne convergent pas vers un fleuve commun, comme le

font ordinairement celles des bassins complets. Elles coulent à-peu-près parallèlement les unes aux autres, du sud-est au-nord-ouest, et versent leurs eaux directement dans la manche, comme si cette mer remplaçait le fleuve qui dut les recevoir autrefois.

Il résulte de cette disposition et de la figure triangulaire de ce demi-bassin, que la rivière centrale en est aussi la plus considérable, c'est effectivement la seule qui le traverse dans toute sa longueur. A partir de la Somme, les autres rivières que l'on rencontre sur chaque côté, diminuent progressivement de force et d'étendue. On trouve suivant cette progression régulièrement décroissante, à droite, l'Authie, la Canche, la Liane, le Wimereux et la Selacque; à gauche, la Bresle, l'Yères, la Béthume, la Saâne, la Durdent et la Ganzeville. Comme la Somme, ces rivières n'ont de ramifications considérables que dans leur partie supérieure. Ces longues branches, marquées actuellement par des vallons secs pour la plupart de ces rivières, s'y rendent obliquement sous des angles variables de 40 à 60 degrés, mais les cours d'eau qui s'y jettent dans leur partie moyenne et inférieure sont des rameaux plus petits qui font avec elles des angles plus ouverts et souvent même des angles droits. Si les rivières de l'extrémité gauche du bassin paraissent se soustraire à cette règle, c'est qu'elles n'ont plus tout leur développement: elles ont été détruites avec la côte pour faire

place à la mer de la Manche qui a pris beaucoup de largeur devant elles , et n'en a laissé subsister que la partie supérieure.

Les rivières , coulant longitudinalement dans le bassin , le divisent en longues plaines parallèles comme elles. Ces plaines ont leurs bords découpés inégalement en une infinité de plateaux de diverses formes et dimensions , limités par des ruisseaux ou des vallons , obliques et transverses , dont le trajet a plus ou moins d'étendue. Les plaines et les plateaux ont des surfaces légèrement convexes , dont les pentes sont fort douces. Elles descendent lentement vers les collines souvent escarpées qui bordent nos vallées ; mais elles n'ont pas la même longueur sur les deux côtés des plaines. Le sommet de l'arc qui représente leur convexité est plus rapproché d'un bord que de l'autre , suivant une règle assez constante , mais opposée dans chaque moitié du bassin. On peut remarquer en effet que l'axe de nos grandes plaines n'est pas exactement placé sur leur ligne moyenne , qu'il ne divise pas leur largeur en deux parties égales ; mais qu'il se porte , au contraire , plus à droite pour les plaines de la moitié droite , et plus à gauche pour celles de l'autre moitié.

Il en résulte que la ligne sinueuse qui partage les eaux de ces plaines , étant formée elle-même par les sommets , de tous les arcs de leurs convexités , ne les divise pas également ; de telle sorte que les plaines de la droite jettent plus

d'eau à gauche où elles ont des pentes plus longues, tandis que c'est le contraire pour les plaines de la gauche ; celles-ci jettent plus d'eau à droite.

Ceci explique pourquoi les rivières qui occupent la moitié sud ou gauche du bassin reçoivent des affluents plus considérables et plus nombreux par leur rive gauche ou sud-ouest, que par leur rive opposée ; au lieu que celles qui occupent l'autre moitié, la moitié nord, à droite de la Somme, présentent une disposition toute contraire : c'est par leur rive droite (au nord-est) qu'elles reçoivent les cours d'eau les plus puissans et le plus grand nombre d'affluents.

Cet arrangement opposé, mais en quelque sorte symétrique des plaines et des ruisseaux dans chaque moitié du bassin est probablement une suite, et par conséquent une preuve nouvelle des deux pentes latérales que nous y avons déjà reconnues, et qui changent de direction en s'inclinant sur son axe de droite à gauche et de gauche à droite.

Les vallées sont nombreuses et en général peu profondes dans notre bassin. Après les vallées principales qui en creusent le sol suivant sa longueur, et les vallées secondaires qui le coupent transversalement, viennent des vallées encore plus petites, puis un nombre infini de vallons. Il est rare que les divisions aillent plus loin que celle-ci, qui est la quatrième. Elles ne se font pas d'une manière régulière et successive ; d'où il résulte que l'on trouve de simples vallons

sur les bords des plus grandes vallées aussi bien que sur ceux des plus petites.

Presque toutes nos vallées ont les flancs crayeux : les collines qui les forment sont des plateaux de craie , dont le sommet est relevé par des terrains de sédiment supérieur. La surface de ces plateaux a été manifestement remuée, déchirée, emportée, dissoute ; elle est inégale et piquée d'une infinité de perforations plus ou moins obliques et profondes dont quelques-unes sont comparables à des puits. Ces perforations de différentes sortes ont été comblées par les terrains superposés à la craie. Il est évident que les vallées elles-mêmes ont été primitivement creusées dans cette roche, lorsqu'elle était encore à nu sous les eaux ; et il y a lieu de croire qu'elles sont dues , en partie à l'ébranlement que toute sa masse éprouva dans le temps où ses couches inférieures furent soulevées , en partie à l'action des courans qui la parcoururent à cette époque.

Nos grandes vallées sont parallèles entr'elles comme les plaines qu'elles séparent. Elles sont dirigées du sud-est au nord-ouest comme ont dû l'être les anciens torrens qui les ont formées. Cette direction est précisément la même que celle de l'irruption qui inonda le bassin de Paris , au moins à l'époque de la formation du gypse et des sables qui le surmontent (1).

(1) *Description géologique des environs de Paris*, par Cuvier et Brongniart. *Ossemens fossiles*, tome II, pag. 239, 490. 507 et 576.

Des inondations postérieures à celles qui, suivant les apparences, ont contribué à creuser la surface de la craie dans notre bassin, donnèrent plus tard à nos vallées la forme et l'aspect qu'elles présentent aujourd'hui. Il n'en a pas été créé de nouvelles; mais le lit et les flancs des plus anciennes ont été recouverts et rehaussés en même temps que leurs ramifications furent étendues et multipliées dans les terrains nouveaux qui se déposèrent.

Nos collines sont peu élevées, mais elles ont des pentes raides et souvent escarpées. Si on les considère du milieu d'une vallée, on remarque très-généralement que celle d'un côté est plus inclinée que celle de l'autre: la différence est souvent fort sensible. Cette disposition indique une cause générale comme elle; j'ai cherché à la reconnaître. Il est possible qu'elle se trouve encore dans les pentes naturelles du bassin. Il m'a paru que les flancs des vallées qui étaient opposés à la direction de ces pentes soit longitudinales, soit transversales, étaient ceux qui présentaient le plus d'escarpement et qui étaient le moins recouverts par les terrains supérieurs. Les courans favorisés par ces pentes ont dû agir sur cette rive avec plus de force que sur l'autre; ils l'ont laissée plus nue et plus droite.

Il y eut un temps où les pentes de nos plaines faisaient réellement partie de nos vallées. A cette époque les eaux profondes qui recouvraient le sol atteignaient encore jusqu'à leur sommet. On peut

donc considérer ces pentes comme une extension des vallées.

Or, ces pentes et celles de la plupart des côteaux où elles aboutissent, sont marquées dans toute leur longueur par plusieurs séries de lignes saillantes disposées en forme de marches ou degrés, que l'on nomme *rides* ou *rideaux* en ce pays. On peut dire que ces rides se correspondent d'un bord à l'autre des vallées ; car, sans y être dans le même nombre, elles s'y trouvent cependant à de mêmes hauteurs et dans la même direction : elles y soutiennent des terrasses dont l'étendue varie beaucoup.

Le nombre et la hauteur des *rides*, le nombre et la largeur des terrasses dépendent des divers degrés d'inclinaison que le sol présente. Sur la pente douce des plaines, les terrasses sont longues, les rides sont basses ; sur la pente rapide des côteaux, les terrasses sont étroites et les rides multipliées ; vers le bas des collines où le sol est plus incliné, les terrasses reprennent de l'étendue ; les rides y sont généralement plus hautes que sur la pente des plaines, soit parce que le terrain y était plus mou, soit plutôt parce que les courans plus resserrés dans leur lit agissaient avec plus de force contre leurs digues.

On ne peut se refuser à reconnaître que ces rides ont été produites par des cours d'eau. En effet, elles ne sont pas inclinées suivant la pente du fond des vallées ; elles ont, au contraire, leur niveau à part, et il est sensiblement horizontal

comme celui de l'eau.

Si elles ne se trouvent presque jamais en même nombre sur deux collines opposées, c'est parce qu'il est très-rare de rencontrer chez nous une vallée et même un vallon dont les deux côtes aient la même pente. Mais on peut reconnaître alors que sur chaque bord le nombre des rides est racheté par la hauteur, ou la hauteur par le nombre. On compte souvent deux rides basses devant une ride élevée. La hauteur de cette ride est compensée par celles des deux rides opposées, plus l'inclinaison de la terrasse qui leur est intermédiaire.

Les rides sont toujours formées du terrain meuble superficiel, pourvu qu'il soit d'une consistance suffisante. Le sable pur y convient peu ; nous en avons en gravier , en silex roulés et en galets dans nos contrées littorales. Dans tout le reste du bassin , elles sont généralement faites d'argile ou de marne. Ces marnes, ces argiles étaient alors fort molles et détremées, car on peut remarquer qu'elles ont eu assez peu de consistance pour glisser sur elles-mêmes et faire des coulées en beaucoup d'endroits.

Les rides forment des lignes parallèles comme les divers cours d'eau qui les ont produites ; mais on observe que ces lignes sont interrompues sur beaucoup de points , de telle sorte qu'elles se composent toutes d'une suite plus ou moins nombreuse de rides surbaissées à chacune de leurs extrémités. L'inégalité du sol fut sans doute une

des causes de ces interruptions, mais la plus fréquente était assurément la mollesse du terrain superficiel que les vagues remuaient. On peut le reconnaître à l'abaissement des pointes de la ride qui a lieu toutes les fois que l'entrecoupeure dépend d'une coulée.

Il arrive aussi qu'une ride qui appartient à la même ligne ou série, se trouve doublée par suite de ces coulées : elles ne descendent pas toujours jusqu'à la série inférieure ; elles sont arrêtées ou retenues en chemin, à peu de distance de leur propre ligne devant laquelle elles forment une rampe, et quelquefois même une terrasse à part qui retombe de chaque bout sur la terrasse inférieure.

D'autres fois encore, quand les coulées ont eu lieu sur deux terrasses qui se suivent, il se fait qu'une même ride appartient à deux lignes à la fois ; à la ligne supérieure par un bout et à la ligne inférieure par l'autre bout.

Le sol profond ne porte jamais l'empreinte des rides, lors même qu'il est sablonneux et mobile. Il peut avoir des impressions, mais elles sont différentes. Celles que présente le terrain superficiel proviennent d'une cause dont l'action ne l'a pas même entièrement pénétré : elle n'a frappé qu'à sa surface. L'inclinaison que ce terrain aurait prise naturellement en recouvrant le sol profond, s'il eût été livré à lui-même, en a été visiblement dérangée : elle a été graduée en diverses pentes suivant de certaines règles.

Toutes les fois que le sol a beaucoup de consistance, il ne s'y fait pas de ride, parce qu'il résiste à l'effort des eaux. On ne voit pas de rides sur les flancs des collines où la craie est restée nue.

Il en est de même lorsque le terrain présente une inclinaison pareille à celle que la ride elle-même aurait prise.

Les pentes des terrasses comprises entre deux rides ne sont jamais considérables, à moins que ce ne soit par suite d'une forte coulée. Les terrasses les plus étroites sont à-peu-près horizontales; les plus larges sont inclinées de 15 à 20 degrés. En général, toutes les fois qu'une terrasse a dépassé ce degré d'inclinaison, elle est relevée ou soutenue par une ride.

La hauteur des rides est variable; elle est communément d'un à deux mètres, mais elle s'élève quelquefois à quatre ou cinq. De quelles dimensions que soient ces rides, leur direction verticale n'est jamais parfaitement perpendiculaire: elle a toujours quelque degré d'obliquité, et l'on sent à l'œil qu'elle n'est pas sans courbure. Ces rides sont en effet des portions d'arcs de cycloïde, de même que les digues de galets actuellement formées par la mer sur nos rivages et dont Lamblardie a très-savamment développé la théorie (1). L'analogie des digues de galets avec les rides ou gradins de nos collines a déjà été

(1) *Mémoire sur les Côtes de la Haute-Normandie*, p. 19 à 23.

reconnue par M. A. Passy dans le département de la Seine-Inférieure. Il existe dans le département de la Somme , entre Saint-Valery et le bourg d'Ault, et dans celui du Pas-de-Calais, entre Waben et Étaples , des plaines basses qui ont servi de plage à la mer dans un temps qui ne doit pas être fort ancien. Ces plaines sont marquées de plusieurs lignes de gradins parallèles à son cours actuel , et tout-à-fait pareils à ceux qui se voient sur le haut des collines environnantes. Les plus basses de ces lignes sont formées de galets que le temps a recouverts d'une couche mince de terre végétale et de gazon.

Les terrasses qui suivent les rides représentent les talus de la plage au devant des galets. Les terrasses et le rivage ont leurs inclinaisons pareilles ; de telle sorte qu'on peut leur appliquer rigoureusement la même théorie et la même cause.

Cette cause , cette force est incontestablement celle des eaux , et probablement des eaux de la mer , dont les flots allaient battre la côte sur chaque rive , à chaque marée , pendant le reflux , dans les vallées où elles pénétraient. Les rides ont été produites par les efforts des ondes qui tendaient à repousser devant elles un terrain mobile ou peu consistant auquel elles imprimaient une partie de leur forme , de leur courbure (arc de cycloïde). Ce sont de véritables digues que la mer s'est construites pendant sa retraite. Elles indiquent que sa marche rétro-

grade a été lente : elles en marquent les pas à compter du moment où son niveau devint inférieur au sommet de nos plus hautes plaines. La rupture du sol entre la France et l'Angleterre , l'élargissement progressif du canal de la Manche ; la destruction et l'abaissement de l'isthme qui paraît avoir long-temps subsisté dans le Pas-de-Calais, qui est encore la partie la plus élevée du détroit (1), sont les dernières des causes auxquelles on puisse attribuer avec quelque certitude la retraite des eaux.

Combien de rides sur chaque colline ? Et combien de temps pour chaque ride ? — Le nombre de rides varie suivant la profondeur des vallées ou la hauteur des collines ; et ce qui se passe actuellement sur nos rivages devant nos digues de galets , nous fait voir que la mer a pu battre fort long-temps sur la même ride.

II. — *Composition du Sol.*

Les terrains qui composent le sol du bassin d'Amiens peuvent se rapporter aux quatre séries suivantes, savoir : les terrains secondaires, les terrains tertiaires, les terrains de transport anciens, les terrains de transport modernes.

1. Terrains secondaires. — On peut faire

(1) Voyez la note de la page 146.

trois sections de nos terrains secondaires; ceux qui dépendent de la formation houillère, ceux qui se rapportent à la formation oolitique, ceux qui appartiennent à la formation crétacée.

On trouve au nord du Bas-Bouloonnais, aux environs d'Hardinghen, dans une partie à la vérité peu étendue, le terrain houiller et les marbres noirs qu'il recouvre (1). C'est une extension des terrains de Mons et de Namur, de la Belgique et du Hainault (2).

La grande oolite est à nu dans le Bas-Bouloonnais aux environs de Marquise, et l'on rencontre abondamment dans cette contrée les marnes et les différentes espèces de calcaires qui forment l'étage supérieur du groupe oolitique. Les marnes micacées, les calcaires marneux, compacte, et lumachelle existent pareillement sur la limite opposée de notre bassin, dans le pays de Bray (3).

Le pays de Bray et le Bas-Bouloonnais sont couverts de différentes sortes de marnes glauco-

(1) On a trouvé tout récemment de nouveaux gisemens de houille dans le Bas-Bouloonnais. Voyez les *Mémoires de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer*, 1835, de la production du fer, par M. le doct. Leducq.

(2) D'Omalius d'Halloy, *Mémoires pour servir à la description géologique du Pays-Bas, de la France, etc.* Namur, 1828.

Rozet, *description géognostique du bassin du Bas-Bouloonnais.* Paris, 1828.

(3) L. Graves, *Esquisse topographique du département de l'Oise, etc.* *Annales de l'Oise*, 1826-1832. Beauvais.

Ant. Passy, *description géologique du département de la Seine-Inférieure.* Rouen, 1832.

nieuses, jaunes, vertes, bigarrées; de masses d'argile schisto-bitumineuses à fougères, et de couches puissantes de grès et de sables ferrugineux.

Ces terrains dont la stratification ne concorde pas avec celles de l'oolite ont été ramenés par MM. d'Omalus et Passy à la formation crétacée. Ils sembleraient avoir formé le lit et les rivages de la mer tranquille dans laquelle la craie s'est déposée. On les retrouve dans tout le bassin au-dessous de la masse crayeuse.

La craie, proprement dite, est sans contredit la plus puissante et la plus étendue des formations qui le recouvrent. On l'y rencontre partout, excepté dans les petites régions formées par le pays de Bray et le Bas-Boulonnais. Son épaisseur est considérable, mais elle n'est pas la même sur tous les points. Je ne sache pas qu'on l'ait traversée complètement dans les parties supérieures du département de la Somme, à l'est du bassin; mais elle a plus de 130 mètres dans les collines du Haut-Boulonnais, et près du Tréport, au Mont-Huon, où la falaise élevée de 150 mètres n'est composée que de craie blanche, toute la masse a certainement beaucoup plus de profondeur; de telle sorte que sa puissance moyenne doit être pour nous de plus de cent mètres.

Comme dans toutes les régions où sa formation est complète, la craie présente trois étages dans notre bassin. Ils n'y sont plus partout superposés

l'un à l'autre comme ils le furent sans doute primitivement : les secousses et les relèvemens divers que la masse entière a subis, a mis à nu sur plusieurs points ses couches inférieures et moyennes, en les ramenant vers la surface du sol et en les dépouillant des assises supérieures qui les recouvraient.

La craie de l'étage inférieur (*craie verte, chloritée ou glauconieuse, glauconie crayeuse*) se montre au cap d'Antifer, dans la falaise de Fécamp, à la côte sud-ouest du pays de Bray ; dans la partie supérieure de la vallée de Bresle, à Aumale et dans les collines du Boulonnais aux environs de Samer et de Desvres, entre Wissant et le cap Blanc-Nez.

L'étage moyen (*craie jaune ou grise, craie marneuse, tufau, à silex blonds ou cornés*) se fait voir non-seulement à la base du bassin dans les falaises du pays de Caux, depuis Antifer jusqu'à Dieppe, et dans les hautes collines qui forment son enceinte à droite et à gauche ; mais encore sur beaucoup de points de ses régions centrales, comme Neufchatel, Aumale et Senarpont ; Conty, Chaussoy-Epagny, Caix, Corbie, Breilly autour d'Amiens ; Bipont auprès de Nesles, et Villers-Carbonnel auprès de Péronne. Au-dessus d'Abbeville, à Pont-de-Remy, la craie blanche devient très-compacte.

L'étage supérieur, formé par la craie blanche (*craie graphique, à silex noirs ; marne des cultivateurs ; marlon* du peuple, dérivé du mot

anglais *marl*) occupe à lui seul presque tout le bassin. Tandis que les autres ne s'y font voir que sur des régions étroites et isolées, ou sur des tranches profondes, celui-ci se montre fréquemment sur les flancs de nos vallées, et au sommet de nos collines. Cela devait être puisqu'il constitue les couches superficielles du dépôt et que notre bassin est un de ceux où la formation crayeuse a été le mieux conservée. Nos falaises, depuis Saint-Valery-en-Caux jusqu'à Etaples, sont entièrement formées de craie blanche.

Les couleurs qui distinguent les différentes espèces de craie dont se compose toute la formation, ne s'y montrent pas d'une manière tranchante: elles passent, au contraire, de l'une à l'autre par des nuances graduelles. La craie blanche est tendre dans ses couches superficielles, mais elle devient compacte, s'endurcit et jaunit à mesure qu'elle s'abaisse. La couleur du tufau varie du jaune ou gris pâle de ses strates supérieurs au gris foncé qu'il présente au bas de son étage. La craie glauconieuse est parsemée d'une foule de grains verts parmi lesquels elle conserve d'abord la dernière couleur du tufau; mais ces grains y deviennent d'autant plus abondans qu'on s'approfondit davantage, et leurs teintes prédominent comme leur nombre dans ses couches inférieures. Elle perd aussi peu à peu de sa consistance par suite de ce mélange et elle finit par se désagréger au point de se réduire en sable.

Les fossiles que la craie renferme peuvent également servir à distinguer ses divers étages. Parmi les espèces qui leur sont communes, il s'en trouve quelques-unes qui appartiennent plus particulièrement à l'un d'eux qu'aux autres. Ainsi, d'après MM. G. P. Deshayes (1) et A. Brongniart (2), nous aurions pour caractériser la craie blanche, les coquilles suivantes :

Belemnites mucronatus, Schloth.

Catillus Cuvieri, Brong.

Terebratula octoplicata, Sow.

Ostrea vesicularis, Lam.

Spatangus cor anguinum, Lam.

Pour la craie marneuse :

Pecten asper, Lam.

Gryphæa columba, Lam.

Turrilites costatus, Sow.

Scaphites æqualis, Sow.

Spatangus Bufo, Deifr.

Pour la craie glauconieuse :

Nautilus elegans, Mant.

Inoceramus sulcatus, Park.

Pecten quinque-costatus, Sow.

Ostrea carinata, Lam.

Cydarites variolaris, Brong.

Halliroëa costata, Lamx.

(1) *Description de coquilles caractéristiques des terrains.*

(2) *Description géologique des environs de Paris.*

Mais ces distinctions n'ont rien d'absolu , car il y a confusion sur les limites de chaque étage , et la craie marneuse qui forme l'étage moyen contient une si grande quantité des fossiles qui sont propres à la craie blanche et à la craie glauconieuse , que M. A. Passy n'a pas cru pouvoir mieux faire que de diviser sous ce rapport toute la formation en deux parts , l'une supérieure , l'autre inférieure. Les caractères les plus saillans de la craie marneuse consistent , suivant lui , dans la présence du mica et dans l'absence des grains verts.

Les divisions qu'on voudrait établir en se servant des silex qui sont stratifiés dans la craie , ne produiraient pas des résultats plus rigoureux. Il est pourtant vrai que ces lits de silex , généralement horizontaux , sont placés à des distances variables , plus rapprochées dans les assises supérieures , plus écartées dans les autres , qu'il n'existe que des silex noirs dans la craie blanche , que ceux de la craie marneuse sont ordinairement blonds , et qu'il y en a de calcédonieux dans la craie verte. On sait , en outre , que la quantité des silex varie , que leur nombre diminue progressivement de bas en haut dans toute la formation ; mais cela n'a pas lieu suivant les étages seulement ; c'est encore suivant les localités. Les silex noirs , qui ne manquent nulle part dans la craie blanche de nos contrées , n'existent pas dans celle de la Champagne ; et les silex blonds qui se trouvent abondamment dans

la craie marneuse, au sud de notre bassin, dans le pays de Caux, s'y montrent plus rarement à mesure qu'on avance vers le nord, de telle sorte que le tufau du Boulonnais n'en renferme plus aucun.

La craie contient beaucoup de fer, mais il n'est pas répandu dans ses divers étages suivant les mêmes proportions ni suivant les mêmes formes. Au contraire des silex, c'est en s'abaissant dans les couches profondes qu'on le rencontre progressivement en plus grande abondance. Celui qui remplit les fissures de la craie blanche, à l'état d'hydrate dans certaines localités, provient des couches argileuses qui la revêtent; mais on le trouve dans les blocs même de cette craie sous forme d'une infinité de petits points bruns ou noirâtres, à l'état d'oxide (suivant Passy, p. 157), et sous forme de globules ou de nodules, à l'état de sulfure. Plus on approche de la craie marneuse, plus ces nodules sont gros et nombreux. La craie marneuse, en est remplie, et contient en outre du fer à l'état d'oxide sous forme de veines et de traits bruns et quelquefois de taches rouges, ocreuses, d'une étendue variable. Quant à la craie glauconieuse, le fer y est si abondant que les grains verts qui la caractérisent en sont composés. On y trouve aussi des rognons de fer phosphaté et des pyrites; et beaucoup de coquilles et de polypiers fossiles y sont convertis en fer sulfuré ou oxidé.

Les nuances étant nombreuses du sommet à la base du dépôt crayeux, on pourrait établir

des coupes dans chaque étage, comme on a fait des étages pour toute la masse ; et ces divisions déjà utiles à l'exactitude de la description, ne seraient pas toujours arbitraires. Il existe dans la craie blanche des bandes plus ou moins larges qui diffèrent des autres par la couleur, par la consistance et même par les concrétions et les fossiles qui leur sont propres. Il en est dont la mollesse est comparable à celle de la magnésie et d'autres dont la dureté rappelle celle du marbre, avec son apparence cristalline et ses veines d'ocre. On remarque dans les assises profondes de cet étage des bancs qui contiennent des masses irrégulières que leur teinte jaune et leur ténacité font reconnaître, et des fossiles nombreux parmi lesquels on compte le *spatangus bufo* et le *cidaris claviger* qui appartiennent aux étages inférieurs (A. Passy). M. Aubin, régent du collège de Dieppe, qui s'occupe avec autant de succès que d'habileté de la recherche des fossiles aux environs de cette ville, a découvert dans ces bancs une grande quantité de polypiers, dont plusieurs étaient inconnus avant lui.

Les géologues anglais désignent sous le nom de craie grise des couches de la partie supérieure de la craie marneuse, qui ont cette couleur et qui ne contiennent pas de silex, de même que nous le voyons dans le tufau du Boulonnais et à la côte de Sainte-Catherine près de Rouen. Enfin, les dernières assises de cette craie sont plus compactes, plus dures et plus colorées que les autres :

elles deviennent presque noires et contiennent des parcelles de mica. Les premières assises du troisième étage ont encore leurs molécules fortement agrégées, parce que la craie continue d'y être prédominante ; mais elle se trouve en si petite proportion dans les couches inférieures, et ces couches sont tellement pulvérulentes, qu'elles ont reçu, en Angleterre le nom de sable vert (*green sand*). En France, M. A. Brongniart n'a pas cru devoir, à cause de cela, leur conserver le nom de *craie chloritée* imposé d'abord à la masse entière de l'étage ; il leur a donné celui de *glauconie crayeuse* qui indique la prédominance des grains ferrugineux (fer silicaté vert) sur la craie.

De toutes les espèces de craie confondues dans ces divers étages, celle du premier, la craie blanche, est sans contredit la plus pure, celle où l'on trouve le moins des matières étrangères qui abondent dans les autres. Aussi, peut-on remarquer que la cristallisation en blocs rhomboïdaux, qui est si évidente dans toute la masse de la craie blanche et qui se reconnaît encore dans une grande épaisseur de la craie marneuse, a cessé d'y exister vers la partie moyenne de cet étage, où déjà l'excès des matières sablonneuses, argileuses, micacées et ferrugineuses qui s'y sont mêlées, ont dû s'opposer au jeu de ses affinités. C'est aux blocs rhomboïdaux qui sont le résultat d'une cristallisation opérée dans toute la masse, qu'il faut attribuer les fissures verticales et hori-

zontales, ou plutôt transversales, qui découpent la craie supérieure. Ces fissures ne dépendent pas, comme on le croit, de la stratification de la roche, dont les couches, les strates véritables, seraient plus sûrement indiqués par les lits de silex qu'elle contient. En effet, ces lits renferment ordinairement plusieurs bandes superposées de rhomboïdes crayeux dans l'intervalle qui les sépare l'un de l'autre. Si l'on rencontre des silex dans la masse même des rhomboïdes, ils y sont toujours isolés, épars, comme perdus; mais les lits divers qu'ils forment ne sont jamais autrement placés qu'entre deux séries de ces blocs, servant en quelque sorte de couverture à l'une et de base à l'autre. Enfin, les lits de silex sont constamment parallèles entr'eux, tandis que les bandes de rhomboïdes crayeux ne le sont pas toujours (voyez la deuxième partie).

La craie supérieure est très-perméable à l'eau, et cela vient principalement des fissures nombreuses dont elle est percée, par suite de sa cristallisation rhomboïdale. Non-seulement les eaux des pluies y descendent verticalement à toute profondeur, mais encore les eaux de la mer peuvent y pénétrer horizontalement par infiltration à des distances fort grandes. Cependant elle n'est pas dépourvue de sources. Quand les eaux ne sont pas arrêtées dans la craie blanche, elles peuvent l'être dans la craie moyenne, soit par des couches argileuses, soit par la consistance même des assises profondes de la roche. Celles

qui parviennent jusque dans la craie glauconieuse, sont inévitablement retenues par les bancs d'argiles et de marnes qui occupent ses dernières couches et la séparent des sables ferrugineux. Donc, si les sources doivent être rares dans la craie blanche, elles peuvent se trouver fréquemment dans la craie marneuse et surtout dans la glauconie de l'étage inférieur.

La craie est un carbonate calcaire auquel sont mêlés diversement, suivant les lieux et les profondeurs, la silice, l'alumine, la magnésie et le fer. D'après les analyses qui ont été faites en 1829 par M. Reynard, chimiste d'Amiens (1), la craie blanche superficielle des environs de Douvens serait composée de :

90	parties de chaux carbonatée.
9	de silice et d'alumine.
1	de fer.
100	

La craie grise située sous Amiens, à 84 pieds de la surface du sol contenait, en général, de 93 à 95 parties de chaux carbonatée, de 3 à 5 parties de silice et d'alumine et d'1 à 2 parties de fer. Cependant ces proportions variaient singulièrement à divers points de la masse qu'on a perforée. On trouvait :

A 84 pieds, où commençait la craie grise,

(1) Histoire de la ville d'Amiens, par M. Henri Dusével, 1832,

immédiatement après un banc de craie argileuse bleuâtre	58,33 de chaux carbonatée.
à 114 pieds	86,11.
à 141.	63,38.
à 148.	91,66.
à 174.	75,00.
à 210.	93,05.
à 230.	76,38.
à 260.	95,83.

M. Reynard y a vainement cherché des traces de magnésie; il n'en a pas trouvé, non plus que dans la craie de Doulens. Mais il est probable qu'il en existe dans celles de plusieurs autres parties de notre bassin, car les eaux qui circulent dans la craie du pays de Caux, du Vimeu, du Ponthieu, en contiennent.

On peut dire que les eaux qui circulent dans nos terrains secondaires y sont toutes minéralisées. Celles qui traversent la craie sont calcaires; elles contiennent en petites quantités et dans des portions variables, des carbonates de chaux et de fer, du sulfate de chaux et des hydrochlorates de chaux et de magnésie.

Les sources qui proviennent des sables et grès infra-crétacés, comme à Boulogne et à Forges, sont ferrugineuses.

II. — *Terrains tertiaires Werner, yzémiensthälassiques, Brong. Groupe supracrétacé, de la Bêche. Période paléothérienne.*

Les terrains tertiaires du bassin d'Amiens sont moins nombreux et moins développés que ceux du bassin de Paris. La formation du calcaire grossier n'y existe pas, et l'on ne peut pas dire non plus que celle du gypse en fasse partie, puisqu'on n'en rencontre de faibles dépôts que vers ses limites, à Rollot et à Rosoy.

Les terrains d'eau douce supérieurs y sont aussi fort peu répandus. Le calcaire lacustre ne s'y montre qu'en lambeaux épars et minces, aux environs de Montdidier, de Breteuil, de Noyon, vers le bassin de Paris, puis sur la côte maritime, au-dessus des falaises, à Sainte-Marguerite et à Pourville. Mais je pense qu'il faut rapporter à cette formation les brèches crayeuses et les poudingues à silex amygdaloïdes que nous possédons en plus grande quantité.

Les brèches crayeuses forment des couches assez épaisses sur la pente des vallées : elles sont composées de fragmens anguleux de craie blanche, réunis par un ciment de calcaire d'eau douce. On en trouve aux environs de Fécamp, de Cany, de Dieppe, d'Eu (A Passy); à Ault (C. Prévost) (1); aux Monts de Caubert, près

(1) Je n'ai trouvé au bourg d'Ault rien autre chose que ces brèches qui pût être rapporté à une formation calcaire d'eau douce.

d'Abbeville (C. Picard), au dessus de Maupertort (T. de Clermont), au bas de la Colline de Gouy, sur la route de Saint-Valery, à Tilloy-les-Pendé et en beaucoup d'autres lieux. L'une des plus considérables est celle qui existe au nord-ouest de Neuilly-l'Hôpital, non loin de la route d'Abbeville à Hesdin. Ce mamelon, qui occupe un assez grand espace entre la route et le village, m'a été indiqué par M. Baillon. Il est composé de fragmens réunis en plusieurs masses. Dans les masses supérieures, les fragmens de craie sont compacts, durs jaunis, à l'état subcristallin, comme marmorescent ou spathique; dans les masses inférieures, les fragmens sont plus gros et ils ont conservé la blancheur de la craie; cependant ils sont durcis, mais ils ne sont pas au même degré. Quelques-uns s'y trouvent à la vérité dans le même état que ceux des masses supérieures; mais ce sont toujours les plus superficiels.

Aucun ciment ne lie entr'eux les fragmens des masses inférieures; il en manque souvent aussi dans les masses supérieures; mais là où il existe, il est évidemment de calcaire siliceux. J'ai trouvé

Il en existe en plusieurs endroits, mais la couche la plus remarquable, la plus compacte, est celle qui se trouve derrière l'église, sur la route qui conduit à la ville d'Eu par la Croix-au-Bailly. Cette couche, toute composée de petits fragmens, est déposée horizontalement à mi-côte: elle a peu de puissance; sa plus grande épaisseur ne dépasse pas deux pieds.

sur ce mamelon plusieurs fragmens détachés de ce calcaire , anfractueux comme les silex meulières. Je n'ai pas pu reconnaître leur gisement : je présume qu'ils remplissaient quelques-unes des grandes fissures de la roche.

Les brèches crayeuses ne sont pas toujours séparées de la craie, formant des masses plus ou moins larges, ou des blocs plus ou moins épais qui ne font que reposer sur elle. Souvent c'est la craie elle-même qui est transformée en brèche ; mais alors elle ne l'est jamais que dans ses couches superficielles. J'ai vu au Mont de Caubert, dans la tranche ouverte pour la carrière qu'on exploite du côté de la porte de Rome, quelques-unes de ces cavités en forme de puits dont la craie est percée , et qui sont ordinairement comblées par des terrains supérieurs. Celles-là étaient remplies de sable rouge et brun, mêlé d'argile, et leurs bords dans toute leur hauteur se trouvaient ainsi que leur fond, transformés en craie brècheuse , je veux dire fragmentée et spathique, ou mieux siliceuse. Les fragmens étaient contigus ; il n'existait aucun ciment entr'eux. Plus on approchait du fond de la cavité , plus ils avaient de volume ; et sur le fond même ils ne différaient pas des rhomboïdes ordinaires de la craie.

On ne peut pas inférer de là qu'il y ait deux sortes de brèches crayeuses , mais que les eaux siliceuses qui ont passé sur nos collines et dans nos vallées ont saisi la craie de deux manières.

Elles ont agi sur les masses ou blocs qui se trouvaient détachés à sa surface, et elles se sont infiltrées dans ses couches superficielles. Ce n'est pas à l'action de ces eaux qu'il faut attribuer le brisement de ces couches: la superficie de la craie était réduite en fragmens, aussi bien que les blocs détachés, lorsque la silice les a pénétrés.

C'est en général au dessus de l'argile plastique que se trouvent les poudingues: ils y sont épars en petits blocs, ou bien représentés par des couches ou des tas de silex amygdaloïdes libres, absolument pareils à ceux qui se trouvent agrégés dans leur masse, mais n'offrant à l'extérieur aucune trace d'une pâte qui les ait unis; de telle sorte qu'on ne peut pas dire s'ils proviennent d'anciens poudingues désagrégés ou s'ils ont jamais été saisis par un ciment quelconque. Il est pourtant présumable qu'il en aura été de ces silex comme des fragmens de craie; les eaux siliceuses les auront enveloppés de leurs dépôts partout où elles en auront rencontré dans des circonstances favorables à leur action.

Les masses de poudingues ont en général peu de volume dans le nord de notre bassin, où ils sont d'ailleurs peu communs, bien qu'on y rencontre souvent des tas de silex en amandes: on les trouve, au contraire, en masses considérables dans le sud, à Etretat, aux environs de Fécamp, à Varengéville auprès de Dieppe, et dans la vallée de la Varenne à Saint-Saëns.

La formation de l'argile plastique et celle des

terrains marins supérieurs sont les seules qui aient un développement remarquable dans le bassin d'Amiens; mais au lieu d'y être distinctes ces deux formations s'y trouvent généralement confondues. Et cela conduit à demander si ces deux dépôts, qui sont séparés dans le bassin de Paris par des terrains intermédiaires de calcaire grossier et de gypse, sont essentiellement différens l'un de l'autre. Déjà, M. Brongniart lui-même en parlant du grès marin supérieur, avait cru devoir avertir que ce grès avait *la plus grande ressemblance* avec celui du calcaire marin inférieur au gypse, et qu'il était quelquefois *très-difficile* de savoir à laquelle de ces deux formations on devait rapporter le grès marin de certains lieux, lorsqu'on ne trouvait pas dans ces lieux la formation gypseuse qui les séparait (1). Quoi qu'il en soit, on trouve dans nos argiles plastiques et nos terrains marins supérieurs tout ce qui compose et caractérise ces deux formations dans le bassin parisien. On y compte, pour la première: 1°. l'argile plastique proprement dite avec ses couleurs grise, jaune ou brune, et ses fossiles principaux, huîtres, cérites, cyrènes ou cythérées; 2°. des couches de lignites; 3°. des lits de silex plus ou moins roulés; 4°. des paquets de craie dont les

(1) Descript. géol. des environs de Paris, 2°. vol. des ossemens fossilés, p. 500.

fragmens sont empâtés d'argile (brèche de Brongniart, ouvr. cité, p. 310); — pour la seconde, 1°. de puissantes couches de sable micacé, quartreux, sans coquilles; 2°. des grès sans coquilles pareils à ceux de Fontainebleau, et d'autres de même espèce qui portent des empreintes de fossiles marins, principalement de cythérées; 3°. enfin des plaques de fer oxidé sablonneux ou grès ferrugineux.

Ces deux formations ordinairement réunies, mais diversement combinées, sont accumulées en masses puissantes au dessus de la craie. Ce sont elles qui composent en général le sol du sommet des plaines et les buttes élevées qui existent dans le bassin. Dans les plaines, ces terrains sont presque toujours enveloppés de diluvium; ils sont plus isolés sur les buttes. Ces buttes sont éparses tout le long du littoral et sur la limite intérieure qui nous sépare du bassin de Paris. On en trouve au dessus de Fécamp; auprès de Dieppe à Varengeville; auprès d'Eu, sur la colline de Beaumont (1); auprès de Saint-

(1) M. Rabion, maire de la ville d'Eu, m'a conduit avec beaucoup de complaisance dans la tuilerie qu'il a établie sur cette colline dont il est propriétaire. En examinant les diverses fouilles qu'il y a fait faire pour les besoins de sa fabrique, j'ai pu reconnaître dans le sol, 1°. quelques pouces de terre végétale fort légère; 2°. une couche de silex diluviens épaisse d'un à deux mètres; 3°. une couche très-puissante de glaise plastique grise marbrée en rouge dans sa partie supérieure, entrecoupée dans toute son épaisseur par des lits de sable très-fin; 4°. la craie blanche. Vers la pointe de la colline, à l'ouest, on rencontre des bancs d'huîtres silicifiées et des coquilles de cyrène à l'état calcaire.

Valery, à l'embouchure de la Somme, aux Bruyères et au cap Hornu; sur l'Authie, à Collines; sur la Canche, en avant de Montreuil, à Sorrus, Saint-Aubin, Saint-Josse et Mont-Huis. Intérieurement il en existe à Yvetot, Ecois, Gisors, Beauvais; aux environs de Breteuil, de Montdidier, de Roye et de Ham.

Cette dissémination de l'argile plastique par lambeaux d'une étendue variable est une disposition qui paraît être générale dans notre bassin. Elle se retrouve sur les plaines comme sur les buttes isolées, bien qu'elle y soit moins évidente.

L'argile plastique des plaines est ordinairement jaune ou brune; celle des buttes est plus souvent grise ou bleue. La puissance de ses couches varie beaucoup: elles alternent avec des couches de sable. Les plus profondes sont en général les plus pures; il y en a qui sont presque blanches.

C'est ordinairement dans les couches supérieures de nos argiles plastiques que se trouvent les coquillages fossiles qu'elles renferment. Ils sont distribués par lits horizontaux assez minces et situés à des distances fort inégales. Dans les premiers lits, les coquillages sont presque toujours brisés et à l'état calcaire; dans les lits plus profonds ils sont silicifiés et soudés tous ensemble. On peut faire une remarque générale quant à leur position: c'est qu'ils se trouvent constamment en plus grande abondance du

côté où la butte était le plus abritée contre les vagues de la mer. Les espèces qu'on y rencontre le plus communément, sont les suivantes :

Melania inquinata, striata.

Cerithium asperum, funatum, conoïdum.

Cyrena antiqua, trigona cuneiformis.

Cytherea.

Ostrea bellovoça.

On trouve aussi dans nos argiles des concrétions calcaires ou marneuses, quelquefois en cristaux, plus souvent en nodules. Elles sont en général fort dures et distribuées par nids ou par couches.

Les silex roulés s'entremêlent diversement avec les sables et les argiles. Souvent ils reposent sur la craie nue, sous une masse de sable ou de glaise; mais d'autres fois c'est au-dessus du sable lui-même ou au-dessus de la glaise qu'ils sont placés. D'autres fois encore ils sont distribués par couches alternatives dans ces deux terrains. Dans le sable, au-dessus du sable, ou sur la craie, il arrive fréquemment que ces strates de silex renferment dans leur épaisseur des nids ou des lambeaux d'une argile plastique très-fine.

Ces silex ont été visiblement roulés; il y en a qui sont réduits à l'état de petits galets amygdaloïdes; mais la plupart des autres conservent beaucoup de volume et ne sont arrondis que sur leurs saillies et sur leurs angles, de telle façon que le corps de la pierre a été préservé du frottement et porte encore les empreintes naturelles

qui décorent sa surface. Ces empreintes sont en relief et appartiennent probablement à des polypiers dont nos silex anguleux et branchus sont de méconnaissables transformations. Les silex bruts que l'on extrait directement de la roche crayeuse qui les enveloppe, ont des empreintes toutes pareilles, et cela indique plus sûrement encore que leurs couleurs la source d'où proviennent les silex de nos couches tertiaires. Ils sont incontestablement sortis de la craie.

Puisque leur surface est à peine usée, ils n'ont pas dû être amenés de fort loin; mais comme beaucoup d'entr'eux sont blonds, que quelques-uns sont calcédonieux, et qu'il se trouve parmi les fossiles silicifiés qu'on y rencontre des nucléolites, des plagiostomes, et divers polypiers qui appartiennent à la craie inférieure, il faut penser qu'ils sont venus en grande partie des lieux où cette roche a été sinon entièrement détruite, au moins attaquée.

Dans les argiles plastiques qui se trouvent au sud du bassin d'Amiens, ce sont les silex blonds qui prédominent; dans celles du nord, ce sont les noirs.

Nos sables tertiaires sont généralement quartreux et micacés. Ils ne contiennent pas de fossiles, si ce n'est quelquefois à leur surface supérieure, et alors ce sont des coquillages marins ordinairement brisés. Nous avons déjà parlé des diverses couleurs de ces sables: il y

en a de très-blancs formés de quartz pur ; les autres sont plus ou moins colorés en jaune, en brun, en vert, en violet et en rouge.

Les paillettes de mica qui brillent dans ces sables, sont ordinairement blanches et petites

Ils sont répandus par bancs très-puissans sur les plateaux de craie. Souvent ils reposent sur elle immédiatement ; d'autres fois ils en sont séparés par une couche d'argile plastique ou de silex roulés. Ils sont fréquemment traversés par des lambeaux ou des couches d'argile plastique, et leur masse contient une fort grande quantité de petites parcelles de cette substance réduite en flocons de la grosseur d'un pois ou d'une lentille, qu'on y découvre en les tamisant.

Tantôt nos sables alternent par couches avec l'argile plastique, tantôt ils sont recouverts par un dépôt plus ou moins pur et considérable de cette argile. D'autres fois ils sont à nu à la surface du sol ou couverts par le diluvium.

Ils sont pareils à ceux qui recouvrent la craie dans la Touraine et la Champagne (Brongniart, p. 246) et qui s'étendent à l'ouest de l'Ardenne sur les terrains primordiaux jusque dans le Condroz (d'Omalius d'Halloy, p. 94). Leur caractère granitique est évident. Suivant M. Elie de Beaumont ils doivent provenir de la décomposition d'une roche primitive, dont le feldspath se retrouverait dans les argiles, et dont le quartz et le mica seraient suffisamment représentés par les sables eux-mêmes.

La grande irruption qui les a entraînés semble être venue du sud-est. Sa direction est très-marquée dans les caps et les collines du bassin de Paris (Brongniart); elle se trouve également dans celles du nôtre, dont les longues plaines et les vallées principales sont aussi dirigées du sud-est au nord-ouest:

Nos grès tertiaires se trouvent principalement dans les sables, situés immédiatement au-dessous ou au-dessus des argiles: il y en a aussi dans les argiles. Ils y sont répandus en blocs épars et isolés, ou déposés par tas ou masses considérables. Leurs blocs ont des formes irrégulières et des volumes très-divers; leur surface supérieure est ordinairement inégale et mamelonnée; leurs bords et leurs angles sont mousses. Quand les blocs sont isolés, ils prennent souvent une position oblique: ils forment des strates horizontaux lorsqu'ils sont réunis en masses. Nous avons beaucoup de ces grands dépôts de grès; les plus remarquables sont ceux de Tingry, Hesdin, Frévent (Pas-de-Calais); de Hérissart, Vignacourt, Beuvrairie, Oresmaux, Hupy (Somme); de Rocquemont, Torcy, Varengueville, Veules et Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure).

Presque tous nos grès sont quartzeux, blancs ou gris, quelquefois roussâtres, contenant ou non des silex dans leur tissu. Ils ne renferment pas intérieurement d'autres fossiles; mais on rencontre de ces grès qui portent à leur surface des empreintes de coquilles marines, et princi-

pablement de cytérées (1). M. J. Buteux a vu à Beuvrairie, dans du sable micacé, des grès quartzeux dont les blocs présentaient de nombreuses empreintes de cécrites, de citérées, de phollades et de bucardes (2).

Comme les silex des sables et des argiles plastiques, ceux qui se trouvent enfermés dans les grès n'ont été que fort peu roulés. Ils proviennent aussi de la craie; ils sont blonds ou noirs et contiennent des traces d'échinites et de madrépores.

Les grès sans silex sont plus communs dans la partie droite du bassin; les grès à silex ou grès-poudingues le sont, au contraire, davantage dans sa partie gauche. Cela semble résulter, d'une part, du gisement des grès, et d'une autre part, de la proportion relative des sables et des silex dans le bassin. Les silex y sont en plus grande abondance au sud qu'au nord.

D'Omalius et Rozet ont reconnu de l'analogie entre nos grès et ceux de Fontainebleau. Rozet n'a pas cru pouvoir affirmer qu'ils fussent absolument pareils, ni qu'ils appartenissent à la même formation, parce qu'ils ne sont nulle part recouverts comme eux. Mais il se trouve dans le bassin de Paris, à Némours par exemple, des grès qui ne sont pas surmontés par le banc

(1) D'Omalius d'Halloy, mémoires, p. 95.

(2) Mémoire sur la géologie d'une partie du département de la Somme, p. 6 Dans les mémoires de l'académie d'Amiens, 1835.

coquiller ou les coquilles marines qui les accompagnent ailleurs.

Le fer est abondamment répandu dans nos terrains tertiaires ; il entre souvent en combinaison avec eux et fait varier leur nature, leur consistance et leur aspect. C'est à lui que nos argiles et nos sables doivent leurs couleurs. Il altère les argiles, il durcit les sables. Ceux de nos buttes et de nos collines sont ordinairement marqués de veines brunes superposées les unes aux autres, sinueuses, à-peu-près parallèles entr'elles, et toutes inclinées suivant la pente du terrain. Je n'ai vu de ces veines que dans les sables qui étaient surmontés par de l'argile. Elles lessillonnet en grand nombre, mais elles sont plus pressées en haut qu'en bas : l'intervalle qui les sépare augmente à mesure qu'on descend dans la masse sableuse, où elles finissent par disparaître. Déjà les grains de sable y sont agglutinés. Il est probable qu'elles résultent de la filtration des eaux chargées de matières ferrugineuses qui se sont écoulées de l'argile.

Mais, outre ces veines, on trouve encore parmi nos sables d'épaisses concrétions brunes ou noirâtres, comparables au grès pour l'aspect et la consistance (fer oxidé sablonneux de Brongniart, fer hydroxidé brun); elles y sont par couches plates d'une grande étendue et dont l'épaisseur varie d'un pouce à trois pieds. M. Brégeaut, chimiste habile, d'Abbeville, à qui j'ai donné quelques morceaux de ce con-

glomérat pour en faire l'essai, a trouvé que la silice y entrait pour les trois quarts de son poids, tandis que l'autre quart était composé d'oxide de fer, d'alumine et d'un peu de chaux. Ces proportions peuvent varier, la quantité de fer que contiennent ces grès n'étant pas la même pour tous.

Leur surface est souvent couverte de rugosités. Souvent aussi elle est revêtue d'une croûte jaunâtre, fort mince, qui se distingue nettement par sa couleur du fond brun de la pierre. M. Brégeaut pense que le fer s'y trouve à l'état de sous-carbonate. L'acide sulfurique en dégage avec effervescence des bulles d'acide carbonique, phénomène qu'il ne produit pas quand on le verse sur le corps même de l'agrégat. Il est probable que ces bulles proviennent en grande partie du peu de chaux qui existe dans la pierre, et que cette chaux n'est renfermée que dans sa croûte. Les couches de coquilles fossiles, à l'état calcaire, dont la masse d'argile est remplie, dont la masse de sable est couverte, sont probablement les sources qui ont produit cette chaux. Les eaux qui circulent dans la colline, à travers les terrains dont elle se compose, contiennent de la chaux.

C'est principalement quand les grès ferrugineux sont placés entre deux couches de sable, qu'ils ont leur surface rugueuse et une croûte jaunâtre. Leur masse est entièrement brune quand ils se trouvent entre deux argiles; ce

qui arrive assez fréquemment.

Soit dans les argiles , soit dans les sables , nos grès ferrugineux sont souvent entremêlés avec des concrétions vaseuses, de couleurs et de consistances diverses, grises ou jaunes, à l'état d'ocre, quelquefois fort tendres, d'autres fois assez dures pour résister au marteau (Saint-Valery, Montreuil). L'hydroxide de fer par lequel les grains de sable ont été agglutinés, a aussi pénétré la vase qui était déposée parmi eux.

Ordinairement nos grès ferrugineux ne contiennent pas de fossiles, mais d'autres fois ils en renferment de fort grandes quantités ou ils en portent des empreintes. La présence des fossiles dans ces grès est un accident qui dépend de leur gisement. Ils n'en ont pas dans l'argile bleue de Collines , par exemple, ni dans le sable du Mont-Huis, parce qu'ils sont là situés au milieu des dépôts, assez loin de la surface qui resta quelque temps nue et habitable sous les eaux: ils en contiennent, au contraire, beaucoup à Saint-Valery, parce qu'ils s'y trouvent précisément entre la masse de sable et la masse d'argile. Nos premiers lits de sable étant remplis de cyrènes mêlées de quelques cérithes et mélanies, à l'état calcaire, dans une épaisseur de deux à trois pieds, les mêmes coquillages ont dû se retrouver dans les grès, puisque ceux-ci ne sont pas autre chose qu'une concrétion de ces lits superficiels.

Nos lignites sont terreux. On les trouve com-

munément au bas du dépôt d'argile ou dans le sable qui lui est inférieur. Ils sont placés entre ces deux terrains, ou bien ils alternent avec leurs couches. Leur épaisseur varie beaucoup; quelquefois ce ne sont que des veines noires d'une ou deux lignes; d'autres fois des lits dont la puissance s'élève au-delà de six pieds. Ils sont en général épais d'un pied dans les plaines du Vimeu (Franleu, Bourseville) entre l'argile et le sable; ils le sont de quatre au Mont-Soufflard, près de Montdidier, dans l'argile (Butteux); à Rollot; ils ont jusqu'à 15 pieds et ils contiennent du succin (Pauquy), au phare d'Ailly; près de Dieppe, ils sont pyriteux, et leur couche déposée dans le sable, au-dessus d'une couche d'argile, n'est épaisse que d'un demi-mètre (Passy). D'autres fois on les reconnaît en grains très-petits, mêlés en proportions diverses, soit avec le sable (Saint-Valery, Belloi), soit avec l'argile (Lihons).

Il existe dans le bassin d'Amiens beaucoup de sources d'eaux minérales ferrugineuses qui découlent des terrains tertiaires. On en trouve à Amiens, Péronne, Roye, Saint-Pol, Saint-Josse, Collines, Valmont, etc. Les principales sont celles de Saint-Christ auprès de Péronne: elles méritent leur réputation.

III. *Alluvions anciennes, Werner.*— *Terrains diluviens, Buckland.* — *T. Mastozootiques, Omalius.* — *T. Clysmiens, Brongniart.* — *T. de transport ancien, période diluvienne, âge des mastodontes.*

Dans le bassin d'Amiens le diluvium est principalement composé des débris de la craie et de ceux des terrains tertiaires. Ainsi nos brèches calcaires et nos silex, nos glaises, nos lignites, nos grès et nos sables, déplacés et roulés de nouveau par les courans des eaux diluviennes qui en entraînent une grande partie, ont dû changer de position, se porter dans des lieux où il n'en existait pas auparavant, et s'y présenter sous des formes et des combinaisons nouvelles, par suite des divers mélanges qu'ils ont subis. De là sont venus nos argiles sablonneuses, marneuses et ferrugineuses, les sables et les graviers du sommet de nos plaines, les sables marneux, les marnes argileuses et calcaires, les vases marneuses, les fragmens de brèches, de grès et de poudingues, les paquets de craie roulée et les couches de silex brisés qui se trouvent sur les pentes de nos vallées ou qui en revêtent le fond. Il y faut ajouter la tourbe noire et compacte qui est résultée de l'enfouissement des forêts sur nos rivages.

Cependant on ne doit pas dire que les terrains diluviens aient été déposés tous ensemble confusément, car on peut y reconnaître des

couches fort distinctes. Il est seulement vrai que chacune de ces couches est toujours composée d'éléments divers, réunis suivant leur pesanteur plus souvent encore que d'après leur nature ; tantôt mêlés sans être liés entr'eux , comme les silex et les grès, les argiles et les brèches ; tantôt combinés de manière à ne former qu'une seule substance qui est pourtant essentiellement mixte, comme les marnes et le bief.

Les couches diluviennes sont très-inégales ; elles ont des surfaces peu régulières, mal unies, très-sillonnées. Elles ne sont pas positivement parallèles mais superposées les unes aux autres dans un ordre évident, incontestable. Il y a concordance entr'elles, et la stratification réelle qu'on y voit n'est pas la même que celle des terrains tertiaires ou secondaires qu'elles recouvrent. Au lieu d'être horizontales, elles sont obliques et sinueuses. Elles remplissent le creux des vallées et revêtent la pente des collines plus encore que le sommet des plaines.

Dans notre bassin, les couches du diluvium sont disposées ainsi qu'il suit, dans les endroits où la formation est complète.

Première couche. Sable et gravier siliceux. Les grains du sable sont fort inégaux, de volumes très-divers, demi-transparents, et présentant à l'œil une teinte grise quand ils sont réunis en masse. Le gravier est formé de fragmens plus ou moins gros de silex brisés. On y rencontre assez souvent des fragmens de grès.

Deuxième couche. Argile sablonneuse, contenant des blocs de grès , des paquets de craie roulée , des fragmens de brèches calcaires , parfois des traces de lignite et des veines marneuses.

Le sable que cette argile renferme est très-fin et il s'y trouve mêlé en proportions variables.

C'est souvent dans la partie supérieure ou moyenne de cette couche que gisent les grès. Ils y sont ordinairement en blocs isolés, épars, évidemment dérangés , dans une position tantôt oblique, tantôt verticale. On les trouve presque toujours sur des pentes.

Les paquets de craie roulés, les fragmens de brèches et les veines marneuses sont situés communément dans les parties inférieures de la couche. On les y rencontre principalement lorsque l'argile est posée immédiatement sur la craie.

J'ai trouvé plusieurs fois dans ces argiles des veines peu étendues de lignite terreux , à l'état pulvérulent. A Visse-les-Maisnières, dans une veine de cette substance, j'ai rencontré des fragmens de catillus, qui n'étaient ni silicifiés, ni spathifiés, dont la texture assez molle paraissait cornée et dont les fibres pouvaient encore se détacher par filamens. Il y avait dans la même couche et non loin de cette veine, des paquets de craie roulée d'où les catillus ont pu provenir.

Les fragmens roulés de la craie sont arrondis, gros comme des noix pour la plupart, et enveloppés dans ces paquets par un ciment argilomarneux fort tendre, de manière à représenter

une espèce de poudingue.

Troisième couche. Silex roulés et brisés, de différentes sortes, blonds, gris, noirs ou blanchâtres, quelquefois calcédonieux; ordinairement enveloppés de sable jaune ou brun; mêlés, suivant les lieux, avec des galets amygdaloïdes, des fragmens de poudingues roulés, des grès quartzeux, des grès calcaires à nummulites, des grès ferrugineux, du fer hydraté en petits globules qui sont eux-mêmes brisés, enfin des pyrites. Les fossiles qu'on y trouve sont des molusques, des radiaires et des polypiers à l'état silicieux. Cependant on y recueille aussi des fragmens de catillus à l'état spathique. Les autres sont des pectens et des pachites, des galérites, des ananchites et des nucléolites, des éponges, des flustres, des millépores et des chaonites (*millepora digitata*, *chaonites pyriformis*, Passy).

Il existe beaucoup de fragmens de poudingues parmi les bancs de silex aux environs de Roquemont et de Saint-Saens (Passy). On y trouve des grès calcaires aux environs de Péronne et dans ceux de Mareuil, de Mézières à Bertaucourt (Buteux) Les silex du mont de Caubert, près d'Abbeville, renferment une grande quantité de fragmens de grès ferrugineux et de globules de fer hydraté (C. Picard). Les plaines environnantes et principalement celle qui s'étend au pied des collines crayeuses entre Cambron et Rouvroy sont remplies de ces grès (Tillette de

Clermont). Ils ont servi à ferrer la route qui la traverse, et de là vient la teinte rougeâtre qu'on y remarque.

Les couches de silex diluviens descendent du haut des plaines jusqu'au bas des côteaux , mais elles n'ont beaucoup d'épaisseur que vers le milieu des pentes. On dirait que les eaux qui parcouraient les vallées à cette époque, les ont rejetés sur chaque bord comme sur un rivage.

Quatrième couche. — Terre brune, argile ferrugineuse, vulgairement nommée *bief*, par extension et corruption du mot flamand *bies* (1). Elle contient, suivant sa position, des silex blonds roulés, ou des silex noirs et anguleux.

Quand elle est déposée immédiatement sur la craie elle couvre les silex bruts que cette roche porte à sa surface, et dont les protubérances et les pointes subsistent parce qu'ils ont à peine été déplacés. Quand elle est séparée de la craie par des couches intermédiaires, les silex qu'elle renferme sont pour la plupart blonds et très-cassans: leur surface est fort usée. C'est parmi ceux-là qu'on trouve le plus souvent des nucléolites.

Les terres biéfeuses sont très-communes dans le bassin d'Amiens. Lorsque le bief ne ferme

(1) *Bies*, jonc; *bies-land*, terre à jonc. C'est pour les cultivateurs flamands une terre forte, compacte et humide, qui se couvre aisément de joncs. Dans le langage vulgaire, les flamands suppriment souvent le mot *land* et ne se servent que du mot *bies*. Ce mot, mal prononcé en Artois et en Picardie, est employé pour désigner des terres d'une espèce analogue sous le nom de *bief*.

pas le sol superficiel , on le retrouve à des profondeurs variables , sous l'argile sablonneuse (terre franche des cultivateurs).

Cinquième couche. — Marne calcaire, mêlée de fragmens de craie délavée et roulée, de silex brisés , noirs ou gris , avec une écorce blanche fort épaisse.

Sixième couche. — Sables marneux , traversés par des lits de sable blanc et des veines d'argile jaune , contenant des ossemens et des coquilles fossiles.

Les sables marneux sont très-fins , presque pulvérulens comme ceux des argiles. Leur couleur est ordinairement blonde , mais d'une teinte plus ou moins blanchâtre , suivant la qualité de la marne qui les enveloppe.

C'est au milieu de ces sables ou marnes que l'on trouve des restes enfouis de mammifères antediluviens. On en rencontre en différentes parties de ce bassin. M. L. Estancelin en a découvert dans la vallée de Bresle , entre la ville d'Eu et le Tréport , dans des terrains de même espèce. Il en existe également dans le vallon de Brétel près de Saint-Valery , et dans la vallée de Saint-Riquier ; mais c'est , sans contredit , la vallée de Somme qui en contient le plus. C'est dans les endroits les plus larges et les plus creux de cette vallée , là où ses eaux étaient plus profondes et moins agitées , dans les emplacements qu'occupent aujourd'hui les villes d'Amiens et Abbeville , que ces vieux ossemens sont accumulés en plus grand

nombre. Ils ont été déposés avec les alluvions de cette époque à l'embouchure des affluens les plus considérables qui se rendaient alors dans ces espèces de lacs; au confluent de la Celle avec la Somme au sud-ouest d'Amiens, à celui du Lardon vers Menchecourt auprès d'Abbeville. Voici la disposition que présentent les terrains diluviens dans cette dernière localité. Au-dessous de la terre végétale épaisse d'environ. 1 pieds.

On trouve : 1°. une terre argileuse brune, au bas de laquelle est de la craie fragmentée. 2 à 3

2°. Un banc de cailloux roulés et brisés 1 à 2

3°. Une couche de bief, peu épaisse.. . . . 174 à 172

4°. Une couche de marne calcaire, contenant beaucoup de cailloux brisés.. . . . 4 à 6

5°. Les sables marneux, traversés à diverses hauteurs par des lits obliques de sable blanc de rivage, épais d'un pied environ, et par des veines argileuses 25

6°. Au fond, une couche de sable blanc de rivage, reposant sur un lit de silex roulés.

Les ossemens fossiles que ces terrains renferment ont été recueillis par notre savant naturaliste M. Baillon. J'extrais ce qui suit d'une lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet; « On commence à trouver des ossemens à dix

ou douze pieds de profondeur dans les sables de Menhecourt; mais on en trouve une bien plus grande quantité à dix-huit et vingt pieds. Il y a de ces ossemens qui furent brisés avant d'être enfouis et d'autres dont les angles sont arrondis, sans doute parce qu'ils ont été roulés par les eaux; mais ils ne sont pas enterrés aussi profondément que ceux qui sont demeurés intacts. Ceux-là sont déposés au fond de la sablière: ils y sont entiers, sans brisure ni frottement, et il est probable qu'ils étaient encore articulés quand ils ont été recouverts. J'y ai trouvé tout un membre postérieur de rhinocéros dont les os étaient encore dans leur situation relative ordinaire: ils ont dû être joints par des ligamens et même entourés de muscles à l'époque de leur enfouissement. Le squelette entier du même animal gisait à peu de distance.

« J'ai remarqué que toutes les fois qu'on rencontrait des ossemens disposés de cette manière et pour ainsi dire encore articulés, on trouvait également que le sable formait sur un de leurs côtés une agglomération très-dure. » Ces concrétions sont passablement cohérentes; elles forment des plaques épaisses de trois à quatre centimètres, et portent l'empreinte de l'os qu'elles ont enveloppé ou supporté. Elles ont, du côté de cette empreinte, une croûte qui se fait distinguer par une consistance plus ferme et une couleur plus blanche. M. Baillon m'invitait à rechercher la cause de cet effet. Des sels calcaires,

provenant sans doute de la décomposition des parties charnues de l'animal, ont pu se mêler à la couche de sable qui environnait les ossemens. Probablement on trouverait du phosphate de chaux dans ces concrétions, si l'on en faisait chimiquement l'analyse.

Les espèces de mammifères que M. Baillon a reconnues dans les sables de Menchecourt, sont jusqu'à présent les suivantes :

Celephas primigenius, Blum.

Rhinoceros trichorinus, Cuv.

Cervus giganteus, Cuv.

— *Somonensis*, Cuv.

Bos bombifrons, Harlan.

— *Urus*.

Auroch fossile, Cuv.

Ursus spelæus, Blum.

Canis spelæus, Goldf.

Felis — une dent appartenant à une grande espèce voisine du tigre royal (1).

Equus. Espèce plus petite que le cheval ordinaire.

Je dois à M. Casimir Picard, d'Abbeville, qui s'occupe avec succès de l'étude des mollusques, la liste suivante des coquilles fossiles de Menchecourt.

I. ESPÈCES MARINES.

Univalves. . . *Buccinum undatum*.

(1) Cuvier, ossemens fossiles, tom. iv.

Bivalves. . . . Purpura lapillus.
Cardium edule.
Tellina solidula.

II. ESPÈCES FLUVIATILES.

Univalves. . . Valvata piscinalis.
— planorbis.
Paludina impura.
Planorbis carinatus.
— marginatus.
Limnea auricularia.
— ovata.
— peregra.
— stagnalis.
— palustris.
— minuta.
Bivalves. . . . Cyclas palustris.

III. ESPÈCES TERRESTRES.

Helis rotundata.
— pulchella.
— arbustorum.
— nemoralis.
— hispida.
— striata.
— carthusiana (Baillon).
— crystallina.
Pupa marginata.
Succinea amphibia, deux var.
Cyclostoma elegans.

Toutes ces coquilles sont des espèces qui se

retrouvent encore vivantes aujourd'hui. « La plus commune parmi les helix est l'*H. arbus-torum* qui, sans être rare à présent est une de celles qu'on rencontre le moins souvent. Les coquilles marines sont en très-petit nombre et en petite proportion, relativement aux autres, dans la sablière de Menchecourt, et il est évident que ce dépôt est le produit d'une ancienne alluvion d'eau douce. A l'époque où la Somme entraînait ici des cadavres ou des ossemens de rhinocéros et d'éléphans, Menchecourt était situé au fond de la baie, au point où les eaux de la rivière se rencontraient avec celles de la mer ; de telle sorte que des coquilles marines ont dû rester sur la grève mêlées à des coquilles fluviales et terrestres, comme on le voyait encore dernièrement à Laviers et à Port. » (Baillon.)

— Les diverses couches diluviennes que nous venons d'énumérer se trouvent rarement toutes ensemble sur un même point. Ordinairement elles n'y sont réunies qu'au nombre de deux ou trois, mais toujours dans un état de superposition incontestable. Le plus commun est de rencontrer l'une au-dessous de l'autre les 2^e., 3^e. et 4^e. couches, c'est-à-dire l'argile sablonneuse, puis les silex brisés, puis le bief. D'autres fois, et cela est assez fréquent, il n'existe qu'une seule couche de terrain diluvien au-dessus des terrains secondaires ou tertiaires de nos contrées. On voit souvent les graviers seuls au-dessus de l'argile plastique, les silex sur des sables ter-

tières ; et le bief sur la craie.

8. Tourbes diluviennes (tourbes bocageuses des Picards , moss-land des Anglais.) — Je n'ai pas compté les tourbes diluviennes à la suite des couches précédentes, parce qu'elles ont un gisement particulier. Elles occupent le fond des vallées et le bord des plages maritimes. Elles y reposent en général sur une couche de glaise ou de vase marneuse, bleue, grise ou noirâtre. Sur nos plages elles sont recouvertes par du sable d'alluvion ; dans nos marais elles le sont par d'autres couches de tourbes plus récentes avec lesquelles elles se confondent. Des feuilles, des branches, des écorces, des racines, des troncs d'arbres et d'arbrisseaux mêlés à différentes sortes de plantes aquatiques, composent ces tourbes anciennes. Les troncs d'arbres qu'elles renferment y sont renversés dans maintes directions, portant leurs branches et leurs racines : quelquefois même celles-ci tiennent encore à la motte de terre sur laquelle les arbres ont vécu et qu'ils ont entraînée dans leur chute. Souvent ces vieux troncs et leurs rameaux ont subi dans le lieu où ils sont enfouis un aplatissement remarquable ; leur bois a bruni ou noirci, mais en général il a conservé assez de consistance pour qu'on puisse encore s'en servir à la charpente et à la menuiserie. Ils appartiennent ordinairement aux familles des bétulacées, des conifères et des cupulifères : ce sont des bouleaux, des ifs, des sapins, des chênes, des coudriers. Quelques-uns de ces troncs

sont d'une énorme grosseur. Dernièrement encore M. l'ingénieur Fouache, en faisant draguer le fond du canal de Saint-Valery, en a retiré un if d'un volume extraordinaire, dont le bois a pu être travaillé et poli par des ébénistes qui en ont fait des règles et des équerres. On avait trouvé une vingtaine d'autres arbres, couchés en travers dans le même canal, encore aux environs de Saigneville, il y a plusieurs années.

Tout le fond de la vallée contient de ces tourbes, et une bonne partie de notre littoral en est converte entre la Somme et la Liane. On en trouve des vestiges devant le bourg d'Ault et dans le Marquenterre; mais c'est principalement à l'embouchure de la Canche, sur la plage qui est devant Étaples, puis dans le marais, à droite, entre Camiers et Equihen (tourbes de Saint-Frieux), et à gauche entre Cuque et Berk (tourbes de Villers) qu'il en existe des dépôts considérables. Les habitans en font l'exploitation pour leur chauffage. Ceux d'Étaples et de Merlimont les vont extraire à l'extrémité de la plage, au-dessous de la mer, qui ne les couvre plus que d'un ou deux pieds d'eau quand elle est basse: ceux des autres villages les tirent des marais. Ainsi cette couche de tourbe qui s'étend sur une longueur assez grande, occupe en même temps une largeur considérable. On la retrouve depuis le bas des collines qui formaient l'ancienne côte, jusqu'au-delà des limites de la basse mer sur le rivage: elle passe sous les dunes. Son

épaisseur moyenne est de deux pieds; elle a rarement plus d'un mètre.

Il est remarquable que plus on s'avance vers la mer, moins on y trouve de gros troncs d'arbres. Il sont assez communs à Saint-Frieux et à Villers, dans le marais, derrière les dunes; mais on en rencontre fort rarement au delà des dunes, sur la plage. On n'y recueille plus que des branches applaties et des racines peu volumineuses.

Dernièrement, en observant ces tourbes à Étaples, j'y ai trouvé des graines de couleur grise, rondes et de la grosseur de celles du navet. M. Watt en a vu de pareilles dans la forêt sous-marine de l'île Mainland, à la baie de Skall. Suivant C. Smith, une forêt de même espèce qui existe sur la côte de l'île de Tiree, l'une des Hébrides, contient des graines que M. Drummond a cru devoir rapporter au *genista anglica*. J'ai retiré de la tourbe sous-marine de la Canche des graines noires et luisantes qui ressemblaient à celles des légumineuses et que MM. Baillon et T. de Clermont, à qui je les ai fait voir, ont considérées comme appartenant à des plantes du genre *genista*.

Toutes ces graines étaient privées de leurs amandes: il en est de même pour les noisettes qui abondent dans d'autres dépôts.

On reconnaît fort bien que certaines tranches de la tourbe d'Étaples sont formées les unes d'écorces, les autres de feuilles. Il y a aussi des couches presque entièrement composées de mous-

ses, dont l'espèce la plus commune est voisine de l'hypnum fluitans.

Phillips a trouvé des limnées et des cyclades dans les tourbes diluviennes du comté d'York ; j'ai extrait de celles d'Étaples des opercules calcaires, un peu ovales et marqués de saillies circulaires concentriques ; ce sont, d'après M. C. Picard, ceux de la *paludina impura*.

J'ai recueilli dans la même tourbe des restes d'insectes, des fragmens d'élytres noires, fermes, striées comme celles des carabiques, et d'autres dont la mollesse, le piquetis et les belles couleurs bleues, violettes et cuivrées, rappelaient celles des élaphres et des donacies. Elles ne se ternissaient pas, ne tombaient pas en poussière en se desséchant à l'air comme celles que le Dr. Boase a trouvées dans le Cornouailles.

Les ossemens d'oiseaux et de mammifères qui existent dans les tourbières sous-marines sont ceux qui caractérisent les terrains diluviens. M. Traullé a recueilli dans les tourbes inférieures de la vallée de Somme, aux environs d'Abbeville, des bois et des ossemens de cerfs, de dains et de chevreuils. Notre savant M. Bailon, à qui nous sommes redevables de tant d'autres découvertes de ce genre, y a trouvé, de plus, ceux de l'*urus* des anciens, de l'aurochs, du castor, du loup, du chien, du renard, puis ceux de la cigogne et de la grue (1).

(1) Cuvier, ossemens fossiles, tom. iv.

F. C. Louandre, histoire d'Abbeville, p. 2 et 3.

J'ai vu de nombreuses tâches de phosphate de fer hydraté dans les tourbes d'Étaples, provenant du rivage, et M. Rozet a reconnu des veines de sulfure de fer dans celles du marais, à Saint-Frieux.

Il existe dans le pays de Bray des tourbières qui pourraient être de la même époque que celles-ci. Leurs couches inférieures sont très-pyriteuses, ce qui semble résulter de leur position sur des argiles plastiques et des sables ferrugineux. Leurs couches superficielles contiennent une grande quantité de troncs d'arbres, couchés en travers dans les vallées (A. Passy). J'ignore si elles renferment des ossemens.

Ceux de l'urus exceptés, les ossemens de mammifères enfouis dans nos tourbières, proviennent d'espèces moins anciennes que celles de nos sables marneux. Cependant il faut reconnaître que la formation tourbeuse a dû suivre de très-près le dépôt des marnes, et rapporter à la même époque que le terrain diluvien le renversement extraordinaire des grands arbres dont les troncs ont couvert nos rivages et nos vallées. Ces forêts fossiles existent sur une grande partie des côtes septentrionales de la France et de la Grande-Bretagne, et partout elles sont situées au-dessous des hautes marées actuelles (1).

(1) Voyez Deluc, lettres à la reine d'Angleterre.
D'Aubuisson de Voisins, traité de géognosie, tom. II.
De la Bèche, manuel géologique.

IV. *Alluvions, Wern.; terrains alluviers et lysiens, Brongniart; T. modernes, d'Oma-lius et de la Bèche; Période alluvienne.*

Les tourbes qui composent les couches superficielles de nos marais, les sédimens de nos étangs, les filtrations de nos grottes, les tufs que nos rivières déposent, les limons et les sables qu'elles charrient, ceux que la mer apporte, les galets qu'elle roule devant nos côtes, les dunes qui bordent nos rivages, les éboulemens de nos falaises, l'humus de nos plaines et les attérissemens que produisent les avalanches d'eaux pluviales, tels sont les terrains modernes qui se forment dans le bassin d'Amiens.

C'est aux dépens de tous les terrains préexistans que ceux-ci sont composés. Le diluvium y est remanié pour entrer dans des combinaisons nouvelles, auxquelles les roches plus anciennes fournissent aussi leur part de matériaux. L'alluvium lui-même y contribue quelquefois, comme on le voit lors des avalanches qui entraînent l'humus des champs

Nos terrains modernes ont aussi leurs fossiles. On y trouve des restes enfouis des espèces végétales et animales actuellement vivantes, auxquels se mêlent quelques autres débris arrachés des terrains antérieurs. Ainsi les blocs de craie détachés des falaises et délavés par la mer ou brisés par la gelée, déposent sur le rivage les fossiles qu'ils contiennent, et des ossemens sortis

de nos marnes diluviennes se retrouvent quelquefois dans l'humus de nos vallées. M. E. d'Orval a recueilli dans les mollières de la baie de Somme des bois de cerf que les eaux de la rivière y avaient entraînés.

L'air et l'eau, tantôt ensemble, tantôt séparément, et sous l'influence de la température ou des saisons, sont les agens principaux de nos terrains modernes ; mais c'est l'eau incontestablement qui en produit et en transporte le plus grand nombre. Aussi est-ce le plus communément dans les lieux bas, dans les dépressions des plaines, dans le creux des vallées et sur les rivages qu'il s'en accumule.

Les attérissemens alluviens ont une tendance remarquable à prendre la position horizontale, et il en résulte que leur stratification est souvent différente de celle que le diluvium affecte sur notre sol.

La qualité et la force des eaux, la nature chimique, la consistance et la pesanteur des matières influe beaucoup sur la composition des alluvions. Il est de ces matières que les eaux précipitent, d'autres qu'elles dissolvent et qui s'infiltreront ou couleront avec elles. Dans les eaux courantes, dans les ruisseaux et les rivières, les plus légères sont entraînées le plus loin et déposées principalement sur la pente des rives, dans les évâsemens des lits, dans les anses, à la rencontre des courans et partout où il y a du remous. Les plus pesantes retombent sur le fond;

elles y demeurent ou y sont roulées suivant la force des eaux qui passent sur elles. Il se fait de cette manière un véritable triage parmi les matériaux alluviens ; d'où il résulte que chacun des terrains nouveaux qu'ils forment , soit simples , soit composés , semble affecter une position particulière.

Quant à l'espèce, on peut établir les distinctions suivantes parmi ces terrains dans notre bassin d'Amiens.

1. Dépôts arénacés. — Sables et graviers des chemins, des champs, des rivages. Les dunes.
2. Dépôts caillouteux. — Silex roulés , fragmens de grès et de pierres de différentes sortes , disposés par lits au fond des rivières, par digues et par bancs sur le littoral maritime.
3. Dépôts calcaires. — Filtrations et concrétions diverses des grottes, des fontaines ; tufs des rivières.
4. Dépôts limoneux. — Vase plus ou moins argileuse, calcaire, sablonneuse, marneuse, saline ou végétale, produite par les eaux douces des ruisseaux et des rivières, des étangs et des fossés, et par les eaux jaunâtres ou sa-

lées des baies et des anses
du littoral.

5. Dépôts végétaux. — Tourbes récentes des
marais. Humus ou ter-
reaux des bois, des prairies
et des champs.

J'aurai occasion de m'étendre davantage sur
nos terrains modernes, alluviens et autres, dans
la seconde partie de ce mémoire.





est un résumé de ce qui précède.

DU BASSIN D'AMIENS.

.....	Dans tout le bassin.
.....	Marais des vallées et du littoral.
.....	Coyeux, Bue, F Staples, Boulogne.
.....	Limons Lisses et vallées
.....	Rivage maritime
.....	Débouchures des rivières
.....	Grottes d'Allert, vallée de l'Aisne, de la Somme, de la Bresle, et
.....	Tosses, clangs, raves et cailloux dans des fleuves
.....	Saint-Valery, Saint-Josse, etc.
.....	Limons du Yuesu, du Penthou, etc. ^{moins sel-}
.....	Plaines du Santerre, du p. de Gaux. ^{pendant}
.....	Pentes des collines principalement. ^{dans le}
.....	Idem, dans la marne et l'argile.
.....	Les environs d'Amiens et de Saint-Valery, Est- tangeles, Pened.
.....	Vallées de la Somme, de la Colle, de la Bresle
.....	Vallées du pays de Bray, vallée de la Somme l'usage maritime.
.....	Limites du bassin de Paris, sommet des falaises Arrest.
.....	Fécamp, Dieppe, Fu, Abbeville, Saint-Valery.
.....	Etretoi, Fécamp, Yarengueville, Saint-Sauveur
.....	Saint-Valery-en-Caux, Veules, Boquemont, Yv- zancourt, Mexasart, Fécamp, Torcy
.....	Farlanbeaux, dans tout le bassin.
.....	Dieppe, Saint-Valery, Colimes, Montreuil
.....	Presque dans tout le bassin, excepte le Bray et le Bas-Boulonnais.
.....	Dieppe, Neuville, Senarpont, Gohar, Neale, Wissant.
.....	Cap d'Antifer, Fécamp, Amale, Sames, Des- tels, Wissant.
.....	Le pays de Bray et le Bas-Boulonnais
.....	Le pays de Bray et le Bas-Boulonnais.
.....	Le Bas-Boulonnais.

..... paraîtront avec la seconde partie du mémoire.

HISTOIRE NATURELLE.

Entomologie.

Essai sur les Carabiques du département de la Somme, par M. J. GARNIER.

Les insectes sont des animaux qui présentent pour caractères dans l'état parfait: point de colonne vertébrale, une tête distincte, deux antennes, six pieds articulés, point de branchies, point d'organes circulatoires, des trachées pour la respiration.

On a généralement adopté, pour cette classe, la division de Linnée, telle qu'Olivier l'a modifiée.

Le premier ordre renferme ceux qui, subissant une métamorphose complète, ont quatre ailes dont les deux supérieures crustacées, appelées élytres, servent de gaine aux ailes inférieures qui sont membraneuses, pliées en travers; ils ont des mandibules et des mâchoires distinctes.

Linnée leur a donné le nom de *coléoptères*, Clairville celui d'*élytrophères* et Fabricus, à cause de leurs mâchoires libres, celui d'*eleuthérites*.

Suivant le système de Geoffroy basé sur la considération des tarses , on a formé , dans les coléoptères, cinq sections dont la première comprend les *pentamères* ou *pentamérés*, qui ont cinq articles à tous les tarses.

Le nombre des palpes, la forme des antennes, des élytres et des pattes a fait diviser cette section en plusieurs familles.

M. le comte Dejean l'a divisée en six familles, dont la première, celle des carabiques, est l'objet de ce travail.

Les carabiques sont des insectes à six palpes qui se nourrissent, dans le premier et dans le dernier état, de proie vivante et surtout d'insectes. Ils ont les mandibules découvertes, les antennes sétacées ou filiformes et simples, le corps oblong, les yeux saillants, les deux pieds antérieurs portés sur une grande rotule, les deux postérieurs avec un fort trochanter. Plusieurs n'ont point d'ailes sous les élytres. Ils se tiennent dans la terre, sous les pierres et au pieds des arbres.

Leurs larves ont pour la plupart le corps allongé, cylindrique, avec douze anneaux, dont les trois premiers portent chacun une paire de pieds, une tête grande, écaillée, armée de fortes mandibules et deux petites antennes assez grosses.

L'organisation intérieure des insectes de cette famille a fait l'objet de plusieurs mémoires de M. Léon Dufour, insérés dans les Annales des Scien-

ces Naturelles, et dont on trouve l'analyse dans le Dictionnaire classique d'Histoire Naturelle.

La famille des carabiques correspond au genre Bupreste de Geoffroy, renferme les genres *Cicindela* et *Carabus* de Linnée, et les deux tribus des *Cicindélètes* et des *Carabiques* de Latreille. Fabricius, dans son *Systema entomologiæ*, changea peu le genre carabus de Linnée. Olivier, sans rien changer, fit plusieurs observations qui conduisirent Weber et Fabricius dans son *Systema eleutheratorum* à créer de nouveaux genres, que subdivisèrent Clairville et Bonelli; le premier, sur la considération des jambes, des palpes et des antennes; le second après avoir étudié jusqu'aux plus petits détails. Les derniers ouvrages de Latreille, son histoire des coléoptères d'Europe qu'il a publiée avec M. le comte Dejean, son troisième volume de la dernière édition du règne animal de Cuvier, et le species des coléoptères de M. le comte Dejean, qui résume les travaux des entomologistes les plus distingués, nous font connaître les groupes et les genres qui furent créés et établis dans ces derniers temps.

J'ai suivi à-peu-près la marche adoptée par Latreille, et m'autorisant de l'exemple de M. le comte Dejean, j'ai formé autant de tribus des sept sections qu'il avait établies dans sa tribu des carabiques, la seconde de ses carnassiers.

La famille des carabiques se trouve par là composée de huit tribus, dont le tableau suivant présente les caractères distinctifs.

Machoires-terminées	en pointe ou en crochet sans articulation. Palpes extérieurs	non subulés. Jambes antérieures	échancrées. Elytres	non tronquées. Tarses	semblables dans les deux sexes.	aux quatre tarsi antérieurs.	aux deux tarsi antérieurs, cordiformes ou triangulaires, garnis de brosses, avec un vide au milieu.	<i>Simulacronomes</i> 5.
							carrés ou orbiculaires, garnis de brosses ou papilles sans vide au milieu.	<i>Patellimomes</i> 6.
								<i>Grandipalpes</i> 7.
								<i>Subulipalpes</i> 8.

par un onglet articulé à sa base.

trouquées à l'extrémité

semblables dans les deux sexes.

aux quatre tarsi antérieurs.

aux deux tarsi antérieurs, cordiformes ou triangulaires, garnis de brosses, avec un vide au milieu.

carrés ou orbiculaires, garnis de brosses ou papilles sans vide au milieu.

Simulacronomes 5.

Patellimomes 6.

Grandipalpes 7.

Subulipalpes 8.

Cicindelètes 4.

Tromactipennes 2.

Bipartis 3.

Quadrimomes 4.

I. TRIBU.

CICINDÉLÈTES. Latreille. Reg. anim.

Les cicindélètes diffèrent des insectes des tribus suivantes par leurs mâchoires terminées par un ongles s'articulant à la base.

Cette tribu se compose pour nous du seul genre.

CICINDELA. Linnée.

Palpes labiaux velus, plus courts que les maxillaires; pénultième article pas plus gros que le dernier. Yeux gros, saillans. Antennes sétacées plus longues que le corselet. Corselet étroit, cylindrique, de la longueur de la tête. Elytres dures, plus large que le corselet et de la longueur de l'abdomen. Ecusson distinct. Abdomen en carré long, arrondi postérieurement. Pattes longues, déliées, les trois articles des tarsi antérieurs des mâles dilatés, ciliés.

Les mâles se distinguent en outre des femelles par ce que les anneaux de leur abdomen sont au nombre de sept, tandis que les femelles n'en ont que six.

Les cicindèles sont très-voraces et très-carnassières. Elles vivent d'insectes auxquels elles font la chasse et courent avec une très-grande vitesse. Aussi Linnée les avait-il appelées *insectorum tigrides veloces* et Fabricius appelait la *campestris*, *Insectorum leo*.

Sur chaque élytre.	}	Six points blancs. 1. <i>Campestris</i> .
		Deux taches blanches en croissant et une bande en crochet. 2. <i>Hybrida</i> .
		Trois taches blanches.. . . . 3. <i>Germanica</i> .

1. *C. Campestris*. Linn. 1.

Long. 7 lign. larg. $2\frac{1}{2}$.

Lèvre supérieure jaunâtre, arrondie dans les mâles, avec une petite dent au milieu dans les femelles. Antennes noires, cuivreuses à la base. Tête granulée, striée. Corselet rétréci postérieurement et granulé. Elytres presque planes, suture terminée par une petite pointe. Six points sur chaque élytre; cinq sur le bord, un au milieu. Bords du point du milieu noirâtres. Au-dessus du point du milieu, un point enfoncé noir dans les femelles. Pattes longues, déliées, hérissées de poils blanchâtres. Dessous d'un vert cuivreux. Côtés de la poitrine rougeâtres. Abdomen d'un vert bleuâtre.

On la trouve dans les lieux exposés au soleil, sur les côteaux arides, le bord des chemins, le bord et les allées des bois. Elle court très-vite, s'envole dès qu'on l'approche et prend terre à peu de distance; elle a recours au même moyen autant de fois que l'on cherche à l'approcher.

2. *C. Hybrida*. Lin. 2. Dej. 47. Fabr. Syst. Eleuth. 13.

C. Riparia Dej. 48.

C. Maritima Dej. 50.

Long. 6 à 7 , larg. $2\frac{1}{2}$.

Entièrement d'un vert noirâtre, bronzé. Lèvre supérieure blanche, avec une petite dent au milieu dans les deux sexes. Corselet non rétréci postérieurement. Elytres convexes, granulées. Un croissant blanc à l'angle de la base, un autre à l'extrémité. Au milieu, une bande transversale sinuée, dentée, et n'allant pas jusqu'à la suture.

Var. a. *Riparia*. Bande blanche plus large, plus droite, lunule humérale interrompue au milieu.

Var. b. *Maritima*. Bande blanche dilatée vers le bord extérieur, formant au milieu un crochet recourbé vers l'extrémité de l'élytre.

On la trouve très-communément courant sur le bord de la mer, dans les dunes; elle s'envole comme la campestris.

3. C. *Germanica*. Lin. 3.

Long. 5, larg. $1\frac{1}{2}$.

Petite, étroite, allongée, d'un vert bleuâtre plus ou moins bronzé. Lèvre supérieure jaunâtre avec trois petites dents dans les deux sexes. Corselet plus long que large, ridé en travers. Elytres allongées, élargies vers l'extrémité. Un croissant blanc à l'angle de la base, un à l'extrémité, un point oblong au milieu. Dessous d'un bleu verdâtre. Jambes et tarses bleuâtres.

Elle court avec beaucoup d'agilité, mais ne s'envole pas comme les deux espèces précédentes. Dury et Petit-Cagny sont les seuls endroits où nous la trouvons.

II. TRIBU.

TRONCATIPENNÉS, Bonelli.

Bonelli donna le nom de troncatipennes à la première section de ses carabiques. Latreille dans le reg. anim. et M. Déjean ont conservé cette division.

Machoières terminées en pointe ou en crochet, mais sans articulation. Palpes extérieurs non terminés en alène. Côté interne des jambes antérieures fortement échancré. Elytres tronquées ou coupées carrément à l'extrémité. Tête et corselet plus étroits que l'abdomen. Corselet cordiforme tronqué en arrière.

Crochets des tarses	{	dentelés. Corps	{	allongé. Cor-	} Bilobé. 1 <i>Demetrias</i> .
				selet cordi-	
				forme. Pénul-	
				tième article	
}	}	}	de tous les	} non Bilobé 2 <i>Dromius</i> .	
					tarses.
					court, aplati. Corselet
}	}	}	traversal.	} 3 <i>Lebia</i> .	
					sans dentelures. 4 <i>Brachinus</i> .

I. DEMETRIAS. Bon. Latr. *Carabus* F.

Tête ovalaire, rétrécie postérieurement. Les trois premiers articles des tarses triangulaires, le pénultième très-fortement bilobé.

D. Elongatulus. Dej. 4. C. *Atricapillus*. Linn.

Long. $2\frac{1}{2}$. lar. $\frac{3}{4}$.

Tête noire avec la partie antérieure fauve. Corselet d'un fauve vif, cordiforme, plus étroit

que la tête, rétréci postérieurement, avec les angles postérieurs relevés. Elytres très-minces, d'un jaune pâle, striées, avec les intervalles des stries légèrement ponctués. Une tache obscure à la base, une à l'extrémité. Dessous du corps et pattes fauves. Poitrine et base de l'abdomen noirâtres.

Dans la mousse qui recouvre le tronc des arbres et les fissures des écorces.

2 DROMIUS. Bon. L. D. *Carabus*. F.

Articles des tarse cylindriques. Tête ovale, peu rétrécie postérieurement. Corselet allongé, plus ou moins cordiforme. Elytres planes, assez allongées. Point d'ailes sous les élytres.

Elytres { avec deux taches blanches. 1 *Quadrinaculatus*.
{ sans taches { avec deux lignes de points enfoncés. 2 *Agilis*.
{ avec deux points enfoncés vers la troisième strie. 3 *Punctatellus*.

1. D. *Quadrinaculatus*. Dej. 8.

Long. $2\frac{1}{2}$. larg. 1.

Tête noire. Bouche, palpes, antennes, corselet et écusson rougeâtres. Elytres plus larges que le corselet, planes, allongées, striées, noires avec deux taches blanches l'une à la base, l'autre à l'extrémité. Dessous brun. Pattes d'un jaune pâle.

Sous la mousse du tronc des arbres, et les fissures des écorces. Très-commun.

2. *D. Agilis*. Dej. 9.

Long. 3, larg. 1.

Entièrement brun avec la tête et le corselet plus pâles. Les antennes et les palpes d'un jaune rougeâtre. Elytres avec des stries fortement marquées et deux lignes de points enfoncés l'une après la deuxième, l'autre après la sixième strie.

Mêmes lieux. Rare.

3. *D. Punctatellus*. Dej. 17.

Long. $1\frac{1}{2}$, larg. $\frac{1}{2}$.

D'un bronzé obscur au dessus, noir brillant en dessous avec les tarsez bruns. Elytres légèrement striées avec deux points enfoncés à la troisième strie.

Mêmes lieux. Rare.

3. *LEBIA*. Lat. Dej. *Lamprias*. Bonelli.

Carabus. Fab.

Articles des tarsez triangulaires, le pénultième bilobé. Corps court, aplati. Corselet court, transversal, plus large que la tête. Elytres larges, presque carrées.

L. Cyanocephala. Dej. 3.

Long. 3, larg. $1\frac{1}{2}$.

Tête d'un bleu verdâtre. Antennes de la longueur de la moitié du corps, d'un bleu obscur. Premier article seul d'un rouge ferrugineux. Corselet plus large que long, presque carré, ponctué, d'un rouge ferrugineux. Ecusson noir.

Elytres plus larges que le corselet, en carré long, avec l'extrémité sinuée, brillantes, d'un vert clair ou d'un bleu foncé. Stries légères, finement ponctuées. Poitrine et abdomen d'un bleu vert. Pattes ferrugineuses. Extrémités des cuisses noires.

Sous les pierres, au pied des arbres.

4. BRACHINUS Weber, Fabr.

Crochets des tarse sans dentelures. Corps épais, non aplati. Corselet allongé. Articles des tarse presque cylindriques, les antérieurs non sensiblement dentés dans les mâles. Des ailes sous les élytres.

Les insectes de ce genre habitent sous les pierres, au pied des arbres, sous les mousses, réunis en très-grand nombre et très-souvent pêle mêle avec l'*anchomenus prasinus*. Ils courent très-vite. Pour se défendre quand ils sont découverts, ils lancent par l'anus une fumée bleuâtre, détonnante, d'une odeur désagréable qui noircit les doigts quand ils en sont atteints. Ce gaz est un acide encore inconnu, qui rougit les fleurs bleues et que l'insecte peut laisser dégager plusieurs fois de suite.

Elytres	{	avec des côtes élevées.	1 <i>Crepitans</i> .
		presque lisses.	2 <i>Explodens</i> .

1. B. *Crepitans*. Dej. 30.

Long. 4, larg. 1½.

D'un rouge fauve, avec le troisième et le quatrième article des antennes, l'arrière poitrine et l'abdomen noirâtres. Etui d'un bleu foncé, ou d'un vert bleuâtre et violacé. Tête oblongue. Antenne de la longueur de la moitié du corps. Yeux noirs, saillans. Corcelet cordiforme, un peu plus large que la tête en avant. Elytres ovales, pubescentes avec des côtes élevées et finement ponctuées.

Var. B. Immaculicornis. Dej. Point de tache aux antennes.

2. *B. Explodens.* Dej. 3r.

Long. 2, larg. 1.

Il diffère du précédent par la taille et par les élytres sur lesquelles les côtes élevées sont à peine apparentes.

Il se trouve avec l'autre.

III TRIBU.

BIPARTIS. Latreille.

Les *Bipartis* ainsi nommés à cause de leur corps qui semble partagé en deux parties sont les insectes dont Fabricius avait formé le genre *Scarites* et Déjean ses *Scaritides*. Ils ne sont point ou du moins sont peu carnassiers ; ils se reconnaissent aux caractères suivans :

Machoires terminées en pointe ou en crochet mais sans articulation. Palpes extérieurs non subulés. Elytres entières ou légèrement sinuées.

Abdomen séparé du corselet par une sorte de pédicule. Antennes grenues, coudées. Côté interne des jambes antérieures échancré. Jambes dentées au côté extérieur et terminées par deux épines longues. Tarses antérieurs semblables dans les deux sexes simplement garnis en dessous de poils ou de cils.

Jambes antérieures { palmées. 1. *Clivina*.
non palmées. 2. *Aristus*.

I. *CLIVINA*. Latr. *Scarites*. Fabr.

Mandibules sans dents, plus courtes que la tête. Antennes moniliformes. Jambes antérieures palmées, avec trois fortes dents au côté extérieur et une à celui des deux suivantes.

Les clivines habitent les lieux humides, sous les pierres et sur les terres sabloneuses au bord des rivières.

Jambes antérieures { tri-épineuses 1. *Arenaria*.
bi-épineuses. 2. *Nitida*.

I. C. *Arenaria*. Dej. 1.

Long. 3, larg. $\frac{2}{3}$.

D'un brun plus ou moins foncé, dessous un peu plus pâle. Corselet carré avec les angles antérieurs arrondis et les bords latéraux rebordés. Elytres allongées, parallèles arrondies à l'extrémité. Stries bien marquées. Quatre points enfoncés sur chacune. Jambes antérieures tri-épi-

neuses, les intermédiaires avec une très-forte épine et plusieurs autres plus petites.

Sous les pierres, dans les endroits que le retrait des eaux laisse à sec; peu commun.

Var. *Collaris*. Dej. Tête et corselet d'un brun noir. Elytres d'un fauve pâle.

2. *C. Nitida*. Dej. 9.

Long. 2, larg. $\frac{1}{2}$.

Entièrement différent du précédent par la taille et la couleur qui est d'un bronzé brillant. Corselet très-convexe, presque globuleux. Elytres allongées, ovales, avec trois points enfoncés, peu distincts sur chacune. Jambes antérieures avec deux épines au sommet.

Mêmes lieux.

2. *ARISTUS*. Latr. *Ditomus*. Bonelli. Dejean.

Mandibules peu avancées, unidentées intérieurement. Antennes filiformes. Corselet cordiforme ou en croissant. Jambes antérieures non palmées. Tête grosse. Yeux saillans. Corps allongé, déprimé.

A. *Fulvipes*. Latr.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

D'un noir brun, très-ponctué. Tête grosse; yeux noirs, arrondis, très-saillans. Antennes de la longueur de la moitié du corps, d'un brun rougeâtre comme les pattes. Corselet large, en cœur, échancré antérieurement avec une im-

pression transversale à la base. Elytres striées, ponctuées, intervalles criblés de petits points.

Par terre, dans les champs. M. Dujardin.

IV. TRIBU.

QUADRIMANES. Latr. reg. anim.

La tribu des quadrimanes correspond aux *Harpaliens* du comte Dejean, au genre *Harpalus* de Bonelli et comprend les carabes de Linnéc et de Fabricius, que Latreille avait rangés dans la première section de sa tribu des thoraciques.

Les quadrimanes se distinguent des deux tribus suivantes en ce qu'ils ont les quatre tarses antérieurs dilatés dans les mâles. Les trois ou quatre premiers articles en cœur renversé. Les élytres sont terminés en pointe, le corps ailé, ovalaire, arqué en dessus et convexe. Le corselet plus large que long. La tête non rétrécie postérieurement. Les pieds robustes, les jambes épineuses, les crochets des tarses simples, et le dessous des articles presque toujours garni de deux rangs de papilles ou d'écaillés, avec un vide linéaire, intermédiaire.

Corps	{ non criblé de points. Au milieu de l'échancrure du menton;	{ une dent.	{ point de dent.	{ carré. 1 <i>Anysodactylus</i>	{ arrondi. 3 <i>Stenolophus</i> .		
						{ 4 <i>Harpalus</i> .
						 2 <i>Ophonus</i> .

I. ANYSODACTYLUS. Dejean. *Harpalus*. Latr.

Point de dent au milieu de l'échancrure du

3. A. *Spurcaticornis*. Dej. 7.

Il diffère du précédent par les pattes et les trochanters qui sont d'un rouge ferrugineux.

Mêmes lieux.

2. OPHONUS. Ziegler. Latr. Dej. Cat.

Harpalus. Dej.

Point de dent au milieu de l'échancrure du menton. Antennes de la longueur de la tête et du corcelet réunis. Corcelet plus ou moins carré. Quatre premiers articles des tarsi également dilatés. Dessous des tarsi garni de poils plus ou moins serrés. Dessous du corps criblé de points.

1. *O. Oblongiusculus*. Dej. 6.

Long. 5, 6, larg. 2.

Dessus entièrement pubescent, d'un brun obscur dans les mâles, avec le dessous d'un brun pâle, plus rougeâtre. Les femelles sont entièrement d'un fauve pâle un peu grisâtre. Tête oblongue, couverte de points. Corselet plus large que la tête, rétréci postérieurement, ponctué, avec la ligne du milieu bien marquée. Elytres étroites, allongées, peu convexes, et ponctuées, avec neuf stries et le commencement d'une dixième. Des ailes sous les élytres.

Au pied des arbres. M. Bonnard.

2. *O. Chlorophanus*. Dej. 12. *Carabus sabulicola*. Fab. 110.

Long. 3, larg. $1\frac{1}{4}$.

Dessus d'un verd bronzé, pubescent, plus ou moins bleuâtre. Dessous d'un brun rougeâtre. Antennes, palpes et pattes fauves. Tête arrondie. Corselet carré couvert de points. Elytres ovales, peu convexes avec de petits points et des stries fines. Rarement des ailes sous les élytres.

Commun.

3. *O. Puncticollis*. Dej. 23.

Long. 3, 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

D'un brun noirâtre en dessus, avec la tête et le corselet d'un brun rougeâtre. Dessous du corps, pattes, palpes, antennes d'un fauve jau-

nâtre. Tête presque triangulaire. Corselet carré, ponctué. Elytres ovales, très-finement ponctuéées.
Dunes. M. Baillon.

4. *O. Germanus*. Dej. 33.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Tête grosse, arrondie, dessus et dessous d'un fauve jaunâtre. Corselet bleu violet, court, tronqué avec les angles postérieurs allongés. Elytres d'un fauve pâle, striées, ponctuéées avec une grande tache cordiforme, commune, d'un bleu violet. Dessous d'un bleu violet. Antennes, palpes et pattes d'un fauve pâle. Des ailes.

Au pied des arbres. Peu commun.

5. *O. Dorsalis*. Dej. 35.

Long. $3\frac{1}{4}$, larg. $1\frac{1}{3}$.

Entièrement d'un jaune testacé, ponctué. Corselet peu arrondi sur les côtés, peu rétréci postérieurement. Les côtés paraissent tomber obliquement sur la base. Elytres striées avec une tache noirâtre sur chacune.

M. Dejean en possède un individu femelle, le seul qu'il possède, pris aux environs d'Amiens, par M. Guérin.

6. *O. Pubescens*. Dej. 39.

Long. $2\frac{1}{2}$, larg. 1.

Couvert d'un duvet assez long, d'un brun plus ou moins pâle avec une tache plus foncée sur la

tête, le corselet et les élytres. Corselet cordiforme, couvert de points enfoncés très-gros. Stries au nombre de neuf sans commencement d'une dixième, fortement ponctuées.

Saint-Valery. M. Baillon.

3. *Stenolophus*. Megerle. Dej.

Point de dent au milieu de l'échancrure du menton. Trois premiers articles des tarsi triangulaires, le quatrième bilobé. Corselet arrondi.

Vaporariorum. Dej. 1.

Long. 3, larg. $1\frac{1}{4}$.

Tête noire. Palpes et deux premiers articles des antennes testacés, les autres bruns. Corselet rougeâtre, orbiculaire. Élytres rougeâtres avec une grande tache noire en croissant à l'extrémité. Stries légèrement pointillées. Des ailes. Dessous de l'abdomen noir.

Au pied des arbres. Saint Maurice.

4. *HARPALUS*. Lat

Une dent au milieu de l'échancrure du menton. Corps non criblé de points. Du reste, mêmes caractères que le genre *Ophonus*.

Articles des antennes	rouges ferru- gineux. Tar- ses rouges. Elytres	couvertes d'un duvet serré.	non ponctué antérieurement.	1 <i>Ruficornis.</i>
Premier rouge fer- rugineux, les au- tres bruns. Tarses bruns. Elytres	non cou- vertes de duvet,	sinuées, comme dentées à l'extrémité.	3 <i>Æneus.</i>	
				légerement si- nuées. Sur le troisième inter- valle des stries
d'un vert bronzé ou d'un bronzé noirâtre.	noires.	bleuâtre ou violet.	6 <i>Semiviolaceus.</i>	
				Corselet
				4 <i>Distinquendus.</i>
				7 <i>Tardus.</i>

1. H. *Ruficornis* Dej. 48.

Long. 6, 7, larg. 2½.

Tête et corselet noirs. Elytres d'un brun obs-
cur, couvertes d'un duvet court, grisâtre. Palpes

et antennes d'un rouge ferrugineux. Partie antérieure et postérieure du corselet ponctuée, rugueuse. Elytres sinuées à l'extrémité, plus large que le corselet, striées, des ailes sous les élytres. Dessous brun noirâtre. Pattes d'un rouge ferrugineux.

Sur les chemins. Commun.

2. H. *Griseus*. Dej. 49.

Long. 5, larg. 2.

Plus petit que le précédent dont il diffère par le corselet qui est plus brillant et lisse à la partie antérieure. Antennes et pattes plus jaunes.

Même lieux.

3. H. *Æneus*. Dej. 63. *Carabus protæus* Paykul.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Vert ou d'un vert cuivreux, bronzé ou d'un brun noirâtre, brillant. La variété de ses couleurs l'ont fait appeler *protée*. Palpes, antennes, pattes d'un rouge ferrugineux. Dessous noir. Corselet carré avec une ligne enfoncée au milieu et deux impressions ponctuées à la base. Elytres striées avec l'extrémité fauve et une échancrure formant une dent. Une ligne de points le long du bord extérieur. Bordure légèrement pubescente.

Chemins. Commun.

4. H. *Distinguendus*. Dej. 68.

Semblable au précédent, mais quelquefois

d'un bleu violet. Palpes bruns. Premier article des antennes rouge, les autres bruns. Bords latéraux des élytres lisses. Cuisses noires. Jambes brunes.

Mêmes lieux.

5. H. *Calceatus*. Dej. 107.

Long. 5, larg. $2\frac{1}{2}$.

Noir brillant en dessus. Dessous, cuisses, jambes brunes. Tarses, pattes et antennes d'un rouge ferrugineux. Corselet arrondi, convexe avec la base ponctuée. Elytres allongées, légèrement sinuées. Stries lisses, très-marquées. Pas de point sur la troisième. Bord extérieur fortement ponctué.

Mêmes lieux.

6. H. *Semiviolaceus*. Dej. 128.

Long. 5, larg. $2\frac{1}{2}$!

Tête et élytres noires, plus ou moins brillantes. Corselet bleuâtre ou violet, surtout vers la base. Palpes bruns, extrémité des articles rouges. Premier article des antennes d'un rouge ferrugineux, les autres bruns. Corselet carré, arrondi sur les côtés, ridé transversalement, ponctué à la base. Elytres ovales. Stries lisses. Dessous d'un noir bleuâtre. Cuisses et jambes noires. Tarses bruns.

Mêmes lieux.

7. H. *Tardus*. Dej. 139.

Long. 4, larg. 2.

D'un noir plus ou moins brillant. Palpes et antennes jaunâtres. Corselet presque carré avec les impressions transversales à peine marquées. Elytres ovales légèrement sinuées. Stries lisses. Cuisses et parties des jambes noirâtres. Tarses rougeâtres.

Mêmes lieux.

8. H. *Serripes*. Dej. 146.

Long. 4, larg. 2.

Dessus d'un noir plus ou moins brillant. Palpes d'un rouge ferrugineux, à base noirâtre. Premier article des antennes d'un rouge ferrugineux, les autres bruns. Dessous du corps, cuisses, jambes d'un brun noirâtre, avec les tarses plus pâles.

Mêmes lieux.

V. TRIBU.

SIMPLICIMANES. Latr. *Ferroniens*. Dej.

Cette tribu composait une partie des *Thora-*
ciques de Latreille. Les insectes qu'il y a réunis ont les articles des deux tarses antérieurs seuls dilatés dans les mâles, de forme cordiforme ou triangulaire, sans former de palettes carrées ou orbiculaires. Ils se distinguent des quadrimanes par ce qu'ils n'ont que les tarses antérieurs dilatés et de la tribu suivante par la forme des articles.

Crochets des tarses	dentelés en dessous. Corselet	cordiforme rétréci postérieurement. 2 <i>Pristonichus</i> .		
			tropezoïde, non rétréci. 3 <i>Calathus</i> .	
Sans den- telures. Corselet	plus étroit que l'abdomen dans toute sa largeur. 4 <i>Sphaderus</i> .	terminé en pointe. Antennes grossissans vers l'extrémité. 4 <i>Pogonus</i> .		
			non transversal, corps allongé, aplati. 5 <i>Feronia</i> .	
aussi large que l'abdo- men. Ab- domen	non pé- diculé. Dernier article des pal- pes	trouqué. Corselet	transversal. Corps épais. Jambes an- térieures termi- nées par	deux épines. 8 <i>Zabrus</i> .
pédiculé. Pre- mier article des antennes	aussi long que les deux suivans réunis. 7 <i>Stomis</i> .	plus court que les deux suivans réunis. 6 <i>Cephalotes</i> .		

1. *POGONUS*. Ziegler. Dej.

Les deux premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Dernier article des palpes labiaux ovalaire et terminé en pointes. Antennes grossissans à l'extrémité. Corselet plane, carré. Pattes courtes. Crochets des tarsi sans dentelures.

P. Halophilus. Dej. 7.

Long. 3, larg. $1\frac{1}{2}$.

Dessus verdâtre, bronzé. Corselet ponctué à la partie antérieure. Elytres assez larges. Stries peu marquées. Pattes roussâtres. Dessous du corps plus brillant que le dessus.

Dunes. M. Baillon.

2. *PRISTONICHUS*. Dej. Harpalus. Latr.

Les trois premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Crochets des tarsi dentelés en dessous. Une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton. Corselet rétréci postérieurement. Elytres plus larges que le corselet. Pattes fortes. Les antérieures fortement échancrées.

P. Terricola. Dej. 1. *Sphodrus terricola*. Dej. Cat. 1821.

Long. 6, 7, larg. 2, 3.

Tête et corselet noirs. Antennes et tarsi bruns. Corselet cordiforme. Elytres d'un bleu obs-

cur, striées, avec des points enfoncés peu appa-
rens. Point d'ailes. Dessous du corps brun.
Pattes grandes, noirâtres, jambes intermédiaires
arquées.

Dans les endroits humides. Les caves.

3. CALATHUS. Bonelli, Dej. Latr. *Carabus*. Fab.

Trois premiers articles des tarses antérieurs
dilatés dans les mâles. Crochets des tarses den-
telés en dessous. Une dent bifide au milieu de
l'échancrure du menton. Labre non échancré.
Corselet trapezoïde aussi long que large, plus
large à la base. Pattes longues, jambes anté-
rieures échancrées:

			Une ligne de points enfoncés sur la troisième et la cinquième strie.	1 <i>Cisteloïdes</i> .
Corps	{ aptère.	{ Elytres et corselet noirâtres.	{ Deux points enfoncés sur la troisième strie.	2 <i>Fulvipes</i> .
				{ Elytres d'un noir brun, corselet rouge.
	{ ailé.			

1. C. *Cisteloïdes*. Dej. 3. C. *Latus*, Latr. Dej. 2.
C. *Frigidus*, Fab. 103.

Long. 5, larg. 2 $\frac{1}{2}$.

D'un noir plus ou moins brunâtre. Tête ovale.
Premier article des antennes jaunes, les autres
bruns. Corselet carré, ridé transversalement,
avec la base ponctuée. Elytres ovales, sinuées,

striées, la seconde et la cinquième stries avec des points enfoncés. Une ligne de points sur la bordure des élytres. Pattes d'un rouge ferrugineux.

Sous les pierres, les mousses, au pied des arbres. T. C.

2. C. *Fulvipes*. Dej. 6.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{7}$.

Palpes et antennes rouges ferrugineux. Corselet un peu rétréci postérieurement, à bords rousâtres. Elytres parallèles, à stries lisses, avec deux points enfoncés entre la seconde et la troisième strie. Dessus d'un noir brun, dessous plus pâle. Pattes d'un fauve clair. Pas d'ailes.

Mêmes lieux, moins commun.

3. C. *Fuscus*. Fab. 113. Dej. 7. C. *Ambiguus*.
Dej. Cat.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Aptère d'une couleur brune, peu foncée. Palpes, antennes d'un fauve jaunâtre. Corselet élargi à la base avec les côtés plus pâles. Elytres ovales, stries très-faibles. Pattes d'un jaune testacé très-pâle.

Les dunes. M. Baillon.

4. C. *Melanocephalus*. Dej. 18. Latr.

Long. 3, larg. $1\frac{1}{2}$.

Tête et élytres noires. Corselet fauve. Dessous du corselet fauve. Dessous de la tête et de l'ab-

domen brun noirâtre. Palpes, antennes, pattes d'un jaune testacé pâle. Corselet carré, uni, plat. Elytres ovales, à stries fines avec deux points enfoncés sur la troisième. Pas d'ailes.

Mêmes lieux. Très-commun.

4. SPHODRUS. Clairville. Dejean. *Carabus*. Lin.

Les trois premiers articles des tarsees antérieures dilatés dans les mâles. Une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton. Corselet cordiforme, plus étroit que les élytres. Elytres ovales, allongées. Pattes grandes, fortes. Crochets des tarsees non dentelés en dessous. Corps déprimé. Tête ovoïde.

S. Planus. Dej. 1. *C. Leucophthalmus*. Lin.

Long. 10, larg. 4.

Entièrement d'un noir assez brillant en dessus. Un peu brunâtre en dessous. Tête grande. Antennes d'un brun foncé. Yeux petits, peu saillans. Corselet moins long que large, cordiforme. Ecusson triangulaire, lisse. Elytres ovales, allongées, convexes, avec des stries à peine marquées et une ligne de points enfoncés le long du bord extérieur. Des ailes sous les élytres.

Dans les endroits humides, les caves, les granges.

5. FERONIA. Latr. Dej. *Carabus*. Fab. Linn.

Les trois articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles. Une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton. Corselet plus ou moins cordiforme jamais transversal. Corps aplati, allongé. Mandibules plus courtes que la tête, et ne dépassant le labre que de la moitié de leur longueur.

Le genre *Feronia* de Latreille, comprend un grand nombre de coupes formées par Bonelli, Ziegler et Megerle que M. le comte Dejean avait adoptées dans son catalogue (1821), et que dans son *species* il reconnaît ne pouvoir caractériser tant elles se nuancent insensiblement.

Ce genre renfermant un grand nombre d'espèces, j'ai essayé de signaler chacune de ces coupes, pour rendre mes tableaux moins longs, et la détermination des espèces plus facile.

Dernier article des palpes maxillaires	}	ovulaire, troisième article des antennes	}	comprimé anguleux. 4 <i>Pectilus</i> .
		}		non anguleux. 2 <i>Argutor</i> .
}	}	}	}	aussi large que la base des élytres. 7 <i>Abar</i> .
				}
}	}	}	}	carré 3 <i>Omasseus</i> .
				}
}	}	}	}	cordiforme
				}
}	}	}	}	angles postérieurs coupés carrément. 5 <i>Platysma</i> .
				}
}	}	}	}	angles postérieurs prolongés en arrière. 6 <i>Pterostichus</i> .
				}
}	}	}	}	formées d'articles allongés 4 <i>Steropus</i> .
				}
}	}	}	}	formées d'articles grenus. 8 <i>Molops</i> .

Dernier article des palpes maxillaires

ovulaire, troisième article des antennes

comprimé anguleux. 4 *Pectilus*.
 non anguleux. 2 *Argutor*.

allongé, droit.

Corselet

rétréci à la base,

carré 3 *Omasseus*.
 cordiforme

angles postérieurs coupés carrément. 5 *Platysma*.
 angles postérieurs prolongés en arrière. 6 *Pterostichus*.

épais, convexe.

formées d'articles allongés 4 *Steropus*.
 formées d'articles grenus. 8 *Molops*.

Antennes

1^{re}. DIVISION. PŒCILUS. Bonelli. Dej. Latr.

Corps	}	ailé.	{	rétréci antérieurement. Deux premiers articles des antennes rouges.	<i>P. Cupræus</i> 4.
		Corselet		élargi antérieurement. Deux premiers articles des antennes rouges en dessous, bruns en dessus.	<i>P. Dimidiatus</i> 2.
		aptère.			<i>P. Lepidus</i> 3.

2^e. DIVISION. ARGUTOR. Megerle. Dej. Lat.

. *A. Vernalis* 4.

3^e. DIVISION. OMASEUS. Ziegler. Dej. Melanius.
Bonelli.

Sous les élytres	}	{	pas d'ailes, deux points enfoncés sur la troisième strie.	<i>O. Melanarius</i> 5.		
			des ailes, trois points enfoncés.	{	une dent visible à la loupe. <i>O. Nigritus</i> 7.	cordiforme. <i>O. Minor</i> 8.
			A l'angle postérieur du corselet		pas de dent.	carré non rétréci postérieurement. <i>O. Aterrimus</i> 6.

4^e. DIVISION. STEROPUS. Megerle. Dej. Lat.

Cuisses	}	noires.	<i>S. Concinnus</i> 9.
		rouges.	<i>S. Madidus</i> 10.

5^e. DIVISION. PLATYSMA. Sturm. Dej. Lat.

. *P. Oblongo-punctata* 11.

6^e. DIVISION. PTEROSTICHUS. Bonelli. Dej. Lat.

. *P. Niger* 12.

7^e. DIVISION. ABAX. Bonelli. Dej. Lat.

Corselet	{	rétréci antérieurement. A l'angle de la base des	élytres	une dent saillante.	<i>A. Striola</i>	13.
				pas de dent.	<i>A. Ovalis</i>	14.
		non rétréci. Intervalles des stries des		élytres relevés.		<i>A. Parallela</i>

8^e. DIVISION. MOLOPS. Bonelli. Dej.

. *Terricola* 16.

1. F. *Cuprea*. Dej. 2.

Long. 5, larg. 2.

Bronzé cuivreux, d'un verd bronzé plus ou moins clair, d'un rouge cuivreux ou d'un bleu violet, brillant en dessus, dessous noir. Tête ovale, ridée, les deux premiers articles des antennes d'un rouge ferrugineux, les autres bruns. Corselet presque carré, rétréci antérieurement, ridé, ponctué à la base. Elytres plus larges que le corselet, ovales, parallèle, avec neuf stries et le commencement d'une dixième. Intervalles planes, trois points enfoncés distincts sur le troisième. Des ailes sous les élytres.

Sur les chemins, les prés secs. Commun.

2. F. *Dimidiata*. Dej. 7.

Long. 6, larg. 2.

Tête et corselet d'un rouge cuivreux , élytres vertes, brillantes avec les stries ponctuées et quatre ou cinq points sur le troisième intervalle. Les deux premiers articles des antennes rouges en dessous, bruns en dessus. Corselet, carré, plus large antérieurement. Des ailes.

Mêmes lieux. Moins commun.

3. F. *Lepida*. Dej. 10.

Long. 6, larg. 2.

Même couleur que le *Cuprea* en dessus et en dessous. Trois premiers articles des antennes noirs. Corselet légèrement convexe. Elytres plus allongées. Stries lisses avec trois points sur la troisième. Pas d'ailes.

Mêmes lieux. Rare.

4. F. *Vernalis*. Dej. 32.

Long. 3, larg. $1\frac{1}{2}$.

D'un noir brillant. Tête triangulaire. Premier article des antennes d'un rouge ferrugineux, les autres bruns. Corselet carré, arrondi sur les côtés avec la base ponctuée. Stries ovales, sinuées à l'extrémité, neuf stries, trois points sur le troisième intervalle. Pattes brunes. Des ailes.

Champs. Très-commun.

5. F. *Melanaria*. Dej. 64.

Long. 8, 9, larg. $2\frac{1}{2}$. 3.

D'un noir brillant en dessus et en dessous. Les

trois premiers articles des antennes noirs. Corselet carré, très-rebordé avec deux impressions longitudinales de chaque côté de la base. Élytres larges allongées avec neuf stries et le commencement d'une dixième. Stries lisses avec deux points enfoncés sur le troisième intervalle. Pas d'ailes. Pattes brunes.

Au pied des arbres, sous la mousse. C.

6. F. *Aterrima*. Dej. 84.

Long. 5, larg. 2.

D'un noir brillant en dessus, plus terne en dessous. Corselet point rétréci postérieurement, avec les angles coupés obliquement. Élytres parallèles. Trois gros points sur la troisième strie. Des ailes. Dernier anneau de l'abdomen lisse dans les deux sexes.

Mêmes lieux.

7. F. *Nigrita*. Dej. 78.

Long. 5, larg. 2.

D'un noir brillant. Corselet carré avec les angles postérieurs prolongés en arrière. Une dent visible à la loupe à l'angle postérieur. Élytres striées, trois points enfoncés sur le troisième intervalle. Des ailes. Un petit point élevé sur le dernier anneau de l'abdomen du mâle.

Mêmes lieux.

8. F. *Minor*. Dej. 81.

Long. 3, larg. 1 $\frac{1}{2}$.

Noir brillant. Corselet rétréci postérieurement, cordiforme. Point de dent à l'angle postérieur. Stries lisses. Pattes roussâtres. Un point élevé sur le dernier anneau de l'abdomen des mâles.

Dunes. M. Baillon.

9. F. *Concinna*. Dej. 87.

Long. 7, 8, larg. 3.

D'un noir brillant. Corselet un peu convexe, arrondi aux angles postérieurs, rebordé. Élytres ovales, convexes, légèrement striées, avec les angles extérieurs de la base obtus et un point sur le troisième intervalle. Pas d'ailes. Une impression au dernier anneau de l'abdomen du mâle.

Champs. Pied des arbres.

10. F. *Madida*. Dej. 88.

Il ne diffère du précédent que par les cuisses qui sont d'un rouge ferrugineux.

Rare.

11. F. *Oblongo-Punctata*. Dej. 108.

Long. 5, larg. $1\frac{3}{4}$.

D'un bronzé verdâtre plus ou moins obscur au dessus. Dessous du corps et cuisses noirs. Deux premiers articles des antennes noirs, les autres roux. Corselet cordiforme, rebordé. Élytres planes, striées avec neuf stries et le commencement d'une dixième. Stries lisses avec cinq

ou six points vers la deuxième. Des ailes.
Mêmes lieux.

12. F. *Nigra*. Dej. 128.

Long. 8, 9, larg. $2\frac{1}{2}$. 3.

Entièrement noir. Tête étroite, finement ponctuée, corselet carré, assez rétréci postérieurement. Élytres terminés par deux angles aigus. Corps déprimé. Élytres parallèles assez planes. Stries bien marquées avec trois points sur le troisième intervalle. Des ailes. Une ligne longitudinale sur le dernier anneau de l'abdomen.

Mêmes lieux. Rare.

13. F. *Striola* Dej. 160.

Long. 7, 9, larg. 3, 4.

Entièrement noir, brillant dans les mâles, terne dans les femelles. Tête ovale, corselet carré, deux fois aussi large que la tête, rebordé latéralement, sillonné au milieu avec deux impressions très-marquées de chaque côté, arrondi et rétréci antérieurement. Abdomen très-court, à peine deux fois aussi long que large. Élytres déprimées, striées à intervalles planes, le septième plus élevé, rebordées, avec une dent saillante à la base, et une ligne de points enfoncés dans la carène du bord extérieur.

Sous les mousses des bois. Très-commun.

14. F. *Ovalis*. Dej. 166.

Long. 6, larg. $2\frac{1}{2}$.

Semblable au striola mais plus petit, plus large en proportion avec le corselet trapézoïde, les côtés plus rebordés. Les élytres plus courtes. L'abdomen dépassant souvent les élytres qui n'ont pas de dent saillante à la base.

Sous la mousse. Querrieux. Rare.

15. F. *Parallela*. Dej. 167.

Long. 6, 7, larg. 2.

Plus étroit, plus allongé que les deux espèces précédentes. Corselet non rétréci antérieurement. Élytres légèrement convexes, stries profondes, intervalles relevés, la rangée de points extérieurs moins marquée.

Mêmes lieux. Assez rare.

16. F. *Terricola*. Dej. 193.

Long. 5, 6, larg. 2, $2\frac{1}{2}$.

D'un noir brillant plus ou moins brun en dessus, d'un brun noirâtre en dessous. Antennes, palpes, pattes d'un brun roussâtre. Tête ovale, antennes moniliformes. Corselet plus large que la tête en cœur convexe, rétréci postérieurement et arrondi, à angles antérieurs aigus. Élytres convexes, ovales, arrondies à l'extrémité. Stries assez marquées avec des points enfoncés peu distincts.

Sous la mousse dans les bois. Commun.

6. CEPHALOTES. Bonelli. Dej. Carabus. Fab.

Les trois premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Une dent simple au milieu de l'échancrure du menton. Mandibules très-fortes, avancées. Antennes filiformes, plus courtes que la tête et le corselet réunis. Corselet convexe, cordiforme. Élytres ovales, allongées. Pattes grandes, fortes. Crochets des tarsi non dentelés. Abdomen pédiculé.

C. Vulgaris. Dej. 1.

Long. 8, 10, larg. 3.

Noir. Yeux peu saillans, de couleur cendrée. Quatre premiers articles des antennes noirs, les autres roux. Corselet ridé transversalement. Écusson lisse. Élytres ovales, allongées, convexes avec des stries à peine distinctes et une ligne de points enfoncés au bord extérieur. Des ailes.

Au pied des arbres. Dans les champs. C.

7. STOMIS. Clairville. Dej.

Les trois premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Une dent simple au milieu de l'échancrure du menton. Antennes plus longues que la moitié du corps. Corselet convexe, cordiforme. Élytres en ovale allongé. Pattes fortes, allongées. Crochets des tarsi non dentelés. Abdomen pédiculé.

S. Punicatus. Dej. 1.

Long. 3, larg. 1.

Entièrement d'un brun plus ou moins noirâtre. Palpes, antennes, pattes d'un rouge ferrugineux. Corselet plus large que la tête, cordiforme, convexe. Élytres allongées, ovales, convexes, avec neuf stries prononcées qui ne commencent pas à la base. Pas d'ailes.

Sous les pierres, dans les fissures et la mousse des écorces.

8. *ZABRUS*. Clairville. Dej.

Les trois premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Une dent simple au milieu de l'échancrure du menton. Dernier article des palpes maxillaires plus court que le précédent. Antennes minces, courtes, tête grosse. Yeux peu saillans. Corselet convexe, trapézoïde, de la largeur des élytres. Corps épais, convexe. Les jambes antérieures échancrées et terminées par deux épines

Z. Gibbus. Dej. 12.

Long. 6, larg. 2.

D'un noir assez brillant en dessus, brunâtre en dessous. Tête ovale. Corselet deux fois aussi large que la tête, rebordé. Élytres pas plus larges que le corselet avec neuf stries ponctuées et le commencement d'une dixième. Pas d'ailes.

Dans les champs. Très-commun.

9. AMARA. Bonelli. Dej.

Les trois premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton. Corselet transversal trapézoïde. Élytres convexes, peu allongées. Crochets des tarsi non dentelés en dessous.

Pattes		noires. De chaque côté de la base du corselet,	deux impressions oblongues, dont le fond et les bords sont	lisses... 4 <i>Eurynota</i> .
			une seule impression oblongue. 3 <i>Trivialis</i> .	
Antennes	d'un rouge ferrugineux jaunâtres.	avec les trois premiers articles d'un rouge ferrugineux, les autres bruns. Les impressions à la base du corselet	ponctuées. 2 <i>Similata</i> .	non ponctuées. Stries des élytres plus profondes à l'extrémité qu'à la base 5 <i>Familiaris</i> .
			entièrement d'un rouge ou d'un jaune ferrugineux. Elytres	
			fauves. 6 <i>Kalva</i> .	
			noires bronzées 7 <i>Apricaria</i> .	

1. A. *Eurynota*. Dej. 1.

Long. 4, 5, larg. 2, 2 ¹/₄.

D'un bronzé obscur, plus ou moins verdâtre,

cuvreux ou noir, luisant. Tête triangulaire, lèvre supérieure, mandibules, pattes d'un brun noirâtre. Les trois premiers articles des antennes d'un rouge ferrugineux pâle, les autres obscurs. Corselet trapézoïde, ayant une ligne enfoncée au milieu, deux impressions vers le bord postérieur, dont le fond et les bords sont lisses. Élytres plus larges que le corselet, courtes, ovales, sinuées à l'extrémité avec neuf stries et le commencement d'une dixième. Les stries se réunissant à l'extrémité ; la seconde vers le bord postérieur, ayant deux points enfoncés. Dessous du corps et pattes noires.

Sous les pierres ou courant sur les chemins.

2. A. *Similata*. Dej. 3.

Long. 3, 4, larg. 2.

Dessus d'un bronzé tantôt noir, tantôt bleu, tantôt verdâtre, le plus souvent obscur. Antennes comme dans l'A. *Eurynota*, corselet avec deux impressions à la base, couvertes de points enfoncés distincts. Stries des élytres plus marquées à l'extrémité qu'à la base. Dessous noir bronzé. Cuisses noires, jambes brunâtres.

Sur les chemins. Dans les champs.

3. A. *Trivialis*. Dej. 6.

Long. 3, 4, larg. 1, 1½.

Il ressemble au précédent. Corselet trapézoïde, avec une seule impression ponctuée à la base.

Les élytres sont un peu plus larges que le corselet, fortement sinuées.

Mêmes lieux.

4. A. *Plebeja*. Dej. 7.

Long. 3, larg. $1\frac{1}{2}$.

Semblable au précédent pour la couleur et la forme. Mais corselet avec deux impressions ponctuées à la base. Stries des élytres, pas plus profondes à l'extrémité qu'à la base. Jambes d'un jaune testacé ou rougeâtres.

Mêmes lieux.

5. A. *Familiaris*. Dej. 10.

Long. 2, 3, larg. $1\frac{1}{2}$.

Les deux impressions de la base du corselet non ponctuées. Élytres avec les stries plus profondes à l'extrémité qu'à la base. Pattes d'un rouge ferrugineux.

6. A. *Fulva*. Dej. 53.

Long. $3\frac{1}{2}$, larg. 2.

Court, large, entièrement d'un jaune ferrugineux, plus ou moins foncé avec un reflet métallique. Corselet court, avec une ligne enfoncée au milieu et de chaque côté de la base deux impressions ponctuées ainsi que tout le bord extérieur qui paraît rugueux. Élytres striées, ponctuées.

Sur les chemins.

7. A. *Apricaria*. Dej. 48.

Long. 3, larg. $1\frac{1}{2}$.

D'un brun plus ou moins noirâtre, bronzé, dessous plus clair. Antennes, palpes et pattes d'un rouge ferrugineux. Corselet ayant les mêmes impressions. Élytres à strie fortement marquées et ponctuées surtout à la base.

Mêmes lieux.

VI. TRIBU.

PATELLIMANES. Latr. Dej.

Cette tribu a été formée par Latreille d'une partie de ses thoraciques, il leur assigne les caractères suivans :

Tarses intermédiaires non dilatés dans les mâles, les antérieurs avec les deux ou trois premiers articles plus ou moins carrés ou arrondis, garnis en dessous de poils serrés formant une brosse sans vide au milieu. Pieds grêlés, allongés. Jambes antérieures échancrées. Crochets des tarses non dentelés. Élytres jamais tronquées. Dernier article des tarses non subulé.

Tête	rétrocié brusquement derrière les yeux. Antennes	non hérisées de poils	4 <i>Panagens.</i>	
				non brusquement étrangle. Mandibules
pointues. Les palpaires extérieurs	triangulaires. Palette garnie d'une brosse serrée sans vide.	cordiforme. Dernier article des palpaires	trouqué à l'extrémité.	3 <i>Chalenius.</i>
obtusés, tronqués. Dernier article des palpaires	cylindriques. Palette non garnie d'une brosse serrée sans vide. Angles postérieurs du corselet	toujours marqués. Corps ordinairement épais.	6 <i>Anchomenus.</i>	
				securiforme. Mandibules dentées.
		non marqués. Corps aplati.	7 <i>Agonum.</i>	
		ovalaire. Mandibules sans dents	9 <i>Badister.</i>	

1. PANAGÆUS. Latr. Carabus. Fab.

Les deux premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Dernier article des palpes sécuriforme. Antennes filiformes. Bord antérieur de la tête cintré. Une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton. Tête petite. Yeux saillans, cou brusquement étranglé. Corselet ponctué arrondi. Élytres ovales.

P. *Cruæ-major*. Dej. 3. P. *Bipustulatus*. Lat.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Antennes, tête, corselet et écusson noirs et légèrement pubescens. Dessous du corps et pattes noires. Élytres striées d'un rouge brique avec une tache commune noire à la base. La suture, l'extrémité et une bande transversale au milieu élargie vers la suture et n'allant pas jusqu'au bord extérieur noires.

Sous les pierres, surtout au pied des arbres dans les marais. Commun.

M. le comte Dejean a formé une espèce sous le nom de P. *Trimaculatus* qui diffère du *Cruæ-major* en ce que la bande noire, transversale est interrompue. Des individus présentant ce caractère se rencontrent avec le *Cruæ-major*; mais je n'ai pas cru devoir en former une espèce, parce que j'ai trouvé un individu dont une elytre a la bande noire interrompue, tandis que dans l'autre elle est entière.

2. LORICERA. Lat. Dej.

Les trois premiers articles des tarsez antérieurs dilatés dans les mâles. Dernier article des palpes allongé, ovalaire. Antennes filiformes, hérissées de poils raides et assez longs. Lèvre supérieure arrondie. Une dent simple au milieu de l'échancrure du menton. Tête arrondie, cou étranglé. Corselet arrondi. Élytres allongées, ovales.

L. *Pilicornis*. Dej. 1. L. *Ænea*. Lat.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Dessus d'un vert bronzé, dessous noir. Les jambes et les tarsez jaunâtres. Les cuisses bronzées. Élytres plus larges que le corselet, striées, ponctuées, avec trois gros points enfoncés entre la troisième et la quatrième strie.

Au pied des arbres. Commun.

3. CHLŒNIUS. Bonelli. Dej.

Les trois premiers articles des tarsez antérieurs dilatés dans les mâles. Dernier article des palpes tronqué. Antennes filiformes. Lèvre supérieure échancrée. Une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton. Tête triangulaire. Corselet plus ou moins cordiforme. Élytres en ovale plus ou moins allongé.

Elytres	{ sans bor- dure,	{ d'un verd bleuâtre. Premier article des an- tennes, et jambes	{ d'un rouge fer- rugi- neux ou brun- es. Cor- selet	{ rétréci posté- rieurement. non ré- tréci. Premier article des an- tennes pattes	bordées de jaune. 4 <i>Vestitus</i> .
					rouges 2 <i>Melanocornis</i> .
					brunes. 3 <i>Nigricornis</i> .
					d'un jaune pâles ou blanchâtres. 5 <i>Tibialis</i> .
					d'un noir obscur. 6 <i>Holosericeus</i> .

1. *C. Vestitus*. Dej. 22.

Long. 5, larg. 2.

D'un vert bronzé en dessus. Corselet cordi-
forme, ponctué, pubescent. Élytres striées, ponc-
tuées, couvertes d'un duvet jaunâtre avec une
bordure d'un jaune pâle, élargie à l'extrémité.
Antennes et pattes jaunes. Dessous du corps
d'un brun noirâtre.

Sur le gravier, dans les endroits laissés à sec
par les eaux.

2. *C. Melanocornis*. Dej. 50.

Long. 5, larg. 2.

Lèvre supérieure d'un brun roussâtre, ainsi
que les palpes. Premier article des antennes et
pattes d'un rouge ferrugiteux. Tête d'un vert
bronzé, cuivreux, brillant. Corselet plus rou-

geâtre, pubescent. Élytres d'un vert bleuâtre, pubescentes, striées, très-légèrement ponctuées. Corselet, poitrine d'un vert bleuâtre. Abdomen d'un noir obscur.

Au pied des arbres. Rare.

3. *C. Nigricornis*. Dej. 51.

Il diffère du précédent par la lèvre supérieure qui est d'un brun roussâtre ainsi que les palpes; le premier article des antennes et les pattes qui sont d'un brun noirâtre.

Mêmes lieux.

4. *C. Schrankii*. Dej. 49.

Long. 6, larg. $2\frac{1}{2}$.

Plus grand que le *Melanocornis*. Tête plus lisse. Corselet rétréci postérieurement, stries non ponctuées.

Dunes. M. Baillon.

5. *C. Tibialis*. Dej. 52.

Long. 5, larg. 2.

Diffère du *Schrankii* en ce qu'il n'a pas le corselet rétréci, du *Melanocornis* en ce qu'il a les angles postérieurs saillans. De tous les deux par les jambes qui sont jaunes et blanchâtres.

Dunes. M. Baillon.

6. *C. Holosericeus*. Dej. 55.

Long. 5, larg. $2\frac{1}{2}$.

Lèvre supérieure, palpes, antennes, dessous du corps et pattes noirs. Tête d'un bronzé verdâtre. Corselet et élytres d'un noir obscur et couvert d'un duvet serré brun. Élytres striées, ponctuées légèrement chagrinées.

Au pied des arbres, sous la mousse, les pierres. Rare.

4. *CALLISTUS*. Bonelli. Dej. Carabus. Fab.

Les trois premiers articles des tarsez antérieurs dilatés dans les mâles. Dernier article des palpes ovalaires, terminé presque en pointe. Antennes filiformes, comprimées. Lèvre supérieure échan-crée. Une dent simple au milieu de l'échan-crure du menton. Tête triangulaire. Corselet cordiforme, tronqué. Élytres ovales, allongées.

C. Lunatus. Dej. 1.

Long. 3, larg. 1.

Tête d'un bleu brillant. Yeux noirs. Corselet orbiculaire, ponctué, convexe sans rebord, fauve. Élytres plus larges que le corselet, pubescentes, jaunâtres, striées, plus foncées vers la suture avec la base et deux bandes transverses noires. Abdomen bleuâtre. Cuisses et jambes jaunâtres avec les genoux bleus.

Sous les pierres. Très-rare. M. Dujardin.

5. *ODES*. Bonelli. Dej. Carabus. Fab.

Les trois premiers articles des tarsez anté-

rieurs dilatés dans les mâles. Dernier article des palpes ovalaires. Antennes filiformes. Lèvre supérieure entière. Une dent simple au milieu de l'échancrure du menton. Corps ovale. Corselet trapézoïde. Élytres allongées, striées avec deux points enfoncés entre la deuxième et la troisième strie. Pattes courtes.

O. *Helopioides*. Dej. 4.

Long. 4, larg. $1 \frac{1}{2}$.

D'un bronzé cuivreux très-foncé en dessus. Dessous du corps, pattes et antennes noirs. Tête lisse, convexe. Corselet aussi large que la tête, antérieurement deux fois plus large à la base. Écusson grand. Élytres de la largeur du corselet, striées légèrement, ponctuées.

Sous les pierres. Peu commun.

6. *Anchomenus*. Bonelli. Dej. Carabus. Fab.

Les trois derniers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Une dent simple au milieu de l'échancrure du menton. Corselet cordiforme à angles postérieurs marqués. Élytres convexes, ovales, allongées. Pattes peu allongées. Crochets des tarsi non dentelés. Des ailes sous les élytres.

Élytres { jaunâtres avec une grande tache verte. . 1. *Prasinus*.
 { d'un noir brun ainsi que la tête et le corselet. 2. *Pallipes*.

1. A. *Prasinus*. Dej. 14.

Long. 3, larg. $1\frac{1}{2}$.

Tête et corselet d'un vert bronzé. Les trois premiers articles des antennes fauves, le reste brun. Élytres d'un jaune fauve avec une tache arrondie, bleuâtre ou verdâtre commune aux deux élytres, et depuis le milieu jusqu'à l'extrémité. Dessous du corps noirâtre. Pattes testacées.

Au pied des arbres, sous les pierres. Il vit en société. Très-commun.

2. A. *Pallipes*. Dej. 56.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Dessus d'un brun noirâtre, dessous plus pâle. Palpes, antennes, pattes d'un jaune très-pâle. Élytres ovales avec des stries lisses et deux points enfoncés sur le troisième intervalle, et une rangée de points le long du bord extérieur.

Au pied des arbres. Rare.

7. AGONUM. Bonelli. Dej. Carabus. Fab.

Les trois derniers articles des tarsez antérieurs dilatés dans les mâles. Antennes filiformes. Une dent simple au milieu de l'échancrure du menton. Corselet plus ou moins arrondi, ayant les angles postérieurs arrondis et non prolongés en arrière. Élytres ovales. Corps aplati.

	avec une bordure jaune.		4	<i>Marginatum.</i>
Elytres	sans bor- dure. Pattes	noires ou verdâtres. Sur le troisième intervalle des stries des ély- tres,	six points enfoncés.	vertes et avec la suture noire.
			2	<i>Modestum.</i>
	d'un jaune testacé.	trois points enfoncés	Elytres	d'un rouge cuvireux.
			3	<i>Serpunctatum.</i>
	entièrement noirs.	tête et corselet verts. Elytres bronzées.	4	<i>Parum punctatum.</i>
			5	<i>Lugubere.</i>
			6	<i>Picipes.</i>

1. A. *Marginatum*. Dej. 1.

Long. 4, 5, larg. 2.

Dessus d'un vert bronzé plus ou moins clair, d'un vert foncé en dessous. Tête triangulaire. Mandibules, palpes, antennes d'un brun noirâtre avec le premier article en partie testacé. Yeux gros, saillans. Corselet presque double de la tête en largeur, orbiculaire avec le bord postérieur

jaunâtre. Élytres deux fois aussi larges que le corselet, minces, presque planes, légèrement sinuées, avec une bordure d'un jaune pâle. Neuf stries peu marquées et le commencement d'une dixième. Trois points enfoncés dont deux sur la seconde strie et un sur la troisième, et une ligne de points le long du bord extérieur. Cuisses brunes avec la base jaune comme les jambes.

Sur le gravier dans les endroits laissés à sec par les eaux. Saint-Maurice. Bords de la mer.

2. *A. Modestum*. Dej. 5.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Tête et corselet d'une couleur cuivreuse très-brillante. Antennes noirâtres. Corselet presque carré. Élytres parallèles d'un vert plus ou moins foncé avec la suture brillante d'un bronzé noir. Stries ponctuées. Deux points enfoncés sur le troisième intervalle et quatre sur le second. Dessous du corps d'un vert bronzé. Pattes noires.

Au pied des arbres, dans les marais.

3. *A. Sexpunctatum*. Dej. 7.

Long. 4, larg. 2.

Tête et corselet d'un vert brillant. Antennes noirâtres. Corselet arrondi avec les côtés rebordés. Élytres larges, en ovale peu allongé, sinuées et d'un beau rouge cuivreux. Stries fines, ponctuées, avec six points bien distincts sur le troisième intervalle. Dessous du corps et cuisses

d'un verd bronzé. Pattes noirâtres.

Sous les pierres. Au pied des arbres. Peu commun.

4. A. *Parum punctatum*. Dej. 10.

Long. $3\frac{1}{2}$, larg. $1\frac{1}{2}$.

Tête et corselet d'un vert plus ou moins bronzé. Antennes d'un brun noirâtre avec le premier article jaune en dessous. Corselet carré, élytres bronzées, plus ou moins cuivreuses. Stries avec trois points enfoncés sur le troisième intervalle. Dessous du corps et pattes d'un brun obscur bronzé.

Mêmes lieux.

5. A. *Lugubre*. Dej. 23.

Long. $3\frac{1}{2}$, larg. $1\frac{1}{2}$.

Entièrement d'un noir brillant sans reflet métallique. Corselet arrondi, rétréci postérieurement. Élytres striées à intervalles peu relevés avec trois points sur le troisième.

Mêmes lieux.

6. A. *Picipes*. Dej. 36.

Long. 3, larg. 1.

Tête et corselet d'un brun noirâtre, brillant. Élytres d'un fauve plus ou moins clair, très-allongées. Stries lisses, peu marquées avec cinq points sur le troisième intervalle. Dessous du

corps brun. Pattes d'un jaune testacé.

Mêmes lieux.

8. LICINUS. Lat. Dej. Carabus. Fab.

Les deux premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Dernier article des palpes sécuriformes. Lèvre supérieure échancrée. Mandibules dentées intérieurement. Point de dents au milieu de l'échancrure du menton. Corselet plus large que la tête, plus ou moins arrondi et échancré en avant. Élytres grandes, planes, légèrement sinuées à l'extrémité. Pattes grandes. Toutes les espèces connues sont entièrement noires et se trouvent sous les pierres.

Élytres	{	raboteuses avec trois lignes élevées. 1 <i>Sylphoïdes</i> .
		finement ponctuées et striées. 2 <i>Depressus</i> .

1. L. *Sylphoïdes*. Dej. 2.

Long. 6, larg. 3.

Tête large, plane. Antennes avec les derniers articles pubescens. Yeux saillans. Corselet deux fois plus large que la tête, semé de points enfoncés. Écusson triangulaire, ridé. Élytres ovales, plus larges que le corselet, planes, sinuées, à bord élevé, striées, ponctuées avec les intervalles formant trois lignes élevées et des points enfoncés qui donnent aux élytres un aspect raboteux.

M. Gaudefroy.

2. L. *Depressus*. Dej. 10.

Long. 5, larg. 2.

Tête arrondie, très-punctuée avec deux enfoncemens entre les antennes. Yeux peu saillans. Corselet arrondi, un peu convexe, très-punctué. Élytres ovales, oblongues, finement punctuées, striées, à intervalles plans.

M. Douchet.

9. BADISTER. Clairville. Dej. Carabus. Fab.

Les trois premiers articles des tarsez antérieurs dilatés dans les mâles. Dernier article des palpes ovalaires. Mandibules arrondies, non dentées. Point de dent au milieu de l'échancrure du menton. Yeux peu saillans. Corselet cordiforme, échancré pour la tête. Élytres ovales.

B. *Bipustulatus*. Dej. 2.

Long. $2\frac{1}{2}$, larg. 1.

Tête noire. Base des antennes, corselet et pattes d'un rouge ferrugineux. Écusson noir, lisse. Élytres plus larges que le corselet, d'un rouge ferrugineux plus ou moins foncé, avec une grande tache noire à l'extrémité et du côté de la suture, et dans le milieu une tache arrondie pour les deux élytres qui sont striées et à stries lisses.

Sous les pierres, les mousses. Très-commun.

VII. TRIBU.

GRANDIPALPES. Latreille. SIMPLICIPEDES. Dej.

Mâchoires terminées en pointe ou en crochet sans articulation. Dernier article des palpes extérieurs, securiformes. Élytres terminées en pointe, jamais tronquées à l'extrémité. Yeux saillans. Corselet plus étroit que l'abdomen qui est ovale ou carré et volumineux. Côté interne des jambes antérieures sans échancrure.

Elytres	pas l'abdomen. Lèvre supérieure	embrassant / à trois lobes.	à deux lobes. Abdomen	entière.	Antennes	carré.	ovale.	carré.	carré.	cordiforme.	1	2	3	4	5	6	7	8	9
											<i>Cychrus.</i>	<i>Procrustes.</i>	<i>Carabus.</i>	<i>Calosoma.</i>	<i>Leistus.</i>	<i>Nebria.</i>	<i>Blehisu.</i>	<i>Elaphrus.</i>	<i>Notiophilus</i>

courtes, épaisses. Dernier article des palpes
 allongé.
 Corselet arrondi de la largeur de la tête
 carré, plus large que la tête
 court, renflé.

1. CYCHRUS. Fab. *Tenebris*. Linn.

Dernier article des palpes en forme de cuiller très-large. Lèvre supérieure bifide. Tête allongée. Yeux saillans. Corselet cordiforme, la partie postérieure très-relevée. Élytres très-convexes, soudées, embrassant les côtés inférieurs de l'abdomen. Pas d'ailes. Pattes longues. Tarses semblables dans les deux sexes.

Élytres	{	chagrinées avec une ligne saillante le long du bord externe.	1 <i>Rostratus</i> .
		légèrement raboteuses avec trois rangées de points élevés oblongs.	2 <i>Attenuatus</i> .

1. *C. Rostratus*. Dej. 4.

Long. 6, 7, larg. 3.

Entièrement noir luisant. Corselet pointillé avec une ligne longitudinale bien marquée. Élytres deux fois plus larges que le corselet.

Bois du Puy-Bereau à une lieue de l'Authie, et bois d'Airon à une lieue du département de la Somme (Pas de Calais) M. Baillon.

2 *C. Attenuatus*. Dej. 6.

Long. 6, 7, larg. 3

Tête et corselet noirs. Corselet rebordé, sillonné au milieu. Élytres d'un noir bronzé, cuivreux, couvertes de points enfoncés avec trois lignes de points oblongs élevés. Dessous et cuisses noires. Jambes et tarses bruns.

Forêt d'Eu. M. Baillon.

2. PROCRUSTES. Bonelli. *Carabus*. Fab.

Lèvre supérieure trilobée. Deux dents au milieu de l'échancrure du menton.

P. Coriaceus. Dej. 1.

Long. 15, 18, lig. larg. 6.

C'est le plus grand carabe de notre pays. Noir mat au dessus, un peu luisant en dessous. Antennes longues avec l'extrémité roussâtre. Yeux saillans, jaunâtres. Corselet plus large que la tête, cordiforme, échancré aux deux extrémités. Écusson petit. Élytres plus larges que le corselet, ovales, très-convexes, chagrinées.

Très-commun. Dans les jardins, au pied des arbres. Dans les bois.

3. CARABUS. Linn. Fab.

Lèvre supérieure bilobée. Une dent simple au milieu de l'échancrure du menton. Mandibules avec une seule dent à la base. Tête grosse, ridée. Antennes filiformes, les quatre premiers articles de couleur variable, les autres bruns, pubescens. Corselet plus large que la tête, plus ou moins cordiforme, bord antérieur échancré. Écusson triangulaire. Élytres ovales, convexes, plus larges que le corselet. Pattes allongées, fortes, les postérieures avec un trochanter très-saillant. Les quatre premiers articles des tarses antérieures des mâles très-dilatés. Crochets des tarses sans dentelures. Ces insectes sont très-

1. *C. Catenulatus*. Dej. 27.

Long. 10, 12, larg. 4, 5.

D'un noir bleuâtre en dessus, avec le bord du corselet et des élytres violets. Dessous et pattes d'un noir brillant. Quatre premiers articles des antennes noirs. Corselet cordiforme. Élytres couvertes de stries que des points enfoncés font paraître crénelées, intervalles crénelés interrompus, et trois lignes de points élevés oblongs, plus ou moins apparens.

Au pied des arbres, dans la mousse. Dury, Crécy. Rare.

2. *C. Monilis*. Dej. 31.

Long. 12, larg. 4.

Vert cuivreux, bleu foncé, violet, noirâtre avec toutes les nuances de ces couleurs. Élytres un peu plus larges que le corselet, couvertes de lignes élevées, lisses, dont trois interrompues par de petits points enfoncés, qui forment une ligne de points oblongs, élevés, intervalles presque lisses.

Champs, marais. Commun.

II^{me}. DIVISION.

Élytres avec trois rangées de points oblongs élevés, entre lesquelles une côte élevée.

3. *C. Cancellatus*. Dej. 52.

Long. 10, 12, larg. 4, 4½.

D'un bronzé plus ou moins rougeâtre. Premier

article des antennes d'un rouge ferrugineux, les troissuivans noirs. Corselet chagriné. Élytres plus larges que le corselet. Bord extérieur sinué dans les mâles, formant une dent chez les femelles. Trois lignes élevées, lisses. Entre ces lignes un rang de points oblongs. Dessous du corps et pattes noirs. Cuisses rouges.

Dans les champs. Rare.

4. *C. Granulatus*. Dej. 57.

Long. 8, 9, larg. 3, 4.

Semblable au précédent, mais plus petit, plus étroit. Les quatre premiers articles des antennes noirs, le bord postérieur des élytres sinué, sans former une dent.

Au pied des arbres.

III^e. DIVISION.

Élytres à côtes élevées.

5. *C. Auratus*. Dej. 60.

Long. 10, 12, larg. 4, 5.

D'un vert vert plus ou moins doré en dessus. Dessous du corselet verdâtre. Le reste du corps noir. Cuisses et jambes d'un rouge ferrugineux, tarsi d'un brun noir. Lèvre supérieure, mandibules, palpes et quatre premiers articles des antennes rouges. Élytres ovales allongées, très-convexes, trois côtes élevées, arrondies. Bord extérieur sinué, formant une dent chez les femelles.

Champs, jardins. Très-commun.

6. C. *Auronitens*. Dej. 66.

Long. 12, larg. $4\frac{1}{2}$.

D'un beau vert doré. Lèvre supérieure, mandibules, palpes noirâtres. Premier article des antennes rouge, les autres bruns. Corselet en cœur, avec les angles portérieurs fortement prolongés en arrière. Élytres à suture noire avec trois côtes élevées, noires, lisses. Bord extérieur non sinué. Dessous du corps noir. Cuisses et jambes rougeâtres. Tarses d'un brun noir.

Sous la mousse. Bois de Querrieux, forêt de Crécy. Rare.

7. C. *Nitens*. Dej. 68.

Long. 7, larg. 3.

D'un vert cuivreux avec le bord d'un rouge doré. Antennes plus courtes que la moitié du corps. Les quatre premiers articles noirs. Corselet carré, arrondi sur les côtés. Élytres à suture noire avec trois côtes noires, lisses. Dessous du corps et pattes noirs.

Dunes du Marquenterre.

IV^e. DIVISION.

Élytres à stries fines et crénelées.

8. C. *Furpurascens*. Dej. 72.

Long. 12, larg. 4.

Tête noire. Élytres et corselet d'un noir bleuâtre avec le bord violet. Élytres couvertes

de stries serrées, ponctuées, crénelées. Trois rangées de points enfoncés. Dessous du corps et pattes d'un noir luisant.

Champs. Chemins. Commun.

V^e. DIVISION.

Élytres striées avec trois rangées de points enfoncés.

9. *C. Hortensis*. Dej. 97.

Long. 11, larg. 5.

Dessus d'un bronzé cuivreux, rougeâtre, bord de la tête d'un cuivreux violet. Dessous et pattes noires. Impressions sur les angles postérieurs du corselet fortement marquées. Élytres beaucoup plus larges que le corselet, ovales, peu allongées avec de petits points formant des stries et trois rangs de points enfoncés bien distincts.

Bois. Champs.

10. *C. Convexus*. Dej. 100.

Long. 7, larg. 3.

Dessus d'un noir plus ou moins bleuâtre. Bords latéraux violacés. Dessous et pattes noires. Impressions à l'angle postérieur du corselet à peine marquées. Élytres à peine plus larges que le corselet, ovales, allongées, très-convexes, couvertes de stries fines avec trois rangées de points enfoncés peu distincts.

Champs. Chemins. Très-commun.

4. CALOSOMA. Weber. Fab.

Dernier article des palpes extérieurs à peine plus large que les précédens. Second article des antennes plus court que le suivant. Lèvre supérieure bilobée. Mandibules sans dents. Une dent au milieu de l'échancrure du menton. Corselet court, orbiculaire. Élytres carrées, des ailes sous les élytres. Tête ovale, grande. Yeux globuleux. Antennes comprimées. Pattes longues, très-fortes. Tarses antérieurs dilatés dans les mâles.

Les calosomes habitent les bois, vivent de chenilles et d'insectes et courent avec beaucoup d'agilité. Ils ont un aspect si particulier qu'il suffit de les avoir vus pour les reconnaître.

Élytres	{	d'un vert doré très-brillant.	1 <i>Sycophanta</i> .
		d'un bronzé plus ou moins obscur.	2 <i>Inquisitor</i> .

1. C. *Sycophanta*. Dej. 2.

Long. 12, larg. 6.

Tête d'un noir violet, ridée. Antennes plus courtes que la moitié du corps. Corselet d'un bleu violet, bordé de vert, large en son milieu deux fois comme la tête. Élytres carrées, d'un vert doré ou cuivreux, très-brillantes, deux fois larges comme le corselet, finement striées avec chacune trois lignes de petits points enfoncés distincts. Dessous du corps d'un bleu violet plus ou moins verdâtre, pattes noires. Jambes intermédiaires droites dans les femelles, arquées dans les mâles

qui sont toujours plus petits.

Il exhale une odeur très-désagréable et vit de chenilles. Dans les bois aux environs de Roye. M. Dujardin.

2. *C. Inquisitor*. Dej. 3.

Long. 8, larg. 4.

Tête, corselet, élytres d'une couleur brun bronzé, plus ou moins cuivreux. Corselet moins long que large. Élytres striées, un rang de points dans les intervalles, qui les fait paraître crénelées; en outre trois rangées de points enfoncés assez marqués. Dessous du corps noir luisant ou verdâtre.

Bois.

5. *LEISTUS*. Frœhlich. Carabus. Fab.

Le nom de *Leistus*, donné par Frœhlich, a été adopté par presque tous les entomologistes préférablement à celui de *Pogonophorus* par lequel dans le même temps Latreille désignait ce genre.

Antennes sétacées. Mandibules peu saillantes, non dentées intérieurement. Une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton. Tête rétrécie postérieurement. Palpes maxillaires plus longs que la tête. Corps aplati.

Elytres { d'un beau bleu brillant. 4 *Spinibarbis*.
 { d'un brun plus ou moins obscur. 2 *Spinilabris*.

1. L. *Spinibarbis*. Dej. 1.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Tête large, arrondie, ridée. Yeux saillans. Corselet plus large au milieu, rebordé. Deux points enfoncés à la base, partie antérieure et postérieure échancrée. Écusson triangulaire, noirâtre. Élytres plus larges que le corselet, ovales, arrondies à l'extrémité, striées, ponctuées. Dessus d'un beau bleu foncé. Dessous noirâtre. Labre, antennes, tarses, trochanter d'un brun pâle.

Au pied des arbres et sous les pierres.

2. L. *Spinilabris*. Dej. 5. L. *Terminatus*.
Dej. 6.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Entièrement d'une couleur ferrugineuse plus ou moins obscure. Elytres étroites antérieurement, striées, avec des points enfoncés assez marqués. Dessous du corps plus clair que le dessus.

Mêmes lieux.

6. *NEBRIA*. Latr. Carabus. Fab.

Antennes filiformes. Mandibules peu saillantes, non dentées. Une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton. Corselet cordiforme, tronqué. Corps très-aplati.

N. *Brevicollis*. Dej. 11.

Long. 5, larg. 2.

D'un noir brun, luisant plus ou moins foncé. Tête peu avancée, lisse. Corselet plus large que la tête, court, en cœur, tronqué antérieurement, sinué à la base, ponctué, rebordé. Élytres déprimées, avec des stries fortement ponctuées et quatre points enfoncés. Antennes, palpes, jambes et tarsi d'un brun ferrugineux.

Ces insectes, quand ils viennent de se métamorphoser, sont d'un brun très-clair, ils sont très-mous, et leurs élytres n'offrent aucune consistance.

Au pied des arbres, sous les pierres. Dans les champs. Très-commun.

7. BLETHISA. Bonelli, Carabus, Fab.

Ce genre diffère du suivant par les yeux qui sont moins saillans, le corselet qui est plus grand, plane, rebordé et carré, et les élytres qui sont moins convexes.

B. *Multipunctata*. Dej. 1.

Long. 5, larg. 2.

Bronzé avec les bords du corselet et les élytres cuivreux. Élytres peu allongées, striées. Stries avec des points enfoncés, d'un vert brillant. Pattes noires.

Dunes. M. Baillon.

8. ELAPHRUS. Fab. Dej.

Antennes courtes, grossissant à l'extrémité. Une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton. Yeux très-gros, très-saillans. Corselet convexe, arrondi. Ces insectes ressemblent un peu pour la forme aux cicindèles.

Entre les rangs d'impressions des élytres,	{	pas de côtes élevées.	1	<i>Riparius.</i>		
		des côtes élevées.	{	jaunes testacées.	2	<i>Cupreus.</i>
				Jambes	{	bleues noirâtres.

1. E. *Riparius.* Dej. 5.

Long. 3, larg. $1\frac{1}{2}$.

D'un vert cuivreux, mat en dessus. D'un vert brillant en dessous. Tête très-punctuée. Corselet de la largeur de la tête dans son milieu, rétréci antérieurement et postérieurement, arrondi sur les côtés, avec des impressions arrondies. Élytres du double plus larges que le corselet, avec quatre rangs d'impressions arrondies dont le centre est un peu élevé, rougeâtre. Sur chaque élytre vers le milieu de la suture, une élévation carrée, brillante, polie, noirâtre. Base des cuisses et milieu des jambes testacées.

On le trouve courant sur le gravier. Barrage vis-à-vis le marais de Saint-Maurice. Mare de Saint-Quentin en Marquenterre.

2. E. *Cupreus.* Megerle, Dej. 2. E. *Uliginosus.* Latr.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Plus grand que le précédent, d'un cuivreux rougeâtre. Les élytres moins larges par rapport au corselet avec les rangées de taches enfoncées dans le milieu et fortement ponctuées. Ces rangées sont séparées par une côte élevée, arrondie, cuisses et tarses d'un bleu noirâtre. Jambes d'un jaune testacé avec les deux extrémités de la couleur des cuisses et des tarses.

Avec le précédent, mais plus rare.

3. E. *Uliginosus*. Dej. 1.

Long. 4, larg. $1\frac{1}{2}$.

Semblable au précédent. Corselet plus large que la tête, très-arrondi sur les côtés. Un point enfoncé très-marqué de chaque côté. Elytres avec des côtes distinctes entre les rangées de taches. Dessous du corps et cuisses d'un vert bronzé. Jambes et tarses d'un bleu noirâtre.

Dunes. M. Baillon.

9. NOTIOPHILUS. M. Dumeril. *Elaphrus*. Fab.

Tarses semblables dans les deux sexes. Antennes plus courtes que la moitié du corps et grossissant vers l'extrémité. Yeux très-grands, non saillans. Corselet plan et carré. Élytres peu convexes, presque parallèles. Corps aplati.

Ente la troisième et la quatrième strie,	un point enfoncé. Élytres	bronzées, stries effacées à l'extrémité.	1 <i>Aquaticus</i> .
		avec l'extrémité d'un jaune testacé. Stries prolongées jusqu'à l'extrémité.	2 <i>Biguttatus</i> .
		deux points enfoncés	3 <i>Quadripunctatus</i> .

1. N. *Aquaticus*. Dej. 1.

Long. 2, larg. $\frac{2}{3}$.

Entièrement bronzé, luisant, déprimé. Tête large, profondément sillonnée. Corselet de la largeur de la tête, moins long que large, lisse au milieu, ponctué sur les bords. Écusson lisse. Élytres plus larges que le corselet, avec des stries pointillées effacées à l'extrémité. Dessous du corps et pattes noirs.

Bords des eaux. Lieux secs et sablonneux.

2. *Biguttatus*. Dej. 2.

Diffère du précédent par la base des antennes et le milieu des jambes qui est testacé. Le corselet entièrement ponctué. Les stries des élytres prolongées jusqu'à l'extrémité qui est d'une couleur jaune testacée.

Mêmes lieux.

3. N. *Quadripunctatus*. Dej. 3.

Diffère du *biguttatus* en ce qu'il a deux points enfoncés entre la troisième et la quatrième strie.

Mêmes lieux.

VIII. TRIBU.

SUBULIPALPES. Latr. Dej.

Latreille a désigné sous le nom de sabulipalpes, les carabiques dont le pénultième article des palpes labiaux est en cône renversé, et le dernier terminé en pointe ou en alène. Ajoutons que ces insectes sont de très-petite taille, qu'ils ont le port et la forme des élaphres, et vivent pour la plupart au bord des eaux. Ils ont les jambes antérieures fortement échancrées, les deux premiers articles des tarses antérieurs seulement dilatés dans les males. Les crochets des tarses sans dentelures et les élytres sans troncation à l'extrémité.

Dernier article des palpes	}	aussi grand que le précédent. 1. <i>Trechus</i> .
		plus petit que le précédent. 2. <i>Bembidium</i> .

1. TRECHUS. Clairville. *Carabus*. Fabricius.

Dernier article des palpes maxillaires aussi long que le précédent. Antennes filiformes, un peu plus longues que la moitié du corps. Corps oblong, allongé. Tête triangulaire avec une ligne longitudinale arquée. Corcelet plus ou moins carré ou cordiforme. Elytres ovales, striées, rarement des ailes sous les élytres. Pattes grandes.

1. *T. Rubens*. Dej. 7.

Long. $1 \frac{1}{2}$, larg. $\frac{2}{3}$.

Tête brune, corselet d'un brun pâle. Élytres très-pâles. Dessous du corps noirâtre. Pattes d'un jaune testacé. Yeux noirs, gros, saillans. Corselet carré, plus large que la tête, avec les angles postérieurs obtus. Élytres plus larges que le corselet, avec neuf stries lisses qui ne vont pas jusqu'à l'extrémité. Des ailes.

Courant sur le gravier.

2. *BEMBIDIUM*. Latreille. *Carabus*, *Elaphrus*, Fab.

Dernier article des palpes extérieures très-menu, très-court, beaucoup plus petit que le précédent. Antennes filiformes de la longueur de la moitié du corps. Tête triangulaire avec deux lignes entre les antennes non arquées comme dans les tréchus. Pattes grandes. Toujours des ailes sous les élytres.

Ce genre de Latreille renfermant un très-grand nombre d'espèces a été divisé par *Megerle*, *Ziegler*, *Leach* en plusieurs genres dont M. Dejean s'en servit comme divisions pour établir des groupes entre ces insectes. J'ai essayé de saisir les caractères distinctifs de ces divisions pour classer le petit nombre d'espèces que je connais et que je sais susceptible d'être fort augmenté, leur petitesse empêchant de les ramasser, et de les étudier convenablement.

3^e. DIVISION. PERYPHUS. Megerle.

- | | | | | | |
|---------|---|---|---|----------------------------|----------------------------|
| Élytres | { | d'un vert bronzé | { | entièrement testacées. | . . . 5 <i>Rupestris</i> . |
| | | avec deux taches | | testacées. Cuisses brunes. | |
| | | testacées. Pattes | | Corselet plat | |
| | { | d'un brun jaunâtre sans taches. | | | 7 <i>Delatus</i> . |

4^e. DIVISION. LEJA. Megerle.

- | | | | | | | | | |
|-----------------|---|---|---|-------------------|---|----------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Sur les élytres | { | point de taches testacées. | { | droits. | { | transversal carré. | . . . 10 <i>Guttula</i> . | |
| | | une ou plusieurs taches testacées. Angles postérieurs du corselet | | arrondis. | | Corselet | | |
| | | | | | | orbiculaire. | | 11 <i>Biguttata</i> . |
| | | | | | | | | |

5^e. DIVISION. LOPHA. Megerle.

- | | | | |
|--------|---|--|----------------------------|
| Pattes | { | testacées avec les genoux noirs. | 12 <i>Quadriguttata</i> . |
| | | entièrement testacées. | 13 <i>Quadrinaculata</i> . |

6^e. DIVISION. PACHYPUS. Megerle.

. 14 *Flavipes*.

1. B. *Undulatum*. Dej. 27.

Long. 2 $\frac{1}{2}$, larg. 1.

Tête et corselet d'un vert bronzé plus ou moins obscur. Deuxième, troisième, quatrième article des antennes d'un brun noirâtre, avec la base d'un rouge testacé. Élytres brunes, avec trois bandes de taches d'un jaune testacé rougeâtre, striées, avec deux points enfoncés sur le

troisième intervalle. Pattes testacées. Dessous d'un noir bronzé.

Bord des eaux. Courant sur la vase.

2. *B. Ustulatum*. Dej. 28.

Long. 2, larg. 1.

D'un vert bronzé. Les quatre premiers articles des antennes testacés, avec une tache brune sur le premier et l'extrémité des suivants. Corselet rétréci postérieurement. Les bandes de taches plus pâles que dans l'espèce précédente. Deux points enfoncés bien distincts sur le troisième intervalle des stries.

Bord des eaux.

3. *B. Impressum*. Dej. 42.

Long. $2\frac{1}{2}$, larg. 1.

D'un bronzé plus ou moins cuivreux. Il ressemble à l'*Elaphrus Riparius*. Les élytres sont plus larges que le corselet, ovales, striées comme chagrinées avec de petits points cuivreux ronds, enfoncés sur le troisième intervalle. Deux grandes taches carrées, brillantes. Cuisses et jambes bronzées, tarses bruns.

Mêmes lieux.

4. *B. Striatum*. Dej. 53.

Long. 2, larg. 1.

Bronzé au dessus et au dessous du corselet et de la tête. Abdomen noir. Cuisses, jambes et

premier article des antennes testacés. Corselet cordiforme, ponctué. Élytres ovales, convexes. Stries ponctuées à la base. Deux points enfoncés près de la troisième strie.

Mêmes lieux.

5. *B. Rupestre*. Dej. 67.

Long. $2\frac{1}{2}$, larg. 1.

D'un noir bronzé brillant. Corselet arrondi, convexe. Toute la base couverte de points. Élytres ovales, avec deux grandes taches testacées sur chacune, l'une à l'angle de la base, la seconde vers l'extrémité. Palpes, base des antennes et pattes testacés.

Mêmes lieux.

6. *B. Femoratum*. Dej. 71.

Long. 2, larg. 1.

D'un bronzé noirâtre. Palpes d'un brun noirâtre. Base des antennes, jambes et tarses testacés, cuisses noires. Stries peu marquées, taches moins rouges.

Mêmes lieux.

7. *B. Deletum*. Dej. 76.

Long. 2, larg. 1.

Tête et corselet d'un vert bronzé. Élytres fauves, avec la base bronzée. Stries ponctuées à la base, lisses à l'extrémité. Dessous du corps brun. Pattes testacées.

Mêmes lieux.

8. B. *Celero*. Dej. 107.

Long. $1\frac{1}{2}$, larg. $\frac{3}{4}$.

Bronzé brillant en dessus, noir bleuâtre en dessous. Pattes testacées, cuisses bronzées. Palpes, antennes bruns. Corselet cordiforme. Élytres striées. Première et huitième strie entière, les autres effacées.

Mêmes lieux.

9. B. *Sturmi*. Dej. 110.

Long. 1, larg. $1\frac{1}{4}$.

Tête et corselet d'un noir brillant, élytres brunes, avec plusieurs taches testacées à la base, une grande tache arrondie au bord extérieur, et une autre à l'extrémité. Stries bien marquées. Dessous noir. Pattes entièrement testacées.

Mêmes lieux.

10. B. *Guttula*. Dej. 124.

Long. $1\frac{1}{2}$, larg. $\frac{3}{4}$.

Noir bronzé en dessus et en dessous. Premier article des antennes, base des deux suivans, pattes testacés. Corselet transversal, avec la base coupée carrément. Élytres ovales, convexes, avec une tache arrondie, testacée au bord extérieur.

Mêmes lieux.

11. B. *Biguttatum*. Dej. 125.

Long. 2, larg. 1.

Noir bronzé, brillant. Palpes, antennes, pattes d'un brun noirâtre. Corselet arrondi, convexe, milieu de la base prolongé en arrière. Élytres ovales, avec une tache pâle à la base, et des stries ponctuées à la base, lisses à l'extrémité.

Mêmes lieux.

12. B. *Quadriguttatum*. Dej. 127.

Long. 2, larg. $\frac{2}{3}$.

Dessus et dessous du corps d'un noir bronzé. Premier article des antennes, base des trois suivans, et pattes d'un jaune testacé. Palpes, extrémité des cuisses et des jambes bruns. Corselet arrondi. Élytres à stries effacées avec la base ponctuée et deux taches blanches sur chacune.

Mêmes lieux.

13. B. *Quadrinaculatum*. Dej. 130.

Long. $1\frac{1}{2}$, larg. $\frac{1}{2}$.

Semblable au précédent, mais les trois premiers articles des antennes et la base du quatrième testacés. Corselet rétréci postérieurement. Stries marquées, ponctuées. Dessous noir. Pattes entièrement testacées.

Mêmes lieux.

14. B. *Flavipes*. Dej. 135.

Long. 2, larg. $\frac{1}{4}$.

Bronzé, avec des taches d'un rouge cuivreux

en dessus, couvert de petits points enfoncés et d'un duvet court. Palpes, quatre premiers articles des antennes et pattes d'un jauné testacé pâle. Corselet cordiforme, convexe. Elytres chargées, bronzées, nuancées de brun.

Mêmes lieux.



LITTÉRATURE.

PHILOLOGIE.

De la Prononciation.

Dissertation sur la nécessité de consulter l'Euphonie et la Logique pour la Prononciation, par M. PERRIER.

Tout le monde convient que s'il n'est rien de plus agréable qu'une énonciation conforme à ce qu'exige l'objet dont on fait part aux auditeurs, on ne peut s'empêcher d'avouer aussi que l'oreille se trouve fatiguée et l'esprit péniblement affecté d'une lecture où d'un ton pédantesque, un rigoriste ne laisse échapper aucune occasion de marier une consonne avec la voyelle suivante, quoiqu'il n'y ait entre les deux expressions aucune collection, ni logique, ni euphonique; les finales nasales mêmes, où *n* ne sert absolument qu'à compléter le sens des mots; les syllabes nasales ne seront pas épargnées. Le lecteur fait

faire à Voltaire , le vers le plus dur à la prononciation , en disant :

No-n'il-n'est-rien que Nanine-n'honore.

Il ne faut pas conclure de cette observation qu'il ne faille jamais lier la consonne finale d'un mot avec la voyelle initiale du mot suivant , ce serait tirer une conséquence tout à fait opposée à ce que nous nous proposons d'établir. Quelle marche le lecteur , l'orateur et même l'acteur doivent-ils suivre en pareilles circonstances ? selon nous , il est impossible d'établir à cet égard des règles générales , et c'est sans doute pour cela que nous avons dans notre langue si peu d'ouvrages bons à consulter sur la prononciation. Le grammairien qui en a parlé le plus en détail , est l'abbé d'Olivet , encore a-t-il donné dans l'inconvénient dont nous nous plaignons , puisqu'il établit ses liaisons d'après les bases générales grammaticales en consultant à la vérité l'euphonie , mais jamais le raisonnement.

Après lui , l'abbé Féraud a donné un dictionnaire de prononciation , mais là , les mots sont isolés ; on voit comment on devrait les prononcer , s'ils avaient toujours le même sens ou un sens distinct de celui du mot suivant ; on n'y fait nullement entrer en considération la corrélation d'un mot avec un autre.

Nous pensons nous , que l'on doit faire concourir la logique et l'euphonie à la prononciation , en subordonnant l'une à l'autre. Les principes de l'euphonie nous démontrent que les

consonnes n'ayant aucun son par elles-mêmes , et recevant leur valeur de la voyelle précédente ou de la voyelle subséquente , on ne doit jamais , comme le font les peuples de certaines provinces et les étrangers qui commencent à savoir notre langue , faire sonner une consonne devant une autre consonne qui commence le mot suivant ; ni même à quelques exceptions près , fort peu nombreuses , une consonne absolument finale , on doit dire : *un pô* , *un ban* , et non pas *un pote* , *un banque* .

Ce défaut , ainsi que celui d'allonger les syllabes brèves , d'abrèger les syllabes longues , de donner à l'accent grave la valeur de l'accent aigü , en disant : *un procé* , *un succé* , au lieu d'*un procès* , d'*un succès* , ou à traîner la prononciation sont à éviter . Ils ne tiennent qu'aux localités ordinairement ; mais ce qui mérite une attention spéciale , c'est le défaut d'euphonie , qui résulte d'une liaison obligée pour certaines personnes , de toutes ces consonnes finales , avec la voyelle qui commence le mot suivant ; nous le disons positivement , lorsqu'il résulte de l'observation de la règle ordinaire de la liaison une cacophonie , il vaut mieux commettre cette espèce d'irrégularité : ainsi jamais on ne pourrait me déterminer à lier toutes les syllabes de ce vers :

Vous étiez aux abois ainsi que vos amis .

et à dire :

Vous-zétie-zau-z-aboi-zainsi que vo-zamis .

Je prononcerai :

Ainsi que les saison-on voit changer les hommes.

et non pas :

Ainsi que les saison-zon voit changer.

On peut donner pour règle que toutes les fois qu'il résulte de la liaison des mots, une cacophonie, on doit l'éviter, à moins que le défaut de liaison n'altère le sens de la phrase ; car dans ce dernier cas, il vaudrait mieux blesser un peu l'oreille de l'auditeur, que de donner un sens faux au mot, ou de lui procurer un non sens ; ceci nous ramène naturellement au principe inviolable de consulter la logique avant tout. Le but des mots et de la prononciation, étant de manifester les idées, on doit tout employer pour procurer de la clarté à celles-ci, parce que les mots ne sont plus que des esclaves qui doivent obéir.

Ainsi, règle générale de prononciation :

Toutes les fois que deux mots ont une liaison de sens nécessaire l'un avec l'autre, et que le premier de ces mots finit par une consonne et que le second commence par une voyelle, il faut toujours les unir à la prononciation. C'est d'après ce principe, qu'on lie tout adjectif précédant son substantif, même quand l'adjectif finit par une nasale, ainsi on dit : *un-bo-n-ami*, et *un bon au porteur* : la logique dans le dernier exemple, veut que l'*n* reste entier au substantif *bon* pour faire sentir le sens, abstraction faite de ce qui

vient après, tandis que dans le premier exemple, la liaison logique de l'idée de *bon* avec celle d'*ami*, ne forme plus deux sens séparés; cette règle n'a plus autant d'extension pour les substantifs précédant les adjectifs, parce qu'ils n'ont pas toujours une liaison aussi logiquement nécessaire l'un avec l'autre; il en est de même de mots pris abstractivement, et formant chacun une idée particulière et isolée, il ne faut point les lier; ainsi on doit prononcer sans liaison cette phrase de Buffon :

« Hommes, éléphants, chiens, enfans, femmes, tout a sa destination dans la nature. » Si on liait ces mots on présenterait les idées d'hommes, d'éléphants, de chiens, d'enfans comme si elles étaient réunies; il faut surtout éviter les liaisons qui changent la nature des mots ou leur valeur; par exemple, le sens serait tout à fait dénaturé, si l'on demandait à un savant de nous accorder un moment d'attention, et qu'on s'exprimât ainsi en liant sa finale, homme savan-tes-tu bien disposé à me répondre. Voici encore deux vers de la gastronomie où la liaison de l's donne un faux sens à la phrase: on dit en parlant du café:

Par lui l'homme d'état dispos après dîner
Forme l'heureux projet de nous mieux gouverner :

Il est certain que si l'on prononçait *dispo-sapprès dîner*, on croirait entendre la troisième personne du verbe disposer. On sent très-bien qu'il n'y a nulle grammaire, nul traité qui puisse remédier

a l'inconvénient de blesser la logique , si le lecteur ne prend sur lui, de s'écarter des règles générales en faveur de la logique et de l'euphonie. Cependant je pense que l'on peut à l'aide de préceptes bien raisonnés et basés sur ce que nous venons de dire , faciliter aux étrangers et même à beaucoup de français, la lecture et la prononciation ; mais on ne doit jamais oublier que les règles que l'on donnera doivent être fondées sur le raisonnement : pourquoi, par exemple , les finales que nous appelons nasales , ne se lient-elles que rarement avec les mots suivans ? c'est que l'*n* que l'on a cru absolument nécessaire au mot pour lui donner sa valeur et le son qu'il doit avoir , ne peut être distraite de ce mot pour passer au suivant , sans que ce premier mot ne perde sa signification et ne dise plus rien , ou bien signifie autre chose. Par exemple, *un lin-ouvré*, deviendrait *un-li-nouvré un écrin-à-diamant, un écri-nà-diamant*; cependant rien de plus commun que d'entendre au théâtre même de la capitale *une mai-nheureuse, un airai-norgueilleux*, c'est une grande faute , ce n'est que quand la nasale est dans un mot qui se lie nécessairement par le sens avec le mot suivant qu'on le prononce, ainsi l'on dit : *il est bien aimable*, quoiqu'on ait dû dire : *un bien-acquis loyalement*.

Il existe une lettre en français qui exige une attention particulière , c'est le *r* quand il est presque final, c'est-à-dire suivi d'un *d* ou d'un *t*, et

qu'il est précédé de l'une des voyelles *a, e, o*, alors on prononce ce *r* que l'on lie avec le motsuivant, comme dans ceux-ci : *étendard, désert, tort*; ainsi on doit dire : *ar-oratoire, un désert-affreux, un tor-irréparable*, et non pas un *désert-taffreux, un tor-tirréparable*; il faut donc prononcer : *neser-un Dieu de paix, que par des homicides, et dans Boileau :*

Je fais pour reposer un effor-inutile ,
Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on dor en cette ville.

La seule exception c'est que *fort* adverbe se lie toujours en prononçant le *t*, et que *fort* adjectif ne se lie ainsi que quand l'analogie entre lui et son substantif est telle que la logique l'exige impérieusement, ainsi on dit : *c'est un for-targument*.

Ces règles s'appliquent aux finales des verbes en *ert*, en *art*, en *ort* et en *ourd*, ainsi qu'aux autres mots de la même terminaison. Sans vouloir dans cet exposé parcourir toutes les règles de la prononciation, je me bornerai à dire que puisqu'on ne peut pas réellement soumettre la lecture et la prononciation à des règles générales, il faut pour se guider sûrement, se conformer à l'euphonie, à la logique, au goût, et surtout à l'exemple des grands maîtres.



POÉSIE.

Réponse au Menuisier de Fontainebleau, poète, nouveau Maître Adam, qui avait envoyé à M. de Pongerville, un passage de son poème, en lui demandant des conseils.

Par M. DE PONGERVILLE, de l'Académie française.

L'oiseau que la volière enferme à peine éclos ,
Gai, léger, se croit libre en son étroit enclos.
Mais sitôt qu'aux beaux jours se reveille le monde ,
Qu'une sève d'amour et de plaisir l'inonde ,
Dans les bois reflouris quand mille autres oiseaux
Sous l'ombrage, en chantant, suspendent leurs berceaux,
Un air voluptueux que le captif respire
Lui révèle sa chaîne, à la rompre il aspire :
Il convoite les champs, inquiet, agité,

Pour la première fois aimant la liberté,
 Il frappe ses barreaux et du bec et de l'aile.
 A ton penchant natif ainsi l'art te rappelle.
 L'artisan tient en vain le poète caché.
 Par un pouvoir secret de toi-même arraché,
 Le talent prend l'essor, comme un fertile germe
 S'échappe en déchirant l'écorce qui l'enferme.
 Tu modules des vers aux cris sourds des rabots ;
 En colthurnes un dieu transforme tes sabots.
 Quand le poids du travail tient ta tête abaissée,
 Par un sublime essor s'élève ta pensée :
 La baguette d'Armide est sous ton tablier,
 Et pour toi change en temple un obscur atelier.
 Aux plus heureux mortels ton art doit faire envie
 Qui l'ignore vit moins qu'il n'assiste à la vie.
 Le poète peut tout : d'un vol audacieux
 Il fuit ce monde étroit, s'éclance dans les cieux,
 Et des banquets divins réalise les fables.
 Charmante illusion, délices ineffables !
 O combien je vous dois de momens enchanteurs !
 Mais les rêves sont courts quand ils sont trop flatteurs.
 Avec son aigre voix la vérité cruelle,
 Vers un monde oublié brusquement nous rappelle,
 Il est triste ce monde ; et surtout dans nos temps,
 Là, pour le vrai poète il n'est plus de printemps ;
 L'orage toujours gronde, et, né pour les ténèbres,
 Le hibou, seul joyeux, chante les jours funèbres,
 C'est lui seul qu'on écoute : un public froid et vain
 Désapprend à sentir le langage divin.
 Et tu veux le charmer aux doux sons de ta lyre ?
 Va, jouis en secret de ton heureux délire !

Quoi ! lorsque les partis , tels que des flots grondans ,
Se brisent l'un par l'autre , et toujours plus ardens ,
Après les chocs affreux de leur rage indomptée ,
Ne jettent sur nos bords qu'une écume infectée ,
Tu mêlerais ta voix aux cris de la fureur ?
O poète des champs, quelle est donc ton erreur !
Crois-tu par tes concerts voir la haine étouffée ?
Dans nos jours malheureux que pourrait un Orphée ?
Ce peuple est las de tout : léger, capricieux ,
Il dévore la vie, il est déjà trop vieux.
Du haut de sa splendeur, géant infirme, il tombe ;
Meurtrier des beaux arts, il les suit dans la tombe ;
Les arts ne sont pour lui que des fruits étrangers ,
Objets de luxe offerts à ses goûts passagers.
La faveur n'a qu'un jour pour ce maître frivole ;
Ce qu'il admira trop avec joie il l'immole.
Sur son char triomphal quand Voltaire entraîné ,
De flots d'adorateurs brillait environné ,
Et radieux voyait la France réunie ,
Saluer en ses mains le sceptre du génie.
On lui dit : « Tout un peuple est donc ici pour toi !
» Régner par les talents c'est être plus que roi...
» — Oui, répond-il , le ciel brille après la tempête ;
» Mais si le fanatisme , achevant sa conquête ,
» M'imposait de Calas les supplices affreux ,
» Il serait là ce peuple ; il serait plus nombreux ! »
Démotions avide , en tout l'homme est extrême :
Quand il ne peut haïr avec fureur il aime.
Impétueux et faible : idôlatre , inconstant ,
Est-il jamais pour lui de prodige éclatant ,
Qui bientôt ne s'efface ? ah ! comme avant les âges.

Qu'aujourd'hui la nature enfante ses ouvrages,
 Et d'orbes flamboyans , de mondes radieux ,
 Pour la première fois sème les champs des cicux.
 L'homme, accablé d'extase à ce pompeux miracle ,
 En dévore des yeux l'incroyable spectacle ;
 Et repaît tous ses sens. Bientôt tant de splendeur
 Glace en se prodiguant sa curieuse ardeur.
 De milliards de soleils l'interminable masse ,
 Se prolongeant sans fin dans l'éternel espace ,
 N'offre à ses froids regards, dans les plaines d'azur ,
 Que l'ornement du toit de notre monde obscur.
 Mais il faut vaincre plus que cette indifférence ,
 Quand tu pourrais charmer l'opulente ignorance ,
 Charmer l'oisif, le sot de lui seul entiché ,
 Distraire l'intriguant sur sa roue attaché ;
 Sais-tu quel vil troupeau, né dans un jour d'orage ,
 S'empare insolemment des beaux-arts qu'il outrage ?
 Sifflé par le bon sens, par l'intrigue applaudi ,
 Ce troupeau famélique, au scandale enhardi ,
 Dans nos troubles grossit sa hideuse phalange ,
 Comme les vermisseaux pullulent dans la phange.
 Innombrable, il transforme avec avidité
 L'empire des beaux-arts en désert infecté.
 Plein d'un sacré courroux , Hercule redoutable ,
 Veux-tu des Augias purifier l'étable ?
 Déserteur courageux des bois qui t'ont charmé ,
 Dans un monde inconnu , pour le combat armé ,
 Viens-tu, fuyant l'étude et ses paisibles fêtes ,
 De la célébrité défier les tempêtes ,
 Échanger le doux luth que tu reçus du ciel ,
 Pour un mordant crayon qu'il faut tremper de fiel ?

Reste sous le feuillage, il n'est jamais trop sombre.
 L'accent du rossignol est plus touchant dans l'ombre.
 Au titre d'artisan ta raison à souscrit :
 Le travail de ton bras délasse ton esprit.
 Artisan et lettré, cet heureux privilège
 Contre l'oisif ennui doublement te protège.
 Plus d'un grand envia le sort de l'ouvrier ,
 Un roi bien malheureux fut heureux serrurier ;
 Jean Jacque à son Émile imposa la varlope.
 Qu'importe de quel rôle un sage s'enveloppe !
 Le sage est toujours noble , il est heureux du moins.
 Dans ses brillans succès l'orgueil veut des témoins ;
 Mais, crois moi, le bonheur naît dans la solitude.
 Garde donc pour jouir, le labeur et l'étude.
 Interroge souvent ces hôtes des forêts ,
 Ces vieux chênes, des grands complices trop discrets ;
 Ils ont prêté leur ombre à l'impure licence ,
 Aux pièges où le vice attira l'innocence ;
 Ils ont vu des forfaits , des combats , de grands maux ;
 Que de rois ont passé sous leurs épais rameaux !
 Et naguère ils ont vu, détroné , solitaire ,
 Celui dont les remords vengeaient déjà la terre....
 Célèbre ces grands noms évoqués par ta voix ,
 Ces noms vivans encor et qui peuplent ces bois.
 Tes vers, par les échos redits sous la feuillée.
 Du voyageur surpris charmeront la veillée.
 Quelque jour dans le monde ils pourront retentir ;
 Ce que l'esprit créa ne peut s'anéantir.
 Rien n'efface le sceau que le talent imprime ,
 C'est la flamme immortelle, un souffle la ranime.

Le Sage.

Ode par M. MOREL DE CAMPENNELLE.

Fille de Jupiter , Minerve ,
Sois favorable à mes accens ;
De ton souffle anime ma verve ,
Que tes feux pénètrent mes sens.
Du sage esquissant le modèle
Ma muse à ton culte fidèle
Veut rappeler l'homme à tes lois.
Mais où suis-je ? ... ton temple s'ouvre...
Le sage à mes yeux se découvre ,
C'est ton favori que je vois.

Comment jusqu'à ce sanctuaire
Aux seuls demi-dieux réservé ,
De l'humble séjour de la terre
Ce mortel s'est-il élevé ? —
De ses passions toujours maître ,
Il sut habile à se connaître ,
Briser un joug impérieux ;
Du succès redouter l'ivresse
Et contre lui-même sans cesse
Lutter, quoique victorieux.

De son front calme aucun nuage
N'altère la sérénité :
Ses traits de son ame l'image
Sont ceux de la divinité.
Sa voix proclame l'indulgence ,
Sa morale est la tolérance ,
Il hait le crime et plaint l'erreur.
Son cœur prodigue de largesses
A reconnu dans les richesses
Le patrimoine du malheur.

Tel qu'un pilote, après l'orage ,
Des vents craint encor les complots ;
Sur le sein de l'humide plage ,
Voit-il surgir de légers flots !
Des gouffres ces mobiles voûtes
Prolongent tristement ses doutes ;
Sur leurs replis il lit la mort ;

Et sa récente expérience
Par une juste défiance ,
Le met en garde jusqu'au port.

Ainsi sur la mer de la vie
Le sage d'écueils entouré,
Des vents connaît la perfidie :
Le calme l'a peu rassuré.
Si bientôt une autre tempête
Éclate en grondant sur sa tête ,
Sa raison commande aux dangers.
Des syrènes enchanteresses
Il redoute les voix traîtresses ;
Comme Ulysse, il fuit leurs rochers.

Cet enfant, fier de nos faiblesses ,
Qui doit son sceptre à la beauté ,
Lui présente dans ses caresses
Les attraits de la volupté.
C'est en vain.... de flèches nouvelles
L'enfant arme ses mains cruelles
Et les éprouve tour-à-tour.
Mais que craint l'ami de Minerve ?
La triple égide le préserve
Des dangereux traits de l'amour.

Loin de lui cet esprit cynique
Qui dégrade les sentimens.

Loin aussi la vertu stoïque
Qui méconnaît les doux penchans.
Présent du ciel, Amitié pure,
Toi, qui seule dans la nature
De nos maux trompes la rigueur ;
C'est en vivant sous ta puissance ,
C'est dans ta chaste jouissance
Qu'il cherche et trouve le bonheur.

Voyez la basse flatterie
En dieu transformer un mortel ;
Du mensonge la main impie
Élève ce honteux autel.
C'est là que le puissant stupide
S'enivre de l'encens perfide
De ses fourbes adulateurs.
Le sage paraît : et la foudre
De la vérité met en poudre
L'idole et ses adorateurs.

Qu'un guerrier séduit par la gloire ,
Se livre à ses illusions ;
Qu'à son char avec la victoire
Il enchaîne les nations ;
Que dans son orgueil téméraire ,
Il commande aux rois de la terre
De s'incliner et d'obéir :
Que du peuple il brigue l'hommage ;

Par un éclat trompeur le sage
Ne se laisse pas éblouir :

Il plaint l'insensé qui s'égare
Dans son essor ambitieux ;
Il lui paraît un autre Icare
Déjà tombant du haut des cieux.
Les brigues, les folles chimères,
Et quelques honneurs éphémères,
Des intrigues l'essaim trompeur,
Des titres, un vain privilège,
A ses yeux voilà le cortège
De ce qu'on appelle grandeur.

Mais que veut ce monstre terrible
Que suivent le deuil et les maux,
Dont le bras toujours inflexible
Agite une sanglante faux ?
A la terreur tout s'abandonne,
L'univers éperdu frissonne ;
L'homme pâlit devant la mort.
D'un pied sûr, d'une ame tranquille,
Le sage l'attend immobile ;
Il reçoit le coup et s'endort.

Ainsi mortels, finit sans plaintes
Qui sans reproches a vécu :
La mort, vil objet de nos craintes,

L'a frappé , mais non pas vaincu.
Des vertus son cœur fut le temple ;
Léguant aux humains son exemple ,
Il en est l'éternel amour :
Des regrets honorent sa vie.
Sort heureux , sort digne d'envie !
Sa fin est encore un beau jour.

Ainsi la sagesse épurée
Met le vrai prix aux actions ;
Ainsi la raison éclairée
Dissipe les illusions.
Les honneurs ne sont que chimères ,
Les plaisirs des feux éphémères
Dont la lueur brille un moment.
La vérité seule est durable ,
La vertu seule est estimable
Et le reste n'est que néant.



Une Fête.

Par M. CHARLES LOUANDRE.

Vole ardente jeunesse
A tes ébats joyeux !
Goûte la folle ivresse
De la danse et des jeux !
Et vous, qui dans nos fêtes ,
Subjugez tous les cœurs ,
O femmes ! déployez vos splendides toilettes ,
Et rêvant des conquêtes,
Couronnez-vous de fleurs.

Je disais, et déjà nos chastes bayadères
Volent en souriant au signal de l'archet ;
Et du salon doré les danseuses légères
Ont en s'entrelaçant effleuré le parquet.

Ces flambeaux dont l'éclat, scintillant météore,
Prête à l'ombre des nuits les clartés de l'aurore,
Cet air tout imprégné d'amoureuses vapeurs,
Ces froissemens légers des vêtemens des femmes,
Leurs pas voluptueux, leurs parfums et leurs fleurs,
Leurs regards où l'amour laisse percer ses flammes,
Tout enivre les yeux, fait palpiter les cœurs ;
Mais pour moi que du bal séduit peu le délire,
Pour moi que semble fuir l'amour, la volupté,
A qui jamais la plus humble beauté
N'accorda la faveur du plus léger sourire
Je m'assieds à l'écart par la fête attristé.

Sans doute il est heureux celui dont la jeunesse,
Naïve et pure encore a foi dans la tendresse,
Cœur brûlant que le monde hélas ! n'a point foulé !
Il est heureux celui qui dans le fond de l'ame,
Garde un amour candide, et qui dans chaque femme
Voit un ange du ciel sur la terre exilé !
Oh ! mais que celui-là, dans son erreur profonde,
Ne se mêle jamais aux vains plaisirs du monde,
Qu'il sauve ses amours et son rêve enchanté
Du contact flétrissant de la réalité !
Car la vie a bientôt épuisé ses mensonges ;
Ignorer, espérer c'est jouir : et l'amour
Le plus énivrant de nos songes
Est aussi le premier qui nous fuit sans retour :
Car cet être si cher, cette femme, cet ange,
Qu'on entoure à l'envi d'un culte adulateur,

A caché trop souvent un cœur pétri de fange
Sous des dehors voilés de grâce et de pudeur.

Pourquoi faut-il hélas ! qu'une pensée amère
Vienne ainsi se mêler aux choses de la terre ,
Fantôme qui nous suit , et toujours et partout !
Il n'est point d'œil si pur , qui n'ait versé des larmes ,
De front dont les chagrins n'aient obscurci les charmes ,
Point de fête ici-bas sans tristesse et dégoût !
Et lorsqu'auprès de moi la valse bondissante ,
Passe , fuit et revient , rapide , éblouissante ,
Quand je vois se mêler , s'enlacer tour-à-tour
Les quadrilles brûlans de jeunesse et d'amour ,
Alors , mon cœur se serre , une sombre pensée
Vient peser lourdement sur mon ame oppressée ,
Et d'un œil douloureux j'évoque l'avenir.
Qui sait ! parmi l'essaim de ces femmes si belles
A qui la volupté semble prêter des ailes
La mort est là peut-être occupée à choisir ?
Peut-être que ces fleurs , ces roses éphémères ,
Dont la main d'une mère a paré leur orgueil ,
Ces couronnes d'un soir comme elles passagères
Se faneront sur un cercueil.

Mais qui pourrait hélas ! deviner la victime ?
Jeune Adèle est-ce toi ? vainement sur tes pas
Ces flots d'adorateurs qu'un doux transport anime
S'empressent.... leur amour ne te défendrait pas !

Écoutez !... minuit sonne. .. à cette heure tranquille
Un silence profond règne au loin sur la ville,
Et le bruit de la fête, et ses joyeux éclats,
 Ont retenti dans la nuit sombre
 Jusques au toit où gémissant dans l'ombre
 Un malheureux lutte avec le trépas.

Il lègue à ses enfans une douleur profonde :
Dans la nuit de la tombe il descend inconnu.
Il meurt, pauvre et souffrant , ainsi qu'il a vécu !
 Et vous dansez... tel est le monde.

Épître à la Vérité,
CONTRE LES ROMANS HISTORIQUES.

Par M. PERRIER.

Quiconque en écrivant l'histoire
En altère les faits, est un mauvais citoyen.

HELVETIUS.

Que ton éclat naïf ; ta force et ta clarté
Paraissent dans mes vers, sublime vérité ;
J'attaque ces auteurs dont la verve infernale
A souillé de Clio , la plume virginale ,
Leurs pinceaux élégans , mais faux et corrupteurs
Nous cachent tes attraits , en te parant de fleurs ,
Je suis loin de blâmer , les images riantes ,
Du cigne de Cambrai , de Prévot , de Cervantes ,

D'Homère ouvrant pour nous les enfers et les cieux ;
Et faisant discourir , les héros et les dieux :

Chez eux la fiction conserve ton langage ,
Ils semblent t'éviter et te rendent hommage ;
Ainsi sans nous tromper , un prodige nouveau ;
Qui réunit l'optique au talent du pinceau ,
Rassemble l'univers sur des toiles mobiles ,
Et créateur subit de fleuves et de villes ,
Au même endroit présente à nos regards surpris ,
Les glaces de Moscou , les jardins de Paris.
D'une gaze légère on peut voiler tes charmes ,
Par des récits fictifs faire couler nos larmes ,
Et peindre en traits de feu , les fureurs de l'amour.

La fable sait aussi t'introduire à la cour ;
Quand l'ami de Fouquet , décrit une injustice ,
On dirait que ses vers sont l'effet du caprice :
Là pourtant un tyran vient de t'apercevoir ,
Il sourit , puis pâlit , quand il tient ton miroir .

Par un attrait puissant l'aimable allégorie ,
Cite à ton tribunal , l'orgueil , la flatterie ;
A ton temple conduit les aveugles mortels
Et d'un encens tardif , parfume tes autels .

Mais d'un juste courroux animé pour ta gloire ,
J'abandonne au pilon , ces bourreaux de l'histoire ,
Qui voulant compléter un lourd in-folio ,
Sur le lit de Procruste osent placer Clio ;
D'un esprit abusé corrupteurs mercenaires
Ils placent le Congo sous les cercles polaires ,
De Paris à Pékin , creusent des souterrains .

Pour eux Cyrus , César , sont des contemporains ,
Aspasie était sainte aux beaux jours de la Grèce ,

Et Ninon , à nos yeux doit être une Lucrèce ,
 Par leur art mensonger ; tout paraît confondu ,
 La vertu devient crime , et le crime vertu .
 Qu'un prince accablé d'ans , privé de la lumière ,
 Termine sans efforts , sa paisible carrière ,
 Le faux historien expose avec talent ,
 Que ce prince en son sein , portait un poison lent ,
 Et ce fait il le tient , d'une femme discrète ,
 Qui du vase fatal avait lu l'étiquette :
 Puis sans aucun témoin , et toujours parlant bas
 En a fait confidence , au moment du trépas .
 Quoi ! d'un tel écrivain , le délire et le rêve
 Deviendront plus puissans que Thémis et son glaive ,
 Et l'homme que son siècle a toujours respecté
 N'est qu'un empoisonneur pour la postérité .
 De lumière entouré , fait pour punir le crime
 Un magistrat hésite en frappant la victime ,
 Entraîné par l'effet d'un perfide rapport ,
 Il livre quelquefois l'innocent à la mort .
 O Syrven , ô Calas , l'éloquence et ses armes
 Ont lavé votre affront , sans épuiser nos larmes .
 Et vos noms à jamais célébrés dans nos vers ,
 Feront pâlir tout juge ignorant ou pervers .
 Quand du fond d'un grenier , des auteurs misérables ,
 Sans preuve , sans témoins , enfantent des coupables !
 L'ornement de l'histoire est la simplicité ,
 Le fatras du roman détruit la vérité ,
 Marius et Sylla déchirant la patrie ,
 Offrent assez d'horreurs quand on peint leur furie .
 Les exploits de Xercès et de Léonidas
 Exposés simplement , enfantent des soldats ,

Tacite toujours vrai dans son langage austère ,
Fait pâlir les tyrans en burinant Tybère ,
Les Danois , les Bayards, pour nous paraître grands
Ont-ils besoin d'avoir la lance des géants ?
Platon prenant le jour , sans fable , sans merveilles,
Sans être alimenté par un essaim d'abeilles ,
Sans le récit fictif de coupables amours ,
A-t-il moins de vigueur , en ses brûlans discours ?
Les faits qu'un romantique embellit du mensonge ,
De votre esprit trompé s'échappent comme un songe ,
Tel d'un espoir heureux , bercé dans le sommeil ,
L'esclave entend ses fers au moment du réveil.



Le Cimetière.

PAR M. DE LA RIVIÈRE.

Salut, champ consacré, triste et dernier asile
Des fragiles humains !
Ici tout dort en paix, tout suit le cours tranquille
Et l'ordre des destins.
Ici viennent finir les tourmens de la vie,
Ses peines, ses plaisirs ;
Ici plus de grandeurs, plus de sort qu'on envie,
Plus d'importuns désirs !
Dans ce vaste univers puisqu'il n'est rien de stable,
Si rien ne peut fléchir
De l'inflexible sort l'arrêt inévitable,
Que sert de s'enrichir ?
Eh pourquoi désirer, toujours insatiables
Voir sans cesse augmenter
Cet or et ces honneurs, tous ces biens périssables
Qu'il nous faudra quitter ?

Que sert de s'entourer d'objets vains et futiles
Sources d'un fol amour ,
Pour les voir s'échapper d'entre nos mains débiles
A notre dernier jour ?
Que sert de consacrer chaque instant de sa vie
A d'orgueilleux travaux
Pour entendre siffler les serpens de l'envie
Et voir doubler ses maux ?
Ah! combien dans ses goûts l'homme est souvent bizarre,
Que vain est son loisir !...
Misérables humains , dont la raison s'égare ,
Aux accens du plaisir !
Toujours courant après un bien imaginaire
Qui toujours fuit loin d'eux ,
Le temps vient dissiper leur brillante chimère
Et dessiller leurs yeux.
O décevant plaisir ! tu passes comme un songe ,
Tu fuis comme l'éclair ;
Pour qui te connaît bien , va , tu n'es qu'un mensonge ,
Un fruit d'un goût amer !
Voilà donc votre sort, poursuivans de la joie
Voilà donc votre écueil :
Vos cadavres infects seront un jour la proie
De ces vers du cercueil !
Il suffira bientôt pour vous d'un peu de terre
Dans ce champ de l'oubli ;
C'est ainsi tour-à-tour qu'on redevient poussière
Et tout semble accompli...
Non, non, tout ne l'est pas : il est un autre monde
Où les bons réunis
Feront voir que du ciel où leur espoir se fonde

Les méchants sont bannis.
Il est un lieu de paix , lieu de pures délices
Où pour eux les vertus
Triomphant à jamais disperseront les vices
A leurs pieds abattus.
C'est là que du Seigneur la profonde sagesse
Doit briller au grand jour,
Là que chacun plongé dans une sainte ivresse
S'abreuvera d'amour !
C'est là que prosternés devant le roi de gloire
Et son éternité,
Les justes pourront dire : à nous seuls la victoire
Et l'immortalité !

Le Prisonnier.

PAR M. DE LA RIVIÈRE.

Petit oiseau , qui dans ta cage
Parais si triste et si confus ,
Toi qui chantais sous le feuillage
Et qu'on force à vivre en reclus ;

Toi qu'on voyait à tire d'aile
Parcourir les plaines de l'air
Et qui dans ta prison nouvelle
Ne vois plus que barreaux de fer ;

Toi qui de bocage en bocage
Autrefois volais librement ;
Enfermé. . seul... dans une cage...
Pauvre petit, quel changement !

Adieu le grain de la chaumière ,
Adieu l'amour et les plaisirs ,
Adieu ta compagne si chère
Le tendre objet de tes désirs !

Épanouissant ton plumage
Aux rayons naissans du soleil
Tu venais par ton doux ramage
Chaque jour fêter son réveil.

Tantôt dans les bois , dans les plaines ,
Léger, folâtre, sémillant ,
Au bord des lacs ou des fontaines
Tu voltigeais en gazouillant :

Tantôt fier , volant à la gloire ,
On te voyait dans les combats
Remporter gaîment la victoire
Et reprendre tes doux ébats.

Que te font la saison nouvelle
Les champs, les prés, les arbrisseaux ?
Tu n'iras plus mouiller ton aile
L'été sur le bord des ruisseaux :

Tu n'iras plus dans la campagne
Pour tes petits, braver l'autour ,
Tu ne verras plus ta compagne
Battre de l'aile à ton retour.

Quel triste sort est ton partage
D'entendre au loin dans le hameau
Les oiseaux chanter à l'ombrage
Et se réjouir sous l'ormeau !

Pauvre captif, dont le ramage
Charmait l'écho de nos vallons,
Tu vas mourir dans l'esclavage....
Voilà le prix de tes chansons!

Oh ! s'il était en ma puissance
De rompre ta captivité ;
Mais c'est en vain ; plus d'espérance,
C'en est fait de ta liberté !



La Rose mouillée.

IMITATION DE THOMAS MOORE.

Par M. L. MALOT.

L'air était embaumé du parfum de l'orage ,
Les champs brillaient d'un pur éclat :
Humide, scintillait une rose sauvage
Dans son calice d'incarnat.

Isaure la cueillit : elle était si mouillée
Qu'elle pliait... la pauvre fleur !
Et l'eau qu'en chaque feuille elle avait recelée
Semblait des larmes de douleur.

Peut-elle, sans pleurer, priver de sa présence
Ce jeune frère , ce bouton ,
Par elle protégé depuis sa faible enfance ,
Demain , jouet de l'Aquilon.

Mais je ne songeai pas à l'ame de la rose ,
Isaure seule m'occupait ,

Et dans la fleur en deuil je ne vis autre chose
Qu'un charme de moins au bouquet.

D'un doigt insouciant j'agite la rosée ,
L'agite encore , mais soudain
La tige s'est rompue, et la rose brisée
Tombe et s'effeuille sous ma main.

Je fus à cette fleur , ce qu'à l'âme oppressée
Sont les paroles des cœurs froids :
Ils veulent de nos maux secouer la pensée
Par la rudesse de leur voix.

Ah ! si j'eusse essuyé d'une main plus amie
L'eau que la rose emprisonnait ;
Un instant par mes soins elle eut repris la vie,
Son parfum et son doux reflet.

C'est ainsi qu'avec art de l'homme qui soupire
Un ami calme les douleurs,
Et fait naître parfois le germe d'un sourire
Jusques dans l'œil noyé de pleurs.

La Quête de la Consolation.

Par M. L. MALOT.

Même avant d'être mère ,
Partout où l'homme souffre, ange de nos douleurs
La femme , enfant encore , essaie sa carrière
En essuyant des pleurs.

Naïves et gentilles ,
Du giron maternel, pour la première fois ,
S'éloignent en tremblant ces quatre jeunes filles
A la timide voix.

Fraîches comme leur âge,
Ignorantes du monde, et dans leur doux maintien
Emblèmes de candeur , elles ont du courage
Pour faire un peu de bien.

Comme elles sont jolies !
Si douce dans leurs yeux respire la bonté ,
Que l'amour a sa part dans leurs bourses remplies
Comme la charité !...

Soyez les bienvenues ,
Vous qui nous visitez au nom des malheurs
Et recevez, du ciel près de nous descendues ,
L'offrande de nos vœux :

Que votre heureuse vie ,
Exempte de soucis , ignore les douleurs ;
Que de long-temps encor sur une tombe amie
N'aillent couler vos pleurs !

Que vos parens bénissent
L'hymen que vous rêvez, si vous rêvez d'amour,
Et que si Dieu permet que vos ames s'unissent,
Ce soit pour plus d'un jour !...



Prière d'une jeune Fille.

Par M. L. MALOT.

Seigneur, à deux genoux je te fais ma prière,
Je t'aime mieux que tout, moins que ma bonne mère;
Si c'est un crime, hélas ! j'implore mon pardon,
C'est elle qui m'apprit à bégayer ton nom.

Ma mère, c'est toujours pour elle que je prie,
Pour elle, qui d'amour berce ma jeune vie,
Me couvre de baisers, me serre sur son cœur,
M'appelle son trésor, son ange, son bonheur !

Elle veut à sa fille une ame vertueuse,
Donne-moi des vertus, pour qu'elle soit heureuse:
Ne laisse rien en moi qui puisse l'affliger,
Je vous aime tous deux, et veux me corriger.

Écoute bien, mon Dieu, la fin de ma prière;
Un jour, éloigne-le, m'enleva ma mère:
Aux cieux, où près de toi l'appelle sa bonté,
Conserve bien surtout ma place à son côté!..

A L'AMITIÉ.

Par M. L. MALOT.

Sainte amitié, douce et tendre harmonie ,
Don réservé pour l'ame des élus,
Ici, te posséder parfume notre vie ,
Là haut, te retrouver est un bonheur de plus !

Le jour où l'amitié descendit sur la terre ,
L'homme n'eut plus assez
De sa courte carrière ,
Il aimait, et les cieux lui furent révélés.

Il s'éleva vers Dieu par la reconnaissance ,
Un éternel bonheur ,
Un avenir immense
Près de ceux qu'il aimait, furent la foi du cœur.

Aimer , c'est déposer une ame dans une ame ,
Toujours prier pour deux ,

(332)

C'est une double flamme,
Qui couve sur la terre, et brûle dans les cieux.

Sainte amitié, douce et tendre harmonie,
Don réservé pour l'ame des élus,
Ici, te posséder parfume notre vie,
Là haut, te retrouver, est un bonheur de plus!



RAPPORT

Sur un tableau de M. l'Abbé Frère, ayant pour titre : Philosophie de l'Histoire. Périodes et aptitudes de la vie humaine et de la vie des nations ; par M. CASIMIR PICARD.



MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur un tableau que notre savant collègue, M. l'Abbé Frère, a bien voulu communiquer à la Société; ce tableau a pour titre : *Philosophie de l'Histoire. Périodes et aptitudes de la vie humaine et de la vie des nations.*

Vous avez pensé qu'après avoir étudié cet ouvrage, je pourrais en donner une idée assez claire pour en faire bien saisir l'ensemble et apprécier les intéressans résultats.

Je désire vivement avoir atteint le but que vous m'avez proposé pour y arriver plus sûrement; je me suis aidé du peu qui nous a été communiqué verbalement par M. l'Abbé Frère; j'ai développé les conséquences, interprété le sens, et cherché avec soin à reconnaître l'esprit général de cette nouvelle manière de considérer

l'histoire. Pour mieux faire ressortir ce qu'elle a de saillant, je me suis servi d'une publication récente sur le même sujet, elle m'a été utile comme point de comparaison, et j'ai cru devoir faire précéder ce rapport de quelques considérations préliminaires qui m'ont paru essentielles.

Jusque vers la fin du dernier siècle les philosophes restèrent partagés en deux camps bien distincts.

Dans l'un, l'étude de l'ame, dans l'autre, celle de la matière.

Ici, l'ame violemment séparée de la matière, fut tout à la fois le sujet et le but de toutes les investigations.

Là, il n'y eut plus qu'une chose, la matière, l'être immatériel était nié.

La philosophie qui devrait être le complément, le magnifique couronnement de toutes les sciences humaines réunies en un faisceau, était pour les spiritualistes le produit d'une opération tout intellectuelle. Sans autre guide que le sens intime et renfermé dans le for intérieur, le moi s'étudiait lui-même, il s'analysait minutieusement, écoutait attentivement et scrupuleusement la voix de la conscience et des faits qu'il découvrait ainsi, faisait découler tout les phénomènes psychologiques.

Cette méthode conduisit à de beaux résultats, mais en petit nombre. On n'en fut point satisfait, elle n'éclaira point tous les faits, et cependant

rien ne devait rester obscur, tout devait être évident et complètement expliqué.

Les spiritualistes avaient oublié ou dédaigné la matière, des hommes de génie s'en emparèrent, ils la firent vivante ; le monde ne fut qu'un peu de poussière et la pensée devint le produit du mouvement de quelques molécules plus ou moins subtiles.

Se jeter d'un excès dans un autre, telle est la marche de l'esprit humain, jusqu'au moment où après un grand nombre d'oscillations il s'arrête, s'apercevant enfin que la vérité n'est point dans les extrêmes.

Pas plus que les spiritualistes, les matérialistes ne purent trouver la raison de tout, la méthode philosophique de ces derniers faisait fausse route; la vérité n'était pas encore de ce côté là.

Néanmoins dans ce combat si long, si acharné des deux principes, la science amassa d'immenses richesses pour l'avenir en recueillant précieusement tout ce que les deux écoles découvrirent; et ces luttes de l'intelligence si elles jetèrent souvent le monde hors des voies de la raison, n'en tournèrent pas moins au profit du genre humain!

Bientôt l'on comprit et maintenant on est persuadé que pendant la vie subplanaire, nos deux natures sont essentiellement liées et qu'elles s'influencent réciproquement d'une manière plus ou moins énergique. Le véritable philosophe étudie l'homme complet, tel que l'a fait la

création ; il ne le divise plus idéalement en deux êtres distincts, pour le soumettre ainsi coupé par moitié à des investigations différentes et sans liaisons entre elles.

Cabanis, le premier fit entrer franchement la philosophie dans une route, non pas à la vérité complètement nouvelle, mais que nul jusque là n'avait su parcourir d'un pas ferme. Il démontra la puissance incontestable du physique sur le moral, et jeta dans toutes les consciences la conviction profonde, que l'étude de l'homme intellectuel ne peut être désormais séparée de celle de l'homme matériel ; qu'une foule de phénomènes psychologiques, inexplicables jusqu'alors, trouvent leur solution, leur raison efficace dans l'organisation et dans la multitude des modifications qu'elle est appelée à subir pendant le cours de la vie.

Mais si la philosophie de Cabanis rendait compte d'un grand nombre de faits moraux, en les attribuant à des dispositions particulières et accidentelles de l'organisme, il n'en restait pas moins à trouver la cause des aptitudes apportées par chaque individu au moment de la naissance, aptitudes qui se prolongent plus ou moins dans l'existence, selon les circonstances, résultant de l'action combinée de l'éducation et des rapports sociaux.

C'est alors que Gall en France, et un peu après lui Spurzheim en Allemagne, se mettent à l'œuvre et prouvent jusqu'à l'évidence, que de

l'organisation cérébrale de chaque homme, dépendent ses facultés et ses penchans.

Faisant une large part à la portion intelligente de l'être, ils enseignent avec quelle énergie l'organisation la modifie, et démontrent non moins clairement combien l'ame par une puissante réaction peut influer sur la conformation du corps humain.

Il n'est donc plus permis aujourd'hui à ceux qui s'occupent d'étudier l'homme, de séparer l'être immatériel de l'être matériel, le moral du physique.

Il faut donc faire entrer la matière pour quel que chose dans les motifs déterminans des actions humaines, tout en laissant à l'ame sa puissante prépondérance.

Comment se fait-il néanmoins que cette vérité si complètement démontrée, entrée si profondément dans la conviction des hommes de progrès, n'ait eu jusqu'alors aucune influence sur les études historiques?

Comment se fait-il que cette méthode philosophique appliquée si heureusement à l'étude de l'homme, comme individu, n'ait pas été immédiatement employée à celle des hommes réunis en société?

Ou en d'autres termes: après avoir réuni en formules générales les caractères présentés par l'organisation physique de chaque individu composant un peuple, pourquoi n'en a-t-on point conclu sa raison d'être en tant que peu-

ple ayant une civilisation déterminée? Pourquoi enfin, n'a-t-on donné à l'organisation physique aucune part dans les révolutions sociales lorsqu'on la faisait si large dans les révolutions intellectuelles de l'individu?

A cela que répondre; sinon que la vérité est lente à se faire jour, et qu'il faut souvent une longue suite de siècles, pour qu'elle amène tout le fruit qu'elle est appelée à produire.

Cependant l'éveil est donné, un nouvel avenir se prépare pour l'histoire, la science de l'homme a déjà trouvé des interprètes dignes d'elle, des ouvrages d'un mérite incontestable lui sont acquis; mais il ne peut entrer dans notre plan de faire l'historique de l'anthropologie, qui du reste en est encore à ses premiers essais.

Il nous suffira de dire, que deux auteurs viennent d'ajouter leur œuvre au petit nombre de livres que l'on possède sur cette matière.

Tous deux se sont posé la même question à peu près, mais chacun paraît l'avoir embrassée d'une manière différente, quoique le but définitif soit évidemment le même.

Tous deux ont jeté quelques jalons sur cette route dont on ne peut encore apercevoir qu'une très-petite étendue: ils serviront sans doute de guide à ceux qui ne manqueront point de s'engager dans une étude si pleine d'intérêt.

Ainsi, M. l'Abbé Frère a publié un tableau renfermant l'exposition d'un système, que j'essaierai de développer plus tard, et M. Victor

Courtet a fait insérer dans le journal de l'Institut historique, un mémoire ayant pour titre : *de l'influence des races humaines sur la forme et le développement des sociétés.*

Dans cette courte notice, l'auteur s'attache à démontrer que si l'organisation physique de l'individu entre pour beaucoup dans tous les actes de la vie individuelle en tant qu'intellectuelle, de même l'organisation physique d'une nation a une puissante influence sur tous les actes de sa vie collective, ou si l'on veut sur sa civilisation.

Qu'il ne faut plus chercher uniquement dans l'enchaînement des faits historiques la raison future de la plupart des événemens politiques; mais qu'il est indispensable d'y faire entrer pour beaucoup les aptitudes naturelles communes à tout un peuple.

Enfin, M. Courtet semble ne voir de développement possible pour une société, que dans le croisement perpétuel des races entr'elles, et il considère l'association des peuples et le mélange de leur type, comme la cause de la plupart des phénomènes civilisateurs.

La même idée synthétique paraît avoir guidé M. l'Abbé Frère, et les deux systèmes se confondent en ce point, qu'ils placent en regard la vie individuelle et la vie collective des nations, et qu'ils les comparent entr'elles.

Passé ce point, ils paraissent diverger complètement; l'un attribue au croisement, le per-

fectionnement , l'ascension morale des peuples ; l'autre n'assigne à leur développement intellectuel et physique , d'autre cause qu'une force d'impulsion inhérente à la nature des hommes réunis en société.

M. l'Abbé Frère , considère une nation comme un seul individu , renfermant en lui-même la raison de son existence et de son développement. Une nation pour lui est un être collectif , qui possède de toute nécessité et sans que rien d'étranger à lui-même soit nécessaire , la cause de son progrès , de son arrêt et de sa décroissance.

Ainsi le système du savant Abbé , peut se résumer comme il suit :

1°. Les nations dans leur vie collective sont susceptibles d'accroissement , de durée et de décadence , de même que dans la vie de chaque individu composant un peuple , on trouve un temps de croissance , d'état stationnaire et de dégradation.

2°. Comparant les époques de la vie d'un homme à celle d'un peuple , il affirme que si d'un côté l'homme arrivé à cinquante-six ans , a parcouru toute l'échelle ascendante , d'un autre côté une nation est arrivée au maximum d'accroissement lorsqu'elle a mille huit cent soixante-six ans d'existence comme société constituée.

3°. Partageant la vie humaine en huit périodes de chacune sept ans , et la vie des nations aussi

en huit périodes de chacune deux cent trente-trois ans , c'est-à-dire , d'autant de générations de trente-trois ans que de nombre d'années de la vie humaine , M. l'Abbé Frère compare toutes ces périodes entre elles , découvre des rapports , établit des rapprochemens qui les rendent identiques par leurs résultats.

4°. Appliquant les idées de Gall, de Spurzheim, de Fossati , non plus seulement à l'individu , mais encore à la nation tout entière , l'auteur pense que le développement physique de cette nation suit son développement moral et réciproquement.

Comparant les âges de la vie humaine à ceux de la vie nationale, il affirme par exemple ; que l'identité sera complète pour le physique comme pour le moral entre un enfant depuis sa première année jusqu'à sa septième , et une nation pendant le cours des sept premières générations , c'est-à-dire depuis le moment où quittant sa vie errante, elle se fixe au sol et reconnaît un gouvernement quelconque , jusqu'à la deux cent trente-troisième année de son ère.

Ainsi pour l'enfant et pour le peuple : au physique , tempérament lymphatique, prédominance des fluides blancs, et de l'appareil digestif ; maladies dérivant toutes de ce tempérament ; au moral, impressionabilité, sensibilité.

Tous les individus de ce peuple pendant l'espace de deux cent trente-trois ans seront donc

lymphatiques , l'appareil digestif sera plus développé que les autres, il ne sera point encore question des fonctions de l'intelligence , mais seulement des sensations , de là , découlent des faits historiques que l'on peut prévoir pour ainsi dire à l'avance.

Mais bientôt et dès la période suivante, le système nerveux commence à se développer ; d'abord la base de l'encéphale, partie orbitaire, puis les parties latérales et postérieures; plus tard, la partie frontale, la région supérieure du crâne , et puis enfin, les régions latérales supérieures.

La progression est la même pour les autres appareils d'organes , la même pour les modifications apportées par le tempérament.

Ainsi on voit qu'après l'état lymphatique pendant les deux premières périodes , viennent les états sanguins dans la troisième , bilieux dans les quatre suivantes , et de nouveau lymphatique lorsqu'on arrive à la huitième, et à mesure qu'on avance vers l'époque de la décroissance.

Mais prenons au hasard un nouvel exemple qui fasse mieux ressortir les principes de ce système , la quatrième période. Pour l'individu , elle est comprise entre l'âge de vingt-un à vingt-huit ans , c'est la jeunesse ; à cet âge de la vie humaine, correspond pour les sociétés un espace de temps compris entre la vingt-et-unième et la vingt-huitième génération , ou si l'on veut entre sept cents et neuf cent trente-trois ans.

Eh ! bien, les dispositions intellectuelles, mo-

rales et physiques, qui se feront remarquer chez l'individu depuis vingt-un ans jusqu'à vingt-huit, devront nécessairement et d'une manière presque absolue se retrouver chez une nation qui aura sept cents ans d'existence, et ces aptitudes devront durer deux cent trente-trois ans, c'est-à-dire jusqu'en neuf cent trente-trois.

Entrons dans quelques détails et comparons :

Vie individuelle. JEUNESSE. Tous les systèmes d'organes servant à la vie organique, acquièrent leur complet développement, le système nerveux cérébral prend de l'accroissement vers la partie frontale. La vie physique devient facile, active et puissante, l'intelligence prend une plus grande étendue, occupe une plus grande place; c'est aussi le temps de la recherche des causes, de l'abstraction, de la généralisation.

Le jeune homme commence pour ainsi dire sa vie morale, c'est l'époque où il sent le besoin de diriger sa conduite par des principes, résultats de ses méditations.

Quatrième période nationale. JEUNESSE. Tous les individus présentent un développement considérable de la partie frontale du crâne, etc.

C'est le siècle de la philosophie, des systèmes métaphysiques, des disputes scholastiques; les événemens politiques eux-mêmes, indépendamment des circonstances étrangères, vont s'empreindre d'une teinte propre à un temps d'abstraction.

A ce moment de leur existence, les nations

pleines de leur avenir sentent toute leur force , et jettent avec confiance leur regard au loin devant elles ; insoucieuses du passé , leur mission est de laisser à leurs descendans des principes qu'elles croient stables.

Le parallèle pourrait être poussé plus loin , mais chacun peut facilement le prolonger jusqu'à en tirer les dernières conséquences, et juger de sa justesse en faisant usage de ses connaissances historiques.

Si les bases qui viennent d'être posées sont vraies, il en résulte que les études historiques pourraient aisément se réduire à des corollaires pour chacune des périodes de la vie nationale ; corollaires nécessairement applicables à tous les peuples , puisqu'ils seraient l'expression de la civilisation.

De là résulte la conséquence inévitable que l'histoire des sociétés devra être la même à-peu-près pour toutes ; que les mêmes idées, les mêmes révolutions successives dans l'ordre moral, les mêmes changemens progressifs dans l'ordre physique, auront dû et devront se succéder partout et dans tous les temps d'une manière à peu près identique.

Ainsi un peuple sort de la vie fœtale , si on peut parler ainsi, vie errante pendant laquelle aucun progrès n'a lieu, où tout peut rester stationnaire pendant une période d'une durée illimitée ; il s'attache au sol , s'établit d'une manière fixe , reconnaît un gouvernement. Dès lors il a commencé de vivre, et soumis à cette loi générale que

tout ce qui a vie, croît et meurt; ce peuple, comme un seul homme, se développe peu à peu d'une manière toujours prévue, parce qu'elle est constamment régie par les lois de la vitalité, lois qui ne peuvent varier que dans des proportions assez minimes pour être négligées dans l'appréciation; puis arrivée au point culminant de sa croissance le déclin arrive, la décrépitude avance, et cette nation, naguère si florissante, si grande de pensée et d'action, jette encore quelques lumières par intervalle, puis s'éteint; elle meurt tout entière, et le vide qu'elle laisse, à peine remarqué, est bientôt comblé, car la vie est incessante et l'œuvre est éternelle.

La pensée du progrès indéfini est complètement détruite par le système de M. Frère. Si chaque société qui s'éveille à la vie répète les mêmes actes que celle qui l'a précédée, et si surtout elle les répète d'une manière inévitable et forcée, comment le progrès sera-t-il possible?

Sans doute les nations naissent, vivent et meurent, l'histoire est là pour l'attester, mais elle nous apprend aussi d'une manière non moins certaine, que les sociétés naissent les unes des autres, que par une sorte de cohabitation, elles s'engendrent successivement, et que celle qui vient de périr, lègue à celle qui la suit ses connaissances, ses idées, sa morale et tous les progrès qui ont marqué son passage sur la terre.

Si cela n'était point, comment expliquer les grands faits sociaux qui se sont accomplis depuis

les temps historiques? quelle raison pourrait-on donner de celui qui domine tous les autres, je veux dire l'abolition progressive de l'esclavage?

A mesure qu'une société succède à une autre, l'exploitation de l'homme par l'homme change de caractère. Elle s'est adoucie graduellement; peut-être et nous l'espérons, doit-elle un jour être complètement détruite.

A l'esclave des anciens a succédé le serf du moyen-âge, qu'on retrouve de nos jours extrêmement modifié dans nos domestiques et dans la classe des prolétaires, machines fonctionnant à tant par jour, et que celui qui les a achetées, peut exploiter et user. Le servage a remplacé l'esclavage, l'industrie s'est chargée de remplacer le servage.

Le progrès est évident; la civilisation s'est mise en marche dès les temps antiques, elle s'est arrêtée quelques fois, elle a fait souvent de tristes chutes, commis de fatales méprises, mais à travers ces accidens d'une longue route, elle s'est toujours avancée, aggrandissant et ennoblissant l'homme.

Nous sommes arrivés au plus haut point qu'elle ait jamais atteint. Qui donc ne croirait point en l'avenir? le passé n'est-il point là pour rendre témoignage? comment ne point espérer pour les temps futurs la cessation complète de l'humiliante exploitation, de l'homme par ses semblables? comment ne point espérer pour les sociétés qui remplaceront la nôtre, une plus grande somme

de bonheur ; des lois plus parfaites et plus en harmonie avec les besoins de l'humanité ?

Il nous est donc difficile de ne pas croire que si les nations vivent isolément d'une vie particulière , comme chaque homme de sa vie individuelle , il n'y a pas aussi pour l'humanité tout entière une vie générale qui la pousse vers un progrès dont le dernier terme ne nous est pas connu :

5°. M. l'Abbé Frère , ainsi qu'il est facile de le voir , n'admet pas non plus de conformation caractéristique pour chacun des peuples de la terre , il ne voit là qu'une différence d'âge. Si le moscovite présente une organisation physique qui lui est propre , cette conformation ne lui appartient point exclusivement , mais à tous les peuples qui l'ont successivement revêtu , ou qui la revêteront selon qu'ils auront plus ou moins vécu de leur vie nationale.

En adoptant ces principes , les races humaines disparaissant , il faut en finir pour toujours avec les espèces caucasiennes , mongole , malai , etc. Si le hottentot nomade présente une configuration du crâne et de la face toute particulière , ce n'est point parce qu'il est de race hottentote , mais parce qu'il en est encore aux premiers âges de la vie des peuples , et selon ce système , les habitans de la France , de l'Angleterre ou de l'Espagne , auraient revêtu à des époques différentes , des formes exactement semblables.

Ici , comme on le voit , la divergence est com-

plète entre les opinions de M. Frère et de M. Courtet, l'un sépare les hommes en familles, en castes, en tribus, en races, et dans le mélange des types que chacune d'elles présente, il aperçoit l'une des causes des révolutions qui changèrent tant de fois la face du monde. L'autre semble nier toute cette cause, et paraît n'admettre qu'une même série de faits capables de se reproduire un nombre de fois indéterminé dans le temps, mais d'une manière toujours la même, quelques soient d'ailleurs les mélanges des peuples.

Cependant n'est-ce point une chose bien et dûment constatée, que la différence organique des races humaines? Sans doute on peut n'être point complètement d'accord pour la subdivision de ces variétés, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a une énorme différence entre l'habitant du Kamtchatka, dont le coccix se prolonge en queue rudimentaire, dont le crâne présente un développement si exigu des parties supérieures et antérieures, etc, avec l'européen ou caucasien typique.

Il ne nous paraît guère admissible que les races vivant sans aucun mélange puissent se modifier d'une manière bien sensible, même à travers une longue suite de siècles; nous n'en présenterons qu'un exemple: les tribus arabes paraissent vivre aujourd'hui sous l'empire des mêmes lois, des mêmes idées et des mêmes mœurs qu'au temps où la Génèse fut écrite.

L'état social resterait donc stationnaire, et c'est ici l'opinion de M. Courtet, toutes les fois qu'il n'y aurait point mélange de peuple à peuple.

C'est une question presque entièrement neuve que celle de l'influence du croisement des races humaines, non seulement sous le rapport du développement physique, mais encore sous le point de vue des modifications, que ce croisement peut apporter dans les fonctions de l'intelligence.

Cette question est une science tout entière, dont l'importance pour l'histoire ne peut être contestée, science que nous ignorons presque complètement.

Nous connaissons avec une grande certitude ce que des variétés d'animaux inférieures à l'espèce humaine, peuvent produire par le croisement.

Quant à l'homme, le nombre de faits jusqu'alors recueillis est fort peu de chose, nous pouvons seulement constater comme preuve négative, que des peuplades connues depuis plusieurs siècles ne se sont point modifiées, et que cet état stationnaire a coïncidé avec le non croisement par d'autres races.

Les preuves positives ne sont pas en plus grand nombre, mais le peu que nous en avons paraît décisif; il ne faut, pour en être convaincu, qu'étudier, même superficiellement, le résultat du mélange, des races noires avec les races blanches.

La partie physiologique et médicale du système de M. Frère , est d'un grand intérêt , elle ressort nécessairement toute faite de l'ensemble de sa doctrine , car il n'est guère possible , d'après ce qui précède , de se soustraire à la conséquence de la variation des tempéramens , et par suite des maladies pour les divers âges des peuples.

Ici s'élève une haute question de philosophie médicale. Est-il vrai en effet , que les peuples à leur naissance soient plus sujets à certaines affections morbides que les peuples plus avancés en âge ? Est-il vrai que les maladies par leurs modifications et leurs variations suivent les changemens qui s'opèrent dans la constitution physique et morale d'une société ? Cette question , résolue à priori par l'auteur , ne paraît point douteuse au premier coup d'œil. Des maladies ne semblent-elles point naître , augmenter , décroître et s'éteindre à travers les siècles ? Ne voyons-nous point apparaître à une époque bien rapprochée de nous , un mal nouveau dont l'origine obscure est fort contestée ; tandis que la peste recule devant la civilisation européenne , et va se confiner en Asie ; tandis que la lèpre avec son affligeant cortège s'éteint au milieu des troubles du moyen-âge.

Ces faits sont bien constatés sans doute ; leur évidence est telle qu'ils se présentent tout d'abord à l'esprit , mais il en est une foule d'autres dont l'examen nous paraît mériter beaucoup de re-

cherches et une longue suite d'études consciencieuses.

Pour n'embrasser qu'une partie restreinte de ce problème, il s'agirait de déterminer par exemple, si les nations à leur origine sont douées du tempérament lymphatique, c'est-à-dire si tous les individus qui les composent ont les tégumens blancs, décolorés, les formes rondes et molles, les poils blonds ou d'une couleur plus ou moins claire, si chez eux l'action vitale est faible, si enfin ces peuples sont remarquables par leur répugnance aux exercices du corps, par une certaine paresse intellectuelle, et par des mœurs douces et faciles. Sous le rapport médical il s'agirait de prouver que pendant cette période, les hommes furent affectés principalement de maladies anémiques, d'affections catharrhâles de sub-inflammations glandulaires, de scrophules, etc.

Car telles sont, on le sait bien, les conséquences physiologiques et pathologiques du tempérament lymphatique pur.

Ces déductions nous paraissent loin d'être prouvées. M. l'Abbé Frère assigne le tempérament lymphatique aux deux premières périodes nationales ; or il est assez remarquable que c'est surtout pendant ce laps de temps que les peuples ont besoin de développer le plus d'énergie, sinon morale, au moins physique. Une nation qui vient se fixer sur un point quelconque du sol, prendre rang parmi les sociétés constituées, voit les droits qu'elle saisit, long-

temps disputés par ses voisins , et quelquefois par ceux dont elle est venue occuper la place. Certes, une nation chez laquelle prédominerait le tempérament lymphatique ne serait nullement capable de soutenir une pareille lutte.

Toutes ces choses méritent d'être examinées , et nous ne pensons pas que dans l'état actuel de nos connaissances il soit possible de s'arrêter à une conclusion satisfaisante.

6°. Une autre et dernière conséquence du système de M. Frère , c'est que l'on pourrait facilement déterminer par l'inspection du crâne , et par celle de l'habitude générale du corps , à quelle période sociale appartiendrait un homme que l'on soumettrait à l'examen.

De même il suffira d'examiner avec soin une tête humaine , rencontrée dans une fouille , exhumée d'un tombeau , pour fixer la période nationale à laquelle elle appartient ; et enfin , en s'aidant de documens historiques , déterminer à quel peuple on devra la rapporter.

Il est aisé de voir à combien de difficultés est exposée l'application de cette nouvelle méthode , et on sent quelle multitude d'objections s'élève contre elle.

Une nation arrivée à un certain degré de civilisation renferme dans son sein un nombre plus ou moins considérable d'individus restés en arrière. Chaque société se compose pour ainsi dire de plusieurs sociétés plus petites , civilisées à des degrés différens ; entre cette portion

d'hommes éclairés qui représentent l'actualité d'un degré social, petite partie du tout, qui par son savoir, ses talens et ses découvertes, imprime son cachet au temps où elle a vécu, entre ces hommes dis-je, et cette autre portion restée dans une sorte d'enfance intellectuelle, comparative-ment parlant; il y a une foule d'intermédiaires qui unissent ces deux extrêmes par une suite non interrompue de gradations insensibles.

Un peuple est donc en quelque sorte le mélange de plusieurs degrés de civilisations tout à la fois.

Il résulte de cette vérité que si la tête soumise à l'observation présente les caractères phrénologiques, indiquant une intelligence peu développée, on sera autorisé à la rapporter, soit à un individu des classes inférieures d'une société avancée, soit à l'homme supérieur d'une nation encore dans l'enfance et ces opinions contraires, auront absolument le même degré de probabilité.

La proposition prise dans quelque sens qu'on puisse imaginer, ne change en rien ce résultat.

A cette cause d'erreur, nous en ajouterons une autre qui complique le problème d'une manière inextricable, au moins en ce qui concerne l'Europe.

Cette partie du monde fut pendant long-temps remuée jusque dans ses entrailles, par les fréquentes irruptions de races diverses. Il s'opéra des mélanges de toutes les sortes et dans toutes

les proportions, puis ces élémens hétérogènes se fondirent en un tout qui constitue notre état actuel.

On comprend facilement qu'en présence d'une pareille confusion, il sera fort difficile de hasarder un jugement ayant quelque valeur.

Ces défauts qui résultent de ce que l'auteur embrassant d'un coup d'œil un vaste ensemble de faits dont il a trop généralisé les conséquences, ne doivent point faire oublier tous les fruits que l'histoire pourra retirer un jour de ce principe fécond, que les nations doivent être considérées, non plus seulement sous le rapport moral et intellectuel, mais encore sous le rapport physique.

En histoire on avait oublié de compter la matière pour quelque chose, on n'avait point encore cherché à apprécier l'influence du physique sur le moral des nations et réciproquement.

Avoir fait entrer l'histoire dans cette route, n'est-ce point lui avoir préparé de nouveaux progrès, un nouvel avenir?

Espérons donc que notre collègue ne se bornera point à la publication du tableau qu'il vous a laissé; mais que dans un ouvrage spécial, il saura mettre en lumière les avantages et les conséquences qui peuvent découler de sa nouvelle méthode.

Quoi qu'il en soit, mon intention n'a été ni de combattre, ni d'approuver le système philosophique de M. l'Abbé Frère, le temps et les con-

naissances me manquent pour exécuter un semblable travail ; et d'ailleurs , ceci n'étant qu'un simple exposé , j'ai dû faire abstraction de ma propre opinion pour reproduire aussi complètement que possible celles du savant docteur en Sorbonne.



NOTICE

*Sur M. BRIDOUX François-Augustin d'Abbeville ,
Pensionnaire de l'École des Beaux-Arts, sec-
tion de Gravure, à Rome.*



C'est le devoir de la Société royale d'Émulation de signaler à l'attention publique les succès des artistes dont s'honore notre arrondissement ; aussi doit-elle aujourd'hui son tribut d'éloges à l'un de nos jeunes compatriotes dont le nom proclamé par l'Institut, section des beaux-arts, vient de révéler un graveur de plus à notre ville déjà riche des souvenirs qu'y ont laissés les Beauvarlet, les Danzel, les Aliamet et les Daullé.

Né d'une famille d'honnêtes artisans, Bridoux François-Augustin, fut d'abord destiné à exercer l'état de son père, menuisier de cette ville, et vivant du produit de son travail.

Actif et laborieux, d'un caractère doux et patient, le jeune Bridoux fut bientôt remarqué par un de nos honorables compatriotes, M. Morel de Campennelle qui le prit en affection, et se

chargea de lui faire donner une éducation pour laquelle rien ne fut négligé.

En même temps que Bridoux répondait à la bienveillance dont il était l'objet, il annonçait pour le dessin des dispositions particulières qui éveillèrent de nouveau l'attention de son protecteur. Déjà une médaille lui avait été décernée en 1830, par la Société d'Émulation, comme prix de calligraphie. Cette récompense eut pour résultat d'encourager à des succès d'un autre genre le nouvel élève de M. Masquelier, célèbre dessinateur et graveur de cette ville, dont il avait commencé de suivre les leçons.

Chaque année le voyait couronner, et il laissait bien loin derrière lui ses camarades qui, du reste, ne jalosèrent jamais ses succès, fruit de son travail et de son application.

C'est alors que Bridoux rêva la gloire et conçut le désir d'être un jour artiste. Le beau talent de M. Masquelier lui communiqua le feu sacré. Les gravures de ce maître dont se sont enrichies les collections de tout ce qu'il y a de vrais amateurs, avaient souvent enchanté ses yeux, et il n'eut bientôt plus qu'un désir : celui de s'essayer dans cet art.

Dès ce moment, plus de repos qu'il n'eut échangé son crayon pour le burin. Des leçons particulières lui furent données, et ses progrès rapides ne furent pas long-tems à prouver ce que l'on était en droit d'attendre de lui. C'était peu toutefois que des couronnes et des médailles

obtenues comme récompenses annuelles dans sa ville natale, Bridoux préludait à un plus beau triomphe.

Il était réservé à MM. David et Forster , ces deux grands maîtres de la gravure et de la statuaire de parfaire plus tard ce que M. Masquelier avait commencé. Admis au concours général de 1834, à Paris, Bridoux y surpassa ses rivaux, et la palme lui fut accordée.

Honneur donc au jeune lauréat ! Reconnaissance à celui qui l'a protégé ! C'est sans doute un service éclatant rendu aux beaux-arts que de favoriser leur essor ; et celui-là n'a pas moins bien mérité qui, devinant le génie, l'encourage et l'aide à se produire, lorsque, sans lui peut-être, il eut vécu complètement ignoré.

C'est à M. Morel de Campennelle, notre collègue, c'est au goût si pur, si éclairé de cet amateur des arts, c'est au noble usage qu'il fait de sa fortune, que la France devra les succès de Bridoux dans une carrière où ses premiers pas ont été marqués par un triomphe.



CORRESPONDANCE.

A. M. le Président de la Société Royale d'Emulation d'Abbeville.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'accepte avec d'autant plus de reconnaissance les marques de sympathie que vous voulez bien accorder à mes opinions que vous pouvez mieux que personne les populariser par vos écrits, qui rappellent ceux de Franklin, qui agirent d'une manière si favorable sur les masses.

En ouvrant des concours sur des sujets favorables à l'inviolabilité de la vie humaine, j'ai cherché non seulement à procurer d'habiles défenseurs à cette cause, mais à préoccuper le public des questions posées dans les programmes de ces concours; chacun effectivement sans envoyer un mémoire médite à part lui la solution du problème placé sous ses yeux; j'ai rappelé au jury qui couronna Charles Lucas, à la

Société de la Paix maintenant occupée à examiner les mémoires en différentes langues qui ont traité le sujet des meilleurs moyens de procurer une paix générale et permanente, que le traité des délits et des peines de Beccaria, fut le résultat d'un concours ouvert à Berne en 1763, et que J.-J. Rousseau, ne fit la découverte de son génie qu'à l'occasion d'un concours ouvert par l'Académie de Dijon.

Convaincu que l'existence des armées permanentes est incompatible avec une paix solide et durable, je viens d'ouvrir un nouveau concours sur les carrières qui pourraient remplacer la profession des armes, quand le monde civilisé aurait la sagesse de substituer aux armées permanentes des armées temporaires, telles que les milices suisses; la jeunesse du canton de Genève, est seule admise à ce nouveau concours, mais j'espère que plusieurs académies proposeront la même question; car ce mode de désarmement général serait de tous le plus efficace. — Je viens de lire dans *l'Université Catholique* du mois de mars dernier, un article sur l'ouvrage du Comte Alfred de Vigny, intitulé: *Servitude et grandeur militaire*, où j'ai retrouvé mes propres opinions développées avec beaucoup plus de talent que je n'aurais pu le faire moi-même: j'ose espérer que la discussion du budget de la guerre au sein des chambres françaises, amènera des discours propres à introduire dans les faits et dans les lois des opinions qui jusqu'à

présent, ont été reléguées dans des livres, lus par un petit nombre de philanthropes et de philosophes, auxquels de prétendus hommes d'état cherchent à appliquer le stygmate de rêveurs, parce qu'ils protestent contre leur mépris pour la vie humaine.

Je travaille dans ce moment à une publication, où je passe en revue les progrès de l'opinion, que je cherche à faire prévaloir depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis le jour où pour la première fois, je me levai dans le conseil souverain de Genève, pour réclamer l'abolition absolue de la peine de mort.

Je viens de recevoir de Pise en Toscane, un document bien précieux pour cette cause; c'est le manuscrit d'une leçon académique donnée à l'Université de cette ville, par le professeur de droit criminel, Jean Carmignani, où il repousse la peine de mort comme contraire à la religion, à la morale, à la justice et par conséquent à la civilisation; il n'est pas sans intérêt pour l'univers entier de voir confirmer en 1836, au sein de la Toscane elle-même, les éloges qui furent unanimement prodigués à Léopold à la fin du dix-huitième siècle, pour avoir supprimé la peine capitale.

Les cris de mort poussés par le peuple de Paris, pendant le procès des ministres de Charles X, les horreurs qui viennent de se passer à Barcelonne et à Sarragosse, le meurtre de Madame Cabrera, comparés aux mœurs douces

(362)

de la Toscane , sont une démonstration bien convaincante de l'influence des lois pénales sur les masses.

Signé : le C^{te}. DE SELDON ;

Fondateur et Président de la Société de la Paix.



EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES.

OUVRAGES

OFFERTS

à la Société Royale d'Emulation,

DEPUIS LE 1^{er}. JANVIER 1834.

RÉSUMÉ DES FAITS PRINCIPAUX.

Séance du 10 janvier 1834.

M. Le Comte de Merlemont fait hommage à la Société d'un fragment de hêtre, provenant d'un arbre abattu dans le bois de Domwast, canton de Nouvion. La marque imprimée sur l'écorce et reproduite au cœur de l'arbre est celle du Prince de Ghistel, à qui cette propriété a cessé d'appartenir vers 1773. La marque est donc antérieure à cette époque. Ce morceau présente des accidens très-curieux.

Séance du 24 janvier 1834.

M. de Sorus adresse à la Société deux tuiles romaines entières et d'une dimension peu ordinaire, trouvées à Domwast.

Deux amphores romaines de quatre pieds de hauteur recueillies à Fontaine-sur-Somme, dans l'un des anciens lits de la Somme, sont offertes par M. Alexandre Traullé, officier supérieur d'état major, membre correspondant de la Société, et par son frère M. François Traullé, ancien président du tribunal de commerce, membre résidant de la Société.

M. Garnier, professeur à Amiens, fait hommage d'un commencement de collections d'insectes, et M. Delignières, de Thuison, d'une collection d'œufs.

Séance du 7 février 1834.

Hommage par M. Delignières, de divers madrepores; et par M. Boucher de Perthes, d'un boulet de pierre très-ancien trouvé dans les fortifications d'Abbeville.

M. le docteur Vésigné lit un mémoire sur le choléramorbus.

Séance du 21 février 1834.

M. Boucher de Perthes fait don d'une collection de coquilles fossiles;

M. Tronnet Henri, d'une tortue trouvée dans la baie de Somme en 1824;

M. Macqueron Jules, de six médailles antiques;

M. Leneuf de Montenay, de plusieurs fragments d'armures, recueillis au Crotoy, au pied de la tour où a été enfermée Jeanne d'Arc.

Séance du 7 mars 1834.

Sont offerts à la Société par M^{me}. Racine de Roussen, treize médailles romaines trouvées à Donqueur;

Par M. Boucher de Perthes, débris de baleine (*balæna gibbar*), échouée sur la côte de Cayeux, et d'une suite de coquillages du pays.

Séance du 21 mars 1834.

M. Montennis, maître de pension à Marquise, près Boulogne, adresse à la Société un exemplaire de ses ouvrages imprimés.

Le Président donne communication d'une lettre de M. le Maire d'Abbeville, relative à l'organisation du musée. Ce magistrat annonce que le Conseil Municipal

a décidé dans sa séance du 8 février, qu'il serait formé dans la bibliothèque publique, un cabinet d'antiquités et de médailles aux frais de la ville.

Séance du 4 avril 1834.

M. Merlen fait don à la Société de deux médailles représentant l'une, *Faustine Jeune*, et l'autre *Gordianus pius*; ces médailles ont été trouvées à Picquigny (Somme).

Séance du 18 avril 1834.

Quatre médailles romaines trouvées à Vieulaine (Somme), sont offertes par M. Solmon.

Sept autres médailles sont adressées par M. Gavelle Henri.

Séance du 2 mai 1834.

M. Boucher de Perthes fait hommage d'une réimpression de son discours aux ouvriers, à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie, à Abbeville.

Une commission de la Société qui s'est rendue à la manufacture royale de tapis de M. Vayson, fabricant à Abbeville, donne des détails intéressants sur les produits de cet établissement justement renommé, notamment sur un tapis représentant des trophées d'armes, destiné pour l'exposition de Paris et un autre pour l'Angleterre. La perfection des dessins, la richesse des couleurs, la force et la solidité ne laissent rien à désirer. Des félicitations sont adressées à M. Vayson. (1).

(1) Voici l'état des médailles obtenues aux diverses expositions par M. Vayson d'Abbeville :

Paris, médaille de bronze.	1823.
Douai, grande médaille d'argent.	1831.
Arras, médaille d'argent.	1833.

Séance du 16 mai 1834.

Envoi des mémoires de l'Académie royale de Rouen pour l'année 1833.

Une brochure intitulée : *Revue hebdomadaire philosophique , littéraire et commerciale*, est adressée par M. Lhermite , de Marseille.

M. le Baron Fain , secrétaire du cabinet du roi , écrit à la Société que S. M. a agréé le volume de ses mémoires de 1833 , et en a ordonné le dépôt dans sa bibliothèque.

Séance du 4 juillet 1834.

Une brochure intitulée : *Souvenirs et paysages , esquisses poétiques*, est offerte par l'auteur M. Charles Louandre.

M. Boucher de Perthes présente à la Société la quatrième partie de son ouvrage *M. Cristophe , ou le dernier jour d'un homme*.

Sur la proposition du Président de la Société de souscrire à une notice biographique sur Joachim Lelewel , par Léonard Chodzko , la Société s'inscrit pour vingt exemplaires.

Description d'une pirogue celtique , trouvée sous la tourbe , à Estrehœuf , près Saint-Valery-sur-Somme.

Plusieurs médailles en plomb sont adressées par M. Laffilé , libraire à Dieppe.

Séance du 12 juillet 1834.

Un diplôme de graveur de la Société royale d'Émulation d'Abbeville , est envoyé à M. de Poilly (Edouard) .

Douai , médaille en or	1834.
Paris , médaille en argent	1834.
Amiens , médaille en or , 4 ^{re} . classe	1835.
Toulouse , médaille en or , id.	1835.

Quatre brochures sont offertes à la Société :

Les mémoires de la Société d'Agriculture de Meaux ;

Le rapport fait à la Société de Statistique de Marseille ;

Des considérations morales sur la loterie de France ;

L'utilité de la médecine démontrée par des faits,

par M. Digeon.

La Société souscrit à la Numismatique du moyen âge, depuis la naissance jusqu'à l'apparition du gros d'argent, par M. Lelewel ;

Communication d'une lettre donnant de nouveaux détails sur la pirogue celtique, trouvée dans la commune d'Estrebœuf.

Séance du 20 juillet 1834.

M. Macqueron fait hommage à la Société d'un modèle de presse à tourber, de son invention.

Allocation d'une somme de mille francs, votée par le Conseil général du département, en faveur de la Société.

Séance du 10 octobre 1834.

Programmes de concours et prix proposés par plusieurs Sociétés savantes, et par M. le Comte de Sellon de Genève, Président de la Société de la Paix, Membre correspondant.

Souscription à l'ouvrage de M. Mazas, intitulé : Nouveau cours de l'histoire de France.

Propositions par le Président de faire paraître un nouveau volume des mémoires en 1835, et de s'occuper d'une seconde exposition des produits de l'industrie.

Dépôt sur le bureau des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, pour 1833 ;

D'une notice sur la vie et les ouvrages de M. Thurot, professeur de langue et de littérature grecque, au Collège de France, par M. de Pongerville, membre de la Société ;

D'une brochure sur les ravages du choléra-morbus dans les maisons garnies de Paris , par le docteur Villermé, membre de la Société;

D'un mémoire sur la vie et les ouvrages de Samuel Bochart, par M. Edward Herbert Smith ;

Des mémoires de la Société de Lille.

Séance du 24 octobre 1834.

Le Président annonce qu'un bon de mille francs, à titre de subvention, pour recherches archéologiques et historiques, dans l'arrondissement d'Abbeville, est adressé à la Société, par M. le Ministre de l'Intérieur.

Offre faite par M. Henri Dugrosriez, propriétaire à Abbeville, et amateur distingué, de dessiner et de lithographier divers bas reliefs qui se trouvent sur les portes de la ville ou dans l'intérieur de quelques maisons.

M. Bridoux François-Augustin fait hommage à la Société d'un exemplaire de la gravure pour laquelle il a obtenu le grand prix au concours général de cette année.

La Société d'agriculture du Mans adresse un bulletin de ses travaux.

M. le comte Tillette de Clermont-Tonnerre, membre correspondant, offre un bas relief du moyen âge, provenant de l'hermitage de Cambron.

M. Alfred de Mautort envoie une caisse d'ossements provenant des tourbières d'Angers-sur-Somme.

Dépôt sur le bureau du compte rendu de la quatre-vingt-dix-neuvième séance publique de l'Athénée des Arts.

Séance du 7 novembre 1834.

La Société vote l'acquisition d'un bas relief du moyen âge, d'un travail fort remarquable, servant d'enseigne à un cabaret du village de Saint-Riquier.

M. Hecquet Dorval, membre correspondant, fait connaître qu'en faisant défricher un bois dans sa propriété de Port-le-Grand (Somme), il a trouvé un grand nombre de vases en terre encore entiers, de formes très-variées; plusieurs de ces vases étaient réunis par groupes de trois ou quatre et placés à une petite profondeur. Ils contenaient des ossemens et paraissent gaulois.

Envoi de deux livraisons du Journal de l'Institut historique, avec une note proposant l'échange des publications de la Société avec les siennes.

La Société vote pour 1834 divers prix, savoir :

- 1°. Au collège communal d'Abbeville.
- 2°. A l'école modèle d'enseignement mutuel.
- 3°. Aux écoles des Frères.
- 4°. A l'école de dessin.
- 5°. A l'école de géométrie et de dessin linéaire.
- 6°. A l'école de musique.

Une somme de cent francs est mise à cet effet à la disposition du Secrétaire pour achats de livres.

La Société admet comme membre résidant, M. Perrier (Jean-Baptiste), ancien chef de bureau au ministère de la guerre, Président honoraire de l'Athénée des Arts et Membre de la Société pour l'instruction élémentaire, des académies de Metz, de Grenoble, etc. (*)

Séance du 21 novembre 1834.

M. Louandre père fait hommage à la Société de

(*) M. Perrier est auteur de divers ouvrages, dont voici les principaux :

- 1°. Discours sur l'éducation, couronné par l'Académie de Grenoble.
- 2°. Manuel d'enseignement simultané.
- 3°. Guides des juges militaires, ouvrage qui est à sa 4°. édition.
- 4°. Projet d'un code judiciaire et pénal militaire.
- 5°. Divers mémoires sur la logique et la rhétorique.
- 6°. Poésies.

la première livraison de l'Histoire d'Abbeville, dont il est l'auteur. (1)

Nomination d'une commission archéologique.

Sont déposés sur le bureau :

Bulletin des séances d'août et septembre de la Société d'agriculture du Mans;

Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour royale d'Amiens, le 8 novembre 1834, par le Procureur général M. J. L. Gillon;

Un numéro de l'Institut historique ;

Une lettre circulaire de M. de Givenchy, invitant les membres de la Société, à assister à la séance solennelle de celle des Antiquaires de la Morinie, qui aura lieu le 15 décembre 1834.

M. Picard, membre de la Société, lit la notice qui suit :

Entre Port-le-Grand et Lavier, derrière la maison de M. Hecquet d'Orval, se trouve une petite portion de bois inclinée sur le penchant du coteau qui descend jusqu'à la Somme, la distance de ce bois, qui tient à celui de Bonance, du bord de la rivière, est de trois ou quatre cents pas.

C'est dans ce bois et dans une étendue de terrain extrêmement resserrée, que M. Hecquet-d'Orval, faisant fouiller pour planter des arbres, trouva des vases dont la forme et le gisement lui parurent curieux ; il en informa aussitôt MM. Baillon et Picard ; mais averti trop

(1) Les ouvrages qui ont paru depuis 1829, des membres résidents, sont :

Classifications de Thalassiphytes, par M. Gaillon, brochure in-8°.

Biographie d'Abbeville, par M. Louandre, Abbeville, 1829, 1 vol. in 8°, 364 p.

Elégies, par M. Mauge, 2^e. édition, Paris, 1829, 1 vol. in-12.

Analyse des travaux de la Société royale d'Émulation d'Abbeville, pendant l'année 1828, Abbeville, 1829, in-8°.

Opinion de M. Cristophe sur les prohibitions et la liberté du

tard, ce dernier ne put accompagner notre savant collègue dans cette première visite.

M. Hecquet d'Orval, poursuivant les travaux de défoncement, fit de nouvelles découvertes et il eut la complaisance de laisser tous ces objets en place, de manière à ce que la visite à laquelle il invita de nouveau MM. Boucher de Perthes, Baillon et Picard, présentât plus d'intérêt.

En conséquence, le samedi 15 novembre 1834, ces trois membres de la Société se trouvèrent réunis le matin chez M. Hecquet d'Orval.

Avant de procéder à l'extraction des objets laissés en place, ils visitèrent ceux qui provenaient de la première fouille.

Voici le résultat sommaire de ces importantes découvertes :

commerce, par M. Boucher de Perthes, 1^{re}. partie, Paris, 1830, brochure de 90 p.

Romances, Ballades et Légendes, par M. Boucher de Perthes, Paris, 1830, 1 vol. de 400 p.

Chants Armoricaïns, ou Souvenirs de Basse-Bretagne, par le même, Paris, 1831, 1 vol. de 326 p.

Opinion de M. Cristophe, 2^e. partie, suivie de son voyage commercial et philosophique, par le même, Paris, 1831. 4 vol. de 155 p.

Nouvelles, par le même, Paris, 1832, 1 vol. de 388 p.

Opinion de M. Cristophe, 3^e. partie, ou M. Cristophe à la Préfecture, par le même, Paris, 1832, 1 vol. de 160 p.

Opinion de M. Cristophe, 4^e. partie, ou le dernier jour d'un homme, par le même, Paris, 1834, 1 vol. de 268 p.

Satires, Contes et Chansonnettes, par le même, Paris, 1833, 1 vol. de 576 p.

Mémoires de la Société royale d'Émulation d'Abbeville, Abbeville, 1833, 1 vol. in-8°. de 600 p.

Histoire d'Abbeville, par M. L. C. Louandre, Abbeville, 1835, 2 vol. in-8°, 606 p.

Petit Glossaire, traduction de quelques mots financiers, par M. Boucher de Perthes, Abbeville, 1835, 2 vol. in-12, de 1050 p.

Le nombre total des vases s'élève à quarante environ. Ils étaient distribués en quinze groupes, quelques-uns étaient isolés, d'autres réunis jusqu'au nombre de six; dans ce dernier il s'en trouvait toujours un ou deux placés sur les autres.

Les plus inférieurs étaient debout sur la couche de craie qui forme le terrain à une profondeur de deux à trois pieds; les vases supérieurs étaient à peine couverts de dix-huit à vingt pouces de terre végétale.

Tous étaient remplis de terre évidemment prise sur place et la plupart brisés quoique exactement remplis.

Aucun de ceux qui furent vidés ne contenait autre chose que de la terre, point de cendre, point de débris d'ossements, point de médailles.

Néanmoins, auprès de la plupart de ces groupes, on rencontrait des portions d'os plus ou moins informes et quelques-uns ayant subi l'action du feu.

Examinés par MM. Baillon, Picard et Poutier, qui était venu se joindre à ces Messieurs dans l'après midi, il fut reconnu qu'aucun de ces fragmens n'était humain. Ceux qui purent être déterminés furent rapportés aux animaux suivants :

- Le chevreuil,
- Le sanglier ou le cochon,
- Le bœuf.

La terre qui entre dans la composition des vases est généralement de couleur noire, extrêmement friable et ressemblant assez bien à une pâte formée de poussière de charbon et desséchée ensuite.

Quelques-uns sont en terre rompue sans cohésion, les premiers n'ont point subi l'action du feu, les seconds n'ont dû être cuits que par des procédés fort imparfaits.

Leur forme et leur capacité sont extrêmement variables, tantôt c'est une coupe connue, un vase cinéraire romain, tantôt de grands vases de formes diverses, trois

d'entr'eux sont olivaires avec une ouverture à l'un des sommets; il s'en trouve de presque globuleux; un seul d'une forme allongée et semblable aux vases nommés *tief*, est couvert de figures très-irrégulières et pointillées.

Le plus petit peut avoir la contenance d'un verre à boire, les plus grands celle de trois à quatre litres.

Aucun d'eux ne porte d'anse.

Toutes les circonstances qui précèdent et qui viennent d'être fort succinctement énumérées, font penser que ces vases d'une haute antiquité et remontant à l'époque celtique, ont été placés dans ce lieu comme offrande en *ex voto*. Leur réunion, l'absence de cendres, de charbon et d'ossements humains, et la présence d'ossements d'animaux, donnent à cette supposition un grand degré de certitude.

La manière dont ces vases sont fracturés et l'aspect des bords de chaque fragment, font présumer aussi que placés dans un trou fait exprès en terre, et après un repas de cérémonie, on rejeta les restes de ce repas, sur la terre extraite et qu'on la foula ensuite avec les pieds.

M. Picard annonce que M. Hecquet d'Orval prépare sur ce sujet un rapport circonstancié; il sera imprimé dans le prochain volume des Mémoires, avec des planches.

Séance du 19 décembre 1834.

Sont déposés sur le bureau :

Une lettre de M. le Comte de Sellon, de Genève;

Notice sur le physionotype, par M. Sauvage, inventeur;

Une brochure ayant pour titre: séance publique de la Société Linnéenne de Normandie, tenue à Falaise, le 5 juin 1834.

Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

Sur la proposition du Président, M. Boucher de Perthes, la Société décide qu'une médaille en bronze et une somme d'argent qui pourra varier selon ses ressources, seront accordées chaque année dans la ville ou l'arrondissement d'Abbeville, à un ouvrier, à un apprenti ou tout autre personne appartenant à la classe peu aisée, et qui se sera fait remarquer par sa bonne conduite, son amour du travail, son économie et surtout sa tempérance ou son éloignement pour les liqueurs spiritueuses.

La manufacture de draps de MM. Le Maire et Randoing est désignée pour le prix à accorder en 1835.

La médaille portera : *Tempérance, prix du travail*, avec le nom de celui à qui elle sera donnée.

Séance du 2 janvier 1835.

On dépose sur le bureau : Le prospectus d'une histoire de Normandie, par M. Th. Licquet, précédé d'une introduction sur la littérature, la mythologie et les mœurs des hommes du Nord, par Depping ;

Le programme d'un prix à décerner par l'Académie de Rouen, au meilleur ouvrage en vers, en l'honneur de Boëeldieu :

La quatrième livraison du journal de l'Institut historique.

Séance du 16 janvier 1835.

Envoi des mémoires de l'Académie des Sciences de Bordeaux, pour 1834.

Sur la proposition de M. Boucher de Perthes, la Société arrête : qu'une médaille d'argent, sera donnée au capitaine du navire français ou étranger, de deux cents tonneaux et au-dessus qui, chargé, arrivera

de la mer à Abbeville, par le nouveau canal de la Somme.

Une médaille de bronze sera décernée au navire de cent cinquante tonneaux, qui remplira les mêmes conditions.

Séance du 7 février 1835.

Envoi d'une lettre de l'Académie de Bordeaux, avec l'exposé de la séance publique du 28 août 1834.

Communication d'une lettre de M. le Préfet de la Somme, à laquelle est jointe une circulaire du Ministre de l'Intérieur, qui annonce que des fonds seront employés aux réparations et embellissemens des anciens édifices, et notamment des églises. M. le Ministre demande un rapport à la Société; une commission est nommée à cet effet.

Séance du 7 mars 1835.

Sont adressés à la Société :

Compte rendu des travaux de la Société Philharmonique du Calvados;

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, du département de l'Aube;

Une brochure intitulée : *Association Normande*;

Un mémoire sur la statistique de la justice civile en France;

Abrégé du système moral, à l'usage des doctrinaires, par M. Planquette.

Le Capitaine Demay, commandant le brick français l'Emile-Marie, du port de cent soixante-huit tonneaux, ayant acquis des droits à la médaille de bronze, décernée par la Société au premier navire qui aurait rempli les conditions expliquées dans la séance du 16

janvier dernier, cette médaille est envoyée au Président du tribunal de commerce, qui est prié de la remettre à M. Demay.

Admission de M. Jules Janin, comme membre correspondant.

Séance du 20 Mars 1835.

Envoi des mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille, pour l'année 1833.

Communication d'une note de M. Advenel, chirurgien dentiste à Abbeville, annonçant qu'il a découvert un procédé pour percer le verre sans l'emploi du diamant.

M. Renouard, conseiller d'état, député de la Somme, membre de la Société, envoie un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Mémoire sur la statistique de la justice civile en France*. Remercimens à l'auteur.

Séance du 3 avril 1835.

Sont offerts : divers sceaux qui paraissent antiques, et un vase de verre portant sur le couvercle l'image d'un griffon couronné, le tout découvert au Crotoy.

Le Président soumet à l'examen de la Société, un anneau en fer, trouvé le 16 décembre 1834, près du Crotoy, et non loin des ruines de la chapelle de Saint-Pierre; cet anneau était rivé au cou d'un squelette humain.

Lecture d'une lettre de M. Jules Janin, à la Société. Des remerciemens sont votés à l'unanimité à ce célèbre écrivain.

Séance du 17 Avril 1835.

Rapport de M. de Belleval, concernant une cheminée gothique de l'hôpital d'Abbeville.

Communication d'une lettre qui invite la Société à faire des fouilles archéologiques à Noyelles-sur-mer (Somme), où il existe au lieu dit *la Briqueterie*, de nombreuses ruines antiques.

Un membre annonce que des médailles et des débris de poteries antiques, sont ramassés journellement sur les lieux, et que M. Elluin, propriétaire, habitant Noyelles, y a trouvé anciennement diverses statuettes; enfin, qu'une figure d'Isis, en bronze, haute de cinq pouces, découverte il y a plus de trente ans, dans un tombeau, par M. Hecquet d'Orval père, est encore en la possession de son fils.

Notice de M. le docteur Goret, sur un oiseau fossile, trouvé dans le gypse.

Rapport géologique de M. Lefils, sur la baie de Somme.

Séance du 2 mai 1835.

Sont offerts :

Rapport sur la cinquième exposition des produits de l'industrie et des arts du Calvados, en 1834.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, pour 1834.

M. Hecquet d'Orval, membre de la Société, annonce que les propriétaires du terrain de Noyelles-sur-mer, où existent les constructions romaines, consentent à ce que des fouilles y soient faites. La Société charge M. Hecquet d'Orval de les diriger et de s'adjoindre M. Lefils, qui réside sur les lieux. Des fonds sont alloués à cet effet.

M. Desnoyelles, membre de la Société, lit un mémoire sur les plantes tinctoriales du département.

Séance du 15 mai 1835.

On dépose sur le bureau la quatrième livraison de

la France littéraire et le dernier numéro du Journal de l'Institut historique.

Des détails sont donnés sur les fouilles commencées à Noyelles, sous la surveillance de MM. Hecquet d'Orval et Lefils. On annonce l'envoi prochain de divers objets qui y ont été trouvés.

Séance du 29 mai 1835.

Trois brochures sont offertes à la Société par M. Fossati, membre correspondant :

1°. Du cerveau.

2°. Du crâne.

3°. Du talent de la musique.

Lettre de M. le Maire d'Abbeville, annonçant qu'il a nommé quatre commissaires pour l'exposition des produits en 1835, et invitant la Société à en nommer de son côté un même nombre qui, réunis en commission, auront à s'occuper de l'admission des objets présentés pour le concours et du mérite de ces pièces.

Séance du 12 juin 1835.

Un exemplaire du roman du Renart, est envoyé à la Société, par l'éditeur M. Chabaille, d'Abbeville.

Le Président, M. Boucher de Perthes, fait hommage du premier volume d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Petit Glossaire*, traduction de quelques mots financiers et autres.

On annonce la continuation des fouilles à Noyelles-sur-mer.

La Société arrête dans cette séance, qu'il sera décerné un prix au meilleur mémoire sur l'amélioration et le perfectionnement de l'agriculture dans le département de la Somme, et notamment dans l'arrondissement d'Abbeville.

Séance du 27 juin 1835.

Rapport de M. de Belleval, sur la nécessité de s'occuper des réparations et embellissemens à faire aux anciens édifices et monumens publics.

Rapport adressé par M. Lefils, de Grand-Port, sur l'ouverture dans la tombelle de St.-Ouen, près Noyelles-sur-mer, où l'on a découvert un cône formé de plusieurs centaines de têtes humaines. Au centre du cône étaient quelques squelettes entiers. La mâchoire inférieure trouvée à toutes ces têtes annonce qu'elles ont été déposées là fraîches encore. On soupçonne qu'elles ont pu être coupées soit à des prisonniers, soit à des victimes dévouées. Ce monument paraît remonter à la plus haute antiquité.

Les divers morceaux annoncés tels que les médailles romaines, débris de vases, instrumens de fer et de cuivre, bagues, sceaux, figurines et autres objets antiques en verre, en émail bleu et rouge, résultats des fouilles faites à Noyelles-sur-mer, ou ramassés précédemment au même lieu, sont présentés pour être déposés au musée. Quelques-uns de ces objets portent des empreintes hiéroglyphiques et des caractères qui semblent égyptiens ou phéniciens. Quelques membres, à l'examen de la pâte, pensent que ce sont des imitations remontant au temps des romains ou peut-être à une époque plus moderne. La Société décide que ces objets seront dessinés et lithographiés, pour être soumis à l'examen des savans. Un membre rappelle à ce sujet les morceaux trouvés au même endroit il y a environ dix ans, et cite entr'autres, une figurine à tête d'épervier, de la hauteur de quatre à cinq pouces.

Séance du 11 juillet 1835.

M. Caron fils, d'Abbeville, donne, par lettre, connaissance à la Société qu'un vase en terre contenant

six cents médailles, a été trouvé dans un terrain situé au vieux Quend, et appartenant à M. Maillard. — M. le Président de la Société annonce que M. Caron l'a prévenu qu'une charte antique du comté de Ponthieu, est entre les mains de M. Loizel qui offre obligeamment d'en donner communication à la Société.

La Société arrête que le prix à accorder à l'agriculture en 1836, sera de trois cents francs, et elle adopte en principe que les mémoires qui lui parviendront sur ce sujet, devront tendre en général à faire connaître les obstacles qui s'opposent, dans notre département, et surtout dans notre arrondissement, au progrès de l'agriculture et aux moyens d'y remédier.

Séance du 25 juillet 1835.

L'une des têtes humaines, trouvées dans la fouille exécutée à la tombelle de Noyelles, est présentée pour être conservée au dépôt d'antiquité. Cette tête offre les caractères de la race Nubienne.

M. Picard lit un mémoire sur le genre

M. Louandre fils, une notice sur les sermonaires anciens.

Séance du 8 août 1835.

Deux brochures sont offertes par l'auteur M. de Cayrol. La première est un examen d'un mémoire de M. Mangon de Lalande, sur l'antiquité des peuples de Bayeux; la deuxième, une note sur les travaux biographiques, dont Gresset a été l'objet.

Envoi d'un bulletin de la Société du Mans.

On arrête que le concours pour le prix de trois cents francs à décerner au meilleur mémoire sur l'agriculture, sera clos le premier décembre 1836, et que le prix sera délivré dans la dernière séance de janvier 1837.

Séance du 26 septembre 1835.

M. Fortuné Chaillan, de Marseille, offre :

- 1°. Son tableau général des mesures de capacité;
- 2°. Ses tables pratiques des capacités et de segments de tonneaux.

Hommage par M. Boucher de Perthes, du deuxième volume de son *Petit Glossaire*.

Une subvention de douze cents francs, est accordée par le département à la Société pour 1835.

Admission en qualité de membres correspondants de MM. Hibon, maire d'Abbeville, l'abbé Frère, docteur en Sorbonne, et Cayrol, ancien député, Membre de l'Académie d'Amiens.

Le président, M. Boucher de Perthes, annonce qu'il a remis au roi, le 15 septembre à son château d'Eu, la médaille de la Société; S. M. l'a accueilli avec bienveillance, et l'a chargé d'en remercier la Société.

Cette médaille est l'œuvre de M. Catel, d'Abbeville, graveur sur métaux.

Séance du 9 octobre 1835.

Le Président dépose sur le bureau :

1°. Annales de la Société royale d'Orléans, tome 13, numéro 6;

2°. Précis des travaux de la Société royale de Rouen (1834).

3°. Souvenirs de l'assemblée générale, tenue par la Société Linnéenne de Normandie.

4°. Le dessin et l'épreuve de la lithographie des objets antiques et présumés égyptiens, trouvés à Noyelles-sur-mer, dans les fouilles des 12 et 13 juin 1835, sont soumis à la Société et adoptés par elle.

Séance du 25 octobre 1835.

M. Boucher de Perthes, président, prononce un

discours philosophique et moral sur la Probité, qu'il termine par un résumé des travaux de la Société.

Ce discours sert d'introduction à ce volume.

M. Picard fait un rapport sur un ouvrage de M. l'abbé Frère, docteur en Sorbonne, membre correspondant de la Société.

Séance du 6 novembre 1835.

Communication d'une lettre de M. Vayson, chef de la manufacture de tapis, à Abbeville, qui remercie la Société du prix de tempérance qu'elle accordera, pour 1836, à l'ouvrier de sa manufacture qui l'aura mérité, d'après décision d'un jury composé de cinq ouvriers délégués à cet effet.

Séance du 20 novembre 1835.

Communication d'un projet imprimé d'un chemin de fer à établir de Boulogne-sur-mer à Amiens par Abbeville.

Dépôt à la bibliothèque de la Société, d'un ouvrage en deux volumes et d'un atlas sur la Numismatique du moyen-âge, par M. Joachim Lelewel.

Le Président communique trois morceaux sculptés sur ivoire, par le jeune Dimpre (Alexandre Oswald), né à Abbeville.

La Société décide qu'une lettre d'encouragement sera écrite à ce jeune artiste qui annonce de grandes dispositions.

Lecture d'un mémoire de M. Ravin, membre correspondant, sur la géologie du bassin d'Amiens.

M. Picard lit une notice sur les armes celtiques et les gaines en cornes, servant à retenir les haches de silex.

Séance du 4 décembre 1835.

M. Boucher de Perthes, président, propose d'accorder une médaille de bronze au premier bâtiment

de Saint-Valery-sur-Somme , armé pour la pêche de la morue , et une médaille d'argent au premier bâtiment qui , parti du même port , pour la même pêche , y fera son retour. Cette proposition est adoptée.

M. Dauphin , fait hommage à la Société , des ouvrages de feu M. Wulfran Warmé.

La Société d'agriculture et du commerce de Caen , ainsi que celle des arts de Besançon , offrent le précis de leurs travaux.

Séance du 18 décembre 1835.

Communication d'un rapport du Président de la Société , sur les dévastations que la commission nommée pour la conservation des monumens publics a reconnues.

En exécution de la décision prise par la Société en sa séance du 7 mars dernier , une médaille en bronze est offerte à M. Louis Boulanger , négociant à Saint-Valery-sur-Somme , armateur du brick le Valéricain , commandé par le capitaine Duquenne.

Une médaille de bronze à l'effigie de Pierre Corneille est offerte par la Société d'Émulation de Rouen.

M. Tillette de Mautort (Alfred) , Membre de la Société , communique une hache en silex avec une gaine en corne qui a été découverte dans la tourbe. Il donne lecture d'une notice sur des défenses de sangliers , formant un instrument trouvé également dans la tourbe , à Hangest-sur-Somme.

M. Boucher de Perthes , Président , donne lecture d'une lettre qu'il a écrite au savant voyageur , M. Eduard Ruppell , de Francfort , pour le consulter sur les antiquités présumées égyptiennes ou phéniciennes , trouvées à Noyelles-sur-mer , les 12 et 13 juin dernier il annonce , qu'il a envoyé en même temps à M. Ruppell , l'épreuve de la lithographie de ces objets , ainsi que la description détaillée de ceux qui ont été trouvés depuis.

Séance du 8 janvier 1836.

Scrutin pour la nomination d'un Président et d'un vice Président. M. Boucher de Perthes est de nouveau nommé Président, M. Devismes, vice Président.

I lecture d'une pièce de vers, envoyée par M. de Pongerville, de l'Académie Française et Membre de la Société.

Le Président, M. Boucher de Perthes, expose qu'ayant conçu quelques doutes sur l'origine locale ou antique d'une partie des objets d'archéologie, présumés égyptiens, trouvés à Noyelles-sur-mer, les 12 et 13 juin 1835, il a dû immédiatement en prévenir individuellement, par un avis imprimé, les membres de la Société et les personnes qui avaient reçu l'épreuve de la lithographie de ces objets. Cet avis, imprimé le 19 décembre, a été expédié le même jour.

M. Boucher de Perthes ajoute que s'il est incontestable que des antiquités égyptiennes ou du moins des imitations qui en portent le caractère, aient été découvertes à Noyelles, soit à une époque qui remonte à dix ans, par M. Elluin, propriétaire du champ, soit dans diverses fouilles exécutées depuis, il est également positif qu'un navire Russe, nommé Akimsi Demidoff, venant de Livourne, à destination d'Amsterdam, a péri au commencement de 1834, sur les bancs de Somme, à deux lieues au large, à la hauteur du Hourdel. Ce bâtiment, chargé de marbre en blocs et en carreaux, portait en outre sept boîtes ou caisses contenant des livres, instrumens et collections scientifiques, provenant d'un voyage fait par M. Edouard Ruppell, de Francfort, en Abyssinie et dans la haute Egypte; que trois de ces caisses brisées lors du naufrage, avaient répandu sur une grande étendue de côte les objets qu'elles renfermaient, qui avaient pu ainsi être transportés par le flux, malgré la distance, jusqu'à Noyelles-sur-mer.

Qu'il était aussi possible que, lors du sauvetage, ces débris, ramassés ou pillés par les riverains, aient été reproduits par eux à l'époque des fouilles et présentés comme trouvés sur les lieux, dans le but d'engager la Société à poursuivre les fouilles et à continuer leur salaire.

Quoique ces données ne soient que des présomptions, et qu'il paraisse démontré que les premiers débris égyptiens trouvés parmi d'autres débris romains, par M. Lefils, dans la fouille des 12 et 13 juin 1835, à six pieds de profondeur, dans une terre non remuée, ne pouvaient y avoir été nouvellement introduits, M. Boucher de Perthes pense, que dans le doute que ceux qui ont été rencontrés depuis, ne soient le résultat d'une erreur ou d'une fraude des ouvriers, il vaut mieux s'abstenir de toute publication, jusqu'à ce que la nouvelle fouille projetée par la Société et retardée par la mauvaise saison, ait été exécutée en présence de la Commission avec tout le soin et l'authenticité désirables.

En attendant, il demande que tous les objets égyptiens trouvés à Noyelles, soient envoyés à M. Eduard Ruppell, à Francfort, avec prière à ce savant distingué de les examiner avec soin, de conserver les morceaux qui pourraient provenir de ses collections et de renvoyer les autres à la Société avec ses observations, sur la possibilité probable que les Égyptiens aient eu des communications avec les Gaules. Ce moyen, ajoute M. Boucher de Perthes, est le seul qui puisse prévenir un mal entendu, dont les suites pourraient être préjudiciables à la science archéologique.

La proposition de M. Boucher de Perthes est adoptée.

L'Académie d'Amiens, adresse à la Société, le volume de ses mémoires, pour l'année 1835. Une commission est nommée pour l'examen de cet ouvrage important. Des remerciemens à l'Académie d'Amiens, sont votés à l'unanimité.

Le Président annonce que le mémoire sur les tubercules de M. le Docteur Ravin (1), Membre de la Société, a été couronné par l'Académie royale de médecine.

Envoi à la Société, d'une brochure présentant le tableau de l'exposition des produits des manufactures des arts industriels, des beaux arts et de l'horticulture, qui a eu lieu à Amiens, pour le département de la Somme. Cet exposé est précédé d'un discours de M. le Maire Lemerchier, discours remarquable par les hautes vues qu'il présente. Plusieurs manufacturiers d'Abbeville, MM. Lemaire et Randoing, Vayson, Mellier-Ribeau-court, Daverton, etc., y sont cités pour la beauté de leurs produits. Diverses médailles sont accordées : la grande

(1) Voici la liste des écrits de médecine publiés jusqu'à ce jour par M. F. P. Ravin :

1818. 1. Dissertation sur la phthisie laryngée. *Paris, in-4., 1818.*

1820 et 1823. 2. Observations prouvant l'efficacité de l'incision du nerf comme moyen curatif, dans les névralgies sus et sous-orbitaires. *Journal universel des Sciences médicales, avril 1820 et novembre 1823.*

1820. 3. Tumeurs lacrymales, méthode de Foubert. *Idem octobre 1820.*

1820. 4. Médecine légale; grossesse méconnue jusqu'au moment de l'accouchement. *Idem octobre 1820.*

1821. 5. Histoire d'une épidémie de variole en 1820; marche qu'elle a suivie dans le canton de Saint-Valery. *Idem février 1821.*

1825. 6. Considérations anatomiques, physiologiques et pathologiques sur la langue. *Idem novembre 1825.*

1822. 7. Essai sur la théorie et la cure radicale des hernies. broch. in-8.; *Broch. in-8., Paris, 1822.*

1822. 8. Supplément à l'essai sur la théorie et la cure radicale des hernies. *Journal universel des Sciences médicales, septembre 1822.*

1831. 9. Nouveau mémoire sur la théorie et la cure radicale des hernies. *Archives générales de médecine, novembre 1831.*

1835. 10. Mémoire sur les tubercules. *Paris, 1835.*

Ce mémoire, qui est un traité sur la pulmonie, a été écrit pour répondre à la question proposée par l'Académie royale de médecine. Il a partagé le prix avec un autre mémoire écrit par M. Lombard. Il a été imprimé en 1835, dans le quatrième volume des mémoires de l'Académie

médaille d'or, première classe, est décernée à M. Vayson, pour ses tapis ; MM. Daverton, Mélier-Ribeaucourt, obtiennent des médailles de bronze pour leurs calicots. (1)

La Société d'Emulation applaudit à la justice et à l'impartialité dont ont fait preuve le jury d'examen, le conseil municipal et la chambre de commerce d'Amiens.

Certifié conforme au registre des procès-verbaux des séances de la Société royale d'Émulation.

Abbeville, le 9 janvier 1836.

LE PRÉSIDENT :

Signé: J. BOUCHER DE PERTHES.

LE SECRÉTAIRE :

Signé: PERRIER.

(1) MM. Lemaire et Randoing, propriétaires de la belle manufacture de draps d'Abbeville, fondée sous Louis XIV, fabrique qui, sous leur habile direction a pris un développement si vaste et a si fort perfectionné ses produits, étant membres du jury d'examen, n'ont pu concourir pour les prix. Voici d'ailleurs une indication des médailles précédemment obtenues par MM. Lemaire et Randoing.

Paris, 1806, médaille d'argent, première classe.

Douai, 1829, id. id.

Paris, 1834, médaille d'or, id.



(391)

LISTE
DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION,
D'ABBEVILLE,

An 31 janvier 1836.

Membres Résidants.

MM.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques), directeur des douanes,
chevalier de la Légion d'Honneur.

CHEREST (Pierre-Omer), avocat, officier de l'Université,
principal du collège d'Abbeville.

DE BELLEVAL (Louis-Charles), propriétaire.

DEROUSSEN DE FLORIVAL (Charles), procureur du Roi.

DEVISMES (Louis-François), juge au tribunal civil.

DUTENS (Albert), sous-préfet à Abbeville, chevalier de
la Légion d'Honneur.

LE BACHELIER DE LA RIVIÈRE (Frédéric), propriétaire.

LOUANDRE (François-César), propriétaire, bibliothécaire
et archiviste de la ville.

LOUANDRE (Charles), propriétaire.

MACQUERON (Louis-François-Augustin), propriétaire.

MALOT (Louis), avocat.

MOREL DE CAMPENNELLE (Mathieu), officier de la Légion d'Honneur, ancien membre du conseil général.

PERRIER (Jean-Baptiste), ancien chef de bureau au ministère de la guerre, président honoraire de l'Athénée des arts et membre de la Société élémentaire d'instruction, etc.

PICARD-JOURDAIN (Casimir), chirurgien.

POULTIER (Alexandre), docteur en médecine.

RANDOING (Jean), membre du conseil général du département de la Somme et du conseil général des manufactures.

TRAULLÉ (François), ancien président du tribunal de commerce.

TRONNET (Henri), employé des douanes.



COMPOSITION DU BUREAU DE 1834 A 1836.



Séance du 10 janvier 1834.

Sont nommés , pour l'année 1834 :

- Président.. . . . M. BOUCHER DE PERTHES.
- Vice-Président. . . . M. DEVISMES.
- Secrétaire. M. DEROUSSEN DE FLORIVAL.
- Archiviste. M. MACQUERON.
- Trésorier.. M. POULTIER.

Séance du 2 janvier 1835.

Sont nommés , pour l'année 1835 :

- Président.. M. BOUCHER DE PERTHES.
- Vice-Président. . . . M. DEVISMES.
- Secrétaire. M. PERRIER.
- Archiviste. M. MACQUERON.
- Trésorier.. M. POULTIER.

Séance du 8 janvier 1836.

Sont nommés pour l'année 1836 :

- Président.. M. BOUCHER DE PERTHES.
- Vice-Président. . . . M. DEVISMES.
- Secrétaire. M. PERRIER.
- Archiviste. M. MACQUERON.
- Trésorier. M. POULTIER.

LISTE DES MEMBRES

HONORAIRES ET CORRESPONDANS.*

MM.

- ALIBERT (le baron), médecin du Roi.
- ALLOTTE (Aristide), capitaine au 5^{me}. dragons, chevalier de la Légion d'Honneur.
- ARNAULT, de l'Académie Française.
- AUDIN-ROUVIÈRE, médecin à Paris.
- BAILLET DE BELLOY, inspecteur des mines, ancien professeur à l'École royale des mines, à Paris.
- BAILLON (Louis-François-Antoine), correspondant pensionné du Muséum d'histoire naturelle de Paris, membre du conseil municipal d'Abbeville.
- BARBIER, docteur en médecine, membre de l'Académie d'Amiens.
- BELLOT, médecin à Paris,
- BIGOT DE MOROGUES (le baron), pair de France, membre de la Société d'Agriculture de Paris, de celle d'Orléans, etc. (Orléans.)
- BLOUET (René-Jacques-Marie), ancien officier d'artillerie, professeur d'hydrographie, Dieppe.

(*) Parmi ceux de ses membres que la mort a frappés, la Société doit sur-tout regretter : MM. Xavier Bichat, Corvisart, Moreau, Millin, Cambry, Lhéritier, Baillon, Noël de la Morinière, Devérité, Deroussel, Pinkerton, Dumont de Courset, Levasseur, Levrier, Saint-Angé, Desmoustier, Anson, Framery, Millevoye, Vigée, Légouvé, Nicolson, Poirée, de Senermont, Deu, Waton, Darras, Choquet, Traullé, de Tournon, DeFrance-d'Hésecque, Lapostolle, Boinvilliers, Cuvier, de Bray, de Vielcastel, Laya, Andrieux; Deleuze.

Bocquet, Peintre à Londres.

BOTTIN (Sébastien) chevalier de la Légion d'Honneur, membre de la Société centrale et royale d'Agriculture de Paris (Paris).

BOUCHER DE CRÈVECŒUR, ancien directeur des douanes, membre correspondant de l'Institut de France, de la Société d'Agriculture et Linnéenne de Paris, de celle Botanique de Londres, etc.

BOUCHER DE CRÈVECŒUR (Etienne), membre de la Société de Géographie, inspecteur des douanes à Saint-Malô.

CADET, Professeur à Paris.

CARRIÈRE (chevalier DE), ancien préfet de l'Ardèche, à Privas.

CHAILAN (Fortuné), secrétaire de la Société Statistique de Marseille, à Marseille.

CORDIER, membre de l'Académie royale des sciences, directeur annuel du Muséum d'histoire naturelle à Paris.

DANDOLO (le comte Tullio) (Varèse, Lombardie).

D'AULT DU MESNIL, ancien officier d'état major, Paris.

DAWSON-TURNER, membre de l'Académie royale et de la Société Linnéenne de Londres, de celle de Dublin, de l'Académie royale de Stockholm, etc.

DE CANDOLLE (Auguste Pyrame), membre du conseil souverain de Genève, directeur du Jardin Botanique de la même ville, associé de l'Institut de France, de la Société royale de Londres, etc. (Genève).

DE CAYROL (), ancien député, membre de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres Sociétés savantes, propriétaire à Compiègne.

DE FOUCAULD, Conservateur des forêts, Paris.

DE GIVENCHY (Louis), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

DE GIVENCHY (Romain), propriétaire à Saint-Omer.

DE KERMELLEC, ancien sous-préfet.

- DELAHANTE** (Adrien), chevalier de la Légion d'Honneur, receveur général des finances (Lyon).
- DE-LA-QUÈRE**, membre de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Rouen, à Rouen.
- DENOYELLE** (Jean-Louis), chimiste à Abbeville.
- DE POILLY** (André-Vulfran-François), chef d'Instruction.
- DE SANTAREM** (Le Vicomte), ancien ministre de Portugal, membre de l'Académie de Lisbonne, etc., à Paris.
- DESMAZIÈRES**, de la Société des Sciences, Agriculture et Arts de Lille.
- DESMOULINS**, président de la Société Linnéenne de Bordeaux.
- DEU**, directeur des douanes, à Strasbourg.
- DEVÉRITÉ** (Henri), imprimeur à Abbeville.
- DE PIETRO** (François-Émile), inspecteur des douanes, à la Martinique.
- DUMERIL**, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
- DUSÉVEL** (Hyacinthe), avocat, membre de l'Académie d'Amiens, de la Société des Antiquaires de France, à Amiens.
- DUTENS** (Joseph-Michel), chevalier de la Légion d'Honneur, inspecteur général des ponts-et-chaussées, Paris.
- ÉLOY**, chevalier de Vicq (Bonaventure-Charles-Henri), propriétaire à Abbeville.
- ÉLOY DE VICQ** (Léon-Bonaventure), propriétaire aux Alleux (Somme).
- ESTANCELIN** (Louis), membre de la chambre des députés, à Eu.
- FAUVEL**, consul à Athènes.
- FERET**, bibliothécaire archiviste à Dieppe.
- FOSSATI** (Jean), docteur en médecine, professeur de céphalalogie, etc., à Paris.
- FRÉMONT**, avocat à Abbeville.

FRÈRE (l'Abbé), chanoine, professeur en Sorbonne, à Paris.

GAILLON, receveur des douanes à Boulogne-sur-Mer.

GARNIER J., professeur de mathématiques à Amiens.

GÉRARD, avocat et bibliothécaire à Boulogne-sur-Mer.

GILBERT, conservateur de l'église métropolitaine de Paris, membre de la Société royale des antiquaires de France, de l'Académie de Rouen.

GORET (Charles-Alexandre), médecin à Abbeville.

HAUDON DE ST.-AMANS, à Agen.

HECQUET D'ORVAL, propriétaire à Abbeville.

HECQUET DE ROQUEMONT (Albert-Clément-Charles), docteur en droit, avocat près la Cour royale de Paris.

HÉRICART DE THURY (le vicomte), conseiller d'état, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

HIBON DE MERVOIE, maire d'Abbeville, chevalier de la Légion d'Honneur, membre du conseil général.

HUART, censeur des études à Montpellier.

HURTREL D'ARBOVAL, propriétaire à Montreuil sur-Mer.

JANIN (Jules), à Paris.

JAUFFRET, maître des requêtes à Paris.

JOURDAIN (Léonor), membre de l'Académie d'Amiens (Amiens).

JULLIEN de Paris, ancien directeur de la Revue encyclopédique.

LEFEBVRE, curé d'Argoules (Somme).

LEFEBVRE DE VILLERS, propriétaire à Villers (Somme).

LELONG (Georges-Emmanuel), sous-chef de division des domaines, à Paris.

LE POITEVIN DE LA CROIX, à Abbeville.

LE PREVOST (Auguste), membre l'Académie de Rouen,

de la Société des Antiquaires de France, de celle d'Écosse, de celle de Londres (Rouen).

LERMINIER, médecin de la Charité à Paris.

LESUEUR, ancien sur-intendant de la musique du Roi, à Paris.

HERMITTE, membre de la Société de statistique, sous-inspecteur des douanes, à Alger.

LE VER DE GONSEVILLE (le marquis Louis-Auguste), Chevalier de Saint-Louis, ancien colonel, membre de la Société des Antiquaires de Normandie (Rocquefort par Foville Seine-Inférieure).

LOURMAND, directeur de l'École orthomatique, à Paris.

MALO (Charles), membre des Académies d'Amiens, Brest, Bordeaux, etc. à Paris.

MACQUET (Hubert), prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier, à Saint-Riquier.

MAUGE, procureur du Roi à Pithiviers.

MONDELOT (Stanislas), officier de l'Université, censeur des études à Bordeaux.

MONGEZ, administrateur des monnaies à Paris.

MONTENNIS-BROUTTA professeur à Marquise près Boulogne-sur-Mer.

MOREL-WATTEBLED, ancien officier du génie, à Abbeville.

NODIER (Charles), de l'Académie Française, à Paris.

PAUFFIN-TIERCELET, président honoraire du tribunal civil de Rethel.

PAUQUY, médecin à Amiens.

POIRET, ancien professeur d'histoire naturelle, à Paris.

PONGERVILLE (Sanson DE), de l'Académie Française, à Paris.

PREVOST DE LONG-PÉRIER, ancien conservateur des hypothèques à Amiens.

RAVIN, docteur en médecine de la Faculté de Paris, correspondant de l'Académie royale de Médecine,

médecin à Saint-Valery-sur-Somme.

RENOUARD (Augustin-Charles), secrétaire général du ministère de la justice, député de la Somme.

RIENCOURT (le comte Adrien DE), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, ancien élève de l'École Polytechnique, officier supérieur d'état-major (Belle-vue par Ferney).

RIFAUD (Jean-Jacques), naturaliste, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, à Paris.

RIGEL (Henri-Jean), Membre de l'Institut d'Égypte, à Paris.

RIGOLOT fils (Marcel-Jérôme), membre de l'Académie d'Amiens, médecin-honoraire de l'Hôtel-Dieu, membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris Amiens.

ROUGIER LA BERGERIE (le baron), ancien préfet, membre correspondant de l'Institut de France, à Châlons-sur-Marne.

SELLON (le comte J.-J. DE), membre du conseil souverain de Genève et de plusieurs sociétés savantes (Genève).

SERVOIS, grand vicaire à Cambray.

SIDEY SMITH, amiral de S. M. B. (Londres).

SILVESTRE, (le baron DE) membre de l'Académie des Sciences, secrétaire perpétuel de la Société royale d'agriculture de Paris.

SILVESTRE DE SACY (le baron), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

SPENCER SMITH, docteur en droit de l'Université d'Oxford, membre de la Société royale des Sciences de Londres, de celle des Antiquaires, de celle d'Encouragement de la même ville, de la Société Asiatique, etc. (Caen.)

SUEUR-MERLIN, ancien chef de bureau de la topographie et de la statistique des douanes, membre de la commission centrale de la Société de Géographie, de la Société

Académie des Sciences de Paris, etc. à Caen.

TILLETTE comte DE CLERMONT-TONNERRE (Prosper), maire de Cambron (Somme).

TILLETTE DE MAUTORT (Alfred-Louis) membre du conseil général du département de la Somme, à Bichecourt.

TRANNOY, médecin à Amiens.

TRAULLÉ, officier supérieur en retraite, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, à Paris.

VAYSON (Joseph Maximilien), manufacturier à Abbeville, membre du conseil municipal.

VIELLARD (Jean-Baptiste-Ferdinand), inspecteur principal des domaines, à Amiens.

VILLERMÉ, de l'Académie royale de Médecine, de la Société royale pour l'amélioration des prisons, à Paris.

Certifié conforme aux registres.

A Abbeville, le 9 janvier 1836.

Le Président:

Signé: J. BOUCHER DE PERTHES.

Le Secrétaire,

Signé: PERRIER.



Sociétés Correspondantes.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Amiens.

Id. id. Bordeaux.

Id. id. Rouen.

Id. id. Dijon.

Id. id. Marseille.

Id. id. Besançon.

Id. id. Lyon.

Id. des Jeux Floraux, Toulouse.

Id. des Sciences, Incriptions et Belles-Lettres, Toulouse.

Id. Sciences du Gard, Nismes.

Id. royale de Médecine, Paris.

Société Linnéenne, Bordeaux.

Id. d'Agriculture, du Commerce et des Arts, Boulogne-s.-M.

Id. Archéologique, Dieppe.

Id. des Sciences d'Agriculture et Arts, Lille.

Id. id. de la Haute-Vienne, Limoges.

Id. royale d'Agriculture, Paris.

Id. libre d'Émulation, Rouen.

Id. de Médecine, Toulouse.

Id. d'Agriculture de Seine-et-Oise, Versailles.

Id. d'Agriculture et des Arts, Angoulême.

Id. des Sciences et Arts, Arras.

Id. d'Agriculture, Avignon.

Id. d'Agriculture et des Arts, Besançon.

Id. d'Émulation, Bourg.

Id. d'Agriculture, Bourges.

Id. d'Agriculture et d'Économie rurale, Blois.

Id. d'Agriculture et du Commerce, Caen.

Id. id. Calais.

Id. d'Émulation, Cambrai.

Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Châlons.

Id. d'Émulation, Colmar.

- Société des Amis des Arts, Douai.
 Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Douai.
 Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Évreux.
 Id. d'Agriculture, la Rochelle.
 Id. des Sciences d'Agriculture et Arts, Lille.
 Id. d'Agriculture et Arts utiles, Lyon.
 Id. des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Macon.
 Id. libre des Arts, Mans.
 Id. d'Agriculture, Metz.
 Id. id. Melun.
 Id. d'Agriculture, des Arts et Commerce, Mézières.
 Id. d'Agriculture, des Sciences, Lettres et Arts, Nancy.
 Id. académique, des Sciences et Arts, Nantes.
 Id. des Sciences physiques et d'Agriculture, Orléans.
 Id. Linnéenne, Paris.
 Id. d'Agriculture et des Arts, Périgueux.
 Id. d'Encouragement pour l'Agriculture et les Arts, Perpignan.
 Id. d'Agriculture, du Commerce et des Arts, Poitiers.
 Id. de Littérature, des Sciences et Arts Rochefort.
 Id. d'Agriculture, St.-Brieux.
 Id. d'Agriculture et du Commerce, St.-Étienne.
 Id. des Sciences, Arts et Belles-Lettres, St.-Quentin.
 Id. d'Agriculture, d'Industrie et du Commerce, Laval.
 Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Strasbourg.
 Id. des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Soissons.
 Id. d'Agriculture, Tonnerre.
 Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Tours.
 Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Troyes.
 Id. des Sciences et du Commerce, Valenciennes.
 Id. d'Agriculture, Vannes.
 Id. Linnéenne de Normandie, Caen.
 Id. des Antiquaires de la Morinie, St.-Omer.
 Id. d'Agriculture et des Arts, Tarbes.
 Id. d'Agriculture, Auxerre.
 Id. des Amis des Sciences, Aix.
 Id. d'Agriculture, Ajaccio.

Société d'Agriculture,	Avesne.
Id. d'Agriculture et des Arts,	Bar-le-Duc.
Id. d'Agriculture,	Hières.
Id. d'Agriculture,	Lannion.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts.	Meaux.
Id. libre d'Agriculture,	Niort.
Id. d'Agriculture,	Rhodès.
Id. d'Agriculture,	Trevoux.
Id. d'Émulation du Jura,	Montreuil.
Id. d'Agriculture, des Sciences et du	Lons-le-Saulnier.
Commerce,	Vésoul.
Id. Havraise des études diverses,	Hâvre.
Id. Archéologiques,	Amiens.
Id. des Amis des Arts,	Amiens.

Sociétés Correspondantes étrangères.

Société de Botanique,	Londres.
Id. des Antiquaires,	Londres.
Id. Asiatique,	Londres.
Id. d'Agriculture,	Bruges.
Id. d'Agriculture,	Gand.
Id. de Minéralogie,	Iena.
Id. des Sciences et Arts,	Liège.
Id. d'Agriculture,	Mons.
Id. d'Agriculture,	Amsterdam.

11-11-11

11-11-11

11-11-11

11-11-11

11-11-11

11-11-11

11-11-11

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
D'ÉMULATION D'ABBEVILLE.

1836.



TABLE DES MATIÈRES.

MORALE.

DE LA PROBITÉ.

Fragment d'un discours prononcé par M. Boucher
de Perthes, Président de la Société d'Émulation,
dans la séance du 25 octobre 1835. . . Page 1

ARCHÉOLOGIE.

Mémoire sur le Portus Itius de Jules César, et Appen-
dice à ce Mémoire, par M. Morel de Campennelle. 23

ÉGLISES MONUMENTALES.

Rapport de la Société royale d'Émulation sur les
Églises monumentales de l'arrondissement d'Ab-
beville. 57

Rapport sur une Cheminée gothique, située à l'Hô-
pital d'Abbeville, par M. L. C. De Belleval. . 69

Notice sur un Groupe de Bronze composé de deux
lutteurs qui ont été trouvés l'un à Coquerelle
(Somme), l'autre à Long, par M. Morel de
Campennelle. 71

Notice sur une Pirogue gauloise trouvée à Estre-
bœuf, près de St.-Valery-sur Somme, en mai
1834, par M. F. P. Ravin. 81

Notice sur des défenses de sanglier, trouvées dans
la tourbe à Hangest-sur-Somme. 89

Notice sur des instruments celtiques en corne de cerf, par M. Casimir Picard. 94

HISTOIRE.

DOCUMENS HISTORIQUES.

Statuts des Sœurs de la Magdeleine d'Abbeville, communiqués par M. Louandre. 117

HISTOIRE NATURELLE.

Mémoire géologique sur le Bassin d'Amiens et en particulier sur les cantons littoraux de la Somme, par M. F. P. Ravin. 143

ENTOMOLOGIE.

Essai sur les Carabiques du département de la Somme, par M. J. Garnier 211

LITTÉRATURE.

PHILOLOGIE.

DE LA PRONONCIATION. Dissertation sur la nécessité de consulter l'Euphonie et la Logique pour la prononciation, par M. Perrier 293

POÉSIE.

Réponse au Menuisier de Fontainebleau, par M. de Pongerville, de l'Académie française et Membre de la Société. 301
Le Sage. Ode, par M. Morel de Campennelle. . . 306
Une Fête, par M. Charles Louandre. 312
Epître à la Vérité contre les romans historiques, par M. Perrier. 316
Le Cimetière, par M. de la Rivière. 320
Le Prisonnier, par le même. 323

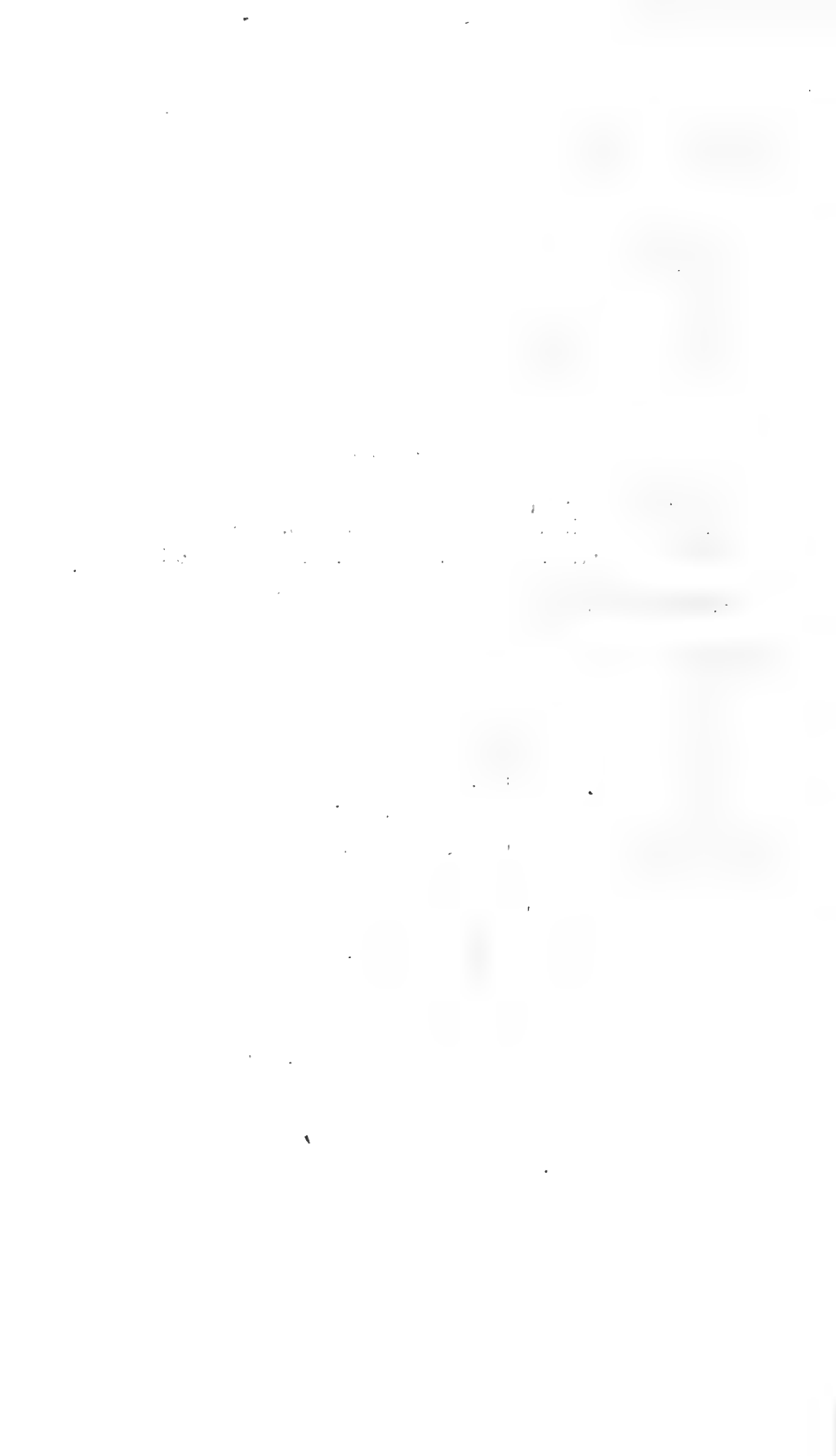
La Rose mouillée, imitation de Thomas Moore, par M. L. Malot.	330
La quête de la Consolation, par le même.	328
Prière d'une jeune fille, par le même.	330
A l'Amitié, par le même.	331
Rapport sur un tableau de M. l'Abbé Frère, ayant pour titre: Philosophie de l'histoire, par M. Casimir Picard.	333
Nôticc sur M. Bridoux, graveur.	356

CORRESPONDANCE.

Fragment d'une lettre de M. le Comte de Sellon, à M. Boucher de Perthes, sur l'abolition de la peine de mort.	359
---	-----

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Ouvrages offerts à la Société depuis le 1 ^{er} . janvier 1834, et résumé des faits principaux.	366
Liste des membres résidants de la Société royale d'Émulation d'Abbeville, au 1 ^{er} . août 1836.	371
Composition du bureau de 1834 à 1836.	393
Liste des membres honoraires et correspondans.	394
Sociétés correspondantes.	401
Sociétés correspondantes étrangères.	403



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

D'ÉMULATION.

1834 et 1835.

ERRATA.

- Page 35 ligne 11 *Au lieu de* : Gissement, *lisez* : gisement.
52 (à la note) Imperium, pour imperium.
53 (*id.*) Adeum, *lisez* : ad cum.
73 — 9 Nous parvinmes, *au lieu de* nous parvinmes.
97 — 13 Couvent, *lisez* : Église.
113 — 4 Caniculé, *lisez* : canaliculé.
127 — 25 Impasaence, *lisez* : impascience (sic).
143 — 1 Histoire naturelle, *lisez* : géologie.
148 — 49 Ch. Louandre, *lisez* : F. C. Louandre.
160 — 49 De quelles dimension, *lisez* : de quelque dimension.
175 *Lisez ainsi le titre du chapitre* : Terrains tertiaires, WERNER, Yzemiens thalassiques, BRONG. Groupe supracrétacé DE LA BECHE Période paléotherienne.
177 — 8 Blocus, *lisez* : blocs.
197 — 5 Lardon, *lisez* : Scardon.
199 — 10 Celephas, *lisez* : Elephas.
293 — 10 Collection, *lisez* : connexion.
304 — 21 Phange, *lisez* : fange.
333 — 11 Je désire vivement avoir atteint le but que vous m'avez proposé pour y arriver plus sûrement; je me suis aidé, etc. *lisez* : je désire vivement avoir atteint le but que vous m'avez proposé;

- pour y arriver plus sûrement, je me suis aidé, etc.
- 355 — 3 De ma propre opinion, *lisez*: de mes propres opinions.
- 349 — 3 Danois, *lisez*: Dunois.
- 360 — 22 Université catholique, *lisez*: Univers catholique.
- 384 — 3 Des réparations et embellissemens, *retranchez*: embellissemens.
- 382 — 17 D'antiquité, *lisez*: d'antiquités.
- 382 — 19. M. Picard lit un mémoire sur le genre, *lisez*: M. Picard lit un mémoire sur la maladie noire du poirier et sur l'insecte qui la produit.
- 396 — 16 De pietro, *lisez*: di Pietro.
- 399 — 23 Sidey Smith, *lisez*: Sidney Smith.
- 405 A la table des matières, *retranchez*: église monumentales.
- 407 Entre les lignes 5 et 6, *lisez*: mélanges.

6 AUG 1887





